

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

**Date** : Jeudi 28 Mars 2024  
**Horaire** : 18:00  
**Lieu** : Hôtel de ville et d'agglomération

Commission finances et évaluation

1 - Passage à l'instruction comptable et budgétaire M57 - Fongibilité des crédits budgétaires (DFCP) - Rapporteur : Dominique LE ROUX

**DEBAT PRELIMINAIRE**

**DELIBERATION**

2 - Budget primitif 2024 (DFCP) - Rapporteur : Dominique LE ROUX

**DELIBERATION**

**DEBAT**

3 - Taux de fiscalité 2024 (DFCP) - Rapporteur : Dominique LE ROUX

**DELIBERATION**

## Commission territoire au quotidien

4 - Mobilités - Arrêt du projet "Plan de mobilité simplifié" (PDMS) de Quimper Bretagne Occidentale (DIMEP) - Rapporteur : Marie-Pierre JEAN-JACQUES

**DELIBERATION**

**DEBAT**

5 - Mobilités - Protocole de coopération entre QBO, la Région Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération (DIMEP) - Rapporteur : Marie-Pierre JEAN-JACQUES

**DELIBERATION**

6 - Attribution de subvention à l'association mission locale du Pays de Cornouaille oeuvrant pour l'insertion des jeunes (DETI) - Rapporteur : Paul BOEDEC

**DELIBERATION**

7 - Rapport d'activités 2023 du président de la commission consultative - des services publics locaux de Quimper Bretagne Occidentale (RC) - Rapporteur : Jean-Paul COZIEN

**DELIBERATION**

8 - Attribution d'une subvention à l'association Gwennili - Mission Jeunesse 16-29 ans (RC) - Rapporteur : Didier LEROY

**DELIBERATION**

**DEBAT**

9 - Association Ulamir e Bro Glazik - Subvention 2024 (RC) - Rapporteur : Didier LEROY

**DELIBERATION**

10 - Déploiement de la RFID (Radio Frequency Identification) dans le réseau des médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale (DDC) - Rapporteur : Didier LEROY

**DELIBERATION**

11 - Adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises - Quimper Bretagne Occidentale (DDC) - Rapporteur : Christine FLOCHLAY

**DELIBERATION**

12 - Convention de partenariat avec l'association Les Amis du musée départemental breton (DDC) - Rapporteur : Philippe BROUDEUR

**DELIBERATION**

13 - Convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association Force T Quimper (DDC) - Rapporteur : Yvonne RAINERO

**DELIBERATION**

**DEBAT**

14 - Subvention 2024 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (SOL) - Rapporteur : Christian CORROLLER

**DELIBERATION**

**DEBAT**

Commission territoire attractif

15 - Travaux d'accessibilité et de sécurité à l'EESAB et aménagement d'une maison de la jeunesse - Validation du programme et de l'enveloppe (DPEL) - Rapporteur : Forough-Léa DADKHAH

**DELIBERATION**

**DEBAT**

16 - Port du Corniguel : présentation de l'étude de prospective économique et de requalification urbaine (DETI) - Rapporteur : Hervé HERRY

**DELIBERATION**

**DEBAT**

17 - Proposition de Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation pour les années 2024 à 2027 (DETI) - Rapporteur : Forough-Léa DADKHAH

**DELIBERATION**

**DEBAT**

18 - Soutien au Lycée du Paraclet pour l'organisation d'une biennale du design le 7 octobre 2024 (DETI) - Rapporteur : Forough-Léa DADKHAH

**DELIBERATION**

19 - Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne : avenant n°3 à la convention globale de fonctionnement 2022 - 2024 (DETI) - Rapporteur : Forough-Léa DADKHAH

**DELIBERATION**

20 - Subvention à Mondial Pupilles Plomelin pour l'organisation du tournoi international de football U13 2024 (DETI) - Rapporteur : Didier LEROY

**DELIBERATION**

21 - Subvention à l'Association "La Vallée Blanche" pour l'organisation du 42ème trophée Sébaco 2024 à Ergué-Gabéric (DETI) - Rapporteur : Didier LEROY

**DELIBERATION**

22 - Adhésion à l'association "Ancre Bretagne" Réseau Jeune Public (DETI) - Rapporteur : Didier LEROY

**DELIBERATION**

## Commission territoire durable

23 - Plan Alimentaire Territorial (PAT) - Plan d'actions et poursuite du projet (DTE) - Rapporteur : Daniel LE BIGOT

**DELIBERATION**

**DEBAT**

24 - Appel à projet "Mieux manger pour tous" (DTE) - Rapporteur : Daniel LE BIGOT

**DELIBERATION**

25 - Détermination des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR) (DTE) - Rapporteur : Thomas FEREC

**DELIBERATION**

**DEBAT**

26 - Création du réseau de chaleur de Penhars à Quimper- Autorisation de signature d'une convention de remboursement de frais avec l'OPAC de Quimper Cornouaille (DPEL) - Rapporteur : Thomas FEREC

**DELIBERATION**

27 - Exploitation du réseau de télécommunication électronique à très haut débit Herminéo : choix du futur délégataire et approbation du contrat de délégation de service public (DETI) - Rapporteur : Thomas FEREC

**DELIBERATION**

28 - Financement de l'Open de la Transition Ecologique et Energétique du 18 juin 2024 au Chapeau Rouge (DETI) - Rapporteur : Thomas FEREC

**DELIBERATION**

29 - Plan Local de l'Habitat - Engagement de la procédure d'élaboration (DSUH) - Rapporteur : Alain DECOURCHELLE

**DELIBERATION**

**DEBAT**

30 - Dispositif d'aide à la primo-accession pour les ménages modestes "Ma première pierre" (DSUH) - Rapporteur : Alain DECOURCHELLE  
**DELIBERATION**

Commission finances et évaluation

31 - Versement mobilité (VM) (DIMEP) - Rapporteur : Dominique LE ROUX  
**DELIBERATION**

32 - Garantie d'emprunt de la SA d'HLM Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Acquisition en VEFA de 15 logements situés rue du Moulin de Melgven à Quimper (DFCP) - Rapporteur : Bernard JASSERAND  
**DELIBERATION**

33 - Garantie d'emprunt - Ferme maraichère de la Cascade - Alexis Raud (DFCP) - Rapporteur : Bernard JASSERAND  
**DELIBERATION**  
**DEBAT**

34 - Signature d'un marché public après consultation (DFCP) - Rapporteur : Anna-Vari CHAPALAIN  
**DELIBERATION**  
**DEBAT**

35 - Décisions de la présidente prises par délégation du conseil communautaire (DGS) - Rapporteur : Isabelle ASSIH  
**DELIBERATION**  
**DEBAT**

36 - Commissions communautaires, SYMESCOTO, SIVALODET, SYMEED  
29 - Modification de la représentation suite à la démission d'un conseiller communautaire (DGS) - Rapporteur : Jacques LE ROUX  
**DELIBERATION**

37 - Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA)  
(DRH) - Rapporteur : Christian CORROLLER

**DELIBERATION**

38 - Détermination des taux de promotion pour 2024 (DRH) - Rapporteur :  
Christian CORROLLER

**DELIBERATION**

39 - Modification du tableau des emplois (DRH) - Rapporteur : Christian  
CORROLLER

**DELIBERATION**

40 - Restauration collective: augmentation de l'indice majoré pour la parti-  
cipation supplémentaire indiciaire de l'employeur (DRH) - Rapporteur  
: Christian CORROLLER

**DELIBERATION**

**DEBAT**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE – DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

*Convoqué le 22 mars 2024*

**Présidé par Madame Isabelle ASSIH**

*Le conseil communautaire de Quimper Bretagne occidentale s'est réuni le 28 mars 2024, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, présidente.*

Nombre de conseillers en exercice : 56

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Isabelle ASSIH, **présidente**,

MM. HERRY, FEREC, ANDRO, DECOURCHELLE, Mme JEAN-JACQUES, MM. LEROY, LE BIGOT, CORROLLER, COZIEN, Mme DADKHAH, M. LE ROUX (Dominique), **vice-présidents**,

Mme LEDUCQ, MM. LE GOFF (à partir de 18h20), BOEDEC, CROUAN (à partir de 18h20), GRAMOULLE, LESVENAN, Mme DORVAL, M. STERVINO, Mme HUET MORINIERE, M. BROUDEUR, Mme RAINERO, M. LE ROUX (Jacques), Mmes MEUNIER LE TREUST, CHAPALAIN, M. JASSERAND, Mme PRIGENT, M. TROGLIA, Mmes QUERE, LEVRY-GERARD (à partir de 18h20), M. MENGUY, Mme POSTIC, M. FONTAINE (à partir de 19h00), Mmes LE MEUR (Annaïg) (à partir de 18h50), LE MEUR (Marie-Laure), GEFFROY, M. LE MEN, Mmes GUILLOU, LE BORGNE, MM. PLATEL, L'HER, Mmes PHILIPPE (Annick), FLOCHLAY, LE STER, **conseillers communautaires**.

### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

M. LE JEUNE	à	M. HERRY
M. LECLERCQ	à	M. COZIEN
M. MESSENGER	à	M. BOEDEC
M. CREQUER	à	Mme HUET MORINIERE
Mme PHILIPPE (Margaux)	à	M. GRAMOULLE
Mme LECERF-LIVET	à	M. MENGUY
M. GUEGUEN	à	Mme GEFFROY
M. LE GRAND	à	M. FONTAINE (à partir de 19h00)

### **ABSENTS :**

MM. CORNIC, JOLIVET, Mme PLOUHINEC

\*\*\*

**Mme Christelle QUERE a été élue Secrétaire de Séance**

## Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, madame Isabelle ASSIH, présidente de Quimper Bretagne Occidentale, ouvre la séance.

En application de l'article L2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, madame la présidente invite le conseil communautaire à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil communautaire nomme de Christelle QUÉRÉ.

## Propos liminaires

**Mme ASSIH :** *« Chers collègues, mesdames et messieurs, c'est avec plaisir que je retrouve la présidence de cette Assemblée, en pleine forme. Je remercie chacun et chacune pour les messages d'encouragement et d'amitié, cela fait toujours chaud au cœur.*

*Notre séance du conseil communautaire de ce soir est une instance importante. D'une part, nous allons procéder à l'examen de notre budget ; d'autre part, nous allons délibérer autour de plusieurs rapports structurants relatifs à notre projet communautaire, dans les domaines des mobilités, de l'enseignement supérieur, de l'attractivité, des transitions écologiques et des solidarités.*

*L'examen de nos engagements financiers intervient dans une situation d'aggravation lourde de la dette de l'État. Je veux rassurer les habitants de nos 14 communes : pour notre part, notre endettement est maîtrisé et permet les investissements nécessaires pour l'avenir. L'État s'est mis en quête de pistes d'économie. À lire et entendre monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, l'une des pistes porterait sur les collectivités locales. La dépense publique y serait trop forte, elle pourrait gagner en efficacité et les moyens en personnel seraient trop importants. Pour autant, l'État délègue ou prend des décisions avec un impact financier pour les collectivités alors que les dotations ne suivent pas à la hauteur des missions confiées, mais aussi de l'inflation. D'autres leviers de recettes sont possibles. La crise est profitable à certains.*

*Monsieur le Premier ministre a annoncé ne pas avoir de dogme en la matière. J'espère qu'il saura travailler avec et pour les collectivités territoriales, c'est-à-dire œuvrer pour le quotidien des citoyens qui vivent dans nos communes. Petite enfance, Personnes âgées, Mobilités, Eau, Déchets, Économie, les collectivités ne sont pas des sous-traitants et leurs budgets ne sont pas des variables d'ajustement.*

*À notre niveau, notre budget est tenu et à l'équilibre. Les moyens alloués à des services publics essentiels et à des investissements indispensables préservent les générations actuelles et préparent notre territoire pour les générations futures. Dominique LE ROUX nous présentera en détail le budget de la Collectivité, revenu à meilleure fortune cette année après la crise énergétique et un contexte d'inflation qui continue cependant à impacter fortement le coût de nos projets.*

*Quelques illustrations de nos projets de cette année pour le territoire. Notre première priorité est la transition écologique et énergétique. La recherche d'économies structurelles ne doit pas signifier un renoncement face au défi climatique. L'engagement de Quimper Bretagne*

*Occidentale pour la transition écologique et énergétique est défini dans un certain nombre de documents d'orientation et dans leurs plans d'action.*

*L'année 2024 verra notamment le démarrage du projet de création d'un réseau de chaleur à Penhars et le transfert à l'Agglomération du réseau de chaleur de Briec. L'engagement, dans une deuxième phase plus opérationnelle, du projet alimentaire de territoire vous est proposé à cette séance. Nous donnons également la priorité aux mobilités du quotidien, aux mobilités domicile-travail. Un rapport vous proposera d'apporter notre concours au développement significatif de l'offre TER sur la Bretagne Sud, avec à terme 21 circulations supplémentaires de TER par jour pour le bénéfice des salariés et des étudiants qui utilisent déjà fortement ce moyen de transport. Nous agissons pour des mobilités décarbonées, car le transport représente la principale source de gaz à effet de serre avec le logement.*

*Le plan de mobilité simplifié, qui sera débattu lors de cette séance, sera suivi cette année de propositions nouvelles pour assurer le développement de nos itinéraires cyclables, en résonance avec le plan Vélo décidé par l'État et le Conseil départemental. Ces décisions vont dans le sens des attentes de nos concitoyens, lesquels ont fait le choix massif, depuis la crise sanitaire, de privilégier le rail et de recourir davantage aux transports en commun et au vélo, cela pour des raisons économiques et de confort de déplacement. Avec ce budget, nous nous donnons les moyens de pousser les feux sur ces démarches.*

*Nous avons également souhaité agir pour une attractivité maîtrisée du territoire. Cela nécessite de doter notre Agglomération en équipements structurants et d'accompagner la rénovation des infrastructures existantes. L'année 2024 sera une année majeure, quasi record, en investissement :*

- l'aménagement de la gare et du Pôle d'Échanges Multimodal ;*
- la construction de la Grande salle événementielle et l'aménagement de l'Eau blanche ;*
- la rénovation de la piscine de Kerlan Vian ;*
- la restructuration de l'École européenne supérieure des Arts de Bretagne pour en renforcer les moyens d'accueil et en adapter les locaux d'enseignement, mais également y accueillir une Maison des Jeunes de l'Agglomération ;*
- la construction de la médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven ;*
- la poursuite du développement des zones d'activités économiques.*

*Notre territoire est terre et mer. La terre, ce sont les agriculteurs et la filière agroalimentaire. Je serai présente à l'inauguration du salon Agri Deiz samedi à Brest, de belles choses y seront annoncées. Les échanges avec les organisateurs sont largement constructifs. La mer, c'est un espace portuaire au Corniguel, dont l'étude d'aménagement vous est présentée lors de ce Conseil.*

*Les projets vont pouvoir se mettre en place progressivement avec des crédits déjà inscrits à notre programmation pluriannuelle d'investissement en 2024 et en 2025. Notre Agglomération doit être un havre de justice et d'équilibre, c'est le sens de notre engagement pour la cohésion sociale et les solidarités.*

*Il nous faut accompagner le retour à l'emploi. L'Agglomération se dote de moyens d'actions pour mettre en œuvre une nouvelle politique de l'emploi et de l'insertion. En parallèle, nous maintenons le niveau de subvention accordé aux grandes associations partenaires, comme la Mission locale.*

*Un soutien particulier – nous aurons l'occasion d'en échanger ce soir – au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de 400 000 euros complémentaires permettra d'assurer l'équilibre financier de nos EHPAD, tout au moins en début d'année. Nous réétudierons cela en milieu d'année. C'est une contribution essentielle que nous devons pour garantir l'accompagnement le plus digne à nos aînés, mais nous savons que cela ne sera pas suffisant faute d'une loi sur le grand âge au niveau national. Nous l'attendons impatiemment, bien au-delà de ce qui vient d'être voté concernant le bien-vieillir, qui n'est pas à la hauteur des besoins et des attentes des territoires.*

*Nous continuons également à développer l'offre d'accueil de la Petite enfance. L'étude sur la relocalisation de l'Arche de Noé à Quimper sera lancée cette année.*

*Enfin, je souhaitais évoquer la question des moyens du service public. La mise en œuvre d'un service public de qualité repose au quotidien sur les agents des collectivités, mutualisés pour une grande partie avec la ville de Quimper. Depuis 2020, nous avons fait le choix de renforcer le service public, car il est notre patrimoine commun, avec des équipes augmentées en compétences et en moyens opérationnels pour répondre aux attentes de la population, avec une résorption des emplois précaires, avec un travail important de refonte du régime indemnitaire, avec un accompagnement de l'action sociale du personnel et la volonté d'une meilleure qualité de vie au travail, avec une meilleure égalité entre les femmes et les hommes, autant d'efforts menés de concert.*

*Lors de cette séance, nous vous proposerons l'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents, en lien avec le dispositif décidé de façon unilatérale par le gouvernement. Nous préférons toujours à cette politique du coup par coup des revalorisations salariales plus justes et plus durables, qui soient à la hauteur de l'investissement de l'ensemble des agents. Nous allons continuer à travailler dans ce sens, car les agents le méritent.*

*Je vous remercie pour votre attention. Nous allons maintenant commencer par l'examen des rapports. Avant de laisser la parole à Dominique LE ROUX, comme nous avons 40 rapports, dont des rapports importants, je vous demanderai d'être brefs dans vos interventions, avec une prise de parole par rapport : dites tout ce que vous souhaitez dire lors de votre prise de parole afin de permettre à chacun de pouvoir s'exprimer. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 1**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Passage à l'instruction comptable et budgétaire M57**  
**Fongibilité des crédits budgétaires**

**En nomenclature M57, l'assemblée délibérante a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre. Ce dispositif permet une souplesse dans la gestion budgétaire des crédits.**

\*\*\*

L'instruction comptable et budgétaire M57 apporte plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la faculté au conseil communautaire de déléguer à la présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles votées de chacune des sections (article L5217-10-6 du CGCT).

Cette fongibilité permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle donne la faculté de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

Cette disposition contribue à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

A titre d'information, pour le budget principal, le montant des dépenses réelles 2023 (valeur budget primitif) s'élève à 36 366 493 € en section de fonctionnement (hors personnel) et 31 126 318 € en section d'investissement.

La règle de fongibilité des crédits sur l'exercice 2023 aurait porté sur 2 727 486 € en fonctionnement et 2 334 473 € en investissement.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à :

- 1 - procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section de tous les budgets suivis en M57 ;
- 2 - signer tout document s'y rapportant.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 2**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024  
(accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Budget primitif 2024**

**Le projet de budget 2024 est soumis pour adoption au conseil communautaire du 28 mars 2024.**

**Ce projet de budget est l'aboutissement de plusieurs mois de travail et d'arbitrages issus de rencontres entre les élus, les services. Il fait suite à un premier débat sur les orientations budgétaires le 15 février 2024.**

**\*\*\***

Il est rappelé que le périmètre budgétaire de QBO comporte un budget principal et 11 budgets annexes : Transports urbains, Eau potable, Assainissement collectif, SPANC (service public d'assainissement non collectif), ZAE (Zones d'activités économiques), Location des bâtiments économiques, Port du Corniguel-Cap Horn, Production d'ENR (Biogaz), Service Commun de Restauration Collective, Collecte et traitement des déchets et un budget créé sur l'exercice 2024, celui des réseaux de chaleur urbains.

**Rappel du contexte et de la stratégie financière**

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte d'amélioration sur le front de l'inflation et du coût de l'énergie. Le ralentissement économique doit cependant conduire à la prudence, les ressources assises sur la conjoncture économique (quote-part de TVA, VM) pouvant varier en deçà des prévisions établies au vu des connaissances actuelles.

**Les orientations politiques du budget 2024**

Au-delà de l'équilibre pluriannuel à assurer pour permettre aussi bien le maintien du service public dans le temps que le financement des investissements, ce budget traduit les priorités inscrites dans le projet de territoire de Quimper Bretagne Occidentale : transition énergétique et écologique, cohésion sociale et solidarité, attractivité maîtrisée

En matière de **transition énergétique et écologique**, QBO poursuivra les travaux de dépollution de l'eau blanche et de reconquête des berges de l'Odet.

QBO lancera également en 2024 la construction d'un réseau de chaleur sur le quartier de Penhars et les travaux préparatoires au projet de ferme solaire à Kerjéquel seront poursuivis. L'EPCI organisera également le transfert du réseau de chaleur urbain de Briec.

Avec l'élaboration de schémas directeurs, la politique de l'eau et de l'assainissement se dote d'outils de pilotage des investissements pour sécuriser l'accès à la ressource et diminuer les pertes du réseau. L'année 2024 voit aussi la mise en place du nouveau périmètre de la régie, de son nouveau statut et la mise en place du nouveau contrat de DSP.

Le déploiement de la nouvelle politique déchets, dont le 3<sup>ème</sup> flux (bio-déchets) et l'extension des points d'apports volontaires, se poursuivent.

Le Programme d'actions de prévention des inondations sera actualisé en tenant compte de la révision des diagnostics et d'une réévaluation globale des risques.

Afin de poursuivre l'amélioration de l'offre de transport en commun, le renouvellement de la DSP sera mené à son terme. En parallèle toutes les formes de mobilités seront accompagnées. L'inauguration du PEM et notre participation au réseau Bretagne Sud Mobilité marqueront de ce point de vue des étapes importantes.

En matière de **service public de proximité et de solidarité**, la maîtrise d'œuvre de la crèche de Roz Maria sera lancée.

Pour ce qui relève des piscines, les travaux de réhabilitation de Kerlan Vihan seront réalisés sur l'année 2024.

Les travaux de construction de la médiathèque du Pays Glazik et de Quéméneven débiteront en 2024.

En matière d'**attractivité maîtrisée du territoire**, les travaux du PEM se poursuivent, avec la livraison et la mise en service de la passerelle, la poursuite des travaux sur l'espace public, la gare routière et le bâtiment de la gare elle-même.

Les travaux de la construction de la grande salle ont débuté fin 2023 et vont se poursuivre sur l'exercice 2024.

L'accompagnement du monde économique se poursuit, avec le soutien apporté à ses acteurs pour créer un climat de confiance propice au développement du territoire.

Face aux difficultés que rencontrent les habitants pour accéder au logement, la politique habitat promeut la construction et la rénovation de logements. Cette politique poursuit également l'objectif d'adaptation des logements à la transition énergétique. La communauté d'agglomération au travers de son PLH, de ses interventions financières et de son rôle de conseil est motrice dans ces politiques. Depuis 2023, la maison de l'habitat, regroupant de nombreux services et permanences en matière d'habitat dans le bâtiment de la providence permet une logique de guichet unique pour les habitants et les acteurs.

## La stratégie financière en cours

L'objectif pluriannuel est de concilier une capacité d'investissement nette du budget principal d'une dizaine de millions d'euros par an à laquelle s'ajoutent près de quinze millions d'€ d'investissements sur les budgets annexes, et le financement d'un service public de qualité pour les habitants et les acteurs du territoire.

L'exercice 2024 sera particulièrement nourri en investissement avec l'achèvement du PEM et la construction de la grande salle événementielle.

Le maintien d'une bonne capacité d'autofinancement est nécessaire pour conserver la capacité à investir en plus d'un recours à l'emprunt que permet le faible niveau d'endettement de QBO. La capacité de désendettement ne doit cependant pas dépasser 8 ans et la proportion du financement de l'investissement par l'emprunt ne pas excéder 50 % en moyenne, sauf exception ce qui sera le cas en 2024.

Au-delà des économies conjoncturelles et des travaux d'économies structurelles, d'une recherche d'optimisation des bases et de financements extérieurs, le maintien de la capacité d'investissement nécessite une gestion active des dépenses de fonctionnement.

Le rapport présentera d'abord une vue générale et consolidée du budget (budget principal et budgets annexes), puis présentera en détail chacun des budgets.

Dépenses réelles		BP 2023	BP 2024	2023/2024	Variation
<b>principal</b>	Dépenses réelles fonctionnement	69 774 409 €	70 666 918 €	1,28%	892 509
	(-)subvention au BA transport	3 600 000 €	3 600 000 €	0,00%	-
	(-) Administration commune AC Quimper	8 604 653 €	8 604 653 €	0,00%	-
	(-) remboursement frais	7 403 238 €	6 086 923 €	-17,78%	- 1 316 315
	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	50 166 518 €	52 375 342 €	4,40%	2 208 824
	Dépenses réelles investissement	34 271 918 €	51 816 577 €	51,19%	17 544 659
	Dettes	1 566 000 €	2 332 000 €	48,91%	766 000
	<b>Total</b>	<b>86 004 436 €</b>	<b>106 523 919 €</b>	<b>23,86%</b>	<b>20 519 483</b>
<b>déchets</b>	Dépenses réelles fonctionnement	12 259 592 €	13 648 427 €	11,33%	1 388 835
	Dépenses réelles investissement	4 378 419 €	4 762 900 €	8,78%	384 481
	Dettes	110 000 €	10 000 €	-90,91%	- 100 000
	<b>Total</b>	<b>16 638 011 €</b>	<b>18 411 327 €</b>	<b>10,66%</b>	<b>1 773 316</b>
<b>transports</b>	Dépenses réelles fonctionnement	18 166 960 €	19 936 637 €	9,74%	1 769 677
	Dépenses réelles investissement	1 574 000 €	4 060 000 €	157,94%	2 486 000
	Dettes	355 000 €	355 000 €	0,00%	-

	<b>Total</b>	<b>20 095 960 €</b>	<b>24 351 637 €</b>	<b>21,18%</b>	<b>4 255 677</b>
<b>locations immeubles</b>	Dépenses réelles fonctionnement	457 143 €	581 265 €	27,15%	124 122
	Dépenses réelles investissement	225 100 €	347 000 €	54,15%	121 900
	Dette		14 200 €		
	<b>Total</b>	<b>682 243 €</b>	<b>942 465 €</b>	<b>38,14%</b>	<b>260 222</b>
<b>Zones économiques</b>	Dépenses réelles Investissement	11 626 375 €	14 966 823 €	28,73%	3 340 448
	Dette	300 000 €	10 000 €	-96,67%	- 290 000
	<b>Total</b>	<b>11 926 375 €</b>	<b>14 976 823 €</b>	<b>25,58%</b>	<b>3 050 448</b>
<b>Eau budget unique</b>	Dépenses réelles fonctionnement	4 682 362 €	9 425 302 €	101,29%	4 742 940
	Dépenses réelles investissement	3 925 000 €	4 800 000 €	22,29%	875 000
	Dette	228 000 €	230 000 €	0,88%	2 000
	<b>Total</b>	<b>8 835 362 €</b>	<b>14 455 302 €</b>	<b>63,61%</b>	<b>5 619 940</b>
<b>assainissement collectif budget unique</b>	Dépenses réelles fonctionnement	2 820 262 €	7 340 549 €	160,28%	4 520 287
	Dépenses réelles investissement	7 280 000 €	9 675 400 €	32,90%	2 395 400
	Dette	162 000 €	150 000 €	-7,41%	- 12 000
	<b>Total</b>	<b>10 262 262 €</b>	<b>17 165 949 €</b>	<b>67,27%</b>	<b>6 903 687</b>
<b>SPANC</b>	Dépenses réelles fonctionnement	315 800 €	381 038 €	20,66%	65 238
	Dépenses réelles investissement	0 €	176 000 €	#DIV/0!	176 000
	<b>Total</b>	<b>315 800 €</b>	<b>557 038 €</b>	<b>76,39%</b>	<b>241 238</b>
<b>Activités portuaires</b>	Dépenses réelles fonctionnement	135 900 €	120 632 €	-11,23%	- 15 268
	Dépenses réelles investissement	7 500 €	24 179 €	222,39%	16 679
	Dette	0 €	0 €	#DIV/0!	-
	<b>Total</b>	<b>143 400 €</b>	<b>144 811 €</b>	<b>0,98%</b>	<b>1 411</b>
<b>valorisation des énergies renouvelables</b>	Dépenses réelles fonctionnement	725 320 €	759 000 €	4,64%	33 680
	Dépenses réelles investissement	100 000 €	100 000 €	0,00%	-
	Dette	0 €	0 €	#DIV/0!	-
	<b>Total</b>	<b>825 320 €</b>	<b>859 000 €</b>	<b>4,08%</b>	<b>33 680</b>
<b>Restauration collective</b>	Dépenses réelles fonctionnement	4 295 056 €	4 448 138 €	3,56%	153 082
	Dépenses réelles investissement	300 000 €	449 000 €	49,67%	149 000
	Dette	285 000 €	297 000 €	4,21%	12 000
	<b>Total</b>	<b>4 880 056 €</b>	<b>5 194 138 €</b>	<b>6,44%</b>	<b>314 082</b>
<b>Réseau de chaleur</b>	Dépenses réelles fonctionnement		85 900 €	#DIV/0!	<b>85 900</b>
	Dépenses réelles investissement		2 053 227 €	#DIV/0!	2 053 227
	Dette		17 350 €	#DIV/0!	17 350
	<b>Total</b>		<b>2 156 477 €</b>	#DIV/0!	2 156 477
<b>Total</b>	Dépenses réelles fonctionnement	94 024 913 €	109 102 230 €	16,04%	15 077 317
	Dépenses réelles investissement	63 688 312 €	93 231 106 €	46,39%	29 542 794

Dettes	3 006 000 €	3 415 550 €	13,62%	409 550
<b>Total des dépenses nettes</b>	<b>160 719 225 €</b>	<b>205 748 886 €</b>	<b>28,02%</b>	<b>45 029 661</b>
Total des dépenses brutes	180 327 116 €	224 040 462 €	24,24%	43 713 346

Le périmètre « retraité » (neutralisant pour partie les effets de l'administration commune, des remboursements de personnel sur le budget principal et la subvention du budget principal au budget annexe des transports pour ne pas compter deux fois les sommes issues des flux financiers) indique 205,748 M€ de dépenses, dont 93,23 M€ de dépenses d'investissement.

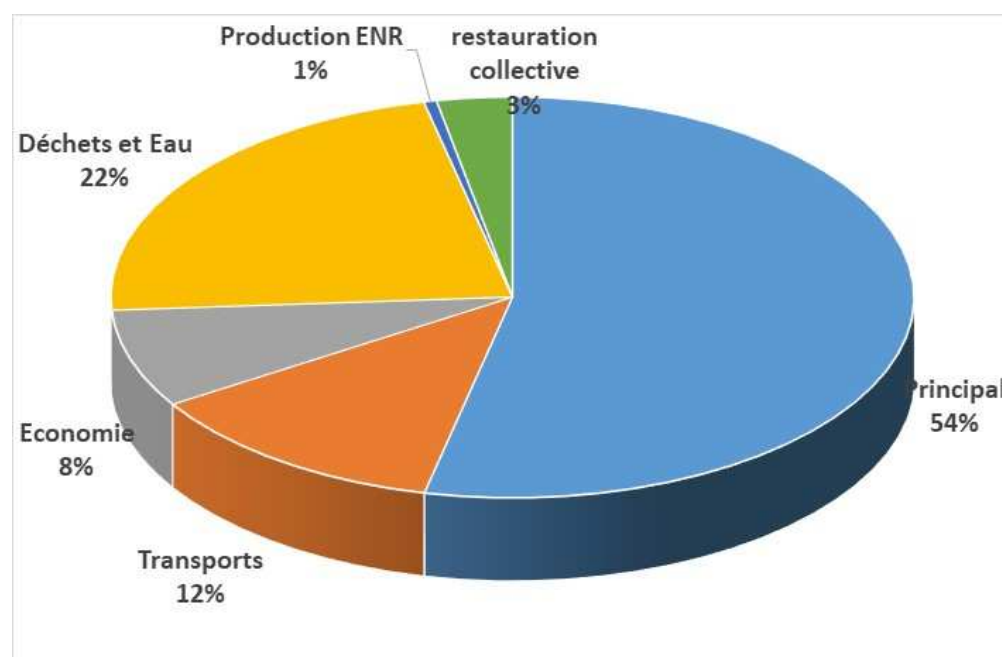
Sur les 45,029 M€ de hausse des dépenses, 29,54 M€ le sont au titre de l'investissement avec une montée en charge de l'investissement sur le budget principal (grande salle, PEM...) mais également sur les compétences déchets, eau, assainissement ainsi que la création du réseau de chaleur urbain (RCU) de Penhars.

Les 15,077 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires sont réparties principalement sur le budget principal, les budgets transports, déchets et eau/assainissement. Sur ces derniers, la mise en place de la régie et les modalités d'intégration comptable des nouveaux contrats de DSP font apparaître l'ensemble des dépenses et des recettes (auparavant sur les contrats DSP, certaines opérations ne figuraient que dans les comptes des délégataires).

La présente note propose une lecture des flux réels, hors opérations d'ordre (amortissements et provisions).

L'équilibre par budget annexe et global est assuré, opérations d'ordre comprises.

**Pour 2023**, la répartition des dépenses nettes totales (fonctionnement et investissement soit 160,71 M€) par budget est la suivante :



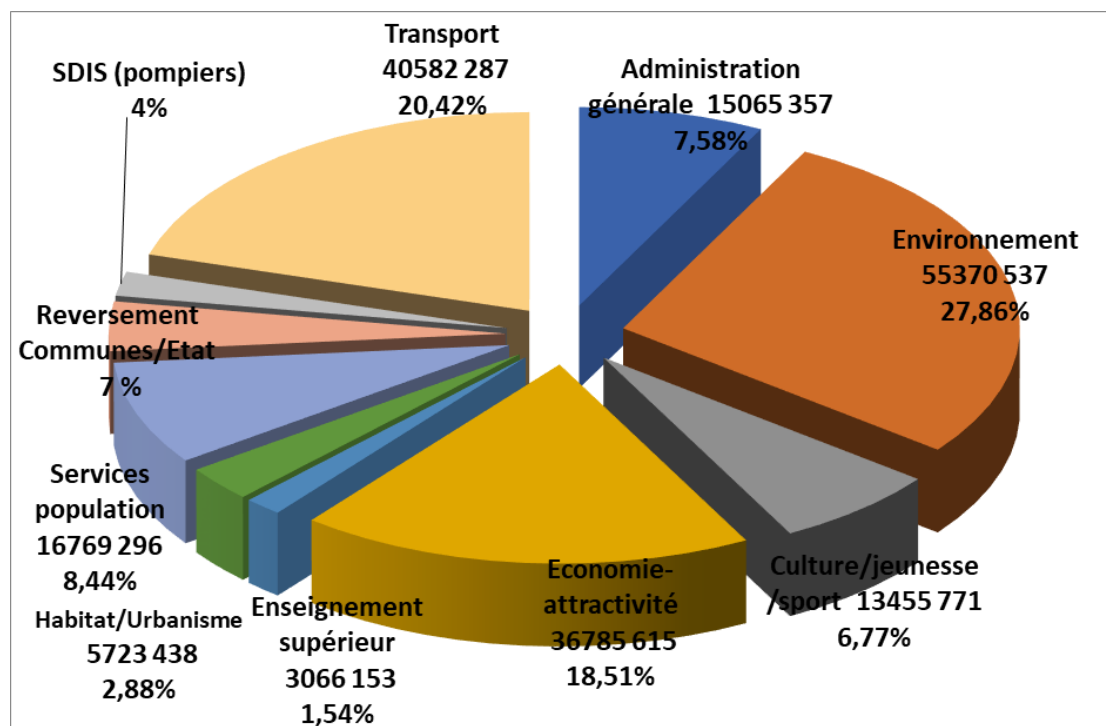
Pour 2024, la répartition des dépenses nettes totales (fonctionnement et investissement soit 205,74 M€) par budget est la suivante :

**Erreur ! Des objets ne peuvent pas être créés à partir des codes de champs de mise en forme.**

Il sera tout d'abord présenté le budget principal, puis une déclinaison de chacun des budgets annexes.

### La vision par politique publique

Hors remboursement du capital de la dette (3,415 M€), les 202,33 M€ sont répartis comme suit :



Les politiques publiques environnement (27,86 %) comportent les compétences eau, assainissement, déchets, GEMAPI, biogaz, RCU.

Les politiques publiques transport (20,42 %) comportent le BA transport urbain et les travaux du PEM.

Les crédits de l'économie et de l'attractivité représentent 18,51 % des dépenses et comportent aussi bien les interventions auprès des entreprises que les zones d'activité économique, les locations de bâtiments économiques. La construction de la grande salle est incluse dans cette item au titre de l'attractivité. La compétence tourisme figure également dans cette rubrique.

La compétence culture/jeunesse/sport (6,77 %) comportent le réseau des médiathèques, les piscines, le dispositif atout sport, la subvention à l'Ulamir.

Les services à la population sont composés de la petite enfance, du CIAS et du SCR (8,44%).

L'administration générale comporte le service des bâtiments, les fonctions supports (finances, RH, informatique), le fonctionnement des instances, la communication, les indemnités des élus (7,58%).

Les reversements aux communes et à l'Etat comportent notamment les AC, la DSC, le FPIC (7%).

La participation au SDIS, la politique Habitat et l'enseignement supérieur représentent un peu plus de 8 % des crédits.

## **Vue par politique publique du budget principal QBO**

*Le budget 2024 de QBO se décline sur l'ensemble des politiques publiques de sa compétences, qui contribue à la mise en œuvre des trois piliers du projet de territoire : la transition écologique et énergétique, l'attractivité maîtrisée du territoire et la cohésion sociale et les solidarités.*

## **Agir pour la transition énergétique et écologique**

---

L'engagement de Quimper Bretagne Occidentale pour la transition écologique et énergétique est défini dans un certain nombre de documents d'orientations et de leurs plans d'actions.

Le nouveau Plan climat-Air-Energie territorial, qui va fixer des objectifs ambitieux pour la réduction des gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone du territoire, sera finalisé en 2024.

Des démarches actives se poursuivent autour de l'économie circulaire (Territoire économe en ressources), de la production d'énergies renouvelables (Schéma directeur de l'énergie) et d'une alimentation locale et de qualité (Engagement de la 2<sup>e</sup> phase du Projet alimentaire de territoire).

Les deux secteurs, principaux émetteurs des gaz à effet de serre sont les transports et le logement.

### **Les mobilités**

Le budget de fonctionnement de la DSP transports est de 19,37 M€.

Un avenant au contrat de DSP avec Keolis a été signé en fin d'année 2023 pour permettre la continuité de service.

Une procédure d'attribution a été relancée dans l'attente du retour sur le contentieux en Conseil d'État,

Une **amélioration des services HandiQUB et QUBNoz** est prévue dans l'avenant.

La nouvelle DSP prévoira l'évolution du réseau et notamment la **mise en service du PEM de la gare**. Le besoin de financement sera plus important et une prospective financière a été travaillée pour aboutir à une stratégie financière ajustée.

Le **financement de la compétence mobilités**, dont le transport urbain fait partie, passe par une subvention du budget principal de 3,6 M€, des subventions notamment de la région (transports scolaires lycée sur réseau QUB) pour 1,4 M€, les recettes des usagers pour 3,59 M€ et le produit du versement mobilité pour 13 M€.

Le taux du **versement mobilités**, aujourd'hui de 1 %, sera porté à 1,25 %, pour le 1<sup>er</sup> juillet 2024, générant 3 M€ en année pleine, permettant de financer :

- La **montée en gamme de l'offre de transport en commun**, à destination notamment des salariés,
- L'amélioration significative de fréquence des trajets pendulaires sur le **TER sud BreizhGo** : Sur BreizhGo, cela représenterait un engagement annuel de 260 K€ (170 en fonctionnement et 90 en investissement).
- La promotion des **mobilités actives**, qui se traduira par un premier fonds de concours pour la création d'itinéraires cyclables en 2024.

## **Le logement et l'habitat**

Les crédits liés à la compétence habitat (hors masse salariale) s'élèvent à 4,92 M€.

Cette somme importante reflète l'accompagnement de la communauté d'agglomération sur ce enjeu important pour les communes et la population.

3,5 M€ sont des crédits d'investissement permettant le financement de la **délégation des aides à la pierre** (1M€), les aides à la pierre portées en propre par QBO et à la construction de **logements sociaux** (1 M€), les crédits liés à l'OPAH-RU (600 K€), la constitution de réserve foncière (225 K€) ou la poursuite des études sur l'îlot galerie Kereon (170 K€).

Les crédits de fonctionnement concernent notamment :

- L'OPAH-RU sur l'ensemble du territoire (500 K€),
- **Les aides aux ménages pour l'accession à la propriété** (300 K€), avec notamment une évolution du dispositif ma Première pierre, 237 K€ au titre de **l'appel à manifestation d'intérêt « logement d'abord »**, la contribution au SYMESCOTO pour 67 K€ et divers concours à des partenaires du logement.

## **L'accès à une eau potable de qualité et l'assainissement**

Quimper Bretagne Occidentale intervient sur la production et la distribution d'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, la gestion des eaux pluviales et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (déléguée au SIVALODET pour cette compétence).

Concernant la **production et la distribution d'eau potable** ainsi que l'assainissement collectif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le service voit la mise en place des nouveaux modes d'exploitation sur le territoire communautaire :

- Une régie élargie composée de 18 agents, pour le secteur Nord et concernant huit communes,
- Deux Concessions de Service Public à paiement publique (l'une pour l'eau potable, l'autre pour l'assainissement des eaux usées) pour le secteur Sud et comprenant six autres communes.

Dans un souci d'amélioration du contrôle des services délégués, la part délégataire des contrats de concession n'est plus prélevée à la source par le concessionnaire mais elle est maintenant versée directement à la collectivité via les recettes des factures d'eau.

La collectivité reverse ensuite au concessionnaire les sommes dues qui sont donc clairement identifiable sur le budget. En conséquence, cette nouvelle organisation induit une forte augmentation des montants des budgets de fonctionnement.

Par ailleurs, les budgets de fonctionnement tiennent compte de l'augmentation du coût de l'électricité ainsi que de l'augmentation du prix de l'eau produite par le Syndicat mixte de l'Aulne.

Plus globalement ces budgets sont impactés par l'inflation.

La mise en place d'un schéma directeur est en cours afin de sécuriser et d'améliorer les réseaux.

Des travaux d'investissements conséquents sont d'ores et déjà programmés.

Les dépenses de fonctionnement du **SPANC** sont stables par rapport à 2023. Par contre les recettes évoluent du fait du rattrapage des dossiers non conformes depuis 2017.

En 2024 des provisions sont inscrites en dépenses et recettes d'investissement pour subventionner via l'Agence de l'eau la **réhabilitation d'une vingtaine d'installations polluantes**.

## **La gestion durable des déchets**

Le budget de fonctionnement augmente pour participer au **déploiement de la collecte des bio déchets** et au **développement de l'apport volontaire** sur les communes de QBO (700 points à terme).

Les marchés de service comme l'exploitation des déchèteries, le broyage des végétaux, l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) connaissent aussi des augmentations du fait des formules de révision des prix.

Ainsi, la section fonctionnement augmente d'environ 800 000 € en 2024. Néanmoins, le taux de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères** reste stable.

Le budget investissement est également en augmentation, portant principalement sur l'acquisition de colonnes pour les PAV et les travaux à réaliser sur l'ancienne décharge de Kerjéquel en vue du projet d'installation d'une ferme solaire. Les travaux de mise aux normes de la déchèterie de BRIEC seront également réalisés en 2024.

## **La transition énergétique**

L'EPCI crée un budget annexe **réseaux de chaleur urbains** qui a vocation à recevoir dans un premier temps deux réseaux de chaleur :

- Le réseau de chaleur de Penhars à réaliser d'ici à 2025
- Le réseau de chaleur de Briec qui a vocation à être transféré à l'EPCI.

Composante essentielle de la transition énergétique, ce budget annexe comportera les investissements liés à ces réseaux de chaleur (et notamment une extension pour le réseau de Briec), les subventions et emprunts liés à ces investissements ainsi que les recettes des usagers et les coûts d'entretien/maintenance et production.

Pour amorcer ce budget qui devra s'équilibrer par les recettes des usagers, l'EPCI accordera une avance de trésorerie remboursable pour la réalisation des opérations.

La **production de biogaz**, issue du méthane produit par la STEP du Corniguel permet une production localisée de gaz tout en concourant à limiter l'impact des rejets de l'assainissement.

## **Agir pour une attractivité maîtrisée du territoire**

### **Investir pour l'avenir**

Les principaux investissements pour des équipements contribuant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité seront en 2024 :

- L'aménagement de la **Gare et du Pôle multimodal** : 16,87 M€
- La construction de la **grande salle événementielle de l'eau blanche** : 15,28 M€
- La rénovation de la **piscine de Kerlan Vian** : 4,1 M€
- La **restructuration de l'EESAB** : 0,95 M€
- La construction de la **médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven** : 0,65 M€

### **L'appui à l'installation et au développement des entreprises**

Les **zones d'activités économiques** concentrent 14,96 M€ de crédits.

L'agglomération constitue des réserves foncières pour de nouvelles implantation (985 K€).

Des opérations d'acquisition, des études ou aménagements porteront en 2024 sur :

- La zone de Kerourvois (2&3) pour 1 M€,
- La zone de Kerjaouen (750 K€),
- Les zones de Ty Nay (450 K€), de la base à Guengat(270 K€), de Ti Lipig (220 K€), de Lumunoch (200 K€) ou encore de Kergaben (150 K€)

A noter que sur les 3,43 M€ de recettes prévus, 1 M€ le sont sur Moulin des Landes, 819 K€ sur Kerourvois 2 et 399 K€ sur Lumunoch.

**L'aménagement de la zone de l'Eau blanche** représente 8,24 M€. Elle permet la requalification globale de cette friche qui accueillera la grande salle et un parking d'entrée d'agglomération et contribuera également à la reconquête des berges de l'Odet en prolongement du secteur de la Gare.

L'étude du devenir du **port du Corniguel** étant validé, les projets vont se mettre en place progressivement. La PPI prévoit 250 K€ en 2024 et en 2025.

## **L'emploi et l'insertion**

L'EPCI va également porter **une nouvelle politique de l'emploi et de l'insertion**, doté d'un budget de 281 000 €. Elle regroupera des moyens et actions au sein de la direction de l'économie. Une partie des fonds qui étaient dédiés à ACTIFE seront notamment mobilisés dans cet objectif.

## **Le développement et le rayonnement du territoire**

Au-delà des moyens d'accompagnement de la direction de l'économie et de l'innovation, des moyens sont apportés aux **structures de développement et à des événements vecteurs d'image** :

- L'agence d'urbanisme et de développement économique QCD perçoit une aide de 680 K€.
- La technopole de Quimper-Cornouaille 232 K€
- L'accompagnement d'événements contribuant au rayonnement du territoire : Open de tennis (50 K€), Cornouaille Gourmand (60 K€), estival Irréductibles (40 K€ + 10 K€), Mondial Pupilles et semi-marathon de Locronan-Plogonnec-Quimper.
- Le financement de l'équipe cœur du CEA tech : 200 K€
- La participation au budget annexe des bâtiments économiques : 160 K€ (participation technopole et CEA tech).
- Des subventions visant à l'expansion économique : 260 K€ (Adria ), 115 K€, aides agricoles 40 K€, Biotech 25 K€, ...)

## **L'enseignement supérieur et la recherche**

2 M€ de crédits de fonctionnement sont prévus au titre de l'**enseignement supérieur** dont EESAB 1,51 M€, UBO 240 K€ mais aussi EMBA, Keleenn et crédits animation pour vie étudiante.

### **Le numérique**

Dans le domaine des **communications numériques**, la **DSP Hermineo** a fait l'objet d'un renouvellement en 2024, à des conditions de performance supérieure à la DSP antérieure. Cela se traduira notamment par une recette de 1,5 M€ cumulés sur 10 ans.

### **Le tourisme**

QBO participe au fonctionnement des Offices de tourisme de Quimper et Locronan, pour un montant de 580 K€.

L'événement estival « des Enfants et des princes » fête ses 10 ans cette année et voit son budget bonifié de 10 K€ (67 K€)

Indicateurs de la vitalité du territoire et de l'action publique, les recettes de taxe de séjour sont inscrites pour 550 K€ en 2024 contre 330 K€ en 2023

## **Agir pour la Cohésion sociale et les solidarités**

---

### **L'accompagnement des personnes âgées**

La **contribution au CIAS** progresse de 46 % pour atteindre 1,24 M€. Le CIAS gère principalement les EHPAD et le CLIC.

Les 390 K€ supplémentaires permettent notamment de financer :

- Le coût du RIFSEEP pour les 4 EHPAD (+201 K€),
- Les évolutions liées aux nouveaux cycles de travail mis en place dans les EHPAD (+117 K€),
- La prise en charge des évolutions de la masse salariale du CLIC – point d'indice, RIFSEEP – pour 65 K€.

Cette contribution supplémentaire n'est pas une réponse aux **problèmes plus structurels de financement des EHPAD**. L'avance de trésorerie consentie en 2023 de 1 M€ sera reconduite et doublée. Si elle permet de faire face aux dépenses en trésorerie, les solutions opérationnelles pour limiter les déficits sont en cours de mise en œuvre mais ne suffiront pas à équilibrer de manière soutenable et pérenne les budgets EHPAD.

A l'instar de l'ensemble des EHPAD, ceux de QBO sont touchés par un modèle de financement qui ne permet plus de tenir l'équilibre financier. Une loi grand âge se fait attendre et les élus du territoire sont impliqués pour faire avancer ce dossier au travers des collectifs régionaux et nationaux.

### **La Petite enfance**

La petite enfance est une politique importante de l'EPCI. Les crédits en fonctionnement s'élèvent à 8,7 M€ dont 7 M€ de masse salariale.

Donner une solution aux parents en recherche de solutions de garde est un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire et participe de l'objectif d'égalité femmes/hommes.

La plupart des structures sont portées par l'EPCI en propre avec le complément de structures associatives et l'achat de places par le biais de marchés publics.

Face à la forte tension du secteur, l'EPCI s'engage dans l'achat de **16 places supplémentaires** auprès de la nouvelle structure privée de la Maison bleue.

Par ailleurs, l'étude de relocalisation de **l'Arche de Noé** sur le site de Roz Maria va être lancée en 2024 (0,25 M€).

## **L'accès à la Lecture Publique**

Le réseau de lecture publique de QBO représente un budget de 4,30 M€ de fonctionnement (dont 3,27 M€ de masse salariale).

Au-delà de l'ouverture des équipements, c'est la richesse et la variété de l'animation qui caractérisent ce réseau.

Au-delà de la lecture, les usages d'aujourd'hui, notamment le numérique, sont également au cœur du nouveau projet culturel du réseau.

L'année 2024 sera marquée par :

- Le **déploiement de la RFID** va permettre la modernisation des outils et l'évolution du service rendu.
- La construction de la **Médiathèque des communes du Pays Glazik et Quéménéven** (0,65 M€)

## **Les piscines**

Le réseau des piscines de QBO est composé de deux piscines en régie, Aquarive et Kerlan Vihan, situées à Quimper et une piscine en DSP, Aquacove, à Briec. Avec les travaux de Kerlan Vihan qui se poursuivent, le redéploiement des activités sur les deux autres piscines et la location de créneaux à la piscine Aquaforme d'Ergué Gabéric continuent.

La volonté de l'EPCI a été de prioriser l'apprentissage des scolaires dans cette période transitoire et de préserver un accès aux activités associatives pour le plus grand nombre.

Le budget de fonctionnement de 2,72 M€ est composé de la masse salariale (1.31 M€), de subventions d'équilibre à Aquacove (548 K€) et de charges liées au fonctionnement des équipements (eau/énergie/maintenance...).

Les travaux de Kerlan Vihan, pour la rénovation du bassin et des économies d'eau, permettront sa réouverture au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

## **La restauration collective**

Le service commun de restauration collective assure la production et la livraison de repas pour les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Landrévarzec, le CCAS de Quimper et le CIAS de QBO.

La commune de Landrévarzec a exprimé le souhait de sortir du service commun. Cette sortie est effective bien que la commune assure financièrement sa sortie selon les conditions contractuelles.

Ce budget qui doit être financé exclusivement par les membres du service commun a été fortement impacté par la **hausse des prix sur l'alimentaire**, très supérieure à l'indice moyen de la hausse des prix et l'évolution de la valeur du point d'indice. La hausse tarifaire de 2023, sera en année pleine sur 2024.

En parallèle, **l'obligation de la suppression des barquettes en plastique** et le projet de passage en plat inox appelle des besoins de financement supplémentaires.

## **La protection des biens et des personnes**

Le nouveau **programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI)**, délégué au SIVALODET, sera élaboré en 2024.

La contribution de QBO au **service d'incendie et de secours** (SDIS 29) représente 4,10 M€.

## **Les moyens du service public**

La mise en œuvre d'un service public de qualité repose au quotidien sur les agents de la collectivité.

Un montant de 25,65 M€, dont 20,05 M€ pour les salaires, est consacré au personnel de l'administration commune avec Quimper et le personnel du service commun informatique.

Au titre de la masse salariale (comprenant majoritairement du personnel commun), la commune de Quimper rembourse 11,65 M€ à l'agglomération. A ces remboursements s'ajoutent ceux de certains budgets annexes ainsi que la facturation aux communes du service commun informatique.

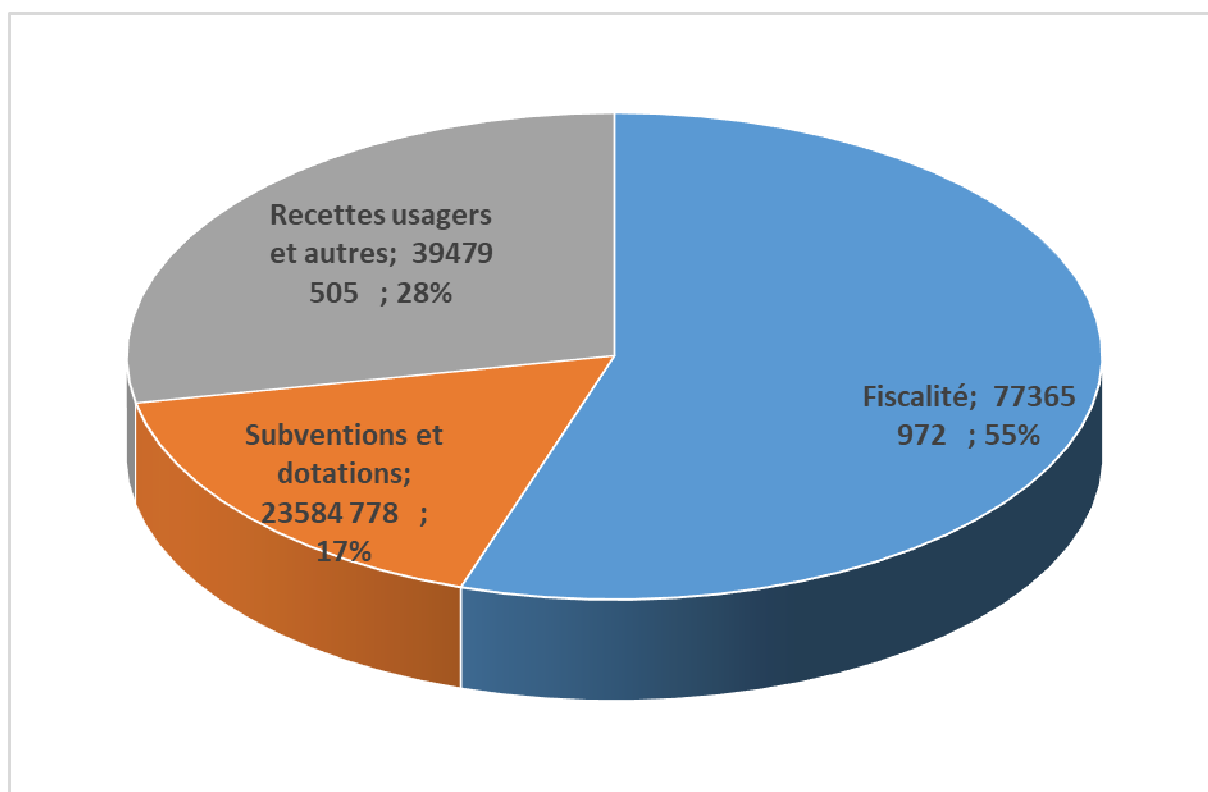
Les autres moyens sont consacrés à **l'informatique** et aux remboursements à la commune de Quimper de la quote-part des frais généraux de l'EPCI pris en charge par la commune-centre.

Les **frais de communication** et notamment la production du Magazine distribué à tous les habitants représentent quant à eux 668 K€ dont la moitié est remboursé par la commune de Quimper.

**Les opérations financières** (9,17 M€) comprennent les versements aux communes (AC et DSC), les versements à l'Etat (FPIC et FNGIR) pour un total de 7,97 M€ et les frais financiers pour 1.15 M€.

La gestion de la **fourrière animale** voit son crédit porté à 160 K€.

### Origine des recettes de fonctionnement



### Épargne et endettement consolidés

	2023	2024
Épargne Brute BA	7 917 111	6 522 063
Épargne Brute BP	5 203 130	6 514 386
<b>Total Épargne Brute</b>	<b>13 120 241</b>	<b>13 036 449</b>
Recettes de fonctionnement BA	51 775 506	63 248 951
Recettes de fonctionnement BP	74 977 539	77 181 304
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>126 753 045</b>	<b>140 430 255</b>
Dépenses de fonctionnement BA	43 858 395	56 726 888
Dépenses de fonctionnement BP	69 774 409	70 666 918
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>113 632 804</b>	<b>127 393 806</b>

Capital dette	19 917 188	28 688 859
EB sur dépenses de fonctionnement	11,55%	10,23%
Capacité de désendettement	<b>1,52</b>	<b>2,20</b>

## I – Le budget principal

### L'équilibre général du budget principal et les évolutions par section

#### Vue par les soldes de gestion

		2022	2023	2024	Variations	
		QBO	QBO	QBO	Valeur	%
<b>1</b>	<b>Ressources de fonctionnement</b>	<b>79 321 890</b>	<b>74 977 539</b>	<b>77 181 304</b>	<b>2 203 765</b>	<b>2,94%</b>
	<i>Dont fiscalité</i>	51 279 699	49 637 314	52 695 972	3 058 658	6,16%
	<b>dont DGF</b>	10 337 000	10 118 000	10 165 548	47 548	0,47%
	<i>dont AC</i>	308 161	2 373 609	2 027 868	-345 741	-14,57%
	<b>dont autres recettes</b>	<b>17 397 030</b>	<b>12 848 616</b>	<b>12 291 916</b>	<b>-556 700</b>	<b>-4,33%</b>
<b>2</b>	<b>Dépenses de fonctionnement hors charges financières</b>	<b>75 778 231</b>	<b>69 282 450</b>	<b>69 514 918</b>	<b>232 468</b>	<b>0,34%</b>
	<i>dont personnel</i>	31 883 851	33 407 916	34 419 955	1 012 039	3,03%
	<i>dont chapitre 65</i>	14 607 839	11 941 717	17 257 867	5 316 150	44,52%
	<i>dont autres charges courantes</i>	16 114 065	11 134 687	9 827 123	-1 307 564	-11,74%
	<i>Autres charges</i>	4 736 138	4 763 400	35 000	-4 728 400	-99,27%
	<i>AC</i>	7 013 338	6 742 730	6 653 929	-88 801	-1,32%
	<i>FNGIR</i>	389 000	390 000	389 475	-525	-0,13%
	<i>FPIC</i>	510 000	400 000	456 069	56 069	14,02%
	<i>autres reversement</i>	524 000	553 000	475 500	-77 500	-14,01%
	<i>Somme Reversement</i>	8 436 338	8 085 730	7 974 973	-110 757	-1,37%
<b>3</b>	<b>Capacité courante de financement (1-2)</b>	<b>3 543 659</b>	<b>5 695 089</b>	<b>7 666 386</b>	<b>1 971 297</b>	<b>34,61%</b>
4	Frais financiers	229 520	491 959	1 152 000	660 041	134,17%
<b>5</b>	<b>Epargne brute (3-4)</b>	<b>3 314 139</b>	<b>5 203 130</b>	<b>6 514 386</b>	<b>1 311 256</b>	<b>25,20%</b>
<b>6</b>	<b>Remboursement capital dette</b>	<b>1 312 362</b>	<b>1 566 000</b>	<b>2 332 000</b>	<b>766 000</b>	<b>48,91%</b>
<b>7</b>	<b>Epargne nette (5-6)</b>	<b>2 001 777</b>	<b>3 637 130</b>	<b>4 182 386</b>	<b>545 256</b>	<b>14,99%</b>
8	subventions d'équipement versées	11 512 322	5 773 556	4 898 549	-875 007	-15,16%
9	Programme d'investissement	23 208 370	28 498 362	46 918 028	18 419 666	64,63%
<b>10</b>	<b>Charges d'investissement (8+9)</b>	<b>34 720 692</b>	<b>34 271 918</b>	<b>51 816 577</b>	<b>17 544 659</b>	<b>51,19%</b>
11	Recettes d'investissement	9 403 500	11 544 813	27 020 997	15 476 184	134,05%
12	Emprunt	23 315 415	19 089 975	20 613 194	1 523 219	7,98%
13	Excédents 1068				0	#DIV/0!
<b>14</b>	<b>Total des financements propres (7+11+12+13)</b>	<b>34 720 692</b>	<b>34 271 918</b>	<b>51 816 577</b>	<b>17 544 659</b>	<b>51,19%</b>
	Encours de dette au 01/01/ N	9 139 049	12 526 356	23 353 731	10 827 375	86,44%
	<b>capacité de désendettement</b>	<b>2,76</b>	<b>2,41</b>	<b>3,58</b>		<b>48,91%</b>
	annuité de dette	1 541 882	2 057 959	3 484 000	1 426 041	69,29%

La baisse du prix de l'énergie permet de contenir l'évolution des autres dépenses de fonctionnement. Hors charges financières, les dépenses de fonctionnement progressent de 0,34 % (pour s'établir à 69,51 M€).

Soutenus par des recettes dynamiques (+ 2.94 % pour s'établir à 77,18 M€)), les dépenses de fonctionnement connaissent une évolution sur la masse salariale (+ 3 %) et sur les concours et subventions, notamment avec la contribution au CIAS et aux politiques habitat.

Les charges financières progressent 660 K€ en lien avec la montée en charge de l'investissement et du recours à l'emprunt, l'épargne brute progresse cependant de 1,311 M€, permettant de financer l'augmentation du capital de la dette et d'augmenter l'épargne nette de 545 K€.

L'investissement connaît un niveau historiquement haut (51,81 M€), comportant notamment le PEM et la grande salle pour les 3/5 de ce niveau.

La capacité de désendettement du budget principal au stade du budget primitif est de 3,58 ans contre 2,41 ans en 2023.

### **Quelques évolutions du besoin de financement entre 2023 et 2024 par politique publique :**

Politique publique 2024	Montant dépenses	Recettes usagers et subventions	Besoin de financement	Besoin de financement 2023	Evolution du besoin de financement
SDIS (Pompiers)	4 101 148	-	4 101 148	3 920 715	180 433
Enseignement supérieur	2 004 158	-	2 004 158	2 150 521	- 146 363
Médiathèques	4 304 798	96 000	4 208 798	4 048 525	160 273
Piscines	2 724 932	323 399	2 401 533	2 658 560	- 257 027
Atout sports	146 895	113 850	33 045	35 500	- 2 455
CIAS	1 240 660	-	1 240 660	849 736	390 924
Petite Enfance	8 703 914	3 650 383	5 053 531	4 379 566	673 965
Habitat et logement	2 174 928	473 400	1 701 528	1 592 003	109 525
Economie	2 316 995	181 024	2 135 971	2 052 607	83 364
Tourisme	934 836	648 174	286 662	515 642	- 228 980
			-	-	-
<b>Total</b>	<b>28 653 264</b>	<b>5 486 230</b>	<b>23 167 034</b>	<b>22 203 375</b>	<b>963 659</b>

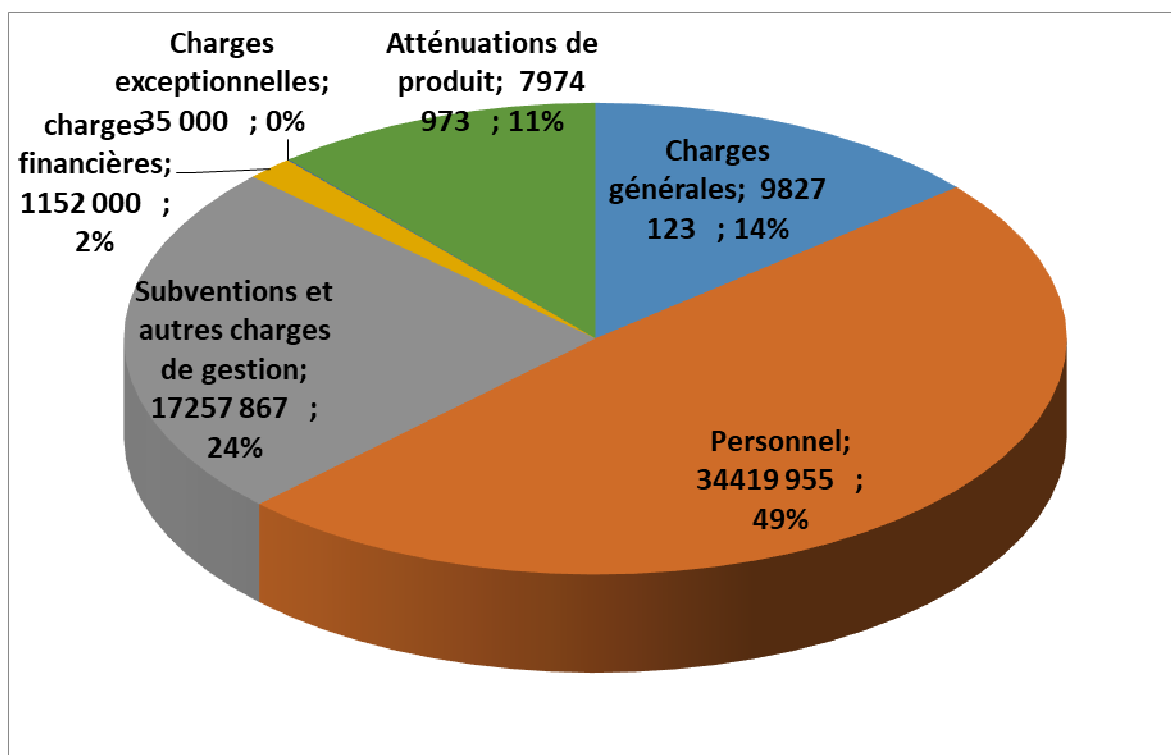
### **Le détail du budget principal par nature**

#### **A – Fonctionnement**

DEPENSES	2023	2024	Evolution	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (Energies et fluides)	2 458 239	1 162 515	-53%	-1 295 724
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (Hors énergies et fluides)	8 676 448	8 664 608	-0,1%	-11 840
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	33 407 916	34 419 955	+3,0%	+1 012 039
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 941 717	17 257 867	+44,5%	+5 316 150
66 CHARGES FINANCIERES	491 959	1 152 000	+134,2%	+660 041
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 643 400	35 000	-99,2%	-4 608 400
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 034 730	7 974 973	-0,7%	-59 757
022 DEPENSES IMPREVUES	120 000	0	-100,0%	-120 000
042 AMORTISSEMENTS	4 140 944	4 479 353	+8,2%	+338 409
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>73 915 353</b>	<b>75 146 271</b>	<b>2%</b>	<b>1 230 918</b>

### Les dépenses

Au total, les dépenses progressent de 1,23 M€ (+2 %).



Les amortissements (qui constituent par ailleurs une recette d'investissement) progressent de 8,2 %, portés par la montée en charge de l'investissement et l'application à compter de 2024 du prorata temporis (les amortissements débutent dès l'année d'entrée dans l'inventaire et plus en année N+1).

### Les charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général hors fluide sont stables à 8,6 M€ (-11 K€). C'est sur la partie fluide que la variation est la plus importante. Après une très forte hausse en 2023, le

prix de l'énergie diminue en 2024 sans pour autant revenir à la situation antérieure (+1.7 M€ entre 2022 et 2023) avec une baisse de 1,27 M€ pour s'établir à 1,02 M€.

Sur les autres lignes, les montants ont été optimisés pour permettre d'absorber les hausses contractuelles d'un certain nombre de prestations.

	2023	2024		
Eau/assainissement	156 713 €	139 465 €	-11,01%	-17 248 €
Energie - électricité	2 301 526 €	1 023 050 €	-55,55%	-1 278 476 €
Maintenance	419 806 €	384 545 €	-8,40%	-35 261 €
Frais de télécommunications	457 820 €	464 923 €	1,55%	7 103 €
Remboursement frais communes	1 271 600 €	1 059 600 €	-16,67%	-212 000 €
contrats de prestations de services	1 306 390 €	1 366 552 €	4,61%	60 162 €
<b>Sous-total charges générales</b>	<b>5 913 855 €</b>	<b>4 438 135 €</b>	<b>-24,95%</b>	<b>-1 475 720 €</b>

Les contrats de prestations de services concernent plus particulièrement la compétence eau pluviale.

Le secteur de la petite enfance est en progression avec l'ouverture et l'achat de places à la structure la maison bleue.

### **La masse salariale (012) :**

La masse salariale progresse de 3.03 %. Le périmètre n'est pas le même, les agents des services eaux et assainissement ont été intégrés à compter de l'exercice 2024 sur le budget annexe de l'eau (et facturés aux budgets assainissements et pour une petite partie au budget principal).

C'est la baisse de près de 1,2 M€ sur les facturations au budget annexe qui le traduit.

À périmètre constant la masse salariale progresse d'un peu plus de 6 %.

	2023	2024	Valeur	%
Dépenses personnel réelles fonctionnement	33 407 916 €	34 419 955 €	1 012 039 €	3,03%
(-) BA	2 294 882 €	1 009 382 €	-1 285 500 €	-56,02%
(-) autres organismes	654 618 €	608 307 €	-46 311 €	-7,07%
(-) remboursement des frais Ville de Quimper	2 400 000 €	3 050 000 €	650 000 €	27,08%
(-) Administration commune AC Quimper	8 604 653 €	8 604 653 €	0 €	0,00%

Détail des évolutions de poste.

RIFSEEP 2024 (25% de l'enveloppe)		250 000	0,76%
CAP 2024 (6 mois)		58 000	0,18%
PARTICIPATION MUTUELLE ET PREVOYANCE		37 615	0,12%
CAP 2023 EFFET 2024 (6 mois)		38 035	0,12%
ARBITRAGES 2023		250 000	0,76%
<b>SOUS TOTAL MESURES RELEVANT DE LA COLLECTIVITE</b>		<b>633 650</b>	<b>1,94%</b>

AUGMENTATION DU SMIC (agents horaires)			12 393	0,04%
PASSAGE DE L'INDICE MAJORE MINI 353->361 AU 01/05/2023			75 575	0,23%
EVOLUTION DES IM AU 01/07/2023			65 545	0,20%
5 POINTS 01/01/2024			292 753	0,90%
AVANCEMENTS ECHELONS 2024			177 534	0,54%
AVANCEMENTS ECHELONS 2023 - EFFET 2024			130 000	0,40%
AUGMENTATION POINT INDICE 1,5%			376 329	1,15%
AUGMENTATION TAUX VERSEMENT MOBILITE			25 644	0,08%
AUGMENTATION TAUX CNRACL			161 640	0,49%
FORFAIT TRANSPORT 50->75%			11 022	0,03%
<b>SOUS TOTAL MESURES INCOMPRESSIBLES</b>			<b>1 328 434</b>	<b>4,06%</b>
<b>MOUVEMENTS DE POSTES</b>			<b>51 041</b>	<b>0,15%</b>
<b>MOYENS COMPLÉMENTAIRES (impact inflation)</b>			<b>309 016</b>	<b>0,95%</b>
<b>AUTRES</b>			<b>74 194</b>	<b>0,23%</b>
<b>TRANSFERT AGENTS REGIE</b>			<b>-345 642</b>	<b>1,06%</b>
<b>TRANSFERT AGENTS BUDGET ANNEXE EAU</b>			<b>-944 518</b>	<b>2,89%</b>

### Les autres charges de gestion courante (65) :

La M57 modifie en profondeur le chapitre charges exceptionnelles (67) et transfère la majorité des comptes en chapitre 65. Ainsi la subvention d'équilibre au budget annexe transports et celles concernant le BA bâtiments économiques sont transférées en chapitre 65.

Le tableau ci-dessous indique les évolutions notoires.

	2023	2024		
SDIS	3 920 715 €	4 101 148 €	4,60%	180 433 €
EESAB	1 510 758 €	1 510 758 €	0,00%	0 €
CIAS	849 736 €	1 240 660 €	46,01%	390 924 €
Subvention UBO	240 000 €	240 000 €	0,00%	0 €
Tourisme	598 435 €	596 900 €	-0,26%	-1 535 €
Actions logements	467 100 €	656 167 €	40,48%	189 067 €
Subvention Jeunesse (ULAMIR-mission locale...)	380 500 €	380 500 €	0,00%	0 €
GEMAPI	170 011 €	165 000 €	-2,95%	-5 011 €
Subv. BA TU	3 600 000 €	3 600 000 €	0,00%	0 €
Redevances et brevets	762 453 €	926 418 €	21,50%	163 965 €
Indemnités et frais élus	477 100 €	492 100 €	3,14%	15 000 €
Economie/innovation/agro	956 818 €	1 047 058 €	9,43%	90 240 €
Autres subventions - petite enfance	83 600 €	83 000 €	-0,72%	-600 €

La contribution au CIAS progresse de 46 %. Les 390 K€ supplémentaires permettent notamment de financer le coût du RIFSEEP pour les 4 EHPAD (+201 K€), les évolutions liées aux nouveaux cycles de travail mis en place dans les EHPAD (+117 K€), la prise en charge des évolutions de la masse salariale du CLIC – point d’indices, RIFSEEP – pour 65 K€.

Cette contribution supplémentaire n’est pas une réponse aux problèmes plus structurelles de financement des EHPAD. L’avance de trésorerie consentie en 2023 de 1 M€ sera reconduite et doublée. Si elle permet de faire face aux dépenses en trésorerie, les solutions opérationnelles pour limiter les déficits sont en cours de mise en œuvre mais ne suffiront pas à équilibrer de manière soutenable et pérenne les budgets EHPAD. A l’instar de l’ensemble des EHPAD, les EHPAD de QBO sont touchés par un modèle de financement qui ne permet plus de tenir l’équilibre financier. Une loi grand âge se fait attendre et les élus du territoire sont impliqués pour faire avancer ce dossier au travers des collectifs régionaux et nationaux.

Un effort est apporté sur les questions d’habitat et de concours tant aux opérateurs qu’aux primo-accédants (+ 189 K€). L’extension de IOPAH-RU à l’ensemble du territoire atteint son régime de croisière avec cet exercice.

La subvention au budget annexe des transports est stable à 3,6 M€ (cf BA TU).

Les crédits de l’économie sont portés 1M€.

Les crédits liés au tourisme (subvention à l’office du tourisme) sont stables.

La contribution au SDIS augmente de 180 K€ (+ 4,6 %) pour s’établir à 4,1 M€.

Les redevances et brevets du service commun informatique augmentent de 163 K€ (pour atteindre 926 K€) avec un périmètre de service commun stabilisé.

### **Les charges financières (66) :**

Sous le double effet de la montée en charge de l’investissement financé par l’emprunt et de la hausse des taux d’intérêts, le chapitre des charges financières connaît une augmentation de 660 K€ pour s’établir à 1,152 M€. (cf partie dette pour la composition des intérêts de la dette).

### Atténuations de produits (014) :

Ce chapitre, d'un montant de 7,974 M€, comporte :

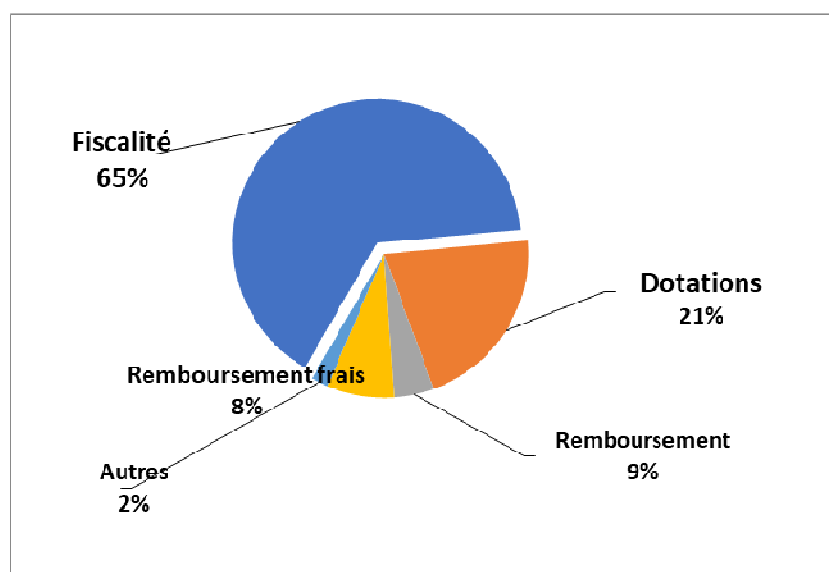
- les attributions de compensation (AC) pour 6,65 M€ incluant les éléments de financement variables selon les années du service commun informatique ;
- la dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 475 K€ ;
- le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 456 K€ (+56 K€) ;
- le FNGIR (Fonds liés à la suppression de la TP) pour 389 K€.

### Les recettes

RECETTES	2023	2024	Evolution	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	165 000	165 000	0%	0
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	8 576 738	7 155 785	-17%	-1 420 953
73 IMPOTS ET TAXES	49 637 314	52 695 972	6%	+3 058 658
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	16 396 608	16 851 028	3%	+454 420
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	201 879	273 519	35%	+71 640
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	75 000	40 000	-47%	-35 000
042 AMORTISSEMENTS	820 555	755 197	-8%	-65 358
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>75 873 094</b>	<b>77 936 501</b>	<b>3%</b>	<b>2 063 407</b>
<b>023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 957 741</b>	<b>2 790 230</b>	<b>+42,5%</b>	<b>+832 489</b>
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>5 770 089</b>	<b>7 666 386</b>	<b>33%</b>	<b>1 896 297</b>

Les recettes sont en progression de 3 % (+2,06 M€).

### Origine des recettes de fonctionnement du budget principal



Les produits des services (70) sont en repli de 1,42 M€, avec une diminution des remboursements de personnel de certains budgets annexes, les agents étant directement intégrés dans les budgets annexes (eau et assainissement), ainsi que les incidences de la fermeture de Kerlan Vihan et la diminution concomitante des créneaux ouverts au public sur Aquarive.

### La fiscalité (73)

Budget général	2023	2024	Evolution	
<b>Fiscalité</b>	<b>49 637 314</b>	<b>52 695 972</b>	6,16%	<b>3 058 658</b>
<b>contribution directe</b>	<b>46 953 705</b>	<b>50 118 104</b>	6,74%	<b>3 164 399</b>
CFE	8 947 226	10 110 000	13,00%	<b>1 162 774</b>
CVAE	8 360 000	-	-100,00%	- <b>8 360 000</b>
Compensation réforme CVAE		9 318 036		
IFER	490 000	520 000	6,12%	<b>30 000</b>
TH	1 354 659	1 406 000	3,79%	<b>51 341</b>
Compensation réforme TH	18 262 000	18 760 068		<b>498 068</b>
TFPB	7 217 630	7 497 000	3,87%	<b>279 370</b>
TFPNB	70 190	69 000	-1,70%	- <b>1 190</b>
TA TFPNB	152 000	168 000	10,53%	<b>16 000</b>
TASCOM	2 100 000	2 270 000	8,10%	<b>170 000</b>
<b>AC et autres</b>	<b>2 373 609</b>	<b>2 027 868</b>	-14,57%	- <b>345 741</b>
<b>Taxe de séjour</b>	<b>310 000</b>	<b>550 000</b>	77,42%	<b>240 000</b>

Le chapitre de la fiscalité (73) connaît une forte progression de BP à BP (+ 3M€). D'une part les produits notifiés en 2023 ont été supérieurs aux inscriptions en BP 2023, d'autre part les prévisions donnent une fiscalité encore dynamique pour 2024.

Le produit de CFE progresse de 13 %, tenant compte des notifications de bases 2023, du relèvement du barème de la cotisation à la base minimum en 2023 et des dynamiques économiques du territoire.

Les compensations de taxe d'habitation et de la CVAE sont en forte progression, avec une correction importante opérée par l'Etat courant 2023 sur les notifications (+ 1,6 M€ par rapport à 2023 pour s'établir à 28,078 M€). Il conviendra néanmoins d'être attentif à l'évolution du produit de TVA au niveau national dont dépend cette partie des ressources de l'EPCI.

La TASCOM progresse de 170 K€ et la taxe de séjour, tant par le dynamisme du territoire que le travail d'optimisation de la ressource progresse de 240 K€.

	2022	2023	2024
	QBO	QBO	QBO
TH	10,16	10,16	10,16
TFPB	2,61	5,00	5,00
TFPNB	2,79	2,79	2,79
CFE	25,7	26,56	26,56
TEOM	7,67	7,67	7,67

### Les dotations et subventions (74) :

Budget général	2023	2024	Evolution	
<b>Dotations</b>	<b>16 396 608</b>	<b>16 851 028</b>	2,77%	<b>454 420</b>
<b>DGF</b>	<b>10 118 000</b>	<b>10 165 548</b>	0,47%	<b>47 548</b>
<i>dotation intercommunalité</i>	<i>2 577 000</i>	<i>2 726 400</i>	5,80%	<b>149 400</b>
<i>dotation de compensation</i>	<i>7 541 000</i>	<i>7 439 148</i>	-1,35%	- <b>101 852</b>
<b>compensations</b>	<b>2 737 000</b>	<b>3 050 097</b>	11,44%	<b>313 097</b>
<b>subventions</b>	<b>3 541 608</b>	<b>3 635 383</b>	2,65%	<b>93 775</b>

Les dotations et subventions (74) sont en hausse (+454 K€).

Le produit de DGF progresse de 47 K€, soit 0,47 %, ne compensant pas l'inflation constatée en 2023. Les compensations progressent, en lien avec la dynamique du territoire et des bases prévisionnelles 2023 en deçà des notifications reçues.

Les autres recettes de fonctionnement :

	2 023	2024		
<b>Remboursement frais</b>	<b>7 403 238</b>	<b>6 086 923</b>	-17,78%	- <b>1 316 315</b>
			#DIV/0!	-
<b>Produits des services</b>	<b>1 540 379</b>	<b>1 547 381</b>	0,45%	<b>7 002</b>

Les produits des services sont stables.

Les remboursements de frais sont en recul de 1,316 M€ en lien avec l'intégration des agents des services eau et assainissement directement dans les budgets annexes (effet sur le 012 et de fait fin de la facturation aux budgets annexes).

### Les soldes de gestion

L'épargne brute est en progression de 1,8 M€ permettant de couvrir le remboursement du capital de la dette de 2,332 M€ et de dégager une épargne nette de 4,18 M€.

## B – Investissement

### Les dépenses

DEPENSES	2023	2024	Evolution	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	26 500	0	-100%	-26 500
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	148 620		+148 620
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 566 000	2 332 000	49%	+766 000
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 973 556	4 898 549	-18%	-1 075 007
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 837 802	2 283 200	-20%	-554 602
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 525 260	13 218 677	423%	+10 693 417
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	7 979 300	24 338 531	205%	+16 359 231
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	27 000	27 000	0%	0
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 500	1 502 000	59 980%	+1 499 500
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	14 900 000	5 400 000	-64%	-9 500 000
040 AMORTISSEMENTS	820 555	755 197	-8%	-65 358
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>36 658 473</b>	<b>54 903 774</b>	<b>50%</b>	<b>18 245 301</b>

Le niveau des dépenses d'investissement du budget principal dépasse 50 M€.

Deux projets à eux seuls cumulent 32 M€ de crédits, le PEM avec les travaux sur la gare routière, l'aménagement du pôle voyageur et les travaux du parvis pour 16,8 M€ et la construction de la grande salle pour 15,28 M€.

La rénovation de la piscine Kerlan Vihan, la restructuration de l'EESAB, la crèche de Roz Maria, la médiathèque du pays Glazik et Quéménéven sont parmi les autres projets structurants.

Les politiques en matière économique, d'habitat et d'enseignement supérieur sont également bien présentes.

Le maintien du patrimoine approche 8 M€ sur le bâti, les eaux pluviales ou encore les zones d'activités économiques.

### **Principaux investissements 2024 (>100K€)**

<b>Investissement</b>	<b>BP 2024</b>
AMENAGEMENT SECTEUR GARE/LGV	16 875 650
CONSTRUCTION DE LA GRANDE SALLE	15 288 196
RENOVATION PISCINE KERLAN VIAN	4 100 000
MATERIEL INFORMATIQUE	2 373 512
SUBVENTION EQPT AUX ORGANISMES PUBLICS	1 305 595
SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES	1 250 000
DELEGATION AIDE A LA PIERRE	1 071 000
RETRUCTURATION EESAB	956 000
CONST MEDIATHEQUE PAYS GLAZIK ET QUEMENEVEN	650 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES P	500 000
PROGRAMME OPAH-RU	487 000
SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES AUX ORGANISMES PRIV	475 504
TRAVAUX ET MAINTENANCE DES BATIMENTS PISCINES	470 000
TRAVAUX ET MAINTENANCE DES BATIMENTS CRECHES	425 000
ACQUISITIONS DE TERRAINS	325 000
ZONES ACTIVITES ACHEVEES	310 000
PROGRAMME DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE	290 000
SUBVENTION EQPT CEATECH	270 000
TRAVAUX PARC DES EXPOS PENVILLERS	255 632
REHABILITATION PARC DE PENVILLERS	254 400
CRECHE ROZ MARIA	250 000
GROS TRAVAUX BIBLIOTHEQUES	244 000
MOBILIER ET MATERIEL BIBLIOTHEQUE	207 000
FOURRIERE ANIMALE CORNIGUEL	200 000
BATIMENT BONNETERIE RUE DE KERHUEL	200 000
DROIT D'USAGES IRREVOCABLES FIBRES OPTIQUES	181 977
OPERATION AQUACOVE	176 000
REQUALIFICATION ILOT GALERIE KEREON	170 510
PROGRAMME OPAH	136 000
ACQ. DE VEHICULES ET CPLT AMENAGEMENT	120 000
ECHANGEURS ROUILLEN/TROYALACH	111 800
FONDS DE CONCOURS VERSES	100 000

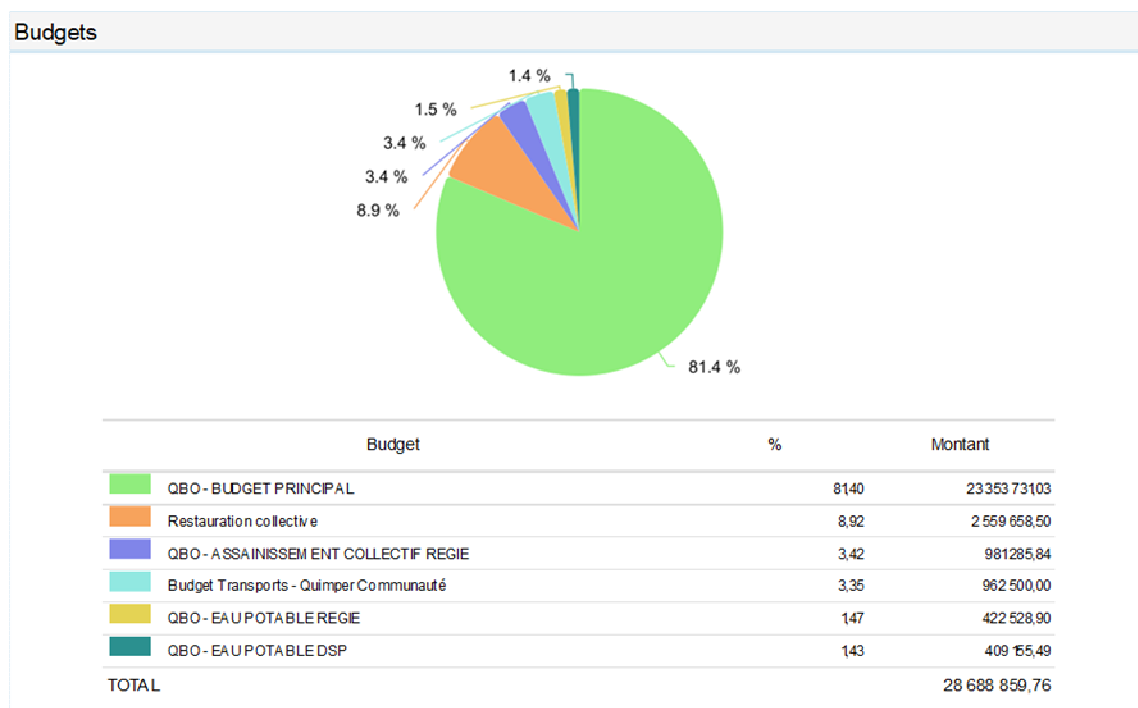
## Le financement de l'investissement

RECETTES	2023	2024	Evolution	
		Cumulé	%	€
<b>021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 957 741</b>	<b>2 790 230</b>	<b>+42,5%</b>	<b>+832 489</b>
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 750 000	3 400 000	94%	+1 650 000
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 181 153	2 436 761	12%	+255 608
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	100 000	0	-100%	-100 000
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	6 706		+6 706
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0	14 280		+14 280
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	58 950	1 900	-97%	-57 050
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	7 379 710	21 161 350	187%	+13 781 640
040 AMORTISSEMENTS	4 140 944	4 479 353	8%	+338 409
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>17 568 498</b>	<b>34 290 580</b>	<b>95%</b>	<b>16 722 082</b>
<b>EMPRUNT D'EQUILIBRE</b>	<b>19 089 975</b>	<b>20 613 194</b>	<b>8%</b>	<b>1 523 219</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>3 712 130</b>	<b>4 182 386</b>	<b>13%</b>	<b>470 256</b>

L'investissement est financé par l'emprunt (20,6 M€), des remboursements notamment au titre de la maîtrise d'ouvrage sur le PEM (21,16 M€), des subventions et des recettes propres.

### C. la dette (tout budget)

Les éléments de la dette présentés comprennent l'ensemble des budgets. Les 28,689 M€ d'encours au 31/12/2023 se répartissent comme suit :



## II - Les budgets annexes

### Transports urbains

<b>Budget transport</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Évolution</b>	<b>Évolution</b>
Recettes commerciales	2 992 000	3 590 000	598 000	19,99%
Fiscalité	11 600 000	13 000 000	1 400 000	12,07%
Subventions	5 009 000	5 009 000	-	0,00%
autres recettes	-	-	-	-
			-	-
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>19 601 000</b>	<b>21 599 000</b>	<b>1 998 000</b>	<b>10,19%</b>
Charges générales	342 664	339 500	- 3 164	-0,92%
Personnel	182 018	168 637	- 13 381	-7,35%
autres charges	17 589 278	19 373 500	300	10,14%
Charges financières	13 000	10 000	- 3 000	-23,08%
Charges exceptionnelles	40 000	45 000	117 034	12,50%
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>18 166 960</b>	<b>19 936 637</b>	<b>1 769 677</b>	<b>9,74%</b>
<b>Epargne</b>	<b>1 434 040</b>	<b>1 662 363</b>	<b>228 323</b>	<b>15,92%</b>
<b>Remboursement emprunt</b>	<b>355 000</b>	<b>355 000</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>1 079 040</b>	<b>1 307 363</b>	<b>228 323</b>	<b>21,16%</b>
autres recettes	121 500	78 000	- 43 500	-35,80%
Nouvel emprunt	373 460	2 674 637		
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 574 000</b>	<b>4 060 000</b>	<b>2 486 000</b>	<b>157,94%</b>
Fonds de concours			-	
Autres investissements	1 574 000	4 060 000	2 486 000	157,94%
Déficit reporté			-	
<b>Total investissement</b>	<b>1 574 000</b>	<b>4 060 000</b>	<b>2 486 000</b>	<b>157,94%</b>

Un avenant au contrat de DSP avec Keolis a été signé en fin d'année 2023 pour permettre la continuité de service.

Dans l'attente du contentieux en Conseil d'État, une procédure d'attribution est relancée.

Une amélioration des services HandiQUB et QUBNoz est prévue dans l'avenant.

La nouvelle DSP prévoira l'évolution du réseau et notamment la mise en service du PEM de la gare. Le besoin de financement sera plus important et une prospective financière a été travaillée pour aboutir à une stratégie financière ajustée.

Le taux de versement mobilités, aujourd'hui de 1 %, sera porté à 1,25 %, pour le 1<sup>er</sup> juillet 2024, générant 3 M€ en année pleine, permettant de financer la montée en gamme de l'offre de transport en commun, à destination notamment des salariés, L'amélioration significative de fréquence des trajets pendulaires sur le TER sud Breizhgo, et la promotion des mobilités actives.

## Eau potable et assainissement collectif

### Eau potable

<b>Eau budget unique</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Évolution</b>	<b>Évolution</b>
Recettes commerciales	6 678 375	10 575 787	3 897 412	58,36%
Fiscalité				
Subventions	-	-	-	#DIV/0!
autres recettes	10 617	10 730		
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>6 688 992</b>	<b>10 586 517</b>	<b>3 897 525</b>	<b>58,27%</b>
Charges générales	3 539 961	7 103 237	3 563 276	100,66%
Personnel	665 901	1 856 565	1 190 664	178,80%
autres charges	435 500	430 500	- 5 000	-1,15%
Charges financières	41 000	35 000	- 6 000	-14,63%
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>4 682 362</b>	<b>9 425 302</b>	<b>4 742 940</b>	<b>101,29%</b>
<b>Épargne</b>	<b>2 006 630</b>	<b>1 161 215</b>	- 845 415	-42,13%
<b>Remboursement d'emprunt</b>	<b>228 000</b>	<b>230 000</b>	2 000	0,88%
<b>Autofinancement</b>	<b>1 778 630</b>	<b>931 215</b>	- 847 415	-47,64%
subventions	40 000	90 000	50 000	
autres recettes	297 000	40 000	- 257 000	-86,53%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 115 630</b>	<b>1 061 215</b>	- 1 054 415	-49,84%
Fonds de concours				
Autres investissements	3 925 000	4 800 000	875 000	22,29%
<b>Total investissement</b>	<b>3 925 000</b>	<b>4 800 000</b>	875 000	22,29%
<b>Solde Investissement</b>	<b>- 1 809 370</b>	<b>- 3 738 785</b>	- 1 929 415	
Recours à l'emprunt	1 809 370	3 738 785	1 929 415	

### Assainissement collectif

<b>Assainissement collectif unifié</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Evolution</b>	<b>Evolution</b>
Recettes commerciales	4 683 000	9 009 000	4 326 000	92,38%
Fiscalité				
Subventions	86 800	58 000	- 28 800	-33,18%
autres recettes	196 187	139 012	- 57 175	-29,14%
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>4 965 987</b>	<b>9 206 012</b>	<b>4 240 025</b>	<b>85,38%</b>
Charges générales	2 149 446	6 635 717	4 486 271	208,72%
Personnel	578 516	627 032	48 516	8,39%
autres charges	82 800	64 800	- 18 000	-21,74%
Charges financières	9 500	13 000	3 500	36,84%
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>2 820 262</b>	<b>7 340 549</b>	4 520 287	160,28%
<b>Épargne</b>	<b>2 145 725</b>	<b>1 865 463</b>	- 280 262	-13,06%
<b>Remboursement d'emprunt</b>	<b>162 000</b>	<b>150 000</b>	- 12 000	-7,41%
<b>Autofinancement</b>	<b>1 983 725</b>	<b>1 715 463</b>	- 268 262	-13,52%

subventions	1 004 500	942 550		
Autre recettes	910 000	40 000	- 870 000	-95,60%
Emprunt	3 381 775	6 977 387		
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>7 280 000</b>	<b>9 675 400</b>	2 395 400	32,90%
Fonds de concours				
Autres investissements	7 280 000	9 675 400	2 395 400	32,90%
<b>Total investissement</b>	<b>7 280 000</b>	<b>9 675 400</b>	2 395 400	32,90%

En 2024, le périmètre de la régie est étendu aux communes de Plogonnec et Locronan. Le nouveau contrat de DSP avec la SAUR entre en vigueur sur le reste du territoire.

Les contrats de DSP prévoient désormais que l'ensemble des dépenses et des recettes transitent par les budgets de QBO et non plus seulement la part de financement dévolue à QBO. Les masses financières augmentent en conséquence.

L'autofinancement est en repli. Les coûts de production aussi bien en régie qu'en DSP étant supérieurs aux années précédentes.

L'harmonisation des tarifs est réalisée avec la nouvelle grille des prix jusqu'à une consommation de 300 m<sup>3</sup>.

L'harmonisation complète sera proposée dans les années à venir.

La montée en puissance d'un schéma directeur des investissements permettra dans les années à venir l'amélioration continue du réseau, tant d'un point de vue de sécurisation de la ressource que de sa dimension environnementale. Celui-ci est en cours de réalisation.

Le montant des investissements progresse, de manière plus appuyée sur le budget assainissement, la sécurisation des réseaux étant un enjeu majeur de cette politique publique.

## SPANC

<b>SPANC</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Evolution</b>	<b>Evolution</b>
Recettes commerciales	248 600	261 500	12 900	5,19%
Fiscalité				
Subventions	-	5 000	5 000	#DIV/0!
autres recettes	77 700	257 600	179 900	231,53%
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>326 300</b>	<b>524 100</b>	197 800	60,62%
Charges générales	69 182	72 400	3 218	4,65%
Personnel	241 118	283 638	42 520	17,63%
autres charges	5 500	25 000	19 500	354,55%
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>315 800</b>	<b>381 038</b>	<b>65 238</b>	<b>20,66%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>10 500</b>	<b>143 062</b>	132 562	1262,50%
autres recettes	-	150 000		
Excédent reporté				
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>10 500</b>	<b>293 062</b>	<b>282 562</b>	<b>2691,07%</b>
Fonds de concours		150 000		
Autres investissements	-	26 000	26 000	#DIV/0!
Déficit reporté				
<b>Total investissement</b>	<b>-</b>	<b>176 000</b>	<b>176 000</b>	<b>#DIV/0!</b>

Le SPANC gère l'assainissement non collectif. La grille tarifaire est ajustée en revoquant le dispositif de pénalités pour réduire les risques de pollution que représentent les installations non conformes.

### Collecte et traitement des déchets

<b>Budget déchets</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Evolution</b>	<b>Evolution</b>
Recettes commerciales	1 208 000	1 198 000	- 10 000	-0,83%
Fiscalité	11 228 000	11 670 000	442 000	3,94%
Subventions	1 520 000	1 520 000	-	0,00%
autres recettes	-	-	-	
			-	
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>13 956 000</b>	<b>14 388 000</b>	<b>432 000</b>	<b>3,10%</b>
Charges générales	8 403 050	9 739 725	1 336 675	15,91%
Personnel	892 042	917 702	25 660	2,88%
autres charges	2 900 000	2 980 000	80 000	2,76%
Charges financières	58 500	5 000	- 53 500	-91,45%
Charges exceptionnelles	6 000	6 000	117 034	0,00%
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>12 259 592</b>	<b>13 648 427</b>	<b>1 388 835</b>	<b>11,33%</b>
<b>Epargne</b>	<b>1 696 408</b>	<b>739 573</b>	<b>- 956 835</b>	<b>-56,40%</b>
<b>Remboursement emprunt</b>	<b>110 000</b>	<b>10 000</b>	<b>- 100 000</b>	<b>-90,91%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>1 586 408</b>	<b>729 573</b>	<b>- 856 835</b>	<b>-54,01%</b>
autres recettes	40 000	415 000	375 000	937,50%
Nouvel emprunt	2 752 011	3 618 327		
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>4 378 419</b>	<b>4 762 900</b>	<b>384 481</b>	<b>8,78%</b>
Fonds de concours			-	
Autres investissements	4 378 419	4 762 900	384 481	8,78%
Déficit reporté			-	
<b>Total investissement</b>	<b>4 378 419</b>	<b>4 762 900</b>	<b>384 481</b>	<b>8,78%</b>

Portant la régie et le marché de collecte, il porte la gestion de la collecte et le financement de l'élimination des déchets.

Le déploiement du plan déchets se poursuit avec la mise en place de la gestion des bio-déchets, l'extension des PAV et du périmètre de ces derniers. Cela se voit tant dans l'évolution des dépenses et notamment du contrat de prestation de collecte des déchets que dans le niveau élevé des investissements.

Le budget annexe porte également la contribution au SIDEPAQ dont le montant est relativement stable.

Le taux de TEOM reste inchangé.

## ZAE

<b>Budget ZAE</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Evolution</b>	<b>Evolution</b>
Recettes commerciales	5 986 000	3 431 741	- 2 554 259	-42,67%
Fiscalité				
Subventions			-	
autres recettes		2 766 285		
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>5 986 000</b>	<b>6 198 026</b>	<b>212 026</b>	<b>3,54%</b>
Charges générales	11 591 375	14 961 823	3 370 448	29,08%
Personnel				
autres charges				
charges financières	35 000	5 000	- 30 000	-85,71%
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>11 626 375</b>	<b>14 966 823</b>	<b>3 340 448</b>	<b>28,73%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>- 5 640 375</b>	<b>- 8 768 797</b>	<b>- 3 128 422</b>	<b>55,46%</b>
<b>Remboursement d'emprunt</b>	<b>300 000</b>	<b>10 000</b>	<b>- 290 000</b>	<b>-96,67%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>- 5 940 375</b>	<b>- 8 778 797</b>	<b>- 2 838 422</b>	<b>47,78%</b>
autres recettes				
Emprunt	5 940 375	8 778 797		

Les principales dépenses porteront sur la zone de l'Eau Blanche. Des acquisitions de terrains et/ou des études pour la création de nouvelles zones d'activités prioritaires pour le développement des entreprises (Ti Lipig à Pluguffan, Lumunoc'h à Briec ou encore Kerjaouen à Quimper) sont également prévues.

## Bâtiments économiques

<b>Location bâtiments économiques</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Evolution</b>	<b>Evolution</b>
Recettes commerciales	527 610	845 367	317 757	60,23%
Fiscalité			-	
Subventions	157 500	-	- 157 500	
autres recettes	39 000	40 000	1 000	2,56%
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>724 110</b>	<b>885 367</b>	<b>161 257</b>	<b>22,27%</b>
Charges générales	455 143	524 265	69 122	15,19%
Personnel			-	#DIV/0!
charges financières		55 000	55 000	#DIV/0!
autres charges	2 000	2 000	-	0,00%
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>457 143</b>	<b>581 265</b>	<b>124 122</b>	<b>27,15%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>266 967</b>	<b>304 102</b>	<b>37 135</b>	<b>13,91%</b>
<b>Remboursement d'emprunt</b>	<b>-</b>	<b>14 200</b>	<b>14 200</b>	
<b>Autofinancement</b>	<b>266 967</b>	<b>289 902</b>	<b>22 935</b>	
autres recettes	147 000	148 200	1 200	0,82%
Excédent reporté				
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>413 967</b>	<b>438 102</b>	<b>24 135</b>	<b>5,83%</b>
Fonds de concours	-	-		

Autres investissements	225 100	347 000	121 900	54,15%
Déficit reporté				
<b>Total investissement</b>	<b>225 100</b>	<b>347 000</b>	<b>121 900</b>	<b>54,15%</b>

Le budget annexe comporte les pépinières, hôtels d'entreprises et ateliers relais. L'équilibre financier nécessitera d'être retravaillé et une analyse par bâtiment permettra d'adapter les actions mise en place.

En 2024, QBO achète une partie des locaux de l'ADRIA. Ces locaux accueillent Labocéa qui verse un loyer à ce titre.

L'évolution des charges et loyers en tient compte.

### Service Commun de Restauration Collective

Restauration collective	2023	2024	Évolution
Recettes commerciales	4 491 877	4 874 567	382 690
Fiscalité			-
Subventions			-
autres recettes	37 840		- 37 840
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>4 529 717</b>	<b>4 874 567</b>	344 850
	-	-	-
Charges générales	2 684 440	2 815 296	130 856
Personnel	1 489 616	1 505 842	16 226
Charges financières	111 000	117 000	6 000
autres charges	10 000	10 000	-
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>4 295 056</b>	<b>4 448 138</b>	153 082
			-
<b>Epargne brute</b>	<b>234 661</b>	<b>426 429</b>	191 768
<b>Emprunt</b>	<b>285 000</b>	<b>297 000</b>	12 000
<b>autofinancement</b>	<b>- 50 339</b>	<b>129 429</b>	179 768
autres recettes	-	60 000	60 000
Emprunt	350 339	259 571	- 90 768
Excédent reporté			-
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>300 000</b>	<b>449 000</b>	149 000
			-
Fonds de concours			-
Autres investissements	300 000	449 000	149 000
Déficit reporté			-
<b>Total investissement</b>	<b>300 000</b>	<b>449 000</b>	149 000

Le service commun de restauration collective assure la production et la livraison de repas pour les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Landrévarzec, le CCAS de Quimper et le CIAS de QBO.

Ce budget qui doit être financé exclusivement par les membres du service commun a été fortement impacté par la hausse des prix sur l'alimentaire, très supérieure à l'indice moyen de la hausse des prix et l'évolution de la valeur du point d'indice. La hausse tarifaire de 2023, sera en année pleine sur 2024.

En parallèle, l'obligation de la suppression des barquettes en plastique et le projet de passage en plat inox appelle des besoins de financement supplémentaires.

## Construction et gestion de réseaux de chaleur urbains

<b>Réseau de chaleur</b>		<b>2024</b>
Recettes commerciales		56 000
Fiscalité		
Subventions		
autres recettes		84 577
<b>Total recettes Fonctionnement</b>		<b>140 577</b>
		-
Charges générales		84 600
Personnel		
Charges financières		1 300
autres charges		
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>		<b>85 900</b>
<b>Epargne brute</b>		<b>54 677</b>
<b>Emprunt</b>		<b>17 350</b>
<b>autofinancement</b>		<b>37 327</b>
autres recettes		515 900
Emprunt		
Excédent reporté		
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>553 227</b>
Fonds de concours		
Autres investissements		2 053 227
Déficit reporté		
<b>Total investissement</b>		<b>2 053 227</b>
Solde Investissement		- 1 500 000
Emprunt		1 500 000

Le budget annexe est créé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour permettre le suivi budgétaire et comptable de la construction et de la gestion de réseaux de chaleur urbains.

En 2024, il comportera les opérations de construction du réseau de chaleur de Penhars d'une part et recevra également le réseau de chaleur urbain de Briec. Ce dernier sera transféré en cours d'année à l'EPCI, les travaux d'établissement du transfert financier de l'équipement sont en cours.

Des travaux d'agrandissement de l'unité de Briec sont en cours d'étude.

### Biogaz

<b>Valorisation énergies renouvelables</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Evolution</b>
Recettes commerciales	840 000	900 000	60 000
Fiscalité			-
Subventions			-
autres recettes	-	-	-
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>840 000</b>	<b>900 000</b>	60 000
	-	-	-
Charges générales	715 320	734 000	18 680
Personnel			-
Charges financières			-
autres charges	10 000	25 000	15 000
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>725 320</b>	<b>759 000</b>	33 680

			-
<b>Epargne brute</b>	<b>114 680</b>	<b>141 000</b>	26 320
<b>Emprunt</b>	-	-	-
<b>autofinancement</b>	<b>114 680</b>	<b>141 000</b>	26 320
autres recettes	-	-	-
Emprunt	-	-	-
Excédent reporté			-
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>114 680</b>	<b>141 000</b>	26 320
			-
Fonds de concours			-
Autres investissements	100 000	100 000	-
Déficit reporté			-
<b>Total investissement</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	-
			-
			-
Solde Investissement	14 680	41 000	26 320
Emprunt	- 14 680		14 680

Le budget annexe du Biogaz comporte le traitement du biométhane de la STEP du Corniguel. Le biométhane est acheté au budget annexe de l'assainissement, l'unité de biogaz assure son traitement et la revente du Biogaz est réalisée auprès d'ENGIE. Le prix de rachat est fixe et l'étude sur le mécanisme de la livraison à soi-même est en cours.

### Port du Corniguel

Activités portuaires	2023	2024	Évolution
Recettes commerciales	81 227	82 638	1 411
Fiscalité			-
Subventions	62 173	62 173	-
autres recettes			-
<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>143 400</b>	<b>144 811</b>	<b>1 411</b>
	-	-	-
Charges générales	116 900	109 028	- 7 872
Personnel	12 900	11 604	- 1 296
Charges financières			-
autres charges	6 100	-	- 6 100
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>135 900</b>	<b>120 632</b>	<b>- 15 268</b>
			-
<b>Epargne brute</b>	<b>7 500</b>	<b>24 179</b>	<b>16 679</b>
<b>Emprunt</b>	-	-	-
<b>autofinancement</b>	<b>7 500</b>	<b>24 179</b>	<b>16 679</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>7 500</b>	<b>24 179</b>	<b>16 679</b>
			-
Fonds de concours			-
Autres investissements	7 500	24 179	16 679
Déficit reporté			-
<b>Total investissement</b>	<b>7 500</b>	<b>24 179</b>	16 679

Le budget annexe comporte les recettes et les dépenses relatives à la gestion du port du Corniguel.

L'exercice 2024 sera dans la continuité de la gestion de 2023 avec la poursuite des études sur le devenir du port. Quelques travaux sont prévus au budget.

\*\*\*

Après avoir délibéré (53 suffrages exprimés, dont 7 voix contre et 46 voix pour), le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif 2024 de Quimper Bretagne Occidentale.

## **Débats relatifs au rapport n°2 :**

**M. LE ROUX (Dominique)** : « Dans les propos liminaires, il était question du projet de territoire de QBO, et bien évidemment, le budget est l'expression de notre souhait de faire vivre ce projet de territoire.

*Pour mémoire, nous avons trois axes essentiels : la transition énergétique et écologique, la cohésion sociale et la solidarité, l'attractivité maîtrisée. Pour aboutir à cela, nous mettons en place une stratégie financière qui a un objectif pluriannuel et qui concilie la recherche de la capacité d'investissement pour pouvoir satisfaire les ambitions qui sont portées par QBO, et également pour financer un service public de qualité.*

*Le contexte dans lequel ce travail a été fait, vous le savez, est tous les ans un peu particulier. La particularité que nous pouvons retenir cette année, c'est que nous avons une croissance faible. Pour mémoire, à l'époque où je présentais le DOB (Débat d'Orientations Budgétaires), le ministre des Finances tablait sur une croissance de 1,4 %, mais tout le monde sait qu'elle a été revue depuis à la baisse et n'est désormais plus que de 0,8 %. L'inflation de 2,5 % n'a pas encore évolué, mais nous attendons les chiffres prochainement.*

*Le coût énergétique s'est détendu sans toutefois rejoindre ce que nous avons connu en 2022. Pour mémoire, au moment du DOB, je disais qu'en 2023, entre l'eau et l'électricité, nous avons consommé de l'ordre de 2,3 millions d'euros. Les estimations actuelles nous laissent prévoir des dépenses de l'ordre de 1,02 million.*

*Vous le savez également, à l'heure actuelle, il y a de nombreuses incertitudes quant aux financements de l'État. Le Fonds vert a par exemple été gelé, donc certains crédits ne seront pas servis aux collectivités.*

*La Présidente l'évoquait à l'instant, nous aurons cette année un investissement que nous pouvons largement qualifier d'historique, puisque nous allons dépasser les 200 millions d'euros en budget.*

*Pour mémoire, nous avons 12 budgets, dont le principal et un petit nouveau dans les budgets annexes, un nouvel acronyme qu'il faudra apprendre, qui est le RCU (Réseau de Chaleur Urbain), budget institué au début de cette année.*

*Le montant brut global du budget prévu pour cette année est de 224 millions d'euros, retraité des flux croisés et de la part de l'administration commune, donc nous sommes à 205 millions d'euros net. Sur ces 205 millions d'euros net, nous avons, tous budgets confondus, 93,23 millions de dépenses d'investissement, ce qui est là aussi assez colossal. Sur ces 93 millions, un tiers est consacré au PEM (Pôle d'Échanges Multimodal) et à la Grande salle événementielle.*

*Si nous jetons un coup d'œil sur les répartitions tous budgets hors dette, le camembert qui vous est présenté ici vous laisse voir que l'aménagement et le cadre de vie est le secteur le plus conséquent (31 %), suivi de l'attractivité du territoire (24 %), des mobilités (21 %), de l'accompagnement au quotidien et des solidarités (15 %), de l'administration et du reversement (12 %). Comme vous le voyez sur la diapositive, cela nous donne une répartition : pour 100 euros, 30 euros sont consacrés à la politique Eau, déchets et assainissement ; 18 euros sont consacrés aux transports urbains ; 14 euros sont consacrés*

*aux services à la population ; 12 euros sont consacrés à l'administration générale ; 7 euros sont consacrés à la culture et à la jeunesse ; 7 euros sont consacrés au reversement aux communes, puis quelques autres un peu moins importants.*

*En ce qui concerne les grands équilibres que nous pouvons constater et les évolutions entre 2023 et 2024, nous voyons qu'en termes de ressources de fonctionnement, nous sommes en hausse assez sensible pour l'année 2024, avec un peu plus de 2 millions d'euros, et, en comparaison, les dépenses de fonctionnement restent pratiquement stables. Cela a bien sûr pour conséquence une capacité courante de financement qui augmente d'un peu plus de 2 millions d'euros par rapport à l'année dernière. Les frais financiers augmentent également, en liaison avec les programmes et les investissements qui sont les nôtres. Néanmoins, nous restons avec une épargne brute qui est toujours supérieure à celle de l'an dernier.*

*Le remboursement du capital de la dette est bien évidemment en augmentation, encore une fois en lien avec les investissements que nous menons. L'épargne nette reste plutôt satisfaisante, même très satisfaisante, à plus de 4 millions d'euros. Nos charges d'investissement sur le budget principal s'élèvent à un peu moins de 52 millions d'euros, bien sûr couvertes par nos financements propres à hauteur de 27 millions pour les recettes d'investissement, 20 millions pour l'emprunt d'équilibre, et il faut évidemment y ajouter l'épargne nette que nous avons constituée.*

*En termes de politique publique, si nous faisons un petit focus sur l'accompagnement au quotidien des solidarités, nous nous apercevons que, tous budgets confondus dans ce domaine, nous sommes à un peu plus de 30 millions d'euros. Il me semble qu'un point est intéressant à souligner, mais madame la présidente l'a déjà indiqué : nous venons augmenter la contribution du CIAS à hauteur de 390 000 euros pour atteindre 1,24 million d'euros. Vous connaissez toutes et tous la situation dans laquelle se trouvent les EHPAD de notre pays et de notre territoire aujourd'hui.*

*Une nouvelle politique liée à l'emploi et l'insertion sera également mise en place.*

*Concernant la Petite enfance, nous avons pris 16 places supplémentaires auprès de la structure privée La Maison Bleue. Il y a encore l'étude en cours de la relocalisation de l'Arche de Noé sur le site de Roz Maria. Cette étude mobilisera 250 000 euros sur l'année 2024.*

*Au niveau de la lecture publique, le développement de la RFID (Radio Frequency Identification) est toujours d'actualité, ainsi que la construction de la médiathèque des communes du Pays Glazik et de Quéménéven, pour 650 000 euros.*

*En ce qui concerne les piscines, nous parlons ici essentiellement de la piscine de Kerlan Vian et de sa rénovation : 4 millions d'euros sont alloués au titre de cette année 2024.*

*Focus maintenant sur les mobilités : nous avons un peu plus de 41 millions d'euros, fonctionnement et investissement cumulés. Les points intéressants, c'est bien sûr la mise en service du PEM (16,6 millions d'euros pour cette année), ainsi que la nouvelle DSP (Délégation de Service Public) Transports – je ne reviens pas là-dessus, tout le monde sait dans quelle situation nous nous trouvons – qui sera mise en place à la fin de cette année. Dans ce cadre, nous prévoyons une amélioration des services HandiQUB et QUB Noz.*

*Nous avons aussi la montée en gamme de l'offre de transports en commun pour apporter les services que la population attend (en particulier dans la partie nord-est de notre territoire), et également, les entreprises qui sont bien sûr très concernées par tout cela puisque les mobilités peuvent être des freins à l'embauche. Il y a aussi une petite nouveauté, qui est l'amélioration des fréquences de trajets pendulaires en TER sur le Sud-Bretagne, dans le cadre du dispositif BreizhGo Express Sud, et bien sûr, sur cette année 2024, nous poursuivrons notre politique de soutien aux mobilités douces.*

*Focus maintenant sur l'attractivité du territoire : nous arrivons à un total d'un peu plus de 38 millions d'euros. Les points intéressants, c'est un investissement important de près de 15 millions d'euros sur nos zones d'activités économiques, dont l'Eau blanche, Kerourvois, Kerjaouen. Nous poursuivons également notre politique de soutien aux structures de développement et d'attractivité et, je l'ai déjà évoqué tout à l'heure, la redéfinition d'une politique d'insertion par l'emploi. Il conviendra aussi d'œuvrer pour ancrer l'EESAB (École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne) sur le territoire avec les travaux de rénovation du bâtiment que nous destinons à cette EESAB. Une DSP très haut débit doit également entrer en vigueur dans le courant de cette année.*

*En ce qui concerne l'aménagement et le cadre de vie, c'est un gros morceau, comme vous le voyez : nous sommes à plus de 65 millions d'euros. Les faits saillants, ce sont les nouveaux modes d'exploitation de la production et la distribution de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire de QBO, avec la mise en place d'un schéma directeur pour sécuriser et améliorer les réseaux. Dans ce domaine, nous avons 15 millions d'euros d'investissement budgétés, mais nous y reviendrons un peu plus tard dans cette présentation. Le déploiement de la collecte des biodéchets se poursuit, de même que le développement de l'apport volontaire.*

*Je l'ai déjà évoqué tout à l'heure, un budget annexe Réseau de chaleur urbain a été créé, dans lequel nous trouvons le réseau de chaleur urbain de Penhars, mais nous allons également y agréger le réseau déjà existant à Briec.*

*L'accompagnement de QBO en matière de logement et d'habitat va se poursuivre, comme nous le faisons depuis maintenant des années. En matière de délégation à la pierre ou d'aide à la pierre en propre par QBO, nous continuons, sur ces deux volets, à soutenir ces projets de construction. L'opération programmée d'amélioration de l'habitat est toujours présente, dotée de 600 000 euros au titre de cette année 2024.*

*En ce qui concerne l'administration et le reversement, ce n'est que du fonctionnement, mais cela s'élève néanmoins à 25 millions d'euros, avec un reversement aux communes d'un peu moins de 8 millions d'euros, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour un peu plus de 4 millions d'euros, le service commun, qui concerne désormais l'ensemble des communes du territoire de QBO, avec 9 millions d'euros de reversement à l'État et une partie aux communes.*

*Il y a une petite coquille sur le tableau qui vous est présenté, mais le total est de 200 833 336 euros, avec des dépenses réelles d'investissement de 91 731 000 euros et de 109 102 000 euros en dépenses réelles de fonctionnement, ce qui montre bien que nous avons un budget plutôt historique cette année, comme madame la présidente le disait tout à l'heure.*

*En ce qui concerne les ressources de fonctionnement qui seront les nôtres dans le courant de cette année, elles seront issues de la fiscalité pour 64 %, des recettes liées aux usagers et autres services proposés à la population pour 28 % et de dotations et de subventions qui viennent compléter ces ressources de fonctionnement de QBO pour près de 20 %.*

*Cette année, pour les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont en diminution, ce qui est essentiellement en lien avec la baisse du coût de l'énergie. Comme je le disais tout à l'heure, l'électricité et le gaz représentaient 2,3 millions l'an dernier, contre 1,02 million cette année, ce qui fait une belle différence, que nous préférons avoir de notre côté plutôt que de la déboursier.*

*La masse salariale est en progression de l'ordre de 6 %, mais il est à noter qu'à partir de 2024, les agents qui travailleront au service de l'Eau seront également intégrés dans le budget annexe Eau et dans le budget annexe Assainissement.*

*Nous voyons une progression des dépenses liées au SDIS et, comme je le disais tout à l'heure, le CIAS se voit également crédité de 390 000 euros supplémentaires.*

*Je l'ai déjà évoqué tout à l'heure, les charges financières sont en augmentation, ce qui est bien évidemment lié aux emprunts que nous avons souscrits. Il s'agit aujourd'hui de rembourser ces emprunts. L'annuité passera d'environ 2 millions l'an dernier à 3,5 millions en 2024.*

*Si nous regardons les principaux investissements dans les différents budgets, au niveau du budget principal, nous voyons évidemment l'aménagement de la gare en première position pour 16,6 millions d'euros, suivi de la construction de la Grande salle pour presque 15,3 millions d'euros, puis la rénovation de la piscine de Kerlan Vian pour 4 millions d'euros.*

*Si nous jetons un petit coup d'œil sur les zones d'activités, nous sommes à 8,6 millions pour l'Eau blanche et autour du million d'euros pour les autres zones d'activités. En ce qui concerne le transport urbain, en termes de matériel d'exploitation, nous avons un investissement de 3,38 millions.*

*J'annonçais 15 millions d'euros tout à l'heure pour l'eau potable et l'assainissement, ce que nous voyons ici. Nous avons en effet 5 millions d'euros en travaux et équipements pour l'eau potable et 10 millions d'euros pour l'assainissement collectif, de la même manière, travaux et équipements.*

*Je parlais tout à l'heure du budget annexe Réseau de chaleur, pour presque 1,8 million d'euros.*

*En ce qui concerne le financement de notre investissement, sur l'exercice 2024, nous prévoyons un autofinancement en progression, à hauteur de 13 % (4,18 millions d'euros). L'important niveau de financement extérieur est à souligner, puisqu'il est de près de 50 %. Le recours à l'emprunt est bien évidemment aussi présent avec 20,6 millions d'euros, qui couvrent 40 % de nos besoins en matière de financement pour cette année 2024. Cela nous conduit à une capacité de désendettement de 3,58 années sur notre budget principal, à comparer aux 2,41 années que nous avons en 2023. Cette capacité de désendettement à 3,58 années reste tout à fait honorable. De nombreuses collectivités en sont assez loin, non*

*pas vers le rouge, mais ont des capacités de désendettement beaucoup plus importantes, de l'ordre de 8 à 10 ans, ce qui n'est pas inhabituel. Nous pouvons donc être plutôt satisfaits de voir que notre dette est maîtrisée, comme le disait madame la présidente tout à l'heure. »*

**Mme ASSIH :** « *Merci beaucoup, Dominique LE ROUX, pour cette présentation très claire. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Valérie POSTIC, je vous en prie. »*

**Mme POSTIC :** « *Lors du dernier conseil communautaire, une délibération relative à la cession pour 1 euro du bâtiment de l'ex-foyer des Bruyères, l'association Kroashent Kern, a été approuvée par notre Assemblée. J'avais alors demandé des précisions quant à l'association bénéficiaire de ce bien, à savoir statut, identité, qualité des gérants, solidité financière, notamment au regard de l'ampleur des travaux de réhabilitation à mener, ainsi que de la capacité à gérer des activités d'internat scolaire et d'hébergement touristique. Aucune réponse ne m'a été apportée. Pourtant, dès le lendemain, le projet a été annoncé dans la presse par les dirigeants de l'association. Par ailleurs, par le biais des réseaux sociaux, Penhars Infos notamment, j'ai appris que l'association Diwan envisageait d'ouvrir l'internat scolaire dans les locaux dès le mois d'avril.*

*Nous ne pouvons donc que nous étonner et nous inquiéter de cette manière de procéder. En effet, avant de voter une cession à 1 euro d'un bien estimé par les Domaines à plusieurs de centaines de milliers d'euros à une association nouvellement créée et, de ce fait, inconnue sur le territoire, aucune information n'a été apportée au conseil communautaire sur ce projet, et ce alors que tout indique que le projet était extrêmement avancé.*

*Ainsi, comme je l'ai indiqué lors de la dernière séance du conseil communautaire, qui, quoi comment ? Qui porte ce projet ? Comment est-il financé ? Qui gèrera le futur établissement où seront accueillis l'internat de Diwan et les projets de logement ? »*

**Mme ASSIH :** « *Vous comprenez que ce n'est pas en lien avec le budget. Pour autant, nous en avons parlé avant le Conseil et je vous ai proposé d'intervenir pour pouvoir avoir cette réponse. Marc, peux-tu répondre à qui, quoi, comment ? Le comment, je ne sais pas, mais le qui et le quoi, oui. C'est l'association qui fait son plan de financement et qui aura également recours à l'emprunt. »*

**M. ANDRO :** « *En tant que président de l'OPAC, je peux répondre que notre évaluation de ce bâtiment était nettement inférieure à celle des Domaines, pour la simple raison que les Domaines regardaient indépendamment de la situation géographique du bien quelle était la valeur de ce type de bien. Or à partir du moment où nous sommes dans une zone « Politique de la Ville », des logements de type FJT (foyer de jeunes travailleurs) ou autres types de logement social sont impossibles, car il est interdit de rajouter du logement social dans les zones « quartiers prioritaires de la politique de la Ville ». C'est d'ailleurs une problématique que nous avons eue en sens inverse sur un autre dossier sur Kerguen. C'est le premier point.*

*Deuxième point, l'OPAC cède à la Communauté qui cède à une association, que nous connaissons, parce qu'il y a quand même eu un certain nombre de contacts. Un des objectifs est de trouver une solution à la problématique de l'absence d'internat du collège Diwan sur Quimper et autour de la recherche de solutions à cette problématique. D'autres projets naissent ou sont en train de naître. D'ailleurs, je n'en connais pas absolument tous les détails. Ce que je peux dire, c'est qu'il me semble peu réaliste d'ouvrir cela si tôt, je pense que l'objectif serait plutôt pour eux qu'ils ouvrent à la rentrée, s'ils y arrivent.*

*Voilà ce que je peux dire là-dessus. Quelle était l'autre question ? »*

**Mme ASSIH :** *« C'était à peu près cela, c'est-à-dire comment vont-ils financer, mais c'est une question à poser directement à l'association. Pour compléter, il y a surtout un certain nombre de travaux à prévoir avant de pouvoir ouvrir l'établissement pour l'accueil des internes, d'où le côté plus réaliste qui nous amène à dire que ce sera plutôt septembre 2024 qu'avril. Voilà ce que nous pouvons dire à ce stade. »*

*Nous revenons au budget. Qui souhaite intervenir ? Thomas FÉREC. »*

**M. FÉREC :** *« Je tiens à remercier la présentation claire et concise de Dominique LE ROUX. Je voulais simplement dire que c'est un budget ambitieux qui permet de répondre aux attentes fortes de la Collectivité. N'oublions pas que Quimper Bretagne Occidentale est la troisième Collectivité de Bretagne et qu'il y a des attentes très fortes de la part des habitants. Nous voyons que nous arrivons à faire énormément de projets, que ce soit dans les transitions, dans la culture, dans le sport, dans le développement économique – très important aussi – tout en conservant, et cela a été fort bien dit par Dominique LE ROUX, une capacité d'autofinancement importante, et surtout des capacités de désendettement qui restent aussi, comme tu l'as dit, inférieures à quatre ans, donc excellentes. »*

*Au regard des projets qui sont entamés, je pense donc que nous pouvons nous féliciter de ce budget. De plus, nous sommes toujours dans des phases où les projets prennent du temps, et nous voyons que tous les projets ont été entamés de façon rapide et pourront donc servir aux habitants dans les mois qui viennent. »*

**M. MENGUY :** *« Nous arrivons en fin de période budgétaire et je crois que nous avons tous pu voir dans nos communes respectives que depuis quelques années, il était complexe, dans ces périodes, de boucler un budget, et c'est encore le cas cette année. Il est compliqué de financer les politiques publiques courantes du quotidien, les services publics du quotidien qu'assurent nos mairies, nos agglomérations, certaines politiques qui sont parfois anciennes, que nous avons parfois du mal à questionner et à requestionner. Il est également compliqué de financer de nouvelles politiques pour répondre aux crises qui nous touchent et aux défis auxquels nous devons répondre. »*

*Cette mission, qui est celle des élus, qui est complexe dans notre Commune et dans les autres collectivités, au niveau de l'État, est forcément tout aussi complexe au niveau de Quimper Bretagne Occidentale et vous a forcément demandé beaucoup de travail. Je remercie donc Dominique LE ROUX pour ses explications pédagogiques, comme à chaque fois. Je pense que nous pourrions passer un conseil communautaire entier à parler de ce rapport, donc il est parfois un peu frustrant de devoir l'aborder assez rapidement quand il y a 40 rapports à l'ordre du jour, mais c'est ainsi. D'autres rapports à l'ordre du jour de ce Conseil sont, comme vous le disiez tout à l'heure, structurants pour le territoire, donc il faut leur laisser toute leur place.*

*Je vais essayer d'être bref pour respecter vos consignes et laisser la place à ces autres rapports, mais je voulais revenir sur le fait que tout ce travail de préparation budgétaire se fait forcément dans un contexte très difficile sur le plan international et pèse sur nos finances nationales et locales, ainsi que sur le moral de nos concitoyens. Nous sommes sortis d'une crise Covid, qui avait ses besoins, pour rentrer dans une nouvelle crise mondiale qui est, en l'occurrence, davantage européenne et ukrainienne, avec des menaces qui pèsent sur nos*

*modèles démocratiques occidentaux. Cette crise déclenche également des besoins, et souvent des besoins de financement, qui sont très importants. Malheureusement, je crains que de ce côté-là, cela ne s'arrange pas dans les mois et les années qui viennent. Lorsque nous parlons de nos budgets au niveau communal, et ici, au niveau de l'Agglomération, nous ne pouvons pas nous extraire de cela.*

*Je crois que nous ne pouvons pas dire que l'État peut tout payer, alors qu'il doit financer une guerre aux portes de l'Europe, qu'il doit financer notre sécurité quotidienne, notre autonomie sanitaire, énergétique et militaire. Forcément, quand nous devons dépenser plus pour payer des obus pour nos alliés, nos armées, notre dissuasion, nos centrales nucléaires, cela fait moins d'argent pour d'autres politiques. Je crois qu'il faut rappeler cela tout le temps. Il y a des populistes dans notre pays, comme dans le monde, qui s'extraient de ces questions, et je crois qu'il ne faut pas leur laisser le terrain et faire de la pédagogie en permanence pour expliquer la complexité de monter des budgets, que ce soit à nos petits niveaux d'élus locaux ou au niveau des États, puisque l'État français n'est pas le seul concerné par ces crises.*

*On nous dit souvent ici que de l'argent magique est caché quelque part, que cet argent magique permettrait de résoudre tous les enjeux budgétaires que j'évoque et que personne n'aurait d'efforts à faire, puisque cet argent magique existe. Moi, localement, je ne vois pas cet argent magique. Je suis peut-être un peu aveugle, en tout cas très myope, mais je ne vois pas le monde économique « planquer » des millions d'euros qui, nationalement, agrémentés les uns aux autres, constitueraient des milliards qui permettraient d'assurer la gratuité des médicaments, des allocations généreuses, des dépenses de santé, le financement de nos armées et de la police.*

*Oui, madame la présidente, les budgets ici sont équilibrés, notre budget est équilibré : celui de QBO l'est, ceux des communes qui composent l'Agglomération également, celui du Département, celui de la Région. C'est une obligation légale pour les collectivités territoriales. Néanmoins, pour assurer cet équilibre, les collectivités peuvent aussi augmenter les impôts, les taxes, ou lever des crédits. Ce n'est pas parce que nos budgets sont équilibrés qu'il n'y a pas de questions à se poser sur les choix politiques qui sont faits et les politiques qui sont menées.*

*Je pense que la situation budgétaire est aujourd'hui difficile, car nos besoins de dépense vitaux changent et que nous avons du mal à revoir nos priorités. Tout cela pèse forcément sur les budgets de tout le monde, je crois qu'il faut avoir l'honnêteté de le dire.*

*Néanmoins, dans ce contexte, heureusement, tout n'est pas tout noir, parce qu'après l'explication de Dominique LE ROUX, je trouve que cette situation budgétaire nationale difficile ne pèse pas tant que cela sur le budget de notre Collectivité. Vous avez cité des propos tenus par le ministre de l'Économie en l'occurrence, mais dans nos budgets, dans les dotations qui seront perçues en 2024 par QBO, les dotations de l'État sont stables, voire en légère augmentation. D'ailleurs, les recettes de la Collectivité augmentent globalement, pour une partie grâce à la fiscalité. Vous avez fait des choix que nous n'avons pas partagés, mais en tout état de cause, il y a de l'argent qui rentre, donc des capacités de financement : de l'argent qui rentre, parce qu'il y a des dotations qui arrivent, et il y a les recettes, notamment les recettes fiscales, très locales.*

*Quand nous avons des capacités de financières, forcément, nous nous en servons. Pourquoi faire ? Nous, nous estimons que certaines dépenses sont justifiées. Je dirais même que c'est le*

*cas de la plupart de ces dépenses, en tout cas pour ce qui est des politiques courantes. Si ce budget n'était que de la mécanique budgétaire, je pense que nous pourrions le voter ; si ce budget ne consistait qu'à financer des services publics essentiels, ce que nous voyons opérer au quotidien par les agents de nos collectivités sur le territoire, pour leur maintien, nous pourrions probablement les voter aussi. Pour tout vous dire, nous aimerions même les voter. Nous aimerions les voter, nous aimerions voter à l'unanimité un budget communautaire.*

*Néanmoins, il y a des opérations avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Nous en avons déjà parlé, mais nous y revenons forcément dans ce budget. Il y a des opérations qui correspondent à des décisions politiques – c'est le jeu démocratique : vous avez été élus, vous appliquez un programme – et à des choix avec lesquels nous ne sommes pas d'accord et que nous ne souhaitons pas cautionner. Je vais citer quelques exemples le plus rapidement possible.*

*En matière d'investissement, le premier projet qui nous pose question, c'est évidemment le projet de la Grande salle, puisque nous allons décaisser plus de 15 millions d'euros en 2024. Ces 15 millions d'euros, c'est pour un petit bout de la Grande salle, ce n'est pas pour la totalité de la Grande salle. C'est un chantier qui va commencer cette année et il y aura d'autres factures en 2025.*

*En 2020, madame la présidente, vous avez dit publiquement aux Quimpérois que cette Grande salle coûterait entre 8 et 10 millions d'euros. En 2022, ici, dans cette enceinte, vous nous avez dit que nous devrions avoir une Aréna sans payer le prix d'une Aréna. C'était vos mots. À cette époque, vous avez opté pour un discours qui consistait à dénoncer le prix d'un autre équipement qui était envisagé lors du mandat précédent. Désormais, nous savons que nous allons payer le prix de l'Aréna sans avoir l'Aréna. C'est pour moi un dérapage de ce projet, un dérapage budgétaire.*

*Alors que la construction va commencer de manière imminente, dans les mois qui viennent, pouvez-vous nous dire aujourd'hui ou dans les jours qui viennent combien le projet total, qui était estimé à 8 ou 10 millions d'euros, va coûter au final ? C'est 32 millions d'euros à date uniquement pour la salle, sans parler de l'exploitation évidemment, puisqu'il faudra que la Collectivité verse en fonctionnement annuellement pour la faire fonctionner ou pour couvrir les déficits d'exploitation d'une salle qui ne sera pas une Aréna et dont nous ne savons pas encore comment elle va être exploitée, dans quelles conditions budgétaires ni par qui.*

*Nous sommes pour les dépenses d'investissement de manière générale, mais quand elles sont pertinentes, justifiées et que les budgets sont tenus. Je crois que lorsque nous payons un investissement au juste prix et que cela fonctionne, c'est très bien, mais lorsqu'il y a un dérapage comme celui-là par rapport à des engagements politiques qui ont été pris, même si c'était dans le cadre d'une campagne électorale, je trouve que cela pose des questions.*

*À partir de ces années, tous ces budgets vont financer le prix d'un équipement, qui n'est pas l'équipement que vous aviez annoncé lorsque vous étiez en campagne électorale. Forcément, lorsque nous finançons un équipement à un tel coût, nous ne finançons pas les autres investissements dont nous avons besoin.*

*D'ailleurs, il y a un certain nombre d'investissements dont nous parlons peu dans ce budget. Lors du dernier conseil communautaire, nous avons parlé de la sensibilité du territoire aux risques inondation et submersion. Ici, nous voyons qu'il y a une ligne « Ralentissement*

dynamique » au budget. Je pense que cette ligne, c'est le projet initial de ralentisseur de crue, ligne qui est à 290 000 euros. Nous voyons également une ligne pour la Galerie Kéréon, un vieux projet à 170 000 euros, projet qui tarde à aboutir. J'ai parlé avec Alain tout à l'heure, il m'a donné quelques éléments de réponse et m'a quelque peu rassuré, même si nous pouvons tout de même considérer que tout cela prend beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps.

Voilà pour ce qui est de l'investissement, ce qu'il y a dans ce budget et ce qui n'y est pas. Cela explique en partie les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas ce budget.

En matière de fiscalité, vous décidez aussi d'une nouvelle augmentation dont nous n'avons pas beaucoup parlé pendant la présentation. Une délibération sera probablement adoptée en fin de conseil sur le versement Mobilité. Vous avez augmenté les impôts, vous augmentez désormais les taxes en mettant ce versement Mobilité à son taux plafond. Ce ne sont pas tous les contribuables quimpérois et les autres communes de l'Agglomération qui vont payer, ce sont les entreprises, mais pour financer quoi ? C'est assez vague dans la délibération, mais vous allez peut-être pouvoir nous donner des précisions. À la lecture de la délibération, nous comprenons qu'il y a une part d'investissement pour le réseau d'itinéraires cyclables et une part de fonctionnement sur le réseau TER et sur le réseau bus de l'Agglomération. Voilà ce que je comprends, mais tout cela n'est pas très précis. C'est d'autant plus perturbant que le réseau de transport de l'Agglomération est un peu en suspens compte tenu du contentieux.

En tout cas, dans le contexte actuel, aller dire aux entreprises du territoire qui, elles, ne sont pas cotées au CAC 40, qui, elles, ne cachent pas de dividendes dans des paradis fiscaux – ce n'est pas le vice-président en charge de l'Économie qui dira le contraire –, que nous allons augmenter leur fiscalité, je trouve que c'est un sacré message.

En matière de dépenses de fonctionnement, sur le budget principal et les budgets annexes, ce sont 15 millions d'euros d'augmentation. Tout augmente, certes, mais cela fait beaucoup lorsque nous mettons tout bout à bout. J'ai un peu regardé les augmentations budget annexe par budget annexe. Pour le transport, ce sont 2,5 millions d'euros d'augmentation, et il y a l'augmentation du versement Mobilité qui va venir s'ajouter en termes de recettes à ce budget. Cela m'intéresserait vraiment beaucoup d'avoir des précisions, de savoir pourquoi les dépenses de fonctionnement de ce budget augmentent de la sorte et ce que nous allons précisément financer avec l'augmentation du versement Transport, dans ce contexte particulier de contentieux, puisque nous avons un contrat de DSP qui est en suspens, qui a été prolongé en attendant la relance du marché et d'une nouvelle décision. Je pense que tout cela mérite un peu d'explications.

Sur les déchets, c'est 1,4 million d'augmentation. Il y a un nouveau plan de collecte qui ne génère visiblement pas d'économies. Je ne sais pas s'il génère une augmentation du service aux usagers de ce plan de collecte qui se concrétise – laborieusement, mais il se concrétise. Malheureusement, il se matérialise, parce que lorsque nous voyons la réussite des bacs enterrés sur le parvis de la cathédrale, c'est magnifique, nous sommes presque dans de la défiguration de cet endroit historique à forte valeur patrimoniale.

En matière d'eau potable, ce sont 4 millions d'euros. Il y aura des augmentations de tarif à venir. L'assainissement, ce sont 5 millions d'euros.

*Pour certaines augmentations, il y a des augmentations de recettes en face qui trouvent leur origine dans des augmentations de tarifs, mais là aussi, augmenter les tarifs dans un contexte inflationniste, c'est un message que nous envoyons aux habitants.*

*Il y a donc des choix d'augmentation qui sont faits au-delà des investissements, de certains investissements, avec lesquels nous ne sommes pas d'accord, d'ailleurs pas tant sur la nature même de l'investissement que sur les dérapages de ces investissements par rapport à ce qui a été annoncé. Il y a des choix qui sont faits, il y a des impôts qui ont été augmentés, des taxes, des tarifs. J'ai l'impression qu'il est fait le choix, et même le pari, qu'il est plus facile d'augmenter les impôts, les taxes et les tarifs que de tenir des budgets ou de réformer certaines politiques et certains dispositifs.*

*Voilà, de manière synthétique, madame la présidente, ce qui ressort pour nous de ce budget, dans un contexte international et national instable qui pèse sur notre situation budgétaire, laquelle, de base, j'en conviens, n'est pas mauvaise, mais ici, en l'occurrence, elle est abîmée par certains choix politiques qui consistent à faire payer au contribuable local, qu'il soit citoyen, usager d'un service ou entreprise, certaines décisions. »*

**Mme ASSIH :** *« Sans revenir sur le contenu, puisque plusieurs collègues vont intervenir, je ne crois pas avoir entendu qui que ce soit autour de la table dire qu'il y avait de l'argent magique et que l'État devait tout payer. Donc il ne faut pas déformer les propos non plus, s'il vous plaît. Non, je n'ai jamais dit cela, ou alors peut-être d'autres collègues, mais je ne le crois pas non plus.*

*Qui souhaite intervenir ? Yvonne RAINERO. »*

**Mme RAINERO :** *« Tout d'abord, je voudrais dire que j'ai un petit peu de mal à avoir de la compassion pour les souffrances et les états d'âme de Guillaume MENGUY quand il nous explique qu'il a tant de mal à ne pas voter ce budget. Je pense que c'est un peu surjoué et tout le monde le sait.*

*Je voulais justement revenir sur la question de l'argent magique. Moi non plus, je ne pense pas qu'il y ait de l'argent magique, parce que l'argent du CAC 40 qui a été évoqué, les 154 milliards d'euros de résultats cumulés des plus grandes entreprises françaises, et d'abord les entreprises du luxe, puis Total Energies, ce n'est pas de l'argent magique. Il vient effectivement d'une source qui est le travail des Français, de la population, et il est favorisé par les politiques publiques menées depuis des décennies par différents gouvernements, dont certains que vous avez soutenus. D'ailleurs, quand je vous entends, je me demande parfois si vous parlez au nom de la droite traditionnelle ou au nom du parti du Président. Les choses sont assez complexes à délimiter. »*

*(Intervention hors micro)*

**Mme RAINERO :** *« Peut-être, sans doute. C'est vous qui le dites, je ne vous le fais pas dire.*

*Effectivement, cet argent n'est pas magique, parce que ce qui permet d'avoir une accumulation au point que le cumul de capitaux de ces grandes entreprises équivaut au produit intérieur brut de la France, ce qui est quand même énorme, ce sont des décisions politiques, ce sont des défiscalisations, ce sont des cadeaux fiscaux comme la suppression de l'ISF (Impôt Sur la Fortune) et bien d'autres, ce sont des suppressions de cotisations sociales*

*qui vident les caisses de notre Sécurité sociale, qui mettent en difficulté la santé des Français, le droit à la santé. Ce n'est donc pas de l'argent magique. Il y a des procédés extrêmement bien décrits qui arrivent à cette accumulation de profits, de dividendes. En ce sens, je suis d'accord avec vous : ce n'est pas de l'argent magique.*

*Néanmoins, puisque vous aviez l'air d'avoir le souci de la bonne santé de notre économie et de nos entreprises, je voudrais dire que s'il y avait une fiscalité juste et si ces très grandes entreprises payaient leurs impôts de la même façon que les artisans, les commerçants, les PME (Petites et Moyennes Entreprises) et les citoyens, nous aurions une fiscalité beaucoup plus juste et notre économie se porterait bien mieux. »*

**Mme LÉVRY-GÉRARD :** *« J'ai juste une question par rapport à ce rapport, dans lequel il est précisé que la taxe de séjour passerait à 550 000 euros en 2024, contre 330 000 euros en 2023. Je voulais savoir comment et pourquoi. »*

**M. LE ROUX (Dominique) :** *« Il faut que je regarde. »*

**Mme ASSIH :** *« Nous vous apporterons la réponse. »*

**M. LEROY :** *« Je voulais juste redire ce que Dominique LE ROUX a rappelé tout à l'heure. Le budget, c'est la traduction du projet de territoire. Lorsque j'ai présenté ce projet de territoire, je me souviens avoir dit : « On dit ce qu'on fait et on fait ce qu'on dit ». Je trouve plutôt satisfaisant pour notre Assemblée de pouvoir constater aujourd'hui que nous avons dit ce que nous allions faire et que nous arrivons à faire ce que nous avons dit. Je me souviens de nos premières réunions, lorsque nous avons évoqué le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), et ce n'était pas gagné d'avance. Je suis donc plutôt satisfait de ce que nous sommes capables de présenter. Encore une fois, nous avons dit ce que nous allions faire et nous traduisons par les faits ce que nous avons dit, donc c'est une satisfaction pour moi. »*

**M. LE BIGOT :** *« Je reste toujours un peu surpris par les propos tenus, à savoir qu'il semblerait anormal que ce soit la fiscalité qui permette de payer les investissements. C'est la logique même. La fiscalité, l'impôt, c'est une forme de redistribution des richesses par l'intermédiaire des services. Ainsi, à partir du moment où nous apportons des services à la Collectivité, il est logique que ce soit l'impôt qui finance, au moins pour une grande partie, ces services apportés. C'est une forme de répartition : ceux qui gagnent le plus payent normalement le plus d'impôts et permettent à tout le monde de bénéficier.*

*Dans l'inventaire un peu à la Prévert qu'a sorti monsieur MENGUY sur les projets, j'aurais souhaité qu'il reprenne également des projets qui n'ont pas été faits à temps. Par exemple, en ce qui concerne la piscine de Kerlan Vian, que nous avons évoquée ici, cela fait plus de 10 ans que nous savons qu'il faut la refaire, que nous savons qu'elle fuit, que nous savons qu'elle est en mauvais état, que nous savons que la salle d'escrime en dessous est trempée parce qu'il pleut à l'intérieur. Cela fait plus de 10 ans. Vous avez eu le temps, largement le temps, d'attaquer ces travaux. Cela nous aurait évité d'avoir à mettre 4,1 millions. Vous n'avez pas fait ces travaux, donc effectivement, nous les faisons. Si vous allez faire un tour à la piscine – je vous y invite – vous verrez que les travaux avancent rondement et qu'ils sont bien faits.*

*Sur la question de la collecte des déchets, je vous laisse également complètement à vos choix, à savoir l'inesthétisme du point d'apport volontaire qu'il y a sur la place Saint-Corentin.*

*Moi, je le compare à la situation antérieure, qui était, il y a encore quelque temps, des déchets en permanence devant la mairie, des déchets en permanence sur les bords de la voie. Je vous demande simplement d'être objectif : faites un tour en ville, faites un tour dans le cœur de ville et regardez la propreté du cœur de ville aujourd'hui. Je parle du cœur de ville, je ne parle pas forcément de tout, parce que nous n'avons pas des points d'apport volontaire partout. Dans le cœur de ville, les sacs noirs qui traînaient en bord de route tous les soirs et qui étaient dépecés par les mouettes et par les chiens faisaient que des ordures ménagères traînaient dans la Ville tous les jours... Ils ont disparu.*

*C'est vrai que c'était nettoyé le matin, parce que les employés de la Ville nettoyaient à nouveau, mais tous les soirs, la Ville était salie, souillée par ces déchets dispersés. Les points d'apport volontaire, je n'ai pas dit que c'est la panacée, que c'est le monument historique que nous verrons sur la place Saint-Corentin, mais c'est une solution qui permet malgré tout d'avoir un service de qualité. Au moins, nous arrivons à trouver quelque chose qui soit cohérent.*

*D'ailleurs, l'Architecte des Bâtiments de France a complètement reconnu la qualité du projet. Jusqu'à preuve du contraire, c'est elle ou lui qui fixe les limites de l'impact patrimonial. Nous avons l'autorisation et nous avons eu l'encouragement de l'Architecte des Bâtiments de France de faire en sorte que ce plan soit mis en place et que les containers soient enterrés. Je me satisfais de ce qu'il se passe ici. Je trouve que c'est de l'argent bien utilisé et qui donnera à la ville de Quimper des ressorts pour l'avenir. »*

**Mme JEAN-JACQUES :** *« Lorsque j'entends Guillaume MENGUY, j'ai vraiment l'impression qu'il n'a pas eu le temps de lire les rapports concernant la mobilité. Nous avons tout de même un rapport sur le plan de mobilité simplifié qui décline 42 actions pour les années à venir, avec notamment des renforts d'offre très conséquents sur le transport en commun. Je parle en particulier des zones d'emploi où nous allons proposer, dès 4 heures du matin, un service pour les entreprises. Lors du Comité des Partenaires qui a eu lieu en février, où tous les acteurs de la mobilité étaient rassemblés, cela a vraiment été plébiscité par les personnes présentes, notamment par la présidente du Medef 29, ainsi que par le Club des Entreprises du Pays Glazik, qui attend vraiment avec impatience que ce service de bus soit mis en place, parce que nous savons que de nombreuses entreprises ont beaucoup de mal à trouver des salariés, des apprentis pour venir travailler, notamment sur les horaires atypiques. Il y a donc une grande attente sur ce thème.*

*Vous avez également dû « zapper » le rapport sur la mise en œuvre de BreizhGo Express Sud, où l'aide financière va permettre d'avoir une augmentation de l'offre de plus de 40 % sur les TER. Je ne comprends donc pas bien votre interrogation sur l'utilité de l'augmentation du versement Mobilité. »*

**M. DECOURCHELLE :** *« Guillaume MENGUY a fait référence au projet de la Galerie Kéréon, donc je voulais en profiter pour donner quelques informations. Il est vrai que ce projet avance lentement, mais il avance sûrement, puisque nous sommes propriétaires de la grande majorité des cellules y compris le local dans lequel se trouve le Carrefour City et, information toute récente que je peux vous donner, c'est que le Carrefour City va en principe déménager rue du Chapeau Rouge d'ici début juillet. Parallèlement à cela, une procédure d'expropriation est en cours pour les dernières cellules qui restent à acquérir. »*

**M. GRAMOULLÉ :** « Pourquoi ce budget me convient-il ? Il faut être bref et synthétique. Tout d'abord, dans la présentation qu'a faite Dominique LE ROUX, nous avons bien vu combien les finances de l'Agglomération sont saines pour le présent, saines pour l'avenir. D'autre part, le contexte est hyper compliqué. Je ne vais pas revenir sur l'accumulation de tous les éléments, mais il n'empêche que c'est un budget qui est volontariste et sérieux, pour une véritable ambition pour le territoire, pour QBO, pour la Cornouaille. C'est important.

Sur la Grande salle, j'ai deux questions. La première est : est-ce structurant pour QBO et la Cornouaille ? Si je réponds oui – et je réponds oui – pas de souci. D'autre part, nous avons vu sur d'autres exemples comme le Pôle d'Échanges Multimodal, dont la première délibération remonte à décembre 2013, que des coûts avaient augmenté.

Le projet de la Grande salle est un élément structurant pour plusieurs dimensions : ce n'est pas un projet de campagne électorale, c'est un projet du conseil communautaire, c'est un projet de QBO. C'est cela, l'important : c'est un projet du territoire. Nous verrons que ce n'est pas une Aréna. La grande différence sera en investissement – vous vous rendrez compte de la différence de coût – et c'est surtout dans le fonctionnement que la différence de coût est énorme. C'est pour cela que depuis que nous parlons d'Aréna, je suis plus que circonspect, et je le demeure, mais en revanche, sur ce projet, oui. Nous avons voté – Didier LEROY a bien raison – un projet communautaire et il me semble même qu'il a été voté à la quasi-unanimité, voire à l'unanimité. Un projet communautaire est-il fait pour être mis dans un tiroir, comme nous avons pu le voir parfois, pour être oublié dans les années qui suivent, ou sert-il de fil conducteur à une action ? Évidemment que cela sert de fil conducteur à une action, et sur les projets qui sont dedans, qui sont portés par le conseil communautaire quelles que soient les difficultés de l'époque, de la période, parce que nous avons une véritable ambition pour le territoire et ses habitants, nous allons au bout. Il peut y avoir des situations difficiles, impossibles, il y a bien sûr des complications, mais il n'existe pas de mandat pour des élus où il n'y aurait ni problème, ni complication, ni choses auxquels il faudrait faire face et que nous n'aurions pas prévu.

Je terminerai en posant une question : quels auraient été et quels seraient les commentaires si nous avions renoncé à faire la Grande salle ? »

**M. ANDRO :** « Nous constatons que QBO investit effectivement fortement sur la période, conformément au projet de territoire, avec, sur ces deux, trois années, les engagements à la fois sur la gare et sur la Grande salle. Je pense qu'il était important de les engager, puisque nous n'avons peut-être pas été très forts en investissement sur la période précédente.

Quant au fait que la salle ne soit pas une Aréna, c'est vrai, il y aura une différence de l'ordre de 25 millions entre notre projet et celui d'une Aréna. Nous pouvons toujours plaider qu'il aurait fallu faire ces 25 millions en plus, mais chacun est libre de ses choix.

J'avais prévu de parler de la transition énergétique et écologique, dont nous savons que c'est un engagement fort dans ce projet communautaire, donc dans ce budget.

Dernier point, à ceux qui, aujourd'hui comme il y a deux ans, disent que ce n'est vraiment pas normal d'augmenter les impôts, je tiens simplement à rappeler que l'augmentation de la taxe foncière est exactement du même niveau. Celle que nous avons décidée sur ce mandat rapporte à peu près auprès autant que celle qui avait été décidée sur le mandat précédent.

*Pour ce qui est de l'augmentation du versement Mobilité, il était de 0,3 % de la masse salariale sur le mandat précédent et il sera de 0,25 % sur le présent mandat. »*

**Mme LE MEUR (Annaïg) :** *« Je ne vais pas reprendre l'ensemble des propos, mais je partage grandement ce qui a été porté par Guillaume MENGUY dans son exposé, notamment sur les investissements qui ont été faits avec cette Aréna qui a eu un prix grandissant au fur et à mesure des années passées. Néanmoins, c'est effectivement un outil structurant, vous l'avez dit, madame la présidente, pour notre territoire, mais il est vrai que quand nous partons d'un engagement de 8 millions d'euros et que nous nous retrouvons à 32 millions, ce qui représente tout de même un delta important pour les citoyens.*

*Au-delà de cela, j'avais remis ce budget dans un contexte national, voire international, et je pense qu'il faut effectivement être vigilant là-dessus : c'est aussi à nous de prendre notre part de la situation, actuellement difficile au niveau budgétaire, au niveau de l'État, situation qui se retrouve aussi dans d'autres pays, puisque nous partageons cette difficulté avec d'autres pays sur notre territoire.*

*Je voulais également revenir sur les propos concernant les entreprises. Il faut tout de même se rappeler que les entreprises sont aussi là pour contribuer à la richesse de notre pays. Elles ont aussi pris leur part pour créer de l'emploi, puisque nous voyons que l'emploi n'a jamais été aussi haut dans nos territoires. Je me rappelle de plusieurs années où nous parlions constamment de chômage, mais nous en parlons désormais de moins en moins, nous parlons de difficultés de recrutement. C'est tout de même une richesse que d'avoir eu des entreprises dynamiques. Ces entreprises, nous les avons effectivement eues dans ce dynamisme, parce que nous avons fait le choix de les accompagner dans un contexte de concurrence internationale où nous devions nous inscrire dans cette notion d'avancée, d'investissement, d'innovation. Je pense que nous ne pouvions pas rester en arrière de ce qu'il se passait ailleurs, il fallait prendre notre part. Nous l'avons fait, cela marche bien. La France est attractive au niveau des territoires, il y a des investisseurs qui viennent. De plus, nous avons cette chance d'avoir un système de redistribution qui est le meilleur et qui permet à chacun de vivre par son travail. La meilleure sécurité que nous pouvons offrir aux gens, c'est leur offrir cette opportunité que d'avoir un salaire.*

*Je tenais à le rappeler, parce que j'ai l'impression qu'on critique un peu les grosses entreprises, mais elles ont leur entière place dans notre société pour ne pas se faire écraser et se mettre en concurrence vis-à-vis d'autres pays émergents qui vont parfois très vite et qui n'ont pas forcément le même système de sécurité que ce que nous avons mis en place depuis des années.*

*En ce qui concerne la taxe de séjour – j'avais pointé ce point sur le budget, parce que vous connaissez mon intérêt sur la location de courte durée – je voulais savoir si c'était en rapport avec une augmentation du nombre de locations de courte durée sur notre territoire et si ces chiffres sont concordants, notamment en termes de proportion, par rapport aux augmentations de locations type Airbnb que nous retrouvons sur notre territoire, si nous pouvions le comparer en termes de pourcentage. »*

**Mme ASSIH :** *« Il est toujours délicat d'arriver après les propos pour les commenter, parce que vous vous fiez à l'interprétation de Guillaume MENGUY, qui avait aussi un delta par rapport à mon propos. Nous en discuterons donc toutes les deux, si vous le voulez bien.*

*Je n'ai jamais dit que les collectivités n'avaient pas d'efforts à faire, mais j'estime qu'elles en font déjà beaucoup. Je n'ai jamais dit que l'État devait tout payer, puisque les collectivités payent aussi beaucoup et portent beaucoup de services, notamment délégués par l'État. Je dis juste, et je maintiens mon propos, que dans l'effort qui est demandé à l'État, j'espère que le premier contributeur ne sera pas encore la Collectivité locale.*

*J'appelle vraiment, madame la députée, à un rapprochement et à un travail collaboratif entre ce gouvernement et les collectivités locales, ce qui pêche à tous les endroits. Il n'y a pas un maire qui dira le contraire de ce que je dis, quelle que soit sa sensibilité politique. D'ailleurs, pour donner l'information de ce que j'ai dit, le Premier ministre, de mon point de vue, a ouvert une porte en disant qu'il n'avait pas de dogme, notamment sur la question de la taxation des supers profits. C'est cela que je voulais dire et c'est cela qui a été repris par notre collègue Yvonne RAINERO.*

*C'est donc toujours un peu embarrassant. Je comprends que vous soyez proche de Guillaume MENGUY, mais c'est mieux de se fier à mes propres propos.*

*Je vais répondre sur l'Aréna, parce que franchement, vous exagérez vraiment. C'est facile de reprendre des propos de campagne, vous pouvez y aller jusqu'à la fin et jusqu'à la prochaine campagne, OK. Moi, j'assume mes engagements de campagne, mais qu'avons-nous voté dans cette Assemblée ? Nous n'avons pas voté une proposition de campagne, nous avons voté un projet d'équipement de Grande salle événementielle de l'ordre de 21 millions d'euros. Je crois même que cela a été voté à l'unanimité – c'est à vérifier – ce projet d'équipement à 21 millions d'euros, avec d'ailleurs du financement extérieur important, parce que l'enjeu, c'est ce que nous dépensons, mais c'est surtout ce que nous allons réussir à mettre en place pour pouvoir financer nos équipements. Dans un second temps, nous avons voté pour une salle annexe d'un montant de 6 millions d'euros, donc nous étions à un montant autour de 27 millions d'euros. Cela, c'est ce que nous avons voté. Nous n'avons pas voté pour 10 millions d'euros. C'est le projet de l'Agglomération.*

*Vous dites 32 millions. Oui, puisqu'il y a eu les PLI (Prêts Locatifs Intermédiaires) qui ont été ouverts, il y a eu l'inflation entre temps, ce qui a fait que tous nos projets ont eu un coût qui a augmenté. Je comprends le jeu politique, mais je ne comprends pas cette fixation sur cette salle, dont je suis vraiment très fière, je tiens à vous le dire et je vais le détailler, alors que vous-mêmes avez voté pour un Pôle d'Échanges Multimodal en 2019, signature du contrat de pôle, qui nous coûte 10 millions d'euros de plus. Est-ce que je vous le reproche ? Non, je ne vous le reproche pas. Nous sommes sur une réalité d'inflation majeure qui s'impose à nous, et notamment depuis l'année dernière. Ce que nous pourrions vous reprocher, c'est de ne pas l'avoir fait plus tôt, comme la piscine. C'est ainsi, mais nous n'allions pas renoncer à nos projets pour autant, surtout que nous avons un budget tout à fait équilibré et qui nous permet de le faire. Pour moi, il y a là un petit jeu politicien qui ne me semble pas bien.*

*Là où je trouve que vous exagérez totalement, c'est que vous dites (je l'ai lu la semaine dernière) : « Elle n'aura pas les avantages de l'Aréna, mais elle aura son prix ». Eh bien, c'est faux, c'est doublement faux. Déjà, j'aimerais que vous ne commenciez pas à lancer des petites rumeurs désagréables sur ce que sera cette salle. Ce sera une très belle salle. Nous avons visité le chantier, il est magnifique. C'est d'ailleurs ouvert, nous ferons une inauguration officielle du lancement du chantier. J'invite donc tous les collègues à venir, parce que c'est vraiment un chantier à découvrir. Tout ce qui concerne les études de programmation a été fait avec les acteurs et les utilisateurs, tant du monde sportif que du monde culturel. Je peux*

*vous assurer que sur les deux segments, il ne manquera rien. Je vous invite également à contacter l'architecte, parce qu'il faut voir comme les professionnels sont passionnés par ce projet.*

*Ne commençons donc pas à dire qu'elle n'aura pas les avantages de l'Aréna, parce que vous ne savez même pas de quoi vous parlez. Qu'est-ce qu'elle n'aurait pas, cette salle ? J'attends. Qu'est-ce qu'elle n'aurait pas ? Pour le coup, elle aura tout ce qu'il faut pour avoir de l'évènementiel sportif, quels que soient les sports, et notamment les sports collectifs, mais aussi le tennis, et elle aura tout ce qu'il faut au niveau scénique pour pouvoir avoir de l'évènementiel culturel.*

*Ainsi, ne critiquons pas les projets, s'il vous plaît, parce que c'est critiquer quelque part notre territoire et c'est un peu dommage, même si on veut évidemment mettre en question les choix de la Présidente.*

*Là où je trouve qu'il y a une grosse mauvaise foi, c'est quand vous dites : « Elle aura le prix de l'Aréna ». Je vous dis que non, malgré les 32 millions d'euros que nous aurons à payer pour une salle entre 3 300 et 3 500 personnes. J'ai ressorti le document, parce que j'en ai assez, des mensonges. J'ai sous les yeux un document du 13 juin 2018, avec la comparaison du prix d'une salle Aréna en 2018 en fonction du site qui aurait pu être choisi, entre salle intégrée au Parc des Expositions, qui était moins coûteuse, salle à Coat Olier et salle à Ti Lipig. Je vais vous prendre la moins chère pour que nous le partagions, parce que je ne vais pas le dire à chaque conseil communautaire. Si la salle avait été intégrée au Parc des Expositions, soit un aménagement moins coûteux, notamment concernant le stationnement, puisque c'était le gros intérêt, pour une salle de 3 000 places, soit 300 à 500 places de moins que celle que nous aurons, elle était estimée à 40,2 millions d'euros TTC en 2018. Je ne l'invente pas, j'ai découvert tous ces dossiers en arrivant en responsabilité. À Coat Olier, elle était estimée à 45 millions, ainsi qu'à Ti Lipig. 40,2 millions pour 3 000 places.*

*Ainsi, depuis 2018, si nous transposons notre salle de 3 300 places, si elle avait été Aréna, nous arrivions à près de 50 millions. Ce n'est pas une fake news, c'est une réalité. Entre le nombre de places supplémentaires et en tenant compte de l'inflation, c'est vrai. Au total, nous aurons une salle avec les mêmes fonctionnalités qu'une aréna, une très belle salle avec une super identité par notre architecte Mimram, mais avec 18 millions d'euros de moins. C'est une réalité factuelle.*

*Je voulais juste intervenir, parce que le budget, ce n'est pas que cela. Je suis très fière de cette salle et je peux vous assurer qu'elle est extrêmement attendue par toutes et tous. »*

(Intervention hors micro)

**Mme ASSIH :** « Non, il y a beaucoup de collègues qui souhaitent intervenir et j'avais dit une intervention par personne et par rapport, et il est normal que je réponde aux interventions. D'abord Françoise DORVAL, puis Philippe BROUDEUR. J'ai vu Matthieu STERVINO, mais il y a peut-être d'autres collègues que je n'ai pas vus. »

**Mme DORVAL :** « Au début de son intervention, Guillaume MENGUY disait : « Nos besoins vitaux changent, nous devons revoir nos priorités ». Les investissements inscrits dans ce budget prouvent que c'est bien le cas. Daniel LE BIGOT a parlé tout à l'heure de la piscine de Kerlan Vian, qui fuyait depuis des années ; ma collègue Marie-Pierre JEAN-

*JACQUES a cité les mobilités, pour lesquelles nous investissons aussi, qui sont vraiment d'actualité et dans l'air du temps. Je voulais rajouter le budget annexe Réseau de chaleur. Il s'agit également d'un projet qui avait été abandonné depuis des années et qui nous aurait bien rendu service l'année dernière avec la crise énergétique que nous avons subie. Ce réseau de chaleur est dans notre budget et il colle vraiment aux priorités de notre époque. »*

**M. BROUDEUR :** *« Juste une chose par rapport à ce que disait notre députée Annaïg LE MEUR. OK, nous sommes en train de chercher de l'argent, le gouvernement en tout cas, de redistribuer. À mon sens, la redistribution, ce n'est pas auprès des PME, des PMI (Petites et Moyennes Industries), des employés, ouvriers et autres qu'il faut aller la chercher.*

*Je maintiens une chose par rapport aux dividendes et à l'argent que se font ces grandes entreprises nationales, qui sont effectivement l'image de la France dans le monde, peut-être, mais une chose est sûre, c'est que je vois aussi de bons élèves, comme SEB, qui décident de rester sur le sol français et de payer, mais c'est l'exception. Je tiens tout de même à dire que les entreprises que vous défendiez tout à l'heure faisaient 700 milliards de dividendes en 2017 et en font 1 300 milliards en 2023, donc en six ans. Ainsi, si nous voulons trouver de l'argent, de la solidarité et de la redistribution nationale pour le bien de tous, je crois qu'il faut ouvrir le débat. Il est vrai que le Premier ministre a laissé une porte ouverte à ce sujet. »*

**Mme ASSIH :** *« Nous avons la réponse à la question de Claire LÉVRY-GÉRARD par Dominique LE ROUX. Je vous propose donc qu'il réponde. »*

**M. LE ROUX (Dominique) :** *« Au budget 2024, concernant la taxe de séjour, nous avons prévu ce que nous avons récupéré au CA 2023. Il est vrai que le BP 2023 était peut-être un peu en deçà de ce que nous pouvions raisonnablement attendre, mais toujours est-il que c'est ce qui ressort. Nous nous alignons sur 2024 par rapport au CA 2023, lequel traduit l'attractivité du territoire, puisqu'il y a une augmentation de la fréquentation. Ce que je n'ai pas, c'est le rapport entre hôtellerie traditionnelle et hôtellerie Airbnb ou autres. Je ne l'ai pas, mais cela traduit bien le fait que le territoire est attractif. »*

**M. HERRY :** *« Je voudrais juste rajouter quelque chose, parce que c'est le service Économie qui s'en occupe. Depuis 2022 et 2023, les professionnels, et surtout les particuliers Airbnb et autres, sont « marqués à la culotte » par nos services, ce qui permet à un certain nombre de déclarations qui n'étaient pas suivies de paiement d'être suivies de paiement. Claire sera satisfaite, puisque c'est quelque chose que tu regardais d'assez près au préalable. Nous sommes maintenant plus efficaces pour avoir les recettes que nous devons avoir.*

*Je ne voulais dire qu'une seule chose, mais je vais finalement en dire une deuxième sur l'effort des collectivités demandé par l'État. Je l'ai entendu avec le Premier ministre, et bien avant, avec le ministre concerné. Je pense que nous ne devons pas oublier ce que Nicolas SARKOZY nous a demandé, ce que François HOLLANDE nous a imposé. Je ne vais prendre qu'un seul exemple – je parle de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) – que j'ai déjà dit ici, mais je vais encore le redire : pour la petite ville d'Ergué-Gabéric, cela fait 750 000 euros de moins tous les ans. C'est l'effort d'Ergué-Gabéric, 750 000 euros de moins qu'en 2012. Cet effort a été fait. Je le répète régulièrement, mais nous avons fait l'effort et nous continuons à assurer le service public. Malgré cela, de l'autre côté, c'était pour rembourser la dette de l'État. Je ne sais pas qui a remboursé cette dette, où est parti l'argent, mais je ne peux que constater qu'elle est encore supérieure de beaucoup à ce qu'elle était à l'époque. Il faut donc faire attention à ne pas aller trop loin dans ce sens – je regarde*

*madame la députée – parce que nous avons déjà, comme toutes les collectivités, fait des efforts. Je parle des communes, je parle évidemment de l'Intercommunalité, je parle du Département et de la Région.*

*Je vais maintenant répondre sur la fiscalité. Lorsque nous augmentons les impôts, personne n'est content, évidemment, mais si nous voulons continuer à rendre un service public de qualité et faire des investissements, lesquels sont nécessaires pour que ce service de qualité soit toujours rendu, il faut que nous ayons les moyens de le faire. C'est le premier point. Le deuxième point va dans le même sens : nous sommes effectivement nous aussi soumis à l'inflation, c'est-à-dire que nous payons plus cher l'ensemble de nos achats, quels qu'ils soient. Ces deux éléments me laissent dire que si nous décidons de ne pas monter les impôts, nous perdons sur ces deux tableaux.*

*Maintenant, il faut que ce service public soit de qualité. Je réponds à Claire LÉVRY-GÉRARD et à Guillaume MENGUY, malgré qu'il ne m'écoute pas, mais ce n'est pas grave. Pour être en relation assez souvent avec les entreprises, lorsque nous leur parlons des problèmes d'emploi qu'elles rencontrent, ou plutôt lorsqu'elles nous en parlent et que nous échangeons avec elles, un des problèmes importants, c'est simplement la mobilité, c'est-à-dire qu'elles trouvent des gens qui veulent bien venir travailler, notamment dans l'industrie agroalimentaire – c'est le point fort, mais pas le seul – mais ces gens n'ont pas de disponibilité de mobilité. Il s'agit donc de rendre service aux entreprises.*

*Nous avons rencontré les entreprises de Briec il y a deux ans. Elles disent qu'elles ont des candidats qui vivent sur Quimper et qui pourraient venir travailler sur Briec, sauf qu'ils n'ont pas la mobilité. Elles nous ont donc demandé de mettre en place un service de façon à ce que ces personnes de Quimper puissent venir travailler sur Briec – c'est un exemple, mais nous pouvons l'agrandir – à des horaires qui sont atypiques. C'est ce que nous allons proposer sur Briec, et cela a effectivement un coût.*

*J'ai également échangé avec la présidente du Medef il n'y a pas très longtemps et sa réaction a été de dire : « OK, cela va nous coûter cher, nous ne sommes pas contents parce que nous payons, mais nous avons besoin de ce service ». Ainsi, les entreprises accepteront, à condition que nous soyons en mesure de répondre à un certain nombre de questions sur la mobilité concernant leurs employés et leurs futurs salariés.*

*Le vice-président à l'Économie – tu l'as dit tout à l'heure, donc je le reprends – n'est pas content de l'augmentation pour les entreprises, mais, dans le cadre des nouveaux services de mobilité, si nous pouvons aller dans ce sens et rendre un service supérieur aux entreprises, elles l'accepteront bien évidemment. »*

**M. FONTAINE :** *« Je demande pardon à l'avance, parce que je suis arrivé en retard et que je ne tiens à me faire gronder comme... »*

**Mme ASSIH :** *« Tant qu'on ne déforme pas mes propos, quand on n'y était pas, ça va, on arrive quand on peut. »*

**M. FONTAINE :** *« Je vais parler de choses dont j'ai entendu parler quand je suis arrivé, c'est-à-dire les coûts de la Grande salle. J'ai pu ressortir sur mon ordinateur les coûts de la Grande salle afin de mettre tout le monde d'accord, pour savoir de quoi nous parlons.*

*Nous, nous avons une Grande salle à 4 000 places. C'était des études de 2019 du cabinet d'études. Nous étions à 26 millions d'euros HT, parce que nous parlons bien hors taxes. Nous avons un second projet à 35 millions d'euros pour 4 000 places, annexe comprise. Vous parliez en TTC, madame la présidente ? Oui, donc pour parler TTC, cela fait 31,5 millions d'euros pour le premier projet que nous avons, toujours à 4 000 places, avec l'annexe. Nous en avons un deuxième à 42 millions d'euros, donc plus cher, parce qu'il était hors du Parc des Expositions, mais celui qui était dans le Parc des Expositions, tout compris, all in, annexe, toutes taxes comprises, était à 31,5 millions. »*

**Mme ASSIH :** *« Je veux bien refouiller dans les tiroirs, parce que je me souviens très bien que sur le projet que nous avons trouvé, la grande surprise, sur le coût des Arénas, en termes de nombre de places, était que dès que nous voulions dépasser les 3 000, nous dépassions tout de suite les 30 millions au départ. Supposons que vos 32 millions soient là, vous allez dire : « Bingo, c'est pareil qu'une Aréna ». C'était une aréna à 32 millions, et là, nous allons avoir une salle à 32 millions, sauf qu'avec l'inflation... »*

**M. FONTAINE :** *« Oui, je n'ai pas parlé d'inflation. »*

**Mme ASSIH :** *« Moi, je vous dis que nous avons plusieurs études qui montraient des tarifs différents. »*

**M. FONTAINE :** *« D'accord, mais nous, c'est ce que nous avons programmé. »*

**Mme ASSIH :** *« Vous ne l'avez jamais dit. Vous avez même supprimé le projet de salle Aréna entre les deux tours, donc nous n'avons jamais trop connu le prix et le nombre de places. »*

**M. FONTAINE :** *« Oui, mais nous l'avons étudié. Je ne me souviens plus exactement, mais ce sont des choses que nous avons étudiées et réétudiées. »*

**Mme ASSIH :** *« Peu importe, peu importe. Y avait-il autre chose ? »*

(Intervention hors micro)

**Mme ASSIH :** *« Non, Guillaume MENGUY, c'est Georges-Philippe FONTAINE qui a la parole. Je suis encore Présidente, Guillaume. »*

**M. MENGUY :** *« Vous inventez des clauses au règlement intérieur, c'est incroyable. »*

**Mme ASSIH :** *« Cela suffit. »*

**M. MENGUY :** *« Vous inventez des trucs. En plus, vous nous accusez de mentir et nous n'avons pas le droit de répondre. »*

**Mme ASSIH :** *« Vous n'avez pas la parole. »*

**M. MENGUY :** *« C'est vous qui mentez et nous n'avons pas le droit de répondre aux mensonges. »*

**Mme ASSIH :** *« Calmez-vous, calmez-vous. »*

**M. MENGUY :** « *Je suis calme, mais vous nous avez accusés de mentir, madame la présidente.* »

**Mme ASSIH :** « *On ne dirait pas, et vous n'êtes pas respectueux.* »

**M. MENGUY :** « *Vous nous avez accusés de mentir.* »

**Mme ASSIH :** « *Oui, absolument.* »

**M. MENGUY :** « *Ah bah voilà.* »

**Mme ASSIH :** « *Oui, absolument. Je regrette, la salle que nous faisons, je le maintiens, aura tout d'une Aréna, sauf son prix. Je le maintiens. Vous avez dit le contraire.*

*Georges-Philippe FONTAINE, y avait-il d'autres éléments ? »*

**M. FONTAINE :** « *Oui. Je voulais évoquer la continuité de l'action publique, parce que c'est un peu cela que nous évoquons avec la salle de l'Aréna, mais il y a d'autres sujets qui rentrent dans ce cadre-là. Ce n'était pas le principal du budget, mais cela a tout de même été évoqué dans les tableaux, et comme je n'étais pas là au précédent conseil communautaire, je vais quand même en parler, parce que c'est un sujet que je connais et qui, à mon avis, est un sujet d'importance pour l'avenir de la Collectivité, pour son avenir économique et pour la sécurité des habitants du territoire. Je veux bien évidemment parler des inondations.*

*J'ai été fort surpris, en allant à une réunion de la Commission locale de l'Eau cette semaine, où nous nous sommes rencontrés, madame la présidente, de sentir que cette continuité de l'action publique n'existe plus. Nous avons une solution de continuité, un hiatus dans tout ce qu'il s'est passé autrefois. Je refais un tout petit peu d'histoire, mais pour aller vite, ce qu'il s'était passé sur les inondations avait été engagé – à l'époque, c'était un sujet Ville – par le maire de Quimper, avant le précédent, c'est-à-dire Bernard POIGNANT. Il avait confié au Sivalodet la mission de protéger Quimper contre les inondations, notamment avec des ouvrages écrêteurs d'inondation sur le Steïr et l'Odet. À ce titre, il avait programmé dans le budget de la Ville un certain nombre d'investissements pour le Sivalodet afin que celui-ci porte ces ouvrages pour la Ville.*

*La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) est arrivée et ce ne pouvait plus être le Sivalodet qui le porte pour la Ville, puisque c'est QBO qui devenait le maître d'ouvrage de ces ouvrages. Le projet était ficelé ainsi et devait continuer. Parce que lorsque je l'ai porté au nom de QBO en tant que président du Sivalodet, nous étions arrivés à un accord relatif. Le projet avait été validé par le Préfet et par les communes, tout le monde était à peu près d'accord avec ce projet d'ouvrages écrêteurs. C'était quelque chose de nécessaire à faire pour protéger Quimper avec les différentes difficultés de faisabilité, parce que je rappelle que le projet était allé jusqu'à la phase de faisabilité et qu'elle n'avait pas pu être faite sur le Steïr pour une histoire de frayère, de voie SNCF, de nombreuses considérations.*

*À cette réunion de la CLE (Commission Locale de l'Eau), mes collègues m'en avaient parlé en me relatant le précédent conseil communautaire, j'ai appris que nous mettions une espèce de stop, de frein ou de report, puisqu'il fallait étudier le nouveau risque qui pesait sur la Ville en termes d'inondation, c'est-à-dire le risque lié à la submersion marine par l'aval et par les*

*flots, qui ont une forte probabilité de monter par l'Odet maritime, la ville de Quimper étant située au fond d'un estuaire.*

*C'est là où je me suis interrogé, car ce n'est pas parce qu'un nouveau risque arrive qu'il faut éliminer le second. Je tiens à le préciser, et j'engage la Collectivité et l'ensemble de ses élus à faire extrêmement attention à cela. Il est certain qu'en termes de budget, il est beaucoup plus simple de ne pas le faire, cela évite d'aligner de grandes sommes dans une PPI communautaire. En termes de fiscalité, puisque Guillaume MENGUY parlait de la fiscalité et de la pression fiscale en communauté, cela évite également de lever la GEMAPI, ce qui est toujours difficile à faire et qui est un acte de courage fiscal.*

*Sur le papier, théoriquement, il faut faire ce projet d'ouvrages écrêteurs d'amont, mais il n'empêche qu'il faut prendre en compte le nouveau risque. J'ai été particulièrement surpris, parce que tous ces débats avaient eu lieu lors du précédent mandat, et ce risque n'avait été ni éludé ni éliminé, il avait été pris en compte, à tel point que nous avons fait faire une étude (chère, comme toutes les études qui ont été faites sur ce dossier) qui avait pris en compte une surcote d'un mètre liée à la montée des eaux et au dérèglement climatique. Nous nous étions mis dans le worse case scenario : un mètre de surcote, le pire coefficient de marée, la pire dépression qui pouvait arriver sur Quimper, avec une surcote de 30 centimètres supplémentaires, parce que vous savez que la colonne verre pesant moins lourd, cela fait remonter l'eau.*

*Nous étions arrivés à la conclusion qu'à ce moment-là, les dégâts liés à cette surcote ne pouvaient pas dépasser le niveau de la Préfecture sur l'Odet, en termes d'atteinte, avec effectivement un risque important sur le Corniguel, Sainte-Bernadette, tout ce quartier-là. Statistiquement, scientifiquement, le risque d'inondation ne vient actuellement – et c'est déjà arrivé – que par l'amont.*

*Je reprends le coût qui a été calculé des inondations de 2000 : 70 millions d'euros sur le territoire en coût de dégâts économiques, etc. Ces 70 millions d'euros sont largement compensés par le coût des ouvrages. Je vais vous le faire à la masse : les ouvrages écrêteurs qui restent sur l'Odet, 25, 30 au maximum, et ces ouvrages servent plusieurs fois, parce que des inondations comme celles de 2000, il en arrive théoriquement tous les 50 ans, mais c'est plutôt tous les 40 ans, et ce n'est pas parce qu'elles sont survenues une fois qu'elles ne peuvent pas survenir l'année d'après.*

*Dans le cadre de cette continuité d'action publique, de ce budget, de la responsabilité des vice-présidents qui sont là et de la responsabilité que nous avons, nous, élus, de la population et de ses biens, je m'interroge sur ce qu'il va se passer exactement. Puisque cela a été évoqué dans les budgets, pouvons-nous nous assurer que les budgets soient un jour en mesure d'assumer ce genre d'ouvrages, qu'il faut faire ? Je rappelle qu'à cette réunion de la CLE, nous avons tout de même évoqué, par des gens qui sont autour de cette table, la possibilité de faire des ouvrages à Sainte-Marine et au Virecourt, des espèces de barrages amovibles comme à Venise ou je ne sais où pour bloquer la mer lorsqu'elle monte. J'imagine qu'en termes de dégradation de l'environnement et en termes de coût, ce serait pas mal.*

*En relisant le précédent conseil communautaire, j'ai vu que, contre les ouvrages écrêteurs qui protégeraient Quimper, a été évoqué comme argument le nombre équivalent d'allers-retours Paris-New-York. J'aimerais savoir si nous avons fait le calcul pour la salle Aréna, savoir*

*combien cela coûterait en allers-retours Paris-New-York. Ce serait intéressant de le savoir et de comparer les deux ouvrages. ».*

**Mme ASSIH :** *« Vous n'étiez pas là lors du débat, mais je comprends qu'en tant qu'ancien président du Sivalodet, ce sujet soit important. De toute manière, il est important pour tous.*

*Je vais laisser notre vice-président vous répondre synthétiquement, si possible, mais efficacement. »*

**M. COZIEN :** *« Synthétiquement. Il y a trois ou quatre éléments qu'il faut prendre en compte.*

*Effectivement, la protection des biens et des personnes est une évidence pour tout élu et pour toute personne responsable. Le sujet n'est pas abandonné, tant s'en faut. Ensuite, sur les raisons qui peuvent amener des inondations et aggraver le phénomène des inondations, cela vient d'être évoqué par Georges-Philippe FONTAINE, c'est à la fois le gonflement de la rivière, le ruissellement par l'amont et, de l'autre côté, l'élévation du niveau de la mer. La question de l'impact de la submersion marine et de la probabilité de la submersion marine, dans le dossier tel qu'il a été pensé, réfléchi, mené depuis le départ, était considérée comme une probabilité, mais qui ne justifiait pas d'attention particulière. Aujourd'hui, force est de constater qu'il faut que nous soyons vigilants et que nous anticipions ce phénomène. Autour de la table, plus personne ne le discute. Il y a cinq ans, la connaissance de ce que nous pouvions voir dans le quotidien amenait à penser que c'était peut-être une possibilité, mais nous la voyions très loin de nous. La question aujourd'hui n'est pas loin de nous, cela se produit, et la récurrence de l'évènement fera que même si nous vivons au bord de l'eau, c'est quelque chose qui deviendra certainement un irritant pour les populations : de l'eau 50 fois par an, une fois par semaine si nous le traduisons de manière très linéaire, ce qui n'est pas la réalité, parce qu'une marée dure plusieurs jours. C'est donc un souci.*

*C'est un sujet qu'il faut absolument documenter. Je sais, les études coûtent de l'argent, et cela dans tous les domaines, pas uniquement sur l'eau. Je l'ai déjà dit dans cette salle, nous avons dépensé de l'argent, mais je dirais que nous avons investi, parce que c'est aussi éclairer les phénomènes, de l'ordre de 2 millions d'euros sur ces questions.*

*Là où je ne suis pas d'accord, c'est quand j'entends : « C'était prêt, il n'y avait plus qu'à appuyer sur le bouton » par rapport au projet d'ouvrages ralentisseurs. Je citerai juste deux ou trois choses. Sur le budget, avant les phénomènes d'inflation et autres que nous connaissons depuis trois ou quatre ans, nous étions sur un budget de travaux de l'ordre de 30 millions d'euros. Aujourd'hui, vous l'avez vu sur le projet de la salle, ici, c'est pareil, nous serons sensiblement au-delà des 30 millions sur ces travaux, ainsi que quelque chose qui n'est pas ce budget, qui est le désintéressement des propriétaires fonciers concernés. Il y a la question financière, donc pour faire ces ouvrages, à valeur d'aujourd'hui, nous sommes plus prêts de 35 à 37 millions d'euros que de 30 millions d'euros.*

*Ce qui n'était pas fait, et je comprends que cela n'ait pas été fait dans les travaux qui ont été importants, parce que le sujet a quand même été dédramatisé dans la vallée, c'est cette relation avec les propriétaires, les exploitants, parce qu'il y a eu des tas de réunions, le sujet a été évoqué de nombreuses fois, mais aujourd'hui, force est de constater qu'il n'y a pas grand monde prêt à signer sur des propositions que nous avons esquissées, parce que nous ne*

*sommes pas allés plus loin, de désintéressement ou simplement de réalisation d'ouvrages, et pas pour des raisons uniquement financières. Il est vrai que c'est bloqué là-dessus.*

*Ensuite, il ne faut pas tourner en dérision la réalité. Ce n'est pas moi qui ai parlé de l'impact et de l'empreinte carbone des allers-retours à New York, mais pour les habitants de la commune d'Elliant, un camion toutes les deux minutes pendant cinq ou six mois, objectivement, il faut le vendre à la population. Lorsque nous voyons cela de loin, ce n'est pas la même chose que si nous habitons dans le bourg d'Elliant. De ce côté-là, ce n'était objectivement pas prêt, il y a un certain nombre de points sensibles à régler.*

*Il faut également regarder le dossier globalement, parce que nous avons parlé d'endettement tout à l'heure (35 millions d'un côté, ce n'est pas qualifié de l'autre côté), mais nous savons que si nous allons véritablement bloquer, quelque part, la nature, c'est très probablement une somme supérieure, donc nous allons rapidement arriver à... D'ailleurs, je n'en sais rien, mais juste pour fixer les idées, nous ne serons pas loin de trois fois le budget de la Grande salle qui était évoqué tout à l'heure, entre deux et demie et trois fois. Nous sommes donc vraiment sur des montants conséquents.*

*L'autre élément qui n'était pas fait et qui aurait dû être fait si nous étions si près d'agir, c'est le financement. Il n'y a jamais eu de discussion dans cette salle sur le sujet de la taxe GEMAPI. Je ne vais pas parler pour les collègues et j'ai ordre de la Présidente de ne pas générer de débats qui nous amèneraient trop loin, mais je dirais que déjà, dans les communes de QBO, comment nous positionnons-nous par rapport à cette taxe GEMAPI ? Ensuite, il y a le niveau de cette taxe. Ce n'est pas d'actualité, nous avons fait des simulations, nous savons ce que cela donne. Cela se vend pour protéger les gens. Avec de la pédagogie et de la communication, nous arrivons effectivement à mettre en regard les préjudices potentiels d'une inondation par rapport à l'effort que nous demandons aux habitants. Si nous devons doubler l'effort, jusqu'où sommes-nous capables de l'expliquer ? Aujourd'hui, il faut documenter le risque d'aval et identifier les pistes de solution. Il me paraît donc sage, bien entendu après discussion avec la Présidente, d'attendre pour nous lancer dans la réalisation des protections.*

*Je finirai par cela. Il y avait encore un reportage ce midi à la télévision sur TF1 sur des modalités de protection des habitats, la technique évoluée. Je l'ai dit et je le redis, il y a une partie de l'approche de conjuration de ce risque qui est que les habitants, particuliers ou entreprises, doivent aussi intégrer le fait que, dans leur environnement, nous sommes au bord de l'eau, donc il y a ce risque. Ainsi, dire que nous étions prêts à une solution ceinture, bretelles et parachute, qui conjurait tous risques et exonérait quasiment les élus de toute responsabilité, honnêtement, c'est une contre-vérité à mes yeux. Un travail a été fait, le dossier est documenté.*

*Dans ton intervention, tu as évoqué l'intégration de la submersion marine avec une surcote très conséquente. J'ai repris le dossier, j'ai regardé moi-même et j'ai surtout demandé aux services de regarder, et objectivement, cela n'a pas été pris en compte. Cela a été évoqué, mais cela n'a pas été poussé jusqu'au bout. Aujourd'hui, à mes yeux, il faut d'abord qualifier le risque de submersion marine. Ensuite, nous avons tous les éléments pour décider, sachant que la décision ou la mise en œuvre de la décision passera par la mise en place de la taxe GEMAPI à un moment ou à un autre, et à un niveau qui n'est pas symbolique, même s'il y a des niveaux de subvention importants qui viennent de l'État. »*

**Mme ASSIH :** « Merci, monsieur le vice-président, c'était très clair.

*Je pense que je peux conclure et passer le budget au vote. Tout a été dit, me semble-t-il. Je maintiens que le budget tel qu'il a été présenté par le vice-président en charge des ressources et du budget est un budget responsable et ambitieux, ou plutôt ambitieux et responsable, parce qu'avec un niveau d'investissement tel qu'il est cette année, que nous n'avons jamais connu, pour pouvoir mettre en œuvre de nouveaux équipements, de nouvelles fonctionnalités (je pense aux mobilités), mais aussi pour pouvoir entretenir l'existant (je pense à la piscine), c'est vraiment le signe d'une ambition pour le territoire. Pour autant, comme nous n'avons pas de dégradation des finances globales de l'Agglomération, c'est aussi un budget responsable, puisqu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir.*

*Je m'en réjouis vraiment, je suis fière de ce budget, parce qu'outre les budgets d'investissement, il porte des politiques publiques pour lesquelles tout le monde est au rendez-vous. Il est vrai que sur le fonctionnement, nous en avons peu parlé, mais quand nous avons parlé d'efforts, savoir si les collectivités allaient encore faire des efforts, attention, parce qu'elles font déjà des efforts depuis l'inflation. Chaque direction a comme consigne de faire un effort de gestion pour ne pas atteindre le niveau d'inflation dans son coût de fonctionnement. Néanmoins, pour 2024, nous savons que nous aurons encore une inflation entre 2 et 2,5 %. Pour autant, il ne faut pas augmenter ces dépenses, donc de fait, ce sont des économies qui sont demandées à chaque direction, je tiens vraiment à le dire. Bien sûr, nous avons une économie conjoncturelle avec la fermeture de la piscine Kerlan Vian, mais nous avons également un effort de gestion demandé à chaque direction, et ce n'est pas simple, parce que les besoins des habitants augmentent.*

*Nous avons également une vigilance sur la gestion des EHPAD, mais nous en parlerons certainement lors de ce Conseil. Je l'avais dit en propos liminaires, le budget est marqué par une subvention complémentaire. Je vous rappelle que nous avons déjà versé 1 million sur l'année 2023 au CIAS pour les EHPAD et nous allons encore abonder. Là aussi, il est important que nous puissions travailler avec l'État sur la question du vieillissement de la population. Autrement, nous sommes déjà dans le mur, mais il va être vraiment très dur à l'horizon de 2030, si nous avons des projections en termes démographiques. C'est l'aspect de prudence, mais également d'inquiétude, que je peux exprimer au travers de ce budget.*

*Enfin, nous en parlerons en fin de Conseil, puisque nous voterons sur le versement Mobilité, nous avons déjà développé les projets qui seront mis en œuvre, tant sur le transport en commun par bus ou car, le ferroviaire, mais nous sommes aussi en train de travailler sur des fonds de concours pour avoir un effet levier sur les aménagements et les équipements cyclables sur chaque commune. Ainsi, dans le budget Transport, ces fonds de concours passeront bientôt en conseil communautaire. Nous avons notre futur réseau avec le futur délégataire, quel qu'il soit, qui va nous coûter davantage, mais pour réellement davantage de service. Je tiens à le dire, parce que lors du précédent mandat, il y avait eu une augmentation du versement Transport, et maintenant, le versement Mobilité, mais l'essentiel des recettes qui avaient permis cette hausse du versement Transport, c'était pour diminuer la part du budget général en direction du budget Transport. Ce n'était pas une amélioration du réseau qui avait été permise par la hausse, c'est une réalité.*

*Je crois que c'est en 2018 que ce réseau avait été modifié. Sur les lignes armatrices A et B, il y a effectivement eu de l'amélioration, mais cela a été au détriment, en tout cas pour la ville de Quimper et peut-être pour certaines communes de l'Agglomération, de la desserte de*

*certains quartiers. Nous n'étions quand même pas sur quelque chose de qualitatif, il n'y avait vraiment pas eu dans la balance d'un côté la hausse du versement Transport et de l'autre la hausse de l'offre de transport. Ce n'est pas du tout ce que nous allons faire, et c'est en cela que, dans le Comité des Partenaires qui s'est tenu, les échanges ont été très constructifs et très sereins. Néanmoins, il est vrai que nous serons contents d'avoir notre nouveau délégataire et de pouvoir mettre en œuvre le nouveau réseau, mais aussi d'avoir davantage de TER au quotidien.*

*Globalement, nous sommes dans la mise en œuvre de notre projet communautaire sur toutes les politiques publiques. Je remercie chaque vice-président d'avoir contribué à la construction de ce budget, parce que je sais qu'il y a eu ces liens entre Dominique LE ROUX et vous, et je vois que les choses sont sereines. C'est un budget responsable, ambitieux et serein, dans la mesure où il n'y a pas de mise en difficulté de nos finances. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Taux de fiscalité 2024**

**Il s'agit d'adopter les taux de fiscalité de Quimper Bretagne Occidentale pour l'exercice 2024.**

**\*\*\***

Dans le cadre du budget primitif 2024, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les taux de fiscalité suivants pour l'exercice :

	2023	2024
Taxe d'habitation	10,16%	10,16%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5%	5%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2,79%	2,79%
Cotisation foncière des entreprises	26,56%	26,56%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	7,67%	7,67%

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Madame Marie-Pierre JEAN-  
JACQUES**

**N° 4**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mobilités - Arrêt du projet 'Plan de mobilité simplifié' (PDMS) de Quimper Bretagne Occidentale**

**La question des mobilités est une préoccupation croissante des citoyens, au carrefour de multiples enjeux : environnementaux, sociaux, territoriaux et économiques. Pour répondre à ces enjeux et atteindre les objectifs de l'agglomération afin de faciliter les déplacements du quotidien, la planification est une étape essentielle.**

**Aussi, il est proposé au conseil communautaire d'arrêter le projet de « Plan de mobilité simplifié » (PDMS) de QBO - véritable feuille de route de la mobilité à l'horizon 2030 -, ainsi que la Charte de logistique urbaine durable, telle un maillon de cette nouvelle politique des mobilités.**

\*\*\*

**1. Éléments de contexte**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Quimper Bretagne Occidentale (QBO) est autorité organisatrice de la mobilité sur son ressort territorial, composé de 14 communes. L'agglomération a un rôle d'animation locale de la politique de mobilité et contribue notamment aux objectifs de lutte contre le changement climatique.

Afin de doter le territoire d'une feuille de route, le conseil communautaire a approuvé le 15 avril 2021 le lancement des études nécessaires à l'élaboration d'un « Plan de mobilité simplifié », tenant lieu de document de planification stratégique et d'un « Schéma directeur des mobilités actives », document opérationnel de programmation. Cette démarche volontaire concourt à l'ambition politique d'apporter une réponse concrète aux enjeux de déplacements sur le territoire communautaire.

## **2. Une concertation citoyenne élargie pour co-construire le plan d'actions**

Afin d'élaborer ce document, l'agglomération s'est appuyée notamment sur l'évaluation des conditions de déplacements de ses habitants. Ce sont près d'une quinzaine d'ateliers de concertation qui ont été organisés sur le territoire : balade urbaine à vélo et en transports collectifs, cartographie participative, jeux interactifs, enquête en ligne, etc.

Ces rencontres ont abouti à la définition de quatre objectifs stratégiques, auxquels le PDMS se devait de répondre :

- renforcer l'attractivité et l'accessibilité du territoire via des offres de transports adaptées ;
- garantir un droit à la mobilité de tous les publics ;
- accompagner les habitants vers une modification des habitudes de déplacements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre via l'évolution de l'usage des véhicules notamment ;
- renforcer la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et l'offre de mobilité.

## **3. Un plan d'actions articulé autour de 7 thématiques**

Le travail mené avec les élus locaux et les citoyens a permis d'aboutir au plan d'actions suivant :

### **A. Transports en commun**

- A.1 - Renforcer l'offre de transports collectifs autour des lignes majeures (lignes Illiqo)*
- A.2 - Renforcer l'offre de transports collectifs pour les communes du Pays Glazik*
- A.3 - Densifier la desserte en transports collectifs dans les quartiers de Quimper*
- A.4 - Innover pour la desserte des territoires peu denses*
- A.5 - Renforcer et étendre le service QUB Noz*
- A.6 - Renforcer et étendre le service QUB Mat*
- A.7 - Améliorer les temps de parcours sur le réseau de bus*
- A.8 - Conserver (voire augmenter) une bonne fréquence TGV et TER*
- A.9 - Renforcer les liaisons interurbaines depuis et vers le sud et l'ouest du Pays de Cornouaille (y compris les plages)*

### **B. Mobilité et urbanisme**

- B.1 – Densifier les pôles déjà desservis par les transports en commun*
- B.2 – Connecter les bourgs et communes par des aménagements cyclables/ piétons qualitatifs, sûrs et continus*
- B.3 – Créer des raccourcis piétons et cycles dans le tissu urbain existant et en projet*
- B.4 – Hiérarchiser le réseau de voirie pour définir les secteurs où l'apaisement des circulations*

*automobiles est prioritaire*

*B.5 – Développer le stationnement vélos dans les espaces privés et publics*

*B.6 – Développer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans les espaces privés*

*B.7 – Aménager le centre-ville et les centre-bourgs pour apaiser les circulations automobiles*

#### C. Communication et accompagnement au changement

*C.1 – Déployer une stratégie de communication plus volontariste pour faire connaître l'offre existante*

*C.2 – Accompagner et éduquer à l'écomobilité tous les publics*

*C.3 – Proposer du conseil à la mobilité à la « maison des mobilités » pour les touristes et usagers du quotidien afin d'accompagner les changements de comportement*

*C.4 – Mener des campagnes de sensibilisation régulières tout public pour améliorer le partage de l'espace public entre les différents modes de déplacements*

*C.5 – Encourager les plans de mobilité employeurs sur le territoire*

#### D. Modes actifs (marche à pied et vélo)

*D.1 – Mettre en œuvre le schéma directeur des mobilités actives (SDMA)*

*D.2 – Rendre accessible la voirie pour tous*

*D.3 – Diversifier, étendre la flotte VéloQUB et proposer de la location courte durée en lien avec l'ouverture de la maison des mobilités*

*D.4 – Résorber les discontinuités cyclables et piétonnes*

*D.5 – Déployer du stationnement vélo public sur voirie, à proximité des équipements et du bâti ancien*

*D.6 – Créer du stationnement vélo abrité et sécurisé à proximité d'arrêts du réseau QUB et d'aires de covoiturage*

*D.7 – Aménager des itinéraires cyclables entre les principaux pôles de l'Agglomération*

*D.8 – Jalonner les itinéraires vélo et piétons*

*D.9 – Promouvoir le « savoir rouler à vélo »*

*D.10 – Appliquer la réglementation concernant le stationnement vélo et les aménagements cyclables*

#### E. Intermodalité

*E.1 – Améliorer les correspondances entre les différents réseaux de transports collectifs (QUB, BreizhGo, SNCF TER, TGV).*

*E.2 – Aménager des parkings de proximité en entrée de ville de Quimper*

*E.3 – Améliorer la complémentarité des gammes tarifaires entre les différents réseaux de transports collectifs (QUB, Breizhgo, SNCF).*

*E.4 – Expérimenter l'emport de vélos sur certaines lignes de car du réseau QUB*

#### F. Evolution de l'usage des véhicules

*F.1 – Développer une politique de covoiturage ambitieuse : lignes de covoiturage, prime, autostop organisé, etc.*

*F.2 – Déployer des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) dans les parkings publics et sur l'espace public*

*F.3 – Etudier la création d'une flotte d'autopartage*

#### G. Logistique urbaine durable

*G.1 – Créer un groupe de travail pour s’assurer de la mise en œuvre de la charte de logistique urbaine durable avec les différentes parties prenantes*

*G.2 – Accompagner les entreprises volontaires à expérimenter la cyclo logistique sur le territoire*

*G.3 – Créer des zones d’accueil pour les livreurs aux abords de l’aire piétonne*

*G.4 – Créer des points d’accueil de livraison « commun » pour certaines catégories de colis en hypercentre de Quimper*

#### **4. Approbation du document définitif**

Le processus d’approbation définitif doit suivre les étapes suivantes :

- le projet de plan arrêté par le conseil communautaire de QBO sera soumis, pour avis, aux conseils municipaux de l’EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale), au Département, à la Région ainsi qu’aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophe.
- les représentants des professions et des usagers des transports ainsi que les associations de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, les gestionnaires de voirie, les chambres consulaires, les autorités concernées mentionnées à l’article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales qui exercent la compétence prévue au premier alinéa du même article L. 2224-37 et les associations agréées de protection de l’environnement mentionnées à l’article L. 141-1 du code de l’environnement seront consultés, à leur demande, sur le projet.
- en application de l’article L1231-5 du code des transports, le comité des « partenaires mobilité » a été consulté en date du 14 février 2024 ;
- le projet de plan de mobilité simplifié, assorti des avis ainsi recueillis, est ensuite soumis à une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) pour une durée minimale de 21 jours, en application de l’article L. 123-19-1 du code l’environnement.
- éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis et des résultats de la participation du public, le plan serait arrêté définitivement par le conseil communautaire de QBO.

*En Annexe n°1 figure un document synthétique qui résume l’ensemble des actions PDMS et notamment le plan d’actions.*

*En parallèle du projet de PDMS, QBO a mené des travaux pour la mise en place d’une Charte de logistique urbaine durable présentée ci-après. Il s’agit d’un des volets du PDMS, relatif au transport des marchandises.*

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'arrêter le projet de Plan de mobilité simplifié (PDMS) de Quimper Bretagne Occidentale ;

2 - d'autoriser madame la présidente à engager l'ensemble des démarches et procédures administratives nécessaires à la procédure d'approbation du PDMS (consultation des personnes publiques associées, participation du public par voie électronique, etc.) ;

3 - d'autoriser madame la présidente à signer la Charte de logistique urbaine durable.

## Débats relatifs au rapport n°4 :

**Mme JEAN-JACQUES :** *« Nous vous demandons d'arrêter le projet de plan de mobilité simplifié de QBO. Pour rappel, lors du conseil communautaire du 15 avril, nous avons voté le lancement des études nécessaires pour élaborer ce PDMS (Plan De Mobilité Simplifié). Depuis cette date, un certain nombre de travaux ont eu lieu, notamment une large concertation citoyenne, qui a permis d'évaluer les conditions de déplacement des habitants des 14 communes de l'Agglomération. Une quinzaine d'ateliers a été organisé sur le territoire, allant de balades à vélo en transports collectifs, des cartographies participatives, des jeux interactifs, des enquêtes en ligne et autres moyens qui ont permis aux habitants de s'exprimer sur le sujet des déplacements, leurs déplacements du quotidien de manière générale, et sur leur bassin de vie. Bref, cela a vraiment phosphoré sur le sujet et a permis de définir quatre objectifs stratégiques qui se rejoignent dans notre projet communautaire :*

- *renforcer l'attractivité et l'accessibilité du territoire via des offres de transport adaptées – nous l'avons déjà évoqué tout à l'heure ;*
- *garantir un droit à la mobilité de tous les publics ;*
- *accompagner les habitants vers une modification des habitudes de déplacement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment via l'évolution de l'usage des véhicules ;*
- *renforcer la cohérence entre la politique d'aménagement du territoire et l'offre de mobilité.*

*Le plan d'action qui vous est proposé ce soir est l'aboutissement de ce travail mené avec les élus locaux et les habitants de chaque commune de l'Agglomération. Ce sont 42 actions qui sont notées dans le rapport autour de sept thématiques. Je vais en citer quelques-unes pour les personnes qui sont en visio et qui n'ont pas le rapport sous les yeux.*

*Pour la thématique Transports en commun, nous en avons déjà parlé, il s'agit de renforcer l'offre de transports collectifs pour les communes du Pays Glazik, mais également de densifier la desserte en transports collectifs dans les quartiers, notamment pour pallier les diminutions qui ont eu lieu en 2018, comme a pu l'évoquer madame la présidente, innover pour la desserte des territoires peu denses, renforcer et étendre les services QUB Noz et QUB Mat, qui remportent déjà un grand succès. Nous avons également évoqué de conserver, voire augmenter une bonne fréquence TGV et TER, ce qui est « dans les clous », comme nous le verrons dans le prochain rapport.*

*Sur la thématique Mobilité et urbanisme, il s'agit vraiment de hiérarchiser le réseau de voirie pour définir des secteurs où l'apaisement des circulations est possible, sachant qu'il y a une forte demande en ce sens.*

*Nous avons également la thématique Communication et accompagnement au changement. Nous nous rendons compte qu'un certain nombre d'habitants de QBO ne connaissent pas encore toutes les offres de transport qui existent, donc nous devons faire connaître l'offre existante. Il s'agit d'accompagner et d'éduquer à l'écomobilité tous les publics, encourager les plans de mobilité employeur sur le territoire.*

*Il y a encore la thématique Modes actifs, la marche à pied et le vélo. Il s'agit de mettre en œuvre le SDMA (Schéma Directeur des Mobilités Actives), qui est une brique de ce plan de mobilité simplifié, de se donner les moyens de le mettre en place, notamment avec le fonds de concours qui passera à un prochain bureau communautaire, de rendre accessible la voirie pour tous, d'étendre la flotte VéloQUB (nous avons déjà bien travaillé en ce sens), de proposer de la location courte durée et de résorber les discontinuités cyclables et piétonnes.*

*En ce qui concerne la thématique Intermodalités, il s'agit de travailler les correspondances entre les différents réseaux de transports collectifs et de travailler des parkings de proximité.*

*Nous avons également la thématique Évolution de l'usage des véhicules. Il s'agit de travailler à une politique de co-voiturage ambitieuse, de l'auto-stop organisé (un certain nombre de thématiques ont été abordées sur le sujet), de déployer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et d'étudier une éventuelle création d'une flotte d'autopartage.*

*Ce sont vraiment des actions qui seront travaillées au fil de l'eau, parce que ce plan de mobilité est un schéma qui sera étudié jusqu'à 2030, avec une feuille de route jusqu'à 2030. Les actions seront donc déclinées au fil des années.*

*J'ai parlé du schéma directeur des mobilités actives, qui est une brique du plan de mobilité simplifié. Nous avons également eu un gros travail sur la thématique Logistique urbaine durable, qui est donc la septième thématique déclinée dans ce plan de mobilité. Un diagnostic important a été réalisé sur le sujet de la mobilité des marchandises sur tout le territoire de QBO. Je vais vous donner un chiffre assez impressionnant : 70 660 opérations de livraison ou d'expédition de marchandises chaque semaine sur l'Agglomération, des mouvements concentrés majoritairement sur Quimper, mais aussi Ergué-Gabéric, avec des flux divers, des flux de marchandises des commerces, des industries, des bâtiments tertiaires et des particuliers, mais également des flux liés à la mobilité des artisans, des flux liés aux chantiers du BTP, la collecte des déchets ou encore la distribution postale. Ce sont donc des acteurs vraiment très variés.*

*Dans le cadre de ce travail sur la livraison du dernier kilomètre, des ateliers ont eu lieu qui ont réuni un grand nombre de ces acteurs que j'ai pu citer pour travailler sur ce sujet. Nous avons vraiment eu un grand nombre de contributeurs, c'est-à-dire 37 contributeurs : des transporteurs, des représentants des professionnels et entreprises du secteur du transport, du commerce de gros, des artisans du BTP, des livreurs, le groupe La Poste, le Medef, les chambres de métiers. Je ne peux pas tous les citer, mais il y a vraiment eu un panel très intéressant de métiers qui se sont réunis sur des tables rondes. Cela a également permis de faire émerger des propositions d'actions par atelier. Ensuite, les élus et les professionnels ont retenu des actions à inscrire en priorité dans la charte que nous vous proposons de retenir ce soir.*

*Je vais être assez rapide, je vais simplement noter les quatre axes principaux du plan d'action :*

- l'accueil du véhicule et du livreur dans l'espace public :*
- le sujet des outils et du foncier au service d'innovation de logistiques urbaines ;*

- la facilitation et l'amélioration dans le fonctionnement des chantiers en ville ;
- des solutions techniques de verdissement des flottes.

*Ces quatre axes ont vraiment été largement débattus et retenus.*

*Voilà pour vous parler rapidement de cette logistique urbaine et durable que nous vous proposons.*

*Qu'est-ce que cette charte ? Des engagements réciproques se feront autour de cette charte pilotée par Quimper Bretagne Occidentale. Les signataires vont s'engager dans une démarche qui vise à coordonner les actions et travailler dans le sens d'un intérêt commun pour l'organisation logistique durable du territoire. C'est une charte qui renforce les liens entre les acteurs pour permettre des actions partagées pour mener à une logistique plus performante pour tous et plus respectueuse de l'environnement, moins émettrice de gaz à effet de serre et de polluant.*

*QBO et les communes sont coordinateurs de la charte et de sa mise en œuvre sur le territoire et s'engagent à intégrer les besoins en matière de logistique urbaine dans les différentes politiques publiques qu'elles mettent en œuvre. QBO va également s'engager à animer la charte par le biais d'un groupe de travail, ainsi qu'à partager un état d'avancement de la mise en œuvre de ces travaux. De l'autre côté, les membres signataires – j'ai indiqué tout à l'heure les différents intervenants – s'engagent à accompagner QBO dans la mesure de leurs moyens, dans la mise en œuvre des actions de la charte, qui seront notées. Ils s'engagent à respecter et à utiliser les aménagements qui pourront être créés, mais aussi à se positionner comme pilotes des démarches initiées par QBO, donc un travail très intéressant et d'actualité, qui a lieu dans de nombreuses grandes villes de France.*

*Il vous est proposé d'arrêter ce projet de plan de mobilité simplifié, d'autoriser madame la présidente à engager l'ensemble des démarches et procédures administratives nécessaires à la procédure d'approbation du PDMS, la consultation des personnes publiques associées, la participation du public par voie électronique et autres, et d'autoriser madame la présidente à signer la charte de logistique urbaine durable. »*

**M. MENGUY :** *« Merci, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, pour cette synthèse très synthétique, parce que ce sont des documents très denses, passionnants par ailleurs, puisqu'ils parlent de l'organisation de l'Agglomération et de la vie en général de nos communes. Je regrette un petit peu, mais je ne sais pas si quelqu'un y peut quelque chose, que nous n'ayons pas davantage de temps pour discuter de ce rapport. Nous parlerons tout à l'heure du PLH (Programme Local de l'Habitat), du port du Corniguel, autant de dossiers qui mériteraient que nous y passions des heures et des heures. Il est donc toujours un peu frustrant de devoir examiner et voter des rapports de cette nature en si peu de temps.*

*Je trouve que le travail que vous avez fait est très intéressant, passionnant. Il pose de nombreuses questions. Au-delà des questions techniques sur la manière dont les villes s'organisent dans l'Agglomération, il s'agit de savoir quand nous passerons à la contrainte pour appliquer un certain nombre d'évolutions. Cela touche évidemment à beaucoup d'enjeux. Parfois, nous favorisons des activités économiques, parfois nous pouvons paraître les contrarier. Par exemple, lorsque nous allons concentrer des points de livraison à certains spots, à l'entrée du centre-ville ou du centre-bourg, c'est un changement important. Quelque*

*part, les centres-villes, les centres-bourgs y gagnent, puisqu'il y a des camions qui n'y passent plus. Par contre, pour aller vers le commerçant, lui expliquer qu'il va falloir convenir avec le livreur, que ce dernier va devoir aller jusqu'au commerce ou que le commerçant devra aller chercher des livraisons avec un diable... Cela ne se limite pas à ça, c'est un exemple parmi d'autres, mais ce sont évidemment des sujets qui peuvent soulever énormément de questions. Nous sommes donc dans un temps très contraint pour aborder tout cela, je ne vais pas passer en revue tout ce que j'ai relevé et que je trouve très intéressant.*

*Par ailleurs, un sujet évoqué par le plan et qui mérite d'être relevé, c'est celui de la place du piéton, parce que nous parlons tout de même beaucoup, reconnaissons-le tous, de la place du vélo, mais le piéton est peut-être un mode de déplacement... Je le dis de manière bienveillante à l'égard du vélo – je préfère être prudent, madame la présidente, pour ne pas être accusé de mentir ou d'être repris – mais je trouve que la politique en faveur du piéton d'une ville ou d'une agglomération mérite d'être poussée, parce que la marche est parfois plus accessible à un plus grand nombre que le vélo. En tout cas, il y a parfois moins de réticences pour certaines personnes à faire des efforts à pied qu'à passer au vélo, alors qu'elles ne pratiquent pas ce mode de déplacement. »*

**Mme POSTIC :** « *Il y a aussi des gens qui ne savent pas faire de vélo. »*

**M. MENGUY :** « *Il y a des gens qui ne savent pas faire de vélo, me souffle Valérie, probablement. Je trouve que c'est très intéressant et que c'est quelque chose qu'il faudrait pousser.*

*En tout cas, c'est un travail riche. Il est dommage que nous n'ayons pas davantage de temps. Bon courage pour l'avenir, pour sa mise en œuvre. »*

**Mme ASSIH :** « *J'entends la frustration par rapport au temps possible pour les débats quand nous avons un conseil communautaire avec un budget et 40 rapports. Du côté de l'Agglomération, nous avons une montée en puissance de politiques importantes, lourdes, nous avons beaucoup de choses qui arrivent, c'est une réalité. Ceci dit, je pense que le travail en commission permet également d'échanger d'une manière plus approfondie autour des rapports. Je ne sais pas où vous êtes, mais il ne faut pas hésiter à demander à participer également à une autre commission s'il y a un intérêt particulier pour les rapports qui sont présentés dans les commissions.*

*Marie-Pierre JEAN-JACQUES, voulais-tu dire deux mots sur la place du piéton ? »*

**Mme JEAN-JACQUES :** « *La place du piéton a été évoquée dans les groupes de travail, notamment dans les centres-bourgs. C'est vrai qu'il est souvent plus facile de laisser la place aux piétons qu'aux cyclistes, donc nous parlons davantage de développer les cheminements cyclables que ceux des piétons. Je vais rester au niveau de Quimper, mais la place du piéton a tout de même été sacrément travaillée. Je pense notamment au Pôle d'Échanges Multimodal, où nous aurons un large parvis où les piétons auront la part belle, mais également au centre-ville, que nous avons quand même rendu aux piétons de manière importante sur la zone piétonne, ainsi que l'aménagement des quais qui va bientôt démarrer, où il y a vraiment une circulation piétonne très large, une piste piétonne très large qui est prise en compte, notamment sur le pont du Théâtre où il y aura un cheminement très large pour les piétons. C'est donc pris en compte de manière importante. »*

**M. LE BIGOT :** « *Par rapport à la place du piéton et la place du cycliste, je pense que c'est en faisant des équipements pour les cyclistes que nous donnerons de la place aux piétons. Que nous le voulions ou non, il y a aujourd'hui en engouement pour la marche à pied et pour le vélo dans les centres-villes et dans les centres-bourgs et dans les liaisons entre les différents bourgs. Ainsi, si nous voulons que les piétons soient en sécurité, je conçois aussi que pour certains piétons, le vélo devienne un obstacle, un élément un peu gênant. Si nous voulons éviter des conflits entre les piétons et les cyclistes, il faut bien prévoir que les cyclistes puissent circuler en sécurité afin qu'ils n'empiètent pas sur celui des piétons. Aujourd'hui, les cyclistes qui roulent sur les trottoirs, sur le boulevard Kerguelen, c'est parce qu'ils ont comme alternative le flux de circulation automobile sur les quais. Je pense qu'il y a vraiment des aménagements à faire si nous voulons que tout le monde prenne bien sa place. »*

**M. LE GOFF :** « *Je voulais juste saluer la prise en compte de la problématique de la mobilité en milieu rural, notamment sur les parties peu denses, sur l'extension de QUB Noz et QUB Mat, qui apportent des solutions et qui répondent à des attentes des habitants des communes rurales sur ces questions de mobilité. »*

**M. CROUAN :** « *Puisque nous parlons de mobilité rurale, lorsque je prends la route pour aller sur le bourg de Quéménéven, je suis sur un chaucidou qui est à 50 km/h, qui est en pleine campagne et qui est un peu difficile. Je suis très curieux de ce que je vois ailleurs. Dans le 44, j'ai vu un chaucidou à peu près équivalent qui était à 70.*

*Par ailleurs, je reviens d'un pays de vélo où j'ai passé quelques jours, c'est-à-dire les Pays-Bas. C'était très instructif, parce qu'il y a également des chaucidous en pleine campagne, davantage que je ne l'aurais imaginé, qui sont à 60 et non pas à 50. À ma grande surprise aussi, parce que je vois beaucoup d'écoles où la personne qui apprend à conduire respecte d'être au milieu et autres, et aux Pays-Bas, je n'ai pas vu un seul conducteur être au milieu, parce qu'ils se croisent souvent et qu'ils roulent tous à droite, tout simplement. Par contre, dès qu'il y a un vélo, ils passent au centre, ils le dépassent tranquillement, il y a de l'espace, puis ils repassent à droite. C'était une expérience intéressante, parce qu'on ne nous l'apprend pas ici sous cette forme depuis que nous en avons.*

*Je trouve cette forme intéressante, parce que tel qu'on nous l'a présenté au départ, c'était un peu punitif. Moi, je suis en plein monde rural, nous étions sur des routes à 80, puis 70, et c'est désormais 50, mais honnêtement, personne ne respecte, donc il y a un problème.*

*Je vois quelques vélos sur ce chaucidou, un peu plus qu'avant – pas beaucoup, mais il y en a un petit peu – mais ce que je vois dans d'autres pays peut être une expérience intéressante. Ce que j'ai vu aux Pays-Bas allait dans le sens du chaucidou, mais peut-être sous une forme un peu moins brutale pour les usagers en tant qu'automobilistes. C'était juste pour partager l'expérience. »*

**Mme ASSIH :** « *Merci pour ce retour d'expérience. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?*

*Un grand merci à Marie-Pierre JEAN-JACQUES et aux services pour cette démarche, parce qu'en plus de la variété des sujets, je trouve que le sujet a été envisagé sous toutes ses dimensions, ce qui est vraiment extrêmement intéressant. Je sais qu'il y a eu un énorme travail de concertation et de participation, lequel permet d'être dans cette proposition à l'attention des conseillers communautaires. Donc, un grand merci pour cela. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Madame Marie-Pierre JEAN-  
JACQUES**

**N° 5**

**Mobilités - Protocole de coopération entre QBO, la Région Bretagne, Golfe du  
Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient  
Agglomération, Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération**

**Les collectivités de Bretagne sud et la Région partagent l'ambition de concrétiser rapidement une amélioration substantielle de l'offre de transport sur le réseau TER, dès septembre 2025. La participation financière de QBO à ce projet est proposée au conseil communautaire.**

\*\*\*

**1- Mise en œuvre de « BreizhGo Express Sud »**

Les principales collectivités de Bretagne sud ont engagé un travail partenarial visant à améliorer l'offre sur le réseau TER à court terme. En effet, malgré une progression constante de la fréquentation des TER bretons (+26% entre 2019 et 2022), la part modale du ferroviaire demeure trop faible. Le potentiel du ferroviaire en Bretagne Sud est pourtant important.

Aujourd'hui, ce sont près de 1 200 voyageurs qui arrivent en gare de Quimper via le réseau de trains express régionaux (en hausse de près de 40% depuis 2019).

Les collectivités de Bretagne sud et la Région partagent la nécessité d'un renfort d'offre conséquent pour augmenter la place du TER dans les déplacements du quotidien. Pour réaliser ce saut d'offre, il convient de lever collectivement les freins financiers.

Ce projet volontariste propose des évolutions d'offre visant une augmentation significative de la part de marché du TER en Bretagne, tant pour les déplacements pendulaires que pour les déplacements de loisirs.

Les collectivités engagées dans la démarche partagent l'ambition de développer le TER dès septembre 2025. Un cadencement en heures de pointe à 30 minutes est visé, permettant ainsi de qualifier le futur service de « BreizhGo Express Sud ».

Le développement de l'offre ferroviaire se ferait en deux temps : 17 circulations supplémentaires dès septembre 2025 et 21 circulations supplémentaires en septembre 2026 (par jour).

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Pour la gare de Quimper, cela représente une augmentation de l'offre de près de 40 %. Cette initiative vient confirmer les ambitions portées par l'Agglomération dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM).

D'un point de vue financier, l'engagement prévisionnel de Quimper Bretagne Occidentale serait porté à 170 000 € par an au titre des frais de fonctionnement, et 90 000 € par an au titre des frais d'amortissement du matériel roulant. Les modalités financières seront précisées dans le cadre d'une future convention entre les partenaires.

Les modalités de répartition financières entre les EPCI de Bretagne sud ont été définies conjointement, au regard du nombre d'habitants (80%), du nombre d'arrêts de trains supplémentaires pour la gare (15%) et de la quantité de train-kilomètres supplémentaires par territoire (5%) ».

## **2- La création d'un syndicat mixte de transport « Bretagne Mobilités »**

En parallèle du travail engagé sur le renfort d'offre ferroviaire, la Région Bretagne propose à l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) bretonnes de mettre en place un syndicat mixte de transport.

En effet, avec une importante part modale de la voiture, et une croissance démographique soutenue, il appartient aux AOM de proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle. Les différents modes (train, car, bus, vélo...) doivent aussi être pensés en complémentarité pour permettre une bonne diffusion des flux et offrir des parcours de porte à porte facilités.

Pour coordonner les services de mobilités à l'échelle de la Bretagne, la Région propose la création d'un syndicat mixte de transport dit SRU (créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000). La Région s'est engagée à ce que cette proposition, évoquée dans le protocole, fasse l'objet d'une large concertation à l'échelle régionale durant l'année 2024.

Au quotidien, ce syndicat mixte aura pour objectif de travailler autour de quatre axes : la tarification et les services aux voyageurs, le développement de solutions de mobilités durables pour tous les territoires (covoiturage, mobilités actives, etc.), la coordination des offres de transport collectifs entre elles et la capacité à décider et financer des nouvelles offres de transports.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver le protocole de coopération cadre entre QBO, la Région Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération ;

2 - d'autoriser madame la présidente à signer le protocole de coopération.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Paul BOEDÉC**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution de subvention à l'association mission locale du Pays de Cornouaille oeuvrant pour l'insertion des jeunes**

**Quimper Bretagne Occidentale soutient l'action des associations qui œuvrent pour l'insertion des jeunes. La présente délibération porte sur l'attribution des subventions 2024 à l'association Mission locale du Pays de Cornouaille pour un montant total de 192 500 €.**

**\*\*\***

Quimper Bretagne Occidentale exerce une action en direction de la jeunesse en continuité d'une compétence exercée par Quimper Communauté, et soutient spécifiquement les partenaires de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et en particulier l'association Mission Locale du pays de Cornouaille.

La Mission Locale du Pays de Cornouaille, association Loi de 1901 en charge de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, mène son action sur la communauté à partir de son site central quimpérois et de ses permanences de Kermoisan et de Briec.

Exerçant un rôle d'accueil, d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement, elle accueille en individuel ou anime des accueils collectifs et accompagne les parcours d'insertion en vue de l'accès à l'emploi, à la formation ou à la qualification professionnelle en activant tous les dispositifs, mobilisant tous les partenaires utiles ou assurant elle-même des prestations. Elle propose un accompagnement global intégrant les questions de logement, de mobilité, de santé, d'accès aux soins, entre autres.

1 615 jeunes du territoire communautaire ont été suivis par la mission locale en 2023 (soit 43% des jeunes suivis en 2023 en Cornouaille), dont 613 pour un premier accueil.

Pour l'ensemble de la Cornouaille, la mission locale compte 62,3 ETP et met en œuvre un budget annuel de 3,8 M€, financé schématiquement par l'Europe – Fonds Social Européen (14,1%), l'État (51,1%), la Région Bretagne (6,4%), le Département du Finistère

(5,3%), les Communauté de communes et d'Agglomération (13,9%) dont QBO (5,7%) et des financements spécifiques sur actions (essentiellement dispositifs État : 8,8%).

Elle est pilotée par un conseil d'administration de 35 membres dont 3 élus désignés par Quimper Bretagne Occidentale, qui sont également membres du bureau (16 membres).

La Mission Locale sollicite pour 2023 une subvention globale de 192 500 €. Il est proposé de reconduire le montant 2024 et lui attribuer par conséquent une subvention de 192 500 € au titre du fonctionnement global dont 43000 € pour le loyer annuel.

\*\*\*

Mesdames Isabelle ASSIH, Forough-Léa DADKHAH et messieurs Didier LEROY, David LE GOFF étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (49 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'attribuer à la Mission Locale du Pays de Cornouaille une subvention globale, pour l'année 2024, au titre du fonctionnement, d'un montant de 192 500 € dont 43 000 € sont affectés au loyer annuel ;

2 - d'autoriser monsieur le vice-président à signer l'avenant financier avec la Mission Locale.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport d'activités 2023 du président de la commission consultative  
des services publics locaux de Quimper Bretagne Occidentale**

**Présentation des travaux de l'année 2023 de la commission consultative des  
services publics locaux (C.C.S.P.L.) à l'assemblée délibérante.**

\*\*\*

La C.C.S.P.L. de Quimper Bretagne Occidentale a été créée pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public.

Présidée par la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ou son représentant, en l'occurrence Jean-Paul COZIEN, vice-président chargé GEMAPI, de l'eau et de l'assainissement, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

La commission consultative est compétente pour les services de dimension communautaire et plus particulièrement en matière de gestion de l'eau, des déchets, de l'assainissement, des transports collectifs, du haut-débit, du parc des expositions de Quimper-Cornouaille associé au centre des congrès du Chapeau Rouge et du port du Corniguel.

Conformément à ses missions légales, la commission consultative des services publics locaux examine, pour avis, chaque année :

- le rapport produit par les délégataires des services publics de la ville (article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales) ;

- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement et d'élimination des déchets (article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales) ;
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

En outre, la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de régie ;
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1414-2 ;
- le règlement du service d'assainissement et du service des eaux.

Conformément à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, la présidente de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ou son représentant présente au conseil communautaire, chaque année, un état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année précédente.

\*\*\*

Pour l'année 2023, la CCSPL a tenu 7 réunions d'examen pour avis des rapports d'activités des délégataires de services publics et deux réunions de consultation concernant le renouvellement de la délégation de service public du réseau à très haut débit « Herminéo » d'une part et de la délégation de service public sur les transports collectifs urbains d'autre part.

\*\*\*

La CCSPL s'est réunie le 5 mai 2023 pour étudier le renouvellement de la DSP du réseau à très haut débit « Herminéo » de Quimper Bretagne Occidentale concernant le mode de gestion des services concernant l'établissement et l'exploitation du réseau métropolitain de communications électroniques à haut débit sur le territoire de QBO à partir du 16 juin 2024. La CCSPL s'est également réunie le 12 septembre 2023 pour étudier le rapport 2022 du délégataire du réseau à très haut débit Herminéo.

L'ordre du jour de cette CCSPL est la présentation d'un rapport d'opportunité concernant le mode de gestion des services concernant l'établissement et l'exploitation du

réseau métropolitain de communications électroniques à haut débit à compter du 1er janvier 2024 et du rapport d'activités de l'exploitant pour l'année 2022.

Un rapport d'opportunité, faisant état des principes/avantages/inconvénients pour chaque mode de gestion qui s'offre à la collectivité a été présenté : la régie et la délégation de service public. Le mode de gestion qui semble le plus adapté aux besoins de Quimper Bretagne Occidentale est la délégation de service public (DSP). Il est demandé l'avis à la CCSPL sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit Herminéo de Quimper Bretagne Occidentale pour les années 2024 à 2034.

Les représentants associatifs participants à la commission ont débattu des différents modes de gestion. La commission a rendu un avis favorable au principe d'une reconduction de la délégation de service public à partir du 16 juin 2024.

Concernant le rapport annuel du délégataire, il a été évoqué une étude sur le taux d'occupation des câbles et leur optimisation régulière qui est conforme aux exigences du contrat. Les représentants des associations ont débattu des questions suivantes dont les réponses ont été apportées en séance :

- le niveau d'information des clients en cas de coupures nécessaires à la maintenance préventive du réseau ;
- la collecte de données, leur stockage et leur contrôle ;
- le calendrier des raccordements, de l'arrêt de la LTE ;
- les actifs, les créances liées à cette exploitation de réseau et les augmentations de prestations de service ;
- la climatisation des salles d'hébergement.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité des membres.

\*\*\*

La CCSPL s'est réunie le 31 mai 2023 pour étudier le compte rendu d'activité 2022 de l'exploitant du réseau QUB, Keolis Quimper et le 24 novembre 2023 sur le principe de la délégation de service public pour l'exploitation des services de mobilités de Quimper Bretagne occidentale pour la période 2024 à 2030.

Les nouveautés sur le réseau QUB mises en œuvre en 2022 ont été présentées telles que :

- l'extension du service « QUB noz » aux communes de Pluguffan, Plomelin, Plonéis et Ergué Gabéric depuis septembre 2022 ;
- la création d'une desserte au sein de la zone de la ZA de Cuzon ;
- l'expérimentation d'un transport à la demande pour les communes de Plomelin et Pluguffan vers les plages durant l'été 2022 ;

- le renforcement des moyens de la ligne HandiQUB le dimanche depuis septembre 2022 ;
- l'extension du parc véloQUB depuis l'été 2022.

Les représentants des associations ont débattu des questions suivantes :

- le souhait de remplacer le terme de « client » par celui « d'utilisateur » dans les rapports ;
- le système de « vidéoprotection » au sein des bus ;
- le travail du cabinet comptable pour le contrôle des comptes de l'exploitant ;
- les modalités du futur contrat de délégation de service public et les niveaux de desserte des nouveaux quartiers.

Les données de consommation électrique des navettes du centre-ville et les données d'activité du service QUB mat sont transmis en annexe du compte-rendu.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité des membres.

Lors de la réunion de la CCSPL du 24 novembre il est rappelé que la CCSPL réunie en date du 10 mai 2022 a émis un avis favorable concernant le futur mode de gestion sous la forme d'une délégation de service public. Les candidats évincés ont déposé un recours contestant la méthode de notation basée sur un classement des offres. Le 31 octobre le tribunal administratif de Rennes a statué et annulé la procédure de renouvellement. La collectivité est donc obligée de relancer la procédure. Dans le même temps un recours devant le Conseil d'Etat, contestant la décision du tribunal administratif a été engagé.

Les représentants des associations ont débattu des questions suivantes :

- la base juridique de la décision du tribunal administratif ;
- l'opportunité et la récurrence des gestion en régie des mobilités ;
- l'indemnisation des candidats évincés à hauteur de 30 000€ ;
- le prolongement de l'actuel prestataire et la date de fin de la DSP en cours à l'automne 2024.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité sur le principe d'une reconduction de la délégation de service public pour la période 2024 à 2030.

\*\*\*

La CCSPL s'est réunie le 5 juillet 2023 pour émettre un avis de principe sur le mode de gestion de la future grande salle.

La future grande salle est destinée à une exploitation sportive et événementielle. L'enjeu est de limiter l'impact financier et de fonctionnement au maximum. Un rapport d'opportunité, faisant état des principes/avantages/inconvénients pour chaque mode de gestion qui s'offre à la collectivité a été présenté : la régie et la délégation de service public. Le mode de gestion qui semble le plus adapté aux besoins de Quimper Bretagne Occidentale est la délégation de service public (DSP). Il est demandé l'avis à la CCSPL sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation de cette future grande salle.

Les représentants des associations ont débattu des questions suivantes :

- les conditions de recrutement des personnels en droit public et en droit privé ;
- l'offre de salles du territoire ;
- la place des associations au sein de ce nouvel équipement ;
- les éléments de tarifs et de programmations ;
- l'accessibilité de ce nouvel équipement (automobile, ferroviaire, piéton).

Les représentants associatifs participants à la commission ont débattu des différents modes de gestion. La commission a rendu un avis favorable au principe d'une délégation de service public pour la gestion de la future grande salle.

\*\*\*

La CCSPL s'est réunie le 22 septembre 2023 pour étudier le rapport annuel 2022 de gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées.

L'année 2022 a permis de formaliser la contractualisation des avenants prorogeant les contrats de délégations de service public pour les aligner sur le 31/12/2022 et au niveau technique, des travaux sur la station du Troheïr, lourds d'impacts sur les achats d'eau. La qualité et la consommation de l'eau sont stables sur la période.

Les représentants des associations ont débattu des questions suivantes :

- le souhait d'un état sur les 5 dernières années et les projections sur les 5 prochaines années ;
- le taux de remplacement des réseaux ;
- les travaux prévus, notamment sur la station du Corniguel ;
- les contrôles de qualité de la prestation ;
- les consommations, la ressource et les pertes en eau ;
- l'évolution des charges informatiques.

Les questions suivantes ont fait l'objet d'un échange de mail entre associations et les autres membres de la CCSPL :

- la baisse du nombre de linéaires d'eau potable ;
- les usages non domestiques de l'eau ;
- le nombre de visites pour les SPANC ;
- l'absence de progression de l'indice d'avancement de la ressource en eau ;
- les travaux pour l'aménagement d'un bassin tampon à Kerogan ;
- l'absence de tarif unique entre le Pays Glazic, Quéménéven et Quimper et sa périphérie concernant l'assainissement ;
- les taux de boues évacuées selon les filières ;
- le delta d'eaux épurées en plus ;
- les explications de l'obstruction des canalisations et l'opportunité de campagne d'information à destination des usagers ;
- les démarches en cours quant à l'échéance des conventions de rejets.

Le rapport annuel est approuvé à la majorité des membres et abstention des associations.

\*\*\*

La CCSPL s'est réunie le 3 octobre 2024 pour étudier le rapport 2022 de la SEM Quimper évènements.

Après la présentation du rapport 2022 et des perspectives 2023 par le directeur de Quimper évènements, les représentants associatifs participants à la commission ont débattu sur les points suivants, dont les réponses ont été apportées en séance :

- les pénalités et amendes de 18€ ;
- le chiffre d'affaires plus élevé du parc des expositions malgré une activité plus réduite que celle du centre des congrès ;
- l'explication des pertes financières affichées en 2022 ;
- le niveau de satisfaction d'un taux de remplissage à 70% et l'adéquation de l'offre au public ;
- l'opportunité d'une programmation culturelle au centre des congrès et l'absence de compétence culturelle de Quimper Bretagne Occidentale ;

- les problèmes d'échauffement des ascenseurs ;

Le rapport annuel est approuvé à la majorité des membres et abstention des associations.

\*\*\*

La CCSPL s'est réunie le 3 octobre 2023 pour étudier le rapport 2022 sur le port du Corniguel.

Les représentants associatifs participants à la commission ont débattu sur les points suivants, dont les réponses ont été apportées en séance :

- la présence du tas de sable maintenu du fait de la présence des hirondelles ;
- l'étude géotechnique sur les quais et le mur de soutènement ;
- la fréquence du dragage et le lieu de dépose des sédiments ;
- l'affectation des personnels au dossier du port du Corniguel ;
- la raison du report des impôts fonciers sur le budget 2023 ;
- les bénéfices de l'étude prospective ;
- le calendrier des phases d'aménagement du port ;
- l'opportunité d'une visite par les membres de la CCSPL pour voir les hirondelles.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité des membres de la CCSPL.

\*\*\*

La CCSPL s'est réunie le 6 octobre 2023 pour étudier le rapport 2022 relatif à la DSP sur la gestion des déchets.

Les représentants associatifs participants à la commission ont débattu sur les points suivants, dont les réponses ont été apportées en séance :

- l'augmentation des recettes ;
- l'augmentation des collectes exceptionnelles ;
- l'augmentation de l'enfouissement en classe II ;
- les raisons de l'augmentation de la redevance spéciale ;
- la collecte des biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

- la réduction des déchets à la source ;
- la taxation incitative et ses effets ;
- l'augmentation des refus de tri ;
- les avancées de la collectivité pour les dispositions prises en matière de récupération d'objets par les associations.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité des membres de la CCSPL.

\*\*\*

La CCSPL s'est réunie le 18 octobre 2023 pour étudier le rapport 2022 relatif à la DSP sur la piscine Aquacove de Briec.

Les représentants associatifs participants à la commission ont débattu sur les points suivants, dont les réponses ont été apportées en séance :

- la répartition des activités et la place de demandes de cours en apprentissage et perfectionnement adultes ;
- la place des fréquentations scolaires et l'équité des scolaires entre les différentes communes ;
- l'augmentation de la fréquentation et le risque de captation de publics par la nouvelle piscine de Châteauneuf du Faou ;
- l'augmentation de la facture de pharmacie en 2022 ;
- l'augmentation des charges de personnels ;
- l'impact des coûts en énergie ;
- les possibilités de réutilisation de l'eau jetée lors des renouvellements de l'eau des bassins ;

Le rapport annuel est approuvé à la majorité des membres de la CCSPL.

\*\*\*

Le conseil communautaire prend acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2023.

Les comptes rendus détaillés des séances de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sont à la disposition des élus auprès du service démocratie de proximité et des services thématiques.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 8**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Attribution d'une subvention à l'association Gwennili  
Mission Jeunesse 16-29 ans**

**Dans le cadre de sa compétence jeunesse, Quimper Bretagne Occidentale soutient l'action des associations qui œuvrent pour l'accompagnement des jeunes dans leur démarche d'insertion professionnelle.**

**L'association Gwennili contribue à l'insertion professionnelle des jeunes finistériens de 16 à 30 ans en les formant à une citoyenneté européenne et en favorisant l'ouverture et l'échange interculturelle avec des jeunes d'autres pays et d'autres régions d'Europe.**

**La présente délibération porte sur l'attribution de la subvention de fonctionnement à l'association Gwennili pour un montant de 8 000€.**

**\*\*\***

Gwennili est une association existant depuis 1998, basée à Quimper et rayonnant sur le sud Finistère, dont l'action vise à promouvoir rencontres et mobilité des jeunes à l'échelle européenne, en lien avec les institutions locales (Lycées, MPT, Mission Locale...) avec une attention particulière envers les jeunes les plus éloignés de la mobilité, en parcours de formation ou d'insertion professionnelle.

Sur l'année 2023, 650 jeunes ont participé aux séances d'information sur les dispositifs de mobilité, 15 volontaires européens accueillis à Quimper, 27 stagiaires en Europe pour 2 mois (Portugal, Espagne, Irlande), 7 finistériens en volontariat en Europe pendant 10 mois.

6 mois après la mobilité, 74% des participants sont dans une dynamique d'emploi, de formation ou de créativité d'emploi.

Pour 2024, les échanges de jeunes en formation professionnelle et en insertion seront proposés ainsi que les stages professionnels en Europe qui devraient concerner 20 jeunes.

Les formations à l'animation interculturelle seront déclinées en 4 sessions et de nouvelles actions à l'échelle locale seront développées : formations à destination des enseignants, formations Service Civique et des rencontres européennes par le biais des outils numériques.

Au titre du service volontaire européen, 10 jeunes sont accueillis pour autant de départs à l'étranger.

Gwennili compte 5 salariés et dispose d'un budget de 590 000 €, financé pour chacun 1/3 par l'office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ), les contributions des participants aux échanges, et des subventions diverses de fonctionnement.

L'association sollicite pour 2024 une subvention globale de 12 000 €. Il est proposé de reconduire le montant 2023, soit 8 000€.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer à l'association « Gwennili », au titre de l'année 2024, une subvention de 8 000€ (reconduction 2023 - ligne budgétaire 338-65748-710).

### **Débats relatifs au rapport n°8 :**

**M. LEROY :** « *Il s'agit d'attribuer une subvention à l'association Gwennili, qui permet la mobilité des jeunes en Europe dans le cadre de l'insertion professionnelle. Cela concerne à la fois des jeunes sud finistériens qui partent en Europe et, dans le sens inverse, des jeunes européens qui viennent sur le territoire dans le cadre de ces missions d'insertion professionnelle. Nous travaillons par exemple localement avec les lycées, les Maisons pour tous, la Mission locale. C'est un vrai beau succès.*

*Ils nous ont fait une demande de subvention de 12 000 euros. Nous avons fait le choix de maintenir la subvention au niveau de 2023 (8 000 euros), mais je crois qu'Isabelle, tu les as rencontrés et que tu as évoqué avec eux la possibilité de les accompagner dans le cadre de projets plutôt que sous forme d'une augmentation de la subvention. »*

**Mme ASSIH :** « *Oui, parce que d'autres collectivités peuvent baisser leur accompagnement de certaines associations. C'est leur choix, mais je pense qu'il n'appartient pas à QBO de compenser les baisses de subvention des associations, quand bien même le projet est vraiment extrêmement intéressant. J'ai vraiment trouvé forts riches d'enseignement les échanges avec les représentants de Gwennili, notamment sur tout ce qui est ouverture à l'Europe et échanges entre pays européens. Ce qui m'a semblé intéressant, c'est de leur dire que s'il y a des projets spécifiques en cours d'année avec une identification de jeunes de nos communes, nous pourrions participer et revenir sur un accompagnement des projets plutôt qu'une somme gonflée sur la subvention annuelle, pour les raisons que je vous ai indiquées. »*

**M. LEROY :** « *Pour compléter, c'est vraiment une association qui mérite d'être connue. Nous les avons rencontrés avec David, entre autres. Ils ont désormais des bureaux dans l'ancienne Pépie, au Flux, un local qu'ils ont aménagé par eux-mêmes. Nous rencontrons de jeunes européens et il faut voir leur capacité à apprendre le français en quelques mois. C'est vraiment bluffant. »*

**Mme ASSIH :** « *Il vaut mieux qu'ils soient jeunes pour apprendre une langue étrangère. Effectivement, derrière cette association, il y a des projets tout à fait stimulants. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, David LE GOFF. »*

**M. LE GOFF :** « *Je vais peut-être paraphraser un peu, mais je voulais insister sur le fait que nous pouvions effectivement nous féliciter que notre Collectivité accompagne ce type de structure. Ce n'est pas notre rôle de compenser des baisses de dotation d'autres collectivités, et pour ne pas le citer, le Département. Je n'ai pas pu l'évoquer tout à l'heure, mais je le regrette aussi pour les Missions locales, et plus particulièrement pour la Mission locale du Pays de Cornouaille. Je pense que notre jeunesse est notre avenir et que des structures comme Gwennili permettent d'ouvrir de nouveaux horizons à notre jeunesse.*

*Ceci étant dit, je profite de l'occasion de ce rapport pour mettre en avant l'actualité de l'association avec – Didier LEROY l'a évoqué, au tiers lieu Le Flux – une réunion d'information demain à 18 heures pour mettre notamment en avant cinq séjours interculturels qui seront organisés cet été, soit dans le Finistère soit en Europe. Elle est ouverte à tous, et plus particulièrement aux jeunes, parce que c'est bien l'objectif de l'association. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association Ulamir e Bro Glazik  
Subvention 2024**

**La convention d'objectifs 2023-2025 signée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association Ulamir E Bro Glazik permet de mettre en œuvre le projet socio-éducatif et culturel de l'association sur les territoires des communes de l'ouest. Quimper Bretagne Occidentale soutient la réalisation de ce projet en participant financièrement à la fonction pilotage.**

\*\*\*

Ulamir E Bro Glazik a vocation à intervenir sur les communes de Plomelin, Pluguffan, Plonéis, Guengat et Plogonnec et assure ses missions et activités conformément aux valeurs exposées dans ses statuts, et aux priorités exprimées dans son projet de développement :

- pérenniser les actions actuelles et la structure porteuse par la mise en œuvre d'une démarche de projet ;
- conforter et articuler les actions enfance jeunesse 3-18 ans ;
- confirmer l'ancrage du projet famille en interne et en externe par l'accompagnement des familles, en facilitant l'expression des difficultés ;
- développer des temps de convivialité, de rencontre et de partage, par le soutien des associations locales qui œuvrent dans ce domaine, en créant des temps forts et en contribuant également au temps forts des territoires, en encourageant les échanges de savoirs et de services ;
- développer les rencontres intergénérationnelles par l'ouverture d'activités ciblées par âge vers les autres générations ;

- mieux prendre en compte les publics fragilisés en veillant à l'accessibilité financière.

Conformément à la convention d'objectifs signée du 2 janvier 2023 et dans le cadre du budget 2024, il est proposé de reconduire le montant 2023 et lui attribuer par conséquent la subvention de fonctionnement de 190 000 € (Imputation budgétaire : 338.65748.710.7102).

\*\*\*

Madame Christine FLOCHLAY et monsieur David LE GOFF étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (51 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant financier correspondant et à verser à l'association « Ulamir e Bro Glazik » une subvention d'un montant de 190 000 euros, au titre de l'année 2024.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 10**

**Déploiement de la RFID (Radio Frequency Identification) dans le réseau des  
médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale**

**Le conseil communautaire a pris acte le 3 décembre 2020 de la mise en œuvre du projet d'automatisation des prêts et retours de documents dans le réseau des médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale.**

**Avec la construction de la nouvelle médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven, il convient de mettre à jour le coût de l'opération pour permettre à la collectivité de solliciter auprès de la DRAC une subvention au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD - Dotation Générale de Décentralisation - Bibliothèques).**

\*\*\*

Le conseil communautaire avait pris acte le 3 décembre 2020 du déploiement de la RFID (identification par radio fréquence) sur le réseau des médiathèques.

La construction de la nouvelle médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven devra nécessairement intégrer la technologie RFID pour proposer une offre de qualité et de nouveaux services aux usagers des médiathèques.

Pour rappel, le déploiement de cette solution technique présente de nombreux avantages :

- pour le public : réduction de l'attente pour effectuer les transactions, plus de confidentialité, du personnel plus présent pour l'accueil, l'assistance, le renseignement ;
- pour le personnel : prévention des TMS, valorisation du rôle et des compétences des agents ;

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024  
(accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

- pour diversifier les services : l'automatisation des médiathèques va contribuer à la mise en œuvre du Projet Culturel Educatif et Social (PCSES) adopté lors du conseil communautaire du 21 décembre 2023. Les services actuellement proposés seront progressivement réorganisés selon les orientations du PCSES, notamment avec les axes « Médiathèques inclusives » et « Médiathèques créatives » prévoyant le développement des missions d'accueil, de médiation, en permettant aux bibliothécaires d'aller davantage au-devant des publics.

Le coût prévisionnel de cette opération est aujourd'hui estimé à 402 087 € H.T.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à solliciter une demande de subvention auprès de la DRAC, au titre de la DGD Bibliothèques, à hauteur de 140 500 €.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Madame Christine FLOCHLAY**

**N° 11**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adhésion à l'Association des Ludothèques Françaises - Quimper Bretagne Occidentale**

**Les Médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale souhaitent adhérer à l'Association des Ludothèques Françaises (ALF).**

\*\*\*

Le jeu est reconnu aujourd'hui comme un véritable objet culturel et occupe une place fondamentale dans le développement et la construction de l'individu. À ce titre, les médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale acquièrent chaque année une multitude de jeux de société et proposent à ses usagers de nombreux ateliers d'animations.

L'ALF est une association nationale d'éducation populaire qui fédère, représente et accompagne les ludothèques. Plus de 700 ludothèques sont référencées. 55% d'entre elles sont gérées par des collectivités et 45% par des structures associatives ou privées.

En adhérant à cette association, les médiathèques pourront bénéficier des services suivants :

- une mise en réseau des structures : réunions des adhérents, forum professionnel ;
- mise en place de coopérations autour de projets communs (ex : Fête mondiale du Jeu) ;
- mise à disposition de programmes de formation, de documentation et de supports techniques tels que les notices de jeux.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'adhérer à cette association ;

2 - d'autoriser madame la présidente à verser, pour l'année 2024, une cotisation de 70 euros.

Les crédits nécessaires au paiement de ces cotisations d'adhésion seront imputés sur le compte 321.6188.850.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Philippe BROUDEUR**

**N° 12**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat avec l'association Les Amis du musée départemental breton**

**Il est proposé au conseil communautaire de conventionner avec l'association « Les Amis du Musée Départemental Breton » pour l'organisation en 2024 d'un cycle de conférences à la médiathèque Alain Gérard « sur et autour de la Cathédrale Saint-Corentin ».**

\*\*\*

À l'occasion du sixième centenaire de la construction de la façade occidentale de la cathédrale Saint-Corentin (1424), Quimper Bretagne Occidentale et l'association « Les Amis du Musée Départemental Breton » s'associent pour organiser en 2024 un cycle de 11 conférences « Sur et Autour de la Cathédrale Saint-Corentin ».

Quimper Bretagne Occidentale participera à l'organisation de ces conférences par la mise à disposition à l'association de ses fonds patrimoniaux et de l'auditorium de la médiathèque Alain Gérard. Quimper Bretagne Occidentale participera également à la promotion de cette opération.

La convention précise ainsi les modalités de collaboration entre l'association et Quimper Bretagne Occidentale pour la mise en place de ce cycle de conférences patrimoniales.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser :

- 1 - la mise à disposition à titre gratuit de l'auditorium de la médiathèque Alain Gérard à l'association « Les Amis du Musée Départemental Breton » pour la tenue de conférences « Sur et autour de la Cathédrale Saint-Corentin » ;

2 - madame la présidente à signer la convention de partenariat avec l'association  
« Les Amis du Musée Départemental Breton ».

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Madame Yvonne RAINERO**

**N° 13**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association Force T Quimper**

**Il est proposé au conseil communautaire de conventionner avec l'association « Force T Quimper » pour l'organisation en mars 2024 d'une braderie aux livres à la médiathèque Alain Gérard.**

**Cette braderie permettra à l'association de récolter des fonds pour le Téléthon.**

\*\*\*

L'association « Force T Quimper » et Quimper Bretagne Occidentale s'associent pour organiser une braderie aux livres à la médiathèque Alain Gérard en mars 2024.

Des milliers d'ouvrages d'occasion seront vendus par l'association « Force T Quimper » de 1 à 5 euros au profit d'une collecte de fonds pour financer, dans le cadre du Téléthon, la recherche des maladies génétiques neuromusculaires.

Parmi ces livres d'occasion, certains proviennent d'éditeurs locaux sollicités par les étudiants de l'IUT Département Technique de commercialisation dans le cadre d'un projet tuteuré.

Quimper Bretagne Occidentale participera à cette opération en cédant gratuitement 4 000 ouvrages des collections du réseau des médiathèques de Quimper Bretagne Occidentale.

En effet l'article L3212-4 du Code général de la propriété des personnes publiques permet désormais à une collectivité de céder gratuitement des documents dont elle n'a plus l'usage à une association qui relève de la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance ou à des organisations d'économie sociale et solidaire.

Les opérations Téléthon menées par l'association Force T en 2023 lui ont permis de collecter 39 000 €, dont environ 3 000 € avec la braderie de livres à la médiathèque Alain Gérard. Le montant exact de la recette en 2023 est de 2 828 € (1 890 € en 2022).

Quimper Bretagne Occidentale mettra gratuitement à disposition les locaux de l'Atrium de la médiathèque Alain Gérard à l'association pour les deux jours de la vente.

La convention jointe précise ainsi les modalités de collaboration entre l'association et Quimper Bretagne Occidentale pour la mise en place d'une braderie dans l'Atrium de la médiathèque Alain Gérard courant mars 2024.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser :

- 1 - la cession à titre gratuit de 4 000 ouvrages issus des collections des médiathèques de QBO à l'association Force T pour l'organisation d'une braderie au bénéfice du Téléthon en mars 2024 ;
- 2 - la mise à disposition à titre gratuit de l'Atrium de la médiathèque Alain Gérard à cette même association pour la tenue de la braderie ;
- 3 - madame la présidente à signer la convention de partenariat avec l'association « Force T Quimper ».

### Débats relatifs au rapport n°13 :

**Mme RAINERO :** « Il s'agit de ce qui est désormais devenu une tradition à Quimper, c'est-à-dire la sortie de livres sous forme de braderie des fonds de la médiathèque, une opération de « désherbage » comme disent les professionnels, mais qui s'inscrit dans une démarche durable, puisqu'au lieu d'envoyer ces livres au pilon, nous les mettons à disposition des acheteurs pour un prix modique. C'est une belle opération qui permet à des personnes qui n'ont pas l'habitude de franchir le seuil de la médiathèque d'y entrer, de la découvrir, mais qui permet également une animation importante au centre-ville, avec du lien social, une manifestation intergénérationnelle.

Cette opération a évolué depuis quelques années, puisque ce n'est plus la médiathèque elle-même qui organise cette braderie. Elle s'appuie désormais sur l'association Force T, qui porte le Téléthon. Il s'agit donc d'une convention entre QBO et l'association Force T qui permettra de sortir 4 000 livres du fonds de la médiathèque. Elle sera enrichie par des ouvrages qui auront été récoltés par les étudiants en technique de commercialisation de l'IUT, dans le cadre d'un projet tutoré auprès des éditeurs locaux. Quimper Bretagne Occidentale va céder gratuitement ces livres à Force T et mettra à disposition l'atrium de la médiathèque.

Cette opération très conviviale se déroulera demain après-midi et samedi pour un résultat qui n'est pas négligeable pour l'association Force T. S'ajoute donc une action de solidarité, puisque l'année dernière, par exemple, environ 3 000 euros ont été récoltés lors de la braderie 2023.

Pour permettre tout cela, il nous faut voter sur trois points :

- la cession à titre gratuit de 4 000 ouvrages issus des collections des médiathèques de QBO à l'association Force T pour l'organisation d'une braderie au bénéfice du Téléthon ;
- la mise à disposition à titre gratuit de l'atrium de la médiathèque Alain GÉRARD à cette même association pour la tenue de la braderie ;
- l'autorisation donnée à madame la présidente de signer la convention de partenariat avec l'association Force T Quimper.

C'est Didier LEROY qui, par délégation, signera cette convention. »

**M. STERVINO :** « Les bonnes nouvelles peuvent être rares en ces temps, et la ville de Quimper, avec la Force T, a candidaté pour être Ville ambassadrice du Téléthon sur l'année 2024. Je viens d'apprendre que nous avons été présélectionnés – je mets encore des guillemets – mais de ce qu'on m'a dit, il y aurait cinq villes présélectionnées, et au final, quatre retenues. Nous sommes donc plutôt optimistes et espérons ainsi être une Ville Téléthon en 2024. »

**Mme ASSIH :** « Tu peux aussi dire que dans les thématiques, il y a une thématique particulière. »

**M. STERVINO** : « *Oui, il est fort probable que la thématique retenue soit la danse, un thème qui vous est cher, je crois.* »

**Mme ASSIH** : « *Oui, d'autant que nous avons tout un dispositif Quimper Danse, donc nous nous disons que nous allons peut-être réussir à être parmi les lauréats pour être Ville d'accueil du Téléthon. En tout cas, nous avons des arguments à faire valoir. Ce serait sympa. Nous associons les communes. Didier me dit que c'est très contraignant, mais nous sommes prêts.* »

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Christian  
CORROLLER**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024  
(accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention 2024 au Centre Intercommunal d'Action Sociale**

**Afin de permettre au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de mener à bien ses missions dans le cadre de la gestion des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et du Centre local d'information et de coordination (CLIC), il est proposé au conseil communautaire de lui allouer une subvention de fonctionnement de 1 238 970,74 € au titre de l'année 2024.**

\*\*\*

La Direction Générale Adjointe Solidarités a inscrit la préparation budgétaire de l'année 2024 dans le cadre des orientations de la lettre de cadrage de QBO. Ainsi, l'écriture des budgets de fonctionnement part du principe de la non progression des budgets sur 2024. Il convient toutefois de noter le contexte singulier dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire 2024.

Depuis 2023, la situation financière des EHPAD se dégrade au niveau national. Les EHPAD gérés par le CIAS de QBO n'échappent pas à ce phénomène. Ainsi, l'exercice 2023 a été pour la première fois fortement déficitaire et l'année 2024 annonce un exercice incertain. Diverses raisons expliquent ce phénomène : inflation alimentaire et énergétique ; difficulté de recrutement conduisant au recours à l'intérim ; incendie d'Ergué-Gabéric dégradant très fortement la trésorerie du CIAS ; réforme du système de financement des EHPAD tardant à venir...

Par ailleurs comme le prévoient les projections démographiques, le vieillissement de la population s'accélère et l'activité des services du CIAS, en premier lieu du CLIC, s'intensifie.

En 2023, le montant arbitré de la subvention versée au CIAS de QBO était de 849 736 €. La lettre de cadrage annonce un taux d'évolution de 0 % or, pour 2024, des

mesures salariales nouvelles viennent modifier ce montant et la situation financière dégradée des EHPAD rend l'exercice 2024 incertain.

Aussi, afin d'équilibrer son budget principal pour l'année 2024, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale sollicite une subvention de Quimper Bretagne Occidentale pour un montant de 1 238 970,74 €.

262,07 postes en équivalent temps complet permettent au CIAS de remplir les différentes missions qui lui incombent.

Le CIAS gère un budget principal et cinq budgets annexes (1 CLIC et 4 EHPAD) représentant une enveloppe globale de plus de 22 millions d'euros en fonctionnement et 1 millions d'euros en investissement.

(source : budget primitif CIAS, propositions budgétaires du CLIC et les 4 EPRD initiaux 2024).

## 1. La gestion des EHPAD

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le CIAS assure la gestion des 4 EHPAD auparavant gérés par les CCAS / CIAS du territoire de l'agglomération :

- EHPAD Flora Tristan à Briec (capacité d'accueil : 85 places) ;
- EHPAD de Coat Kerhuel à Ergué-Gabéric (capacité d'accueil : 60 places) ;
- EHPAD du Steïr à Plogonnec (capacité d'accueil : 76 places) ;
- EHPAD Les Bruyères – Les Magnolias à Quimper (capacité d'accueil : 144 places).

Ces établissements, autorisés par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental du Finistère, bénéficient de dotations annuelles de fonctionnement de ces deux organismes et du produit des loyers facturés aux résidents leur permettant, en principe, de disposer des budgets nécessaires à la prise en charge des résidents qu'ils accueillent.

Dans le cadre du transfert de la compétence des EHPAD, la collectivité d'origine qui transfère une compétence doit également transférer les moyens qu'elle dédiait auparavant à sa mise en œuvre pour maintenir le même niveau de service avant et après transfert.

Dans ce cadre, Quimper Bretagne Occidentale participe au fonctionnement des EHPAD au travers du versement :

- d'une enveloppe de 30 000 € destinée à compenser le régime indemnitaire de l'EHPAD Coat-Kerhuel (transfert de charges) ;
- d'une enveloppe de 100 000 € destinée à financer le remplacement de l'absentéisme sur l'EHPAD Les Bruyères – Les Magnolias (transfert de charges) ;
- d'une enveloppe de 74 000 € destinée à financer deux postes d'auxiliaires de

soins sur l'EHPAD Bruyères-Magnolias (transfert de charges).

Pour 2024, les mesures salariales portées par le CIAS évoluent pour un total de 325 924 € :

- intégration du coût du passage aux 1 607 heures des 4 EHPAD : + 117 876 € ;
- l'évolution du RIFSEEP du BP principal et des quatre EHPAD : + 201 348 € ;
- la revalorisation du point d'indice du BP principal : + 5 000 € ;
- le reste à charge de SEGUR sur le BP (psychologue) : + 1 700 €.

Soit 319 224 € pour les EHPAD pris en compte dans les budgets 2024, pour définir les résultats comptables prévisionnels :

	QUIMPER	PLOGONNEC	BRIEC	ERGUE GABERIC	TOTAL
Résultat prévisionnel 2024 (€)	- 204 988	- 343 761	- 230 651	- 989 504	- 1 768 904

## 2. La gestion du CLIC

Le CLIC, service autorisé par le Département, assure les missions suivantes :

- accueil, écoute, information, conseil et soutien aux personnes âgées qui sont à domicile et à leur entourage ;
- évaluation des besoins de la personne et élaboration de son projet d'accompagnement si nécessaire.

L'action du CLIC vise à fournir une information spécialisée à la situation de la personne et l'orientation vers les offres et les aides adaptées. Il peut également mettre en place des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Afin d'assurer les missions confiées, le CLIC disposait jusque présent de l'intervention de 6 agents du CIAS pour 4,46 ETP (1 responsable de service, 2,91 assistants socio-éducatif, 0,35 ergothérapeute et 0,20 psychologue). Au budget 2024, les effectifs proposés augmentent de 0,09 ETP du fait du passage à temps plein d'un agent.

Dans le cadre de son autorisation par le Département, le CLIC bénéficie d'une dotation de fonctionnement annuelle d'un montant de 83 306 €.

Pour équilibrer sur cette base, le budget du CLIC, QBO versera via le budget principal du CIAS une subvention de 223 500 €, soit 63 310,74 € d'augmentation par rapport à 2023 (160 189,26 €).

### 3. La gestion du CIAS

Afin d'assurer la gestion du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, le budget principal finance :

- 0,60 ETP de DGA Solidarités ;
- 0,70 ETP de directrice PA/PH ;
- 0,75 ETP d'apprenti auprès de la PA/PH.

Par ailleurs et par parallélisme des formes avec le budget principal du CCAS, le budget principal du CIAS finance trois postes tremplins destinés aux agents titulaires en reclassement médical ayant été déclarés inaptés à leur fonction. De même, le budget formation nécessaire à la reconversion de ces agents est inscrit au budget principal du CIAS, ainsi que les crédits relatifs aux actions bien être à destination des EHPAD, ou enfin, l'enveloppe de temps de coordination des EHPAD.

Diverses dépenses nécessaires au fonctionnement du CIAS sont également prévues (affranchissement, frais de reliure, frais d'annonce et d'insertion...).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'allouer au CIAS, au titre de l'exercice 2024, une subvention d'un montant 1 238 970,74 € - en hausse de 389 234,74 € (325 924€ de mesures salariales hors CLIC et 65 310,74 € pour le CLIC) par rapport à 2023 - (imputation budgétaire 520 657363 900).

### Débats relatifs au rapport n°14 :

**M. CORROLLER :** *« Il est proposé une subvention de fonctionnement de 1 238 970,74 euros pour l'année 2024. Cette subvention ne vient pas combler les difficultés financières que rencontrent les EHPAD aujourd'hui, elle vient entre autres financer les postes de Direction communs au CCAS et au CIAS, 0,75 % ETP (Emploi Temps Plein) d'apprentis, ainsi que des postes tremplins destinés aux agents titulaires en reclassement médical et un certain nombre de dépenses de fonctionnement, comme l'affranchissement, les frais de reliure et autres du CIAS.*

*Cela vient également financer des mesures propres à la Collectivité, notamment en matière salariale, puisque du fait de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), ces dépenses supplémentaires de rémunération ne sont pas prises en charge par les autorités de tutelle des EHPAD que sont le Département et l'État. Comme c'est une décision locale, c'est bien QBO et la ville de Quimper pour le CCAS qui prennent en charge ces données salariales.*

*Il y a également la revalorisation du point d'indice au budget principal, ainsi qu'un reste à charge du Ségur.*

*Cette subvention finance aussi le fonctionnement du CLIC (Centre Local d'information et de Coordination) à un montant important (223 500 euros), qui est subventionné à hauteur de 83 000 euros par le Département. Aujourd'hui, ce sont six agents, un responsable de service, des assistants socio-éducatifs, un ergothérapeute, une psychologue à temps partiel, ainsi qu'une légère augmentation d'un temps pour un ETP.*

*Une évaluation externe vient d'avoir lieu sur le CLIC, dont le prérapport est extrêmement positif, avec une très bonne notation. Le professionnalisme des agents a été souligné, avec une très bonne traçabilité des dossiers et une très bonne maîtrise des outils informatiques à disposition. Le seul point un peu négatif est que le CLIC n'arrive pas à communiquer suffisamment sur ce qu'il réussit, ce qu'il sait faire. Il existe donc une méconnaissance de ce travail réalisé par le CLIC.*

*Je ne rentre pas dans le détail complet, mais j'apporte juste une précision par rapport à cette subvention : dans le cadre du transfert de 2019, les dépenses ont été transférées, mais les aides que certaines communes accordaient déjà à leurs EHPAD ont également été transférées à QBO. C'est le cas d'Ergué-Gabéric, mais aussi de la ville de Quimper, qui finançait, sur l'EHPAD Les Bruyères, le remplacement et l'absentéisme, ainsi que deux postes d'auxiliaires de soins sur Les Bruyères-Magnolias.*

*Un mot peut-être sur les difficultés des EHPAD, avec deux choses principales. Nous savons les contraintes alimentaires et énergétiques qui ont lourdement pesé sur la gestion des EHPAD en 2023, et, qui pèsent encore cette année. Nous avons aussi un élément un peu plus conjoncturel qui devient peut-être un peu structurel, qui est l'incendie de l'EHPAD de Coat Kerhuel. L'hébergement sur le site de Concarneau coûte extrêmement cher et pèsera encore de manière très élevée sur l'année 2024, puisque nous en estimons le coût à environ 900 000 euros de déficit pour Coat Kerhuel, ce qui représente quasiment la moitié des déficits attendus pour l'ensemble des EHPAD du CIAS.*

*Pour 2023, nous étions à quasiment 1,7 million de déficit. Nous avons pu en absorber une partie par la trésorerie dont disposaient certains EHPAD et le CIAS. Nous bénéficions également d'une avance de trésorerie de la part de QBO à hauteur de 1 million, aujourd'hui utilisée à hauteur de 800 000 euros.*

*Une ouverture de crédit a été contractée l'année dernière auprès d'un établissement bancaire, mais à ce jour, elle n'est pas utilisée.*

*Il y aura des besoins de financement pour accompagner le CIAS en 2024, dont nous ne connaissons pas précisément le montant aujourd'hui, mais du fait du poids de Coat Kerhuel dans ce déficit, nous ne pourrons pas faire l'impasse. Je pense que sur les autres EHPAD, avec les mesures qui ont été prises cette année, nous devrions nous rapprocher un peu de l'équilibre, à condition que des crédits non reconductibles viennent apporter un complément pour ces EHPAD.*

*J'ignore s'il faut rentrer dans les mesures qui ont été prises ? Non. »*

**M. STERVINO** : *« Je tenais à vous dire toute mon inquiétude sur le silence de l'État sur la question du grand âge. Cela fait plusieurs années que les acteurs du secteur appellent de leurs vœux une loi de grand âge qui soit financée à la hauteur du défi qui nous attend : 10 milliards par an, c'est le chiffre qui est donné par les différents spécialistes de la question. Nous ne demandons pas d'argent magique, mais des choix politiques nécessaires et essentiels pour la prise en charge des aînés d'aujourd'hui et de demain.*

*Le vieillissement de la population est inévitable et prévisible. Vous avez parlé tout à l'heure de 2030, qui marquera en effet l'entrée dans la dépendance de la génération du baby-boom. Cela doit être anticipé, cela peut être anticipé. Pourtant, c'est dès à présent que le modèle breton, qui s'appuie principalement sur les collectivités et les associations, est dans l'impasse et menace de s'effondrer. Les déficits s'accumulent, cela a été dit tout à l'heure par Christian CORROLLER. L'État se contente aujourd'hui de mettre un pansement sur une jambe de bois, qui peine à contenir l'hémorragie. À titre d'exemple, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a versé 12 millions d'euros de crédits non reconductibles à la fin de l'année 2023, alors que le déficit cumulé des EHPAD finistériens est de 26 millions d'euros. Cela vous donne un ordre de grandeur.*

*À l'origine, les CNR (Crédits Non Reconductibles) étaient pourtant un coup de pouce, une aide exceptionnelle et temporaire, mais aujourd'hui, ils ne suffisent plus à masquer les déficits structurels récents – cela a été dit également – de nos EHPAD, dont les raisons ont été expliquées par Christian CORROLLER dans le rapport.*

*Je terminerai mon intervention par une question : combien de temps allons-nous tenir ? »*

**Mme ASSIH** : *« Je ne peux pas répondre. »*

**M. LE BIGOT** : *« Je viens en écho à ce qui a été dit par Matthieu STERVINO. Je trouve que l'État se trouve particulièrement indigent. En effet, jusqu'où allons-nous laisser dépérir les EHPAD ? Le modèle économique tel qu'il est aujourd'hui sur les EHPAD ne fonctionne pas. Année après année, les EHPAD creusent les déficits. Comme tu viens de le dire, les populations vieillissent, donc nous aurons de plus en plus de monde. Quelque part, y a-t-il une volonté et une intention de l'État de laisser disparaître, de laisser fermer les EHPAD*

*associatifs ou publics de manière à faire la place aux privés, pour qu'ils puissent les reprendre à leur compte ? Nous savons très bien que dans cette hypothèse, ils prendront ceux qui sont solvables, ils ne prendront pas les autres, donc nous laisserons aux hospices publics le soin de s'occuper des gens qui n'auront pas les moyens de payer.*

*De par un certain nombre d'échos que je peux avoir sur le milieu, je suis fortement inquiet de ce qu'il se passe au niveau des EHPAD. C'est vrai qu'il y a un mouvement de fronde, en particulier en Bretagne, qui se prononce et qui demande d'ester en justice contre l'État, contre l'indigence et les carences de l'État. Personnellement, je trouve que la Collectivité devrait rejoindre ce mouvement d'ester en justice. Ce n'est pas cela qui va changer le cours des choses, mais ce serait au moins un acte montrant la détermination des collectivités en ce sens. »*

**Mme LE MEUR (Annaïg) :** *« Je vous rejoins sur le constat, qui est dramatique sur les EHPAD, en Finistère notamment, avec le vieillissement des populations, la démographie grandissante qui nous est annoncée, mais dans un secteur âgé et non pas sur une jeunesse qui viendra accompagner, parce que derrière les EHPAD, il faut aussi avoir les personnes qui y travaillent, les accompagnants, toutes les tierces personnes à domicile, au-delà des EHPAD. Nous aurons besoin d'une population.*

*Nous connaissons la situation, nous la vivons au quotidien. Comme on dit, nous sommes dans le mur. Vous avez pris cette expression tout à l'heure, mais effectivement, nous y sommes déjà. Il y a le collectif des élus auquel j'ai pu participer, je suis venue aux réunions quand je l'ai pu, parce que nous devons en effet tous être le relais de la situation que nous vivons sur nos territoires.*

*Je pense que nous avons cette volonté de préserver un modèle accessible à tous, mais à quel niveau doit-il être accessible ? Nous étions l'un des EHPAD les moins chers, ce dont nous pouvons aussi nous satisfaire. Cela correspondait au niveau de salaire qu'avaient les gens de notre territoire, il faut l'estimer comme tel.*

*Néanmoins, il faut désormais que nous portions le dossier ensemble. Je sais que le président du Conseil départemental est venu en soutien sur ce sujet. Nous continuons. L'apport que nous avons eu ne sera peut-être pas suffisant pour combler les besoins actuels et à venir. Cependant, je pense que nous sommes tous conscients et que nous sommes tous partis dans cette dynamique de soutien aux EHPAD publics, au regard de la situation qu'ils vivent actuellement. »*

**Mme Assih :** *« J'entends cela. Y compris du côté des parlementaires, il y a une connaissance de l'urgence, mais au niveau législatif, nous sommes tout de même dans l'attente d'une véritable loi de programmation financière, qui n'arrive pas. Ce qui a été adopté définitivement par le Parlement dans ce que j'ai pu recueillir comme éléments, c'est une loi pour le bien vieillir, avec plusieurs mesures qui sont les suivantes :*

- la création d'une carte professionnelle afin de faciliter la reconnaissance du travail des intervenants à domicile ;*
- le contrôle des EHPAD (c'est important pour assurer la qualité de l'accueil des personnes âgées dans les établissements) ;*

- la création d'un service départemental de l'autonomie ;
- l'instauration d'une instance départementale de signalement en cas de maltraitance (c'est aussi une question qui avait agité notre pays sur plusieurs situations spécifiques) ;
- le droit pour les résidents en EHPAD d'accueillir leur animal de compagnie.

*Bien sûr, tout cela est important, mais l'urgence... D'ailleurs, nous n'avons pas à être l'un contre l'autre, tout est important, sauf que la loi de programmation financière, ambitieuse, et surtout à la hauteur des besoins, est urgente. Lorsqu'Aurore BERGER s'est déplacée et lors du Congrès des Maires, elle semblait effectivement vouloir porter ce projet, mais depuis, il y a eu un changement de ministre, et nous ne voyons plus.*

*Cela ne concerne pas que le Finistère ou la Bretagne. En 2023, selon une étude de la Fédération nationale des Associations de directeurs d'établissement et services pour personnes âgées, la quasi-totalité de ses adhérents estimait être déficitaire. La quasi-totalité ! À cela se rajoutent les difficultés d'exercice avec plus des trois quarts de ces établissements qui manquaient de personnel. De mon point de vue, c'est un sujet prioritaire. Comme le disent les collègues, nous voyons bien que c'est notre budget, le budget que nous avons voté, qui va permettre d'aider le CIAS et qui y retournera si c'est nécessaire en cours d'année, parce que nous n'allons pas laisser tomber nos EHPAD, mais les associations gestionnaires, au bout d'un moment, n'ont plus cette possibilité. Dès lors, que risquons-nous ? C'est la fermeture des EHPAD. Comment faisons-nous ?*

*Je partage l'inquiétude exprimée ce soir. »*

**Mme RAINERO :** *« Je partage également tout à fait cette inquiétude, parce que je trouve que sur le plan humain, c'est une situation qui est absolument insoutenable. S'imaginer que les personnes qui sont actuellement en EHPAD peuvent se retrouver à la rue – cela ne s'est pas encore produit pour des EHPAD, mais cela s'est produit pour des foyers abritant des personnes âgées –, s'imaginer que des personnes qui ont besoin d'entrer en EHPAD (je le vois dans les dossiers qui passent), des personnes en sortie d'hospitalisation dont la santé s'est dégradée et qui ne peuvent plus retourner à domicile ne trouvent pas de place, c'est insupportable. Nous sommes entrés dans un véritable cercle vicieux.*

*Là aussi, il y a des besoins de financement et je me réjouis que notre Collectivité ait rejoint le collectif des EHPAD en résistance qui est né dans une petite commune des Côtes-d'Armor et qui s'est étendu dans le Finistère pour interpeller l'État, parce que nous ne pouvons pas rester dans cette situation, qui ne peut qu'empirer. Les conditions de travail devenant de plus en plus difficiles dans les EHPAD, le recrutement est de plus en plus compliqué. Plus nous avons de difficultés à recruter, moins il y a de personnel et plus cela devient insoutenable. Les personnes qui y travaillent se posent des questions sur leur maintien dans cet emploi.*

*Il faut changer les choses, il est nécessaire d'avoir un personnel pour un résident, pour avoir également des conditions de travail humaines, parce qu'il n'y a pas que les résidents qui sont en souffrance, il y a aussi les personnels. Pour cela, il faut un investissement considérable de l'État, car c'est de sa responsabilité.*

*Je voudrais rejoindre les propos de Daniel LE BIGOT sur les risques de voir des EHPAD fermer et de voir, pour les catégories les plus aisées de la population, d'autres EHPAD venir s'installer dans notre territoire, parce que nous avons ici un modèle qui est un modèle de véritable service public, avec des EHPAD publics qui sont gérés par les collectivités, qui sont gérés par les hôpitaux, des EHPAD associatifs à but non lucratif, et nous pouvons en voir arriver d'autres. Je pense par exemple à Orpea, qui est présent avec des établissements de santé dans le territoire. Nous pourrions avoir des EHPAD Orpea.*

*Je voudrais faire le lien avec une autre actualité, pour vous dire que le principal actionnaire d'Orpea est un fonds de pension canadien. Vous savez à quoi je pense, bien entendu ? Le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) rejeté par le Sénat, qui ne viendra pas en discussion parce que le gouvernement en a décidé devant l'Assemblée nationale avant les élections européennes. Le CETA permettrait à ces sociétés de poursuivre en justice le gouvernement français s'il édictait des règles qu'il trouve trop contraignantes pour leurs établissements. Voilà aussi ce que peut faire le CETA. Il n'y a pas que les agriculteurs qui sont en danger, il y a aussi tout notre système social.*

*Je voudrais donc interpeller madame la Députée, puisqu'il paraît que le CETA, qui a été refusé par le Sénat, n'est pas inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et risque de ne pas l'être d'ici les élections européennes. »*

**Mme LE MEUR (Annaïg) :** *« Je ne suis pas présidente de l'Assemblée nationale et ce n'est pas moi qui gère son ordre du jour, donc je n'ai pas l'information pour l'instant, sachant que l'ordre du jour se détermine en Conférence des Présidents, en accord aussi sur des projets ministériels en amont. Je vous tiendrai au courant si j'ai plus d'informations, il n'y a pas de souci là-dessus. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Madame Forough-Léa  
DADKHAH**

**N° 15**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Travaux d'accessibilité et de sécurité à l'EESAB et aménagement d'une maison de la jeunesse - Validation du programme et de l'enveloppe**

**Le bureau communautaire a acté en septembre 2022, l'intégration de la Maison de la Jeunesse (MDJ) dans le bâtiment de l'EESAB (partie communément appelée ex CAC).**

**Il s'en est suivi de nombreuses réunions avec la direction et le conseil de site de l'EESAB pour la présentation de ce projet et partager les conséquences d'un important programme de travaux.**

**Le travail mené en collaboration étroite avec l'EESAB depuis juin 2023 a permis d'aboutir à un programme qui concilie l'installation de la maison de la jeunesse et, côté école, les exigences réglementaires mais aussi une amélioration des conditions de travail pour les enseignants et d'accueil pour les élèves.**

**Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le pré programme de ce projet, son évaluation budgétaire, et d'engager la procédure de désignation du maître d'œuvre à qui devra être confiée cette opération.**

\*\*\*

Le rez de chaussée accueillera la maison de la jeunesse constituée d'un espace d'expositions de 92 m<sup>2</sup>, d'un pôle de convivialité de 52 m<sup>2</sup>, d'un espace d'informations de 39 m<sup>2</sup> et d'un hall, de bureaux, d'une salle de réunion pour une surface totale d'environ 301 m<sup>2</sup> de surface, et côté EESAB (surface 3 700 m<sup>2</sup>) : les ateliers et les espaces d'exposition tandis que les étages seront consacrés aux bureaux, à la cafétéria et aux espaces de cours (élèves mais aussi cours publics).

Le détail des surfaces et l'organigramme de fonctionnement sont présentés en annexe.

Pour mémoire, un 1<sup>er</sup> programme de travaux avait été écrit en 2019 et portait, outre la création de nouveaux espaces notamment d'accueil pour l'EESAB, sur la mise en conformité de l'accessibilité du bâtiment, l'amélioration des conditions de sécurité incendie de l'établissement visant la protection des personnes.

Le projet, présenté en comité de pilotage le 13 février dernier, reprend les fondamentaux réglementaires de ce 1<sup>er</sup> projet dit SABA :

- pose d'ascenseur, reprise des niveaux des planchers, circulation élargie, sanitaires accessibles ;
- sacralisation des cages d'escaliers servant d'issues de secours (coupe-feu), pose de colonnes sèches dans toutes les cages d'escalier, création d'espaces d'attente sécurisés.

Mais il est aussi plus ambitieux sur différents points en lien avec :

- une évolution programmatique avec l'aménagement de la maison de la jeunesse qui modifie le classement ERP et induit une détection incendie dans l'ensemble des sous-plafonds, la reprise complète de l'installation électrique et du Système de Sécurité Incendie (SSI) et l'obligation de déménager les antennes de téléphonie.

+ 785 000 € HT

- de nouveaux diagnostics bâtimentaire et sanitaire qui concluent à une nécessité de reprendre des éléments de toiture et des planchers notamment au rez de chaussée pour une remise en état du bâtiment et traiter la problématique de radon/plomb.

+ 665 000 € HT

- la poursuite des changements des fenêtres avec le remplacement de celles du dernier étage (les autres ayant été remplacées au fil de l'eau ces dernières années dans le cadre du programme de travaux courants).

+ 400 000 € HT

- l'installation des systèmes intérieurs moins énergivores (reprise de l'éclairage, changement des radiateurs, installation d'une Centrale de Traitement de l'Air) à des fins d'amélioration des conditions de travail.

+ 760 000 € HT

Ces travaux complémentaires (+ 2 610 000 € HT) et l'inflation des dernières années (720 000 € HT, +40% des coûts du bâtiment par rapport au projet SABA) expliquent un montant d'opération chiffré à 6 415 000 euros HT soit 7 700 000 euros TTC valeur janvier 2024 pour une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 5 130 000 euros HT soit 6 156 000 euros TTC. Des discussions sont en cours avec les partenaires du Contrat de Plan État Région pour étudier d'éventuels cofinancements notamment au titre de la culture.

Sur la base d'une publication du dossier de consultation en avril, le maître d'œuvre pourrait être retenu début 2025 et la signature du marché de travaux pourrait intervenir sur le 1<sup>er</sup> semestre 2026.

Concernant la procédure de choix du maître d'œuvre, il est proposé, s'agissant d'une opération de réhabilitation à dominante technique impliquant des prestations de conception, d'opter pour une consultation de maîtrise d'œuvre conduite sous la forme d'une procédure formalisée de type « procédure avec négociation » en application de l'article R.2124-3 3° du code de la commande publique. Il convient de préciser que la phase de négociation reste facultative, si celle-ci ne s'imposait pas.

La ville et l'agglomération développent des boucles d'auto-consommation énergétiques à partir de centrales photovoltaïques installées sur leurs bâtiments. Dans ce cadre, la possibilité d'alimenter le bâtiment de l'EESAB- MDJ sera étudiée.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le préprogramme de travaux ;
- 2 - de valider l'estimation de l'opération et l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux fixée à soit 5 130 000 € HT soit 6 156 000€ TTC valeur Janvier 2024 ;
- 3 - de valider la publication de la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure avec négociation ;
- 4 - d'autoriser madame la présidente à solliciter toutes les autorisations, notamment d'urbanisme, relatives à cette opération et à déposer le permis de construire ;
- 5- d'autoriser madame la présidente à solliciter les éventuelles subventions.

## Débats relatifs au rapport n°15 :

**Mme DADKHAH :** « Ce rapport relate les travaux d'accessibilité et de sécurité de l'EESAB et de l'intégration de la Maison de la Jeunesse dans le même bâtiment. Il s'agit d'un rapport très important, car, dans un premier temps, il aura fallu de nombreuses réunions avec la communauté éducative, avec les étudiants et étudiantes, pour l'acceptabilité du projet, avant de partager les travaux et mesurer les conséquences des travaux de grande ampleur dans le bon fonctionnement de l'école.

Ce rapport est également très important au niveau financier. Celui-ci démontre l'engagement massif de QBO, alors que les déclarations brutales de la ministre de la Culture concernant les écoles d'art territoriales ne sont absolument pas rassurantes, même si notre école n'est pas visée parce qu'elle est très attractive sur Parcoursup – pour la première fois, les écoles d'art sont sur Parcoursup – puisque nous sommes parmi les premiers. Les collectivités, que ce soit QBO, Brest, Lorient, Rennes, et même la Région, sont très engagées dans le financement. Nous avons des certifications jusqu'à 2028. Tout cela nous donne des assurances, mais l'État ne finance que 10 % des écoles d'art, alors que nous délivrons les mêmes diplômes que les écoles nationales. C'est donc un problème d'équité, parce que nos étudiants boursiers ne sont pas exonérés de l'inscription, contrairement aux autres étudiants en France.

Vous trouverez dans ce rapport le détail sur les travaux, les explications sur l'évolution du coût. Le montant de cette opération s'élève à 7,7 millions d'euros TTC. Des discussions sont en cours avec l'État, avec la Région, pour un éventuel co-financement. Il vous est proposé une publication de la consultation en avril prochain. Le maître d'œuvre pourrait être retenu début 2025, avec un début des travaux pour le premier semestre 2026. »

**M. GRAMOULLÉ :** « Je suis vraiment très satisfait de l'engagement quant à cette proposition de délibération. Je trouve que c'est extrêmement important au niveau de l'enseignement supérieur. Il y a un bon accord satisfaisant entre l'École d'Art et la Maison de la Jeunesse, les deux pourront donc être opérationnelles dans les années à venir, ce qui est essentiel.

En ce qui concerne ce que Forough DADKHAH a développé, elle a raison, elle a mille fois raison. Il faut comprendre le contexte. Si nous revenons un peu en arrière sur les écoles d'art, en 2007 – cela ne date pas d'aujourd'hui, mais il faut parfois faire un peu d'histoire – se met en place la circulaire de Bologne avec la création, y compris pour les écoles d'art, des diplômes licence, master et doctorat visant à hausser la qualification et le niveau d'exigence dans les écoles d'art et à avoir des diplômes valorisant la formation des étudiants, notamment sur le plan européen. Parallèlement à cette mise en place du LMD (Licence-Master-Doctorat), qui est intéressante, le ministère de la Culture de l'époque dit qu'il va fermer les petites écoles d'art de France, c'est-à-dire des villes moyennes, afin de les concentrer dans les métropoles régionales. Le projet était d'une par région. C'est dans ce cadre que nous avons transformé l'association des quatre écoles d'art de Bretagne en future École européenne d'Art de Bretagne. Il y en avait deux dans notre département, Brest existant, et nous avons très bien compris que si nous n'agissions pas, l'école de Quimper était condamnée, comme toutes les écoles de villes moyennes.

L'École d'Art de Bretagne, qui a été créée au début des années 2010, a montré que c'était intéressant, tout d'abord parce que c'est actuellement la plus importante de France, tant en

*nombre d'étudiants en école d'art que j'imagine, Forough DADKHAH, par la qualité des enseignements dispensés. Quimper a toujours été une pépinière d'artistes et le demeure. C'est de surcroît un processus original avec une école avec quatre pôles. Le ministère de la Culture avait essayé de faire de notre école régionale un prototype pour toute la France, pour voir si cela pouvait fonctionner. Dans de nombreuses villes de France, cela n'a pas pu se faire, parce que c'était éminemment complexe. Par exemple, il y aurait bien eu une seule école à Rennes, Lorient était prête à liquider la sienne.*

*D'autre part, les étudiants qui s'interrogeaient au début se sont rendu compte que même sur le plan pédagogique, ces quatre pôles étaient passionnants, les expériences y sont mixées. Chaque école a ses spécificités, mais croise avec les autres, ce qui était bien sûr intéressant.*

*À l'époque, l'État, qui est un partenaire, avait rajouté 300 000 euros pour la recherche et la Région avait également rajouté 300 000 euros, ce qui faisait un total de 600 000 euros pour l'insertion professionnelle, parce que c'est une question importante pour les étudiants en école d'art. En créant cette École d'Art, il est clair que nous ne pouvions plus nous attaquer aux écoles des villes moyennes, c'est-à-dire qu'en dehors de tout l'intérêt professionnel, d'insertion, de recherche pédagogique, l'école de Quimper, donc de QBO désormais, était protégée, quelles que soient les décisions.*

*Néanmoins, Forough DADKHAH a raison. Lorsqu'on redit : « On va peut-être fermer les écoles d'art, parce que s'il y a des problèmes de financement, on va arrêter toutes les petites », c'est une mauvaise décision, mais au moins, pour notre territoire, notre établissement d'enseignement supérieur de culture est protégé, quels que soient les gouvernements, quelles que soient leurs décisions, ce qui est déjà une bonne chose.*

*Par ailleurs, il faut considérer que sur le plan culturel, sur le plan artistique, sur le plan économique, sur le plan territorial, le maintien partout en France des écoles d'art est extrêmement important. Je suis donc totalement solidaire des écoles qui sont en danger. Ce n'est pas parce que nous sommes protégés que nous ne devons pas nous sentir solidaires. Je dirais même que nous avons presque le devoir de dire : « Notre système fonctionne bien, donc pourquoi ne le créez-vous pas dans d'autres régions et dans d'autres pôles de France ? »*

*Il faut savoir que les dotations qui avaient été données il y a maintenant une douzaine d'années, il y a eu l'inflation et autres, donc ce n'est plus l'État, qui est un partenaire et qui fait avec les moyens qu'on lui donne, c'est le Président et le gouvernement qui doivent prendre les dispositifs nécessaires. Nous le leur avons dit je ne sais combien de fois ce soir, mais c'est logique. Tant sur la santé, l'éducation, l'industrialisation, l'écologie ou la transition écologique, il faut véritablement la mise en place d'une planification qui se décline à court, moyen et long terme. C'est une urgence absolue de définir des priorités et de donner les moyens pour les mettre en œuvre. »*

**M. LEROY :** *« Je voulais dire un mot en complément, mais tu l'as peut-être évoqué, pour exprimer ma grande satisfaction de savoir que, dans ce projet de rénovation du bâtiment, nous avons inscrit notre projet de Maison de la Jeunesse, dont nous savons que c'est un équipement très attendu par la jeunesse de notre Agglomération. Je parlais tout à l'heure de projet de territoire et de choses que nous avons évoqués : nous l'avons inscrit dans nos objectifs et cela va se concrétiser.*

*Je suis également content du dialogue un peu apaisé que nous avons pu nouer avec les étudiants et les enseignants de l'EESAB. C'était un peu compliqué au début, parce qu'ils étaient inquiets de ce projet.*

*J'ai néanmoins un tout petit regret, ce sont les délais de mise en œuvre. Puis-je me permettre de dire que nous réfléchissons à une potentielle solution intermédiaire qui nous permettrait de faire patienter notre jeunesse ? À chaque fois que nous les interrogeons, ils nous reprochent le manque d'un lieu de vie et d'information pour eux, donc nous avons un vrai challenge à relever vis-à-vis d'eux. »*

**Mme ASSIH :** *« Tu peux effectivement le dire, dans la mesure où ce projet verra le début des travaux pour début 2026, avec des travaux en site occupé, donc la nécessité pour les étudiants de l'EESAB de travailler notamment sur la partie qui représentera la future Maison de la Jeunesse, c'est-à-dire la moitié de l'ancien Centre d'Art contemporain. La Maison de la Jeunesse sera faite à la fin du programme de travaux, donc il faudra attendre encore quelques années. J'y suis donc tout à fait favorable, et je crois que nous avons trouvé un lieu en plein centre-ville qui nous permettra d'envisager l'accueil de jeunes. Nous avançons donc encore un peu, puis nous reviendrons vers le conseil communautaire pour vous le présenter. »*

**M. FONTAINE :** *« Il est vrai que les problèmes d'argent que rencontre l'État ont forcément un retentissement sur la culture, c'est ainsi. Pour ma part, je soutiens votre démarche, parce que l'École des Beaux-Arts – qui s'appelait comme cela autrefois – s'inscrit maintenant dans l'histoire de l'art à travers un de ses élèves, qui s'appelait Rémi BLANCHARD, qui a beaucoup contribué, avec la figuration libre, à la renommée de Quimper et de toute l'ambiance bretonne, à travers Les pardons, Le cirque. »*

**Mme ASSIH :** *« L'enfance également, parce que j'ai un tableau dans mon bureau, avec La pêche miraculeuse. »*

**M. FONTAINE :** *« L'enfance, Le rêve, L'onirisme. C'est très particulier. Il s'inscrit dans ce mouvement avec COMBAS et DI ROSA. Je sais qu'on nous a beaucoup accusés de ne pas avoir suffisamment soutenu l'art, la culture, et d'avoir privilégié le sport par rapport à cette chose aussi essentielle qu'est la culture. Quimper a un bel établissement, il faut le préserver, il faut investir. C'est un devoir que nous devons non seulement aux étudiants et aux Quimpérois, mais aussi à l'histoire de l'art. »*

**Mme ASSIH :** *« Merci pour cette intervention. D'autres collègues veulent-ils intervenir ? Non, donc nous allons pouvoir passer au vote. C'est un peu rapide, un peu frustrant, c'est vrai, mais nous ferons peut-être un point d'étape des études qui seront lancées pour pouvoir présenter le projet plus en détail, au moins en commission. Je pense que c'est important.*

*À noter également quelque chose que tu as un peu abordé, Forough DADKHAH, c'est que dans le plan de financement qui est en train d'être travaillé, ce projet a été présenté à la Directrice régionale des Affaires culturelles, qui a pu apprécier le sérieux et le côté complet de ce qui nous est présenté ce soir, mais aussi l'appui de Quimper Bretagne Occidentale et le soutien en direction de son École supérieure des Arts de Bretagne. C'est donc à ce titre qu'elle défend aussi, du côté de l'État, la possibilité d'avoir une partie du financement sur le CPER (Contrat de Plan État-Région) volet Culture, ce qui n'était pas du tout le cas jusque-là, tout comme la Région. Il fallait le dire, parce que cette ingénierie financière est vraiment indispensable pour la réalisation de nos projets.*

*Il nous est donc proposé d'approuver un préprogramme de travaux, de valider l'estimation de l'opération avec l'enveloppe telle qu'elle vous est présentée, de valider la publication de la consultation de maîtrise d'œuvre, de m'autoriser à solliciter toutes les autorisations, notamment d'urbanisme, relatives à cette opération, et enfin, de m'autoriser – je suis sûre que vous en serez tout à fait d'accord – à solliciter les éventuelles subventions.*

*Bravo à tous, bravo également aux services, qui ont beaucoup travaillé ce projet. Nous allons donc le présenter à l'EESAB très prochainement. Ils ont évidemment été associés, mais c'est important de revenir vers l'école pour cela. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 16**

**Port du Corniguel : présentation de l'étude de prospective économique et de  
requalification urbaine**

**Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper ont réalisé une étude de prospective économique et de requalification urbaine du Corniguel. Le rapport final de l'étude a été rendu en 2023.**

\*\*\*

Afin d'envisager l'avenir du port et du quartier du Corniguel plus largement, Quimper Bretagne Occidentale et la ville de Quimper ont lancé, en 2019, une étude de prospective économique et de requalification urbaine du Corniguel.

Cette étude de 45.175,00 € HT, financée à 50% par la Banque des Territoires dans le cadre d'Action Cœur de Ville s'est achevée en 2023, après une pause liée notamment à la crise sanitaire.

L'Atelier Faye (urbanisme et paysage) associé à 3 autres cabinets : Alysés (programmation urbaine), Wiinch (consultant filière nautique) et AGAP (paysagiste et architecte), a proposé une première phase consistant en un état des lieux et une définition des enjeux. Puis, dans un second temps, le bureau d'étude a présenté des orientations d'aménagement dans le rapport joint en annexe.

L'orientation choisie par le comité de pilotage, composé d'élus de QBO et de la Ville de Quimper et de techniciens, allie le volet économique de la zone d'activité à une vocation touristique.

Sur le plan économique, cette étude maintient les activités maritimes tout en projetant l'installation de nouvelles entreprises. Aussi, les sabliers et les chantiers navals pourraient poursuivre voire développer leurs activités. De nouveaux bâtiments pourraient être construits

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024  
(accusé de réception du 04/04/2024)

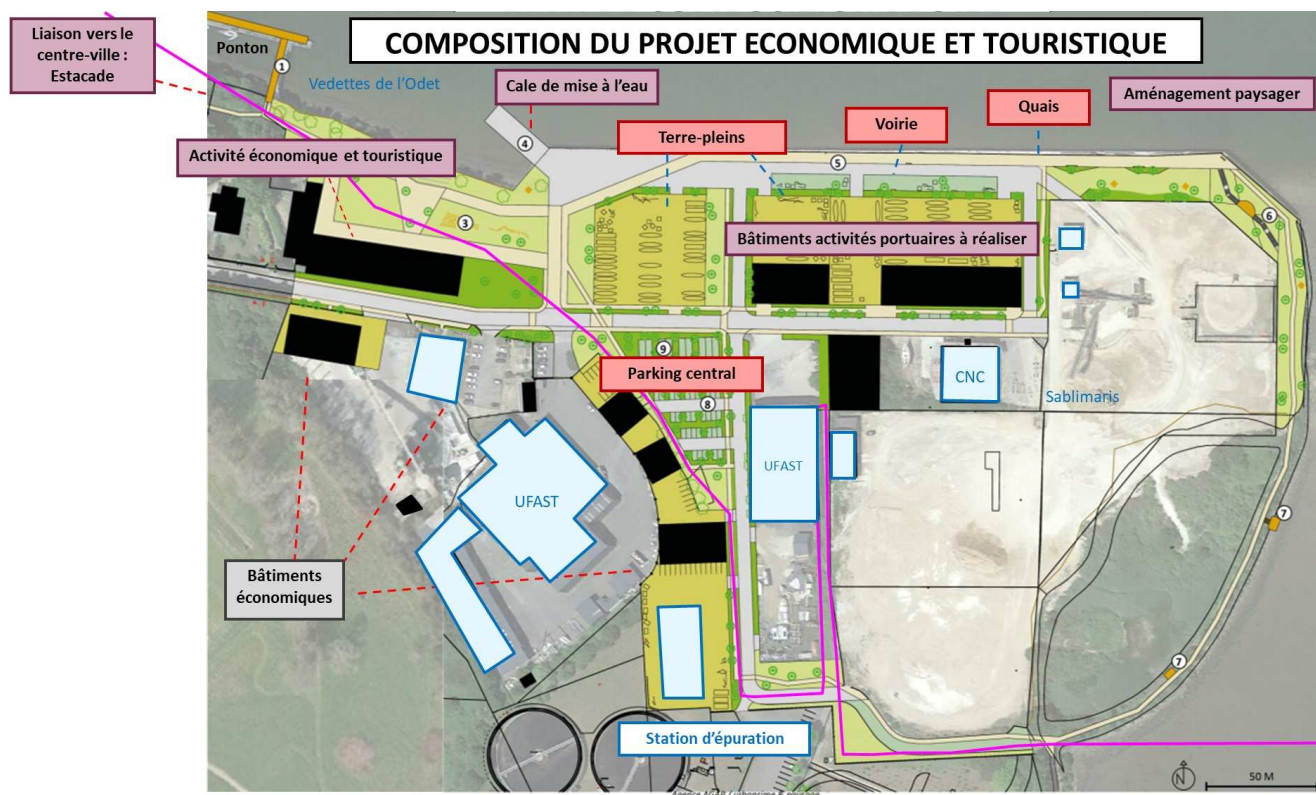
*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

et la création d'une cale de mise à l'eau, le réaménagement de la voirie et des abords et la réalisation d'un parking central, permettraient de faciliter les conditions de travail.

Au niveau touristique et de loisirs, la réorganisation du site devrait permettre la poursuite des escales des Vedettes de l'Odet et l'amélioration de l'accueil des visiteurs. Une liaison avec le chemin de halage permettrait une continuité du parcours depuis le centre-ville jusqu'à la baie de Kerogan et valoriserait les vues vers l'Odet.

Les aménagements prévus proposent également un pôle ouvert au public, en dehors de la zone portuaire, au niveau des anciens chais, pouvant accueillir des bâtiments de porteurs de projets à vocation économique et touristique.





Au niveau financier, un chiffrage réalisé par le cabinet AGAP dans le cadre de l'étude se décompose comme suit :

Confortement des quais : 600 000 € ;

Réalisation du parking paysager et réfection de la voirie : 1 000 000 € ;

Cale de mise à l'eau : 800 000 € ;

Réseaux : 200 000 € ;

Espaces Verts : 200 000 € ;

Réaménagement des parcelles en AOT : 400 000 € ;

Etude estacade : 10 000 €.

Le budget annexe du port disposera fin 2023 d'un excédent d'environ 400 000 €. Il conviendra de prévoir un plan de financement.

Au regard de ces différents éléments et prenant en considération la montée des eaux d'ici la fin du siècle, il est proposé de poursuivre l'aménagement et l'amélioration du port du Corniguel en les adjoignant d'une étude complémentaire sur les risques de submersion. La vocation principale du port resterait l'activité économique. L'accueil touristique viendrait en complément.

La priorité sera donnée au confortement des quais. La réalisation d'une cale de mise à l'eau sera étudiée car elle semble être une plus-value pour les entreprises. Puis, la voirie et le parking central seront à prévoir ainsi que parallèlement la liaison douce avec le centre-ville de Quimper. Par ailleurs, une attention particulière sera donnée au développement de nouvelles énergies en lien avec la station d'épuration.

\*\*\*

Le conseil communautaire prend acte du bilan de l'étude.

## Débats relatifs au rapport n°16 :

**M. HERRY :** « Au-delà d'une prise d'acte, c'est davantage un sujet d'information et d'échange concernant le port du Corniguel, qui se trouve dans une situation géographique exceptionnelle et particulière, avec des enjeux qui sont forts, des enjeux environnementaux, des enjeux concernant l'attractivité de QBO, mais aussi plus largement, et avec des enjeux, nous le verrons, économiques. Voilà pour la géo, et comme la géo va avec l'histoire, un peu d'histoire, cela fera un peu d'histoire-géo.

*Vous vous rappelez que la compétence du port était la compétence du Département de longue date et qu'il a été transféré à la Région dans le cadre de la loi NOTRe. À l'époque, QBO a souhaité prendre la gestion de ce port et en faire un vrai port intéressant, qui devait normalement apporter – qui doit apporter – beaucoup d'attractivité sur notre territoire. Le Département avait confié à la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) délégation de service public pour la gestion du port lors du mandat précédent et nous avons souhaité le reprendre en régie. C'est l'état des lieux sur le plan de la géographie et de l'histoire.*

*En 2019, il a été décidé de lancer une étude prospective sur le site avec deux objectifs, le premier étant de savoir comment, sur le plan économique, nous pourrions développer ce site, sans oublier pour autant le domaine touristique, mais également le domaine urbain. Pour être très bref, c'était la logique qui avait été décidée. Cette étude s'est achevée en 2023, soit quatre ans plus tard. Vous n'ignorez pas que le Covid est passé par là, mais il y avait également une fin de mandat et un début de mandat, et les priorités ne se sont pas axées sur le port du Corniguel, ni à la fin du mandat dernier ni au début du présent mandat.*

*Depuis ce mandat, nous avons mis en place un nouveau comité de pilotage composé d'élus à la fois quimpérois, parce qu'il y a un enjeu Ville important sur ce site, ainsi que d'élus de QBO, parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un enjeu économique, nous allons en parler. L'objectif de cette étude était tout d'abord de faire un état des lieux, mais aussi de définir quel avenir pour le port du Corniguel.*

*Pour arriver très vite à aujourd'hui, le bureau communautaire du 11 janvier a validé le caractère principalement économique qui était destiné à ce lieu, avec également la volonté de développer un accueil touristique, les Vedettes de l'Odét étant là depuis longtemps – elles continueront bien sûr à être là –, mais sans oublier la jonction de la ville de Quimper au port du Corniguel via le chemin du Halage, et comment arriver au port du Corniguel par cette entrée.*

*Un point sur l'existant. J'avais préparé un premier PowerPoint pour donner la situation actuelle et montrer où nous en étions. Vous avez l'état actuel, qui montre ce que je vous ai dit tout à l'heure sur la situation exceptionnelle et particulière du port : vous avez Créac'h Gwen en face, vous avez Lanniron pas loin, puis le port du Corniguel, qui n'est pas dans un état exceptionnel, c'est le moins que l'on puisse dire, et qui reste à vivoter depuis déjà de nombreuses années. L'objectif était effectivement de booster tout cela, mais il fallait auparavant définir dans quelle direction aller.*

*Je ne sais pas si vous avez l'état des lieux sur le plan existant, mais il y a six activités économiques, que je ne développerai pas toutes, parce qu'il est 22 heures 30, donc je vais être rapide : UFAST, les Chantiers du Corniguel, les Sabliers Sablimaris (à droite), Lafarge et les Vedettes de l'Odét, sans oublier la station d'épuration.*

*Pour bien comprendre, vous avez un trait rouge qui part de la gauche pour aller vers la droite. Tout ce qui est en haut, c'est le port du Corniguel, et tout ce qui est en dessous n'appartient pas au port en lui-même. Les règles sont donc différentes, mais c'est la même zone d'activités économiques, c'est ainsi qu'il faut la considérer, c'est-à-dire que nous sommes dans la zone d'activités du Corniguel, avec, au nord du trait rouge, des contraintes importantes, parce que nous sommes dans les réglementations d'un port, et en dessous, nous ne sommes plus dans les réglementations d'un port, donc nous considérons que c'est une zone d'activités économiques.*

*Sur la partie ouest, vous avez les anciens chais. Vous avez repéré où arrivent les Vedettes de l'Odet, les Chantiers navals, l'UFAST, les Sabliers, mais il y a aussi la station d'épuration. Il y a des enjeux très forts dans ce domaine et nous ne pourrions pas faire un nouveau Corniguel sans tenir compte des contraintes, mais aussi des avantages que nous pouvons sortir sur le plan énergétique de la station d'épuration. Il faudra y penser.*

*Vous avez ensuite le projet sur un document, sur lequel il est noté : « Composition du projet économique et touristique ». Nous allons réaliser ce projet sur plusieurs étapes et sur plusieurs années. Je vous laisse le découvrir pendant quelques secondes, puis vous allez repérer l'ensemble existant que nous avons vu tout à l'heure. Tous les rectangles noirs que vous voyez devraient être de futurs équipements ou bâtiments que nous pourrions construire ou inciter à construire avec des porteurs de projet, évidemment, le tout lié à des activités économiques.*

*Sur la partie indiquant : « Bâtiments d'activités portuaires à réaliser », ce sont des bâtiments liés à l'activité maritime, y compris le troisième bâtiment. Si vous allez sur la gauche, vous avez le parking central, vous avez un rectangle et deux carrés où nous pourrions installer des activités plutôt tertiaires, liées ou pas à l'activité maritime. Il pourrait donc y avoir des activités tertiaires, à partir du moment où nous aurons donné un peu de vie et refait de ce site un site intéressant et accueillant.*

*Sur la partie gauche, vous aviez les anciens chais du Corniguel, que les anciens comme moi ont bien connu, parce que les vins d'Algérie, de Tunisie et du Maroc arrivaient là pour inonder les chais NADER, notamment, très connus. C'était un député ici, je crois. Du temps des campagnes électorales, je me souviens qu'au restaurant, il y avait 500 personnes qui venaient écouter les députés « s'engueuler ». Cela, c'était de la vraie politique, c'était la politique de notre territoire. Bref, ce temps est révolu, c'est ainsi.*

*Nous souhaitons trouver un porteur de projets. Pour être franc, nous en avons trouvé un, mais cela ne va pas se faire. Nous trouverons un autre porteur de projets pour faire plutôt une activité liée au tourisme. L'activité qui devait s'implanter était une brasserie, avec peut-être un restaurant et une autre activité un peu plus festive. Cela va donc dans ce sens, parce qu'il faut redonner vie à ce port, qui ne doit pas être qu'un port classique, ce n'est pas le pont de Concarneau. Il faut donc donner un peu de vie aussi, en lien avec l'activité portuaire à proprement parler, mais aussi avec l'activité touristique et festive.*

*Les terre-pleins que vous voyez peuvent avoir deux missions importantes. À mon sens, mais cela peut se discuter, parce que tout cela est très évolutif, la première est un intérêt lié directement à la mer, en lien avec les Chantiers navals qui sont juste à côté, puis le parking central que nous avons souhaité positionner à cet endroit – quand je dis « nous », c'est le comité de pilotage qui a été mis en place et la validation du Bureau – et qui pourrait*

*également être mutualisé pour d'autres activités, y compris des activités festives, culturelles ou autres qui pourraient avoir lieu dans ce lieu, de manière à lui donner un peu de vie.*

*Voilà donc le projet tel qu'il est défini dans ses grandes lignes. En ce qui concerne la faisabilité, ou plutôt le timing qui serait donné avec des priorités, la première priorité reste tout de même le confortement des quais. Je n'en ai pas parlé, mais ils sont bien notés là. Une partie du quai s'est effondrée. Nous avons fait les travaux nécessaires il y a maintenant deux ans et demi, trois ans, nous avons mis en place des piézomètres de façon à voir, sur l'ensemble d'une année, comment les quais se comportent, afin de savoir si nous devons les conforter ou s'il n'est pas nécessaire de faire de gros travaux. Nous attendons encore deux ou trois mois, parce que nous avons démarré cela il y a quelque temps, de façon à voir comment l'eau qui arrive sur le port sur l'année traverse ces quais et les gros murs verticaux qui les soutiennent, afin de prendre les décisions qui s'imposent pour conforter ces quais. C'est le premier sujet, ce sera un sujet 2024. Une étude nous donnera les solutions. Nous avons prévu une enveloppe budgétaire, que nous avons votée tout à l'heure, pour faire les travaux nécessaires à hauteur de 250 000 euros s'il le faut.*

*Le deuxième sujet qu'il faudra traiter, c'est le dragage, puisque le port est fortement et régulièrement envasé. Jusqu'à présent, nous avons une autorisation pour draguer tout le sédiment qui se trouve là, mais la législation est très sévère. En effet, nous ne pouvions draguer que jusqu'à 500 m<sup>3</sup> tous les trois ans. Nous pouvions stocker sur le port – c'est ce que nous faisons – mais au bout de trois ans, nous devons enlever les sédiments qui ont été stockés pour les mettre ailleurs, et à nous de savoir où. C'est du déchet, mais il faut trouver des solutions si nous voulons continuer à avoir les bateaux de Sablimaris qui arrivent, qui font eux-mêmes ce brassage, de façon à ce que ce sédiment puisse s'enlever. Néanmoins, comme ils viennent de moins en moins souvent, et que dans quelques années, ils ne pourront pas venir, parce que les bateaux seront beaucoup plus grands, ils auront du mal à passer les vire-courts, donc ils ne pourront pas arriver jusque-là. Mais nous sommes là dans 10 ans, pas dans deux ans. Entre-temps, Sablimaris souhaite tout de même maintenir le sable, et plus de la moitié du sable n'arrive pas par la mer, mais arrive par la terre, donc l'activité économique peut continuer.*

*Nous avons récemment rencontré les services de la Préfecture, qui nous autoriseraient à faire un dragage tous les ans au lieu de tous les trois ans, et peut-être de 5 000 m<sup>3</sup> au lieu de 500. Cela nous permettrait, tout en accueillant toujours les bateaux qui viendraient, de résoudre une partie du problème, qui est un vrai problème pour l'accès à ce port.*

*Voilà les deux points importants qu'il faut résoudre dès 2024. Peut-être pour fin 2024, mais certainement 2025 ou 2026, nous devrions attaquer les réaménagements des terre-pleins, tel que je vous l'ai indiqué tout à l'heure, et établir un véritable plan de circulation, qui n'existe pas aujourd'hui. Pour ceux qui sont allés au Corniguel, nous savons par où nous arrivons, nous essayons de trouver la sortie, mais nous ne savons pas trop comment circuler à l'intérieur. Vous avez le plan de circulation dans les documents, il est relativement facile à comprendre : lorsque vous arrivez, vous allez tout droit et vous arrivez au bord de l'Odet. Des circulations sont également proposées pour séparer l'ensemble des équipements que je vous ai proposés tout à l'heure et donner une visibilité aux utilisateurs du port. Ce plan de circulation et les travaux devront être faits en collaboration avec les services de l'Eau et de l'Assainissement, parce qu'il y a un vrai sujet d'assainissement sur ce secteur, davantage qu'un sujet d'eau. Cela n'a pas été travaillé, mais cela demande maintenant à l'être dans ce sens.*

*Dans les années 2025, 2026, 2027, nous devrions attaquer la commercialisation et la construction des bâtiments dont je vous ai parlé tout à l'heure. Voici donc le timing proposé pour ce projet.*

*La seconde priorité, sachant que ces priorités peuvent déjà se chevaucher sur 2026 et 2027, est la construction d'une cale de mise à l'eau, qui a un coût, mais qui a son importance – en effet, si nous voulons construire des bâtiments d'activités portuaires, il faut une cale de mise à l'eau pour que les bateaux puissent y arriver –, le parking mutualisé dont je vous ai parlé tout à l'heure, ainsi que tous les aménagements. Je vous ai dit qu'il y avait un enjeu et un challenge touristique. Celui-ci est double. Il s'agit tout d'abord que les touristes qui arrivent par les Vedettes de l'Odet, mais peut-être par d'autres possibilités, puissent aller dans ce port, s'y promener. Vous avez un chemin piétonnier qui longe le port tout autour de la mer. Ce chemin piétonnier devrait être rejoint grâce à une estacade (qui reste à construire) pour rejoindre le chemin à Halage et arriver (piétons ou vélos) au centre-ville de Quimper assez rapidement. Voilà les enjeux économiques. Pour avoir été là-bas quelques fois, et un peu plus souvent depuis quelque temps, il y a des vues assez imprenables et intéressantes – ce n'est pas le maire de Plomelin qui va me contredire – qu'il faut mettre en valeur. C'est le deuxième enjeu, c'est l'enjeu touristique.*

*Nous avons « laissé tomber » l'enjeu urbain. « Laissé tomber » n'est pas le mot, ce n'est pas comme cela qu'il faut le dire. Nous avons estimé que ce n'était pas un véritable enjeu que d'avoir un enjeu urbain sur ce site. Nous nous sommes arrêtés à un enjeu économique et, en second plan, à un enjeu touristique.*

*En ce qui concerne l'estimation financière, elle vaut ce qu'elle vaut. Je prends acte que vous êtes tous d'accord ici aujourd'hui que les chiffres que je vous ai donnés, s'ils sont multipliés par 2 ou 2,5 dans trois ans, je ne serai plus là, parce que je ne serai plus élu – j'espère que je serai encore sur terre, mais je ne serai plus élu – donc vous ne m'en voudrez pas de m'être trompé dans les chiffres.*

*L'estimation financière qui est faite aujourd'hui représente tout de même un « petit billet », en dehors de l'estacade, qui n'a pas été chiffrée, de 3,2 millions d'euros, et je parle en hors taxes, puisque nous récupérons le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) sur ces opérations, ce qui équivaut peu ou prou à la récupération de la TVA. La phase 1 que je vous ai décrite représente environ 1,2 million, dont un début pour l'année 2024, mais sur l'année 2025, il faudra regarder de plus près si nous pouvons aller assez vite. La phase 2, qui sera la plus importante, représente 2 millions d'euros. »*

**M. BROUDEUR :** *« Pour avoir assisté au comité de pilotage, je trouve vraiment que ce projet est remarquable. Cela donnera vraiment une belle entrée à Quimper quand nous venons de la mer.*

*En revanche, une chose me semble prioritaire, c'est l'estacade. Il est vrai que la liaison piétons ou vélos du centre-ville au port me semble être une priorité, avant même les aménagements, pour permettre à tous de pouvoir y accéder facilement.*

*La deuxième chose, je ne sais pas si c'est envisageable, mais cela se lie aussi aux mobilités, Marie-Pierre JEAN-JACQUES, c'est de pouvoir peut-être imaginer une liaison régulière du bateau-bus entre Créac'h Gwen, donc Corniguel et Cap Horn, qui tournerait en permanence pour pouvoir délester et faciliter l'accès au centre-ville. »*

**M. FONTAINE :** « *J'ai du mal à partager votre enthousiasme, non pas que cela ne fasse pas envie. Il est vrai que ce port du Corniguel, nous ne savons pas trop ce que c'est. Quand nous passons – je cours par là – nous n'arrivons pas à l'identifier, il y a du sable, il y a des voitures qui font un peu de rodéo, il y a un chantier naval avec de vieilles coques, tout cela, c'est bien, la station d'épuration... C'est vrai que ce n'est pas clairement identifié.*

*Cependant, je ne suis pas certain que tout soit cohérent dans le projet. Je ne suis pas du tout un spécialiste de l'économie et des études de marché. Ma collègue, Valérie LECERF, qui n'est pas là, est une grande spécialiste de l'économie, et surtout des études de marché, mais je ne suis pas certain que ce projet soit économiquement viable longtemps, parce que cinq millions pour rénover structurellement un port, estacade non comprise... Je partage l'idée de Philippe BROUDEUR : à mon avis, il faut faire l'estacade en premier, parce que la jonction avec la Ville jusqu'au bout est ce qui est le plus important. Rénover en profondeur un port pour 5 millions... C'est ce que j'ai vu dans les chiffres, tu as dit 3 millions, mais... »*

(Intervention hors micro)

**M. FONTAINE :** « *Hors taxes, mais cela va peut-être faire 5 millions TTC, ce qui ne me paraît pas beaucoup.* »

**M. HERRY :** « *Je vous ai demandé de ne pas vous arrêter aux chiffres, il s'agit d'un ordre d'idée. C'est 3,2 HT.* »

**M. FONTAINE :** « *Si c'est un ordre d'idée, il faut probablement le multiplier par 2, donc disons 10, 15 millions.* »

**M. HERRY :** « *Georges-Philippe FONTAINE, c'est un sujet sérieux, essayez de le rester un peu.* »

**M. FONTAINE :** « *J'essaye de rester sérieux, mais pour moi, quand nous sommes sérieux, que nous faisons un tel projet, que nous voulons rénover un port avec le quai, la taille du quai, faire des transformations pour que des industries puissent s'implanter ou continuer à s'implanter pour 5 millions actuels – je parle en anciens francs, pas ceux du futur, par les futurs euros qui vont augmenter, comme tu le crains – j'ai peur que ce soit une sous-estimation majeure des coûts.*

*Par ailleurs, nous n'avons pas parlé de parking de stationnement, je ne l'ai pas vu. Ce sera un enjeu aussi, parce que si nous voulons faire de l'activité, il faut stocker des voitures.* »

**M. HERRY :** « *Tu n'as pas écouté, parce que nous ne mettrons pas d'industries. J'ai parlé de bâtiments tertiaires.* »

**M. FONTAINE :** « *Oui, mais il y a des industries qui sont déjà là.* »

**M. HERRY :** « *Lesquelles ? Lafarge est là.* »

**M. FONTAINE :** « *C'est une industrie, non ? Le bateau, c'est une industrie. Il faut donc réaménager les accès, il faut que les camions puissent passer. Vous allez refaire toutes les voiries, il faut que les bateaux puissent... »*

**M. HERRY** : « *Je trouve que tu as une imagination fertile. »*

**M. FONTAINE** : « *C'est la réalité. Tu as bien vu, lorsque nous avons refait les quais, il y avait un projet de voie bus unique ou rapide, je ne sais plus comment on dit... »*

(Intervention hors micro)

**M. FONTAINE** : « *Voilà, bus à haut niveau de service. Lorsque nous avons commencé à travailler sur les coûts de la rénovation des quais, nous avons vu que cela allait très vite, ce sont de gros travaux. Vous qui êtes actuellement en train de relancer les travaux sur les ponts et autres, vous voyez que cela va très vite. Rénover ces quais va donc coûter très cher, faire une zone d'activités, même si elle est pseudoéconomique, cela va coûter très cher, et beaucoup plus cher que cela, surtout que vous avez mis la Baleine déshydratée en exemple, mais ce n'est pas ce qui a le vent en poupe en ce moment, parce qu'elle a plutôt mal aux fanons, la baleine. C'est la réalité économique des projets, c'est bien, c'est la vraie vie de l'économie, donc il faut faire attention à l'argent que nous engageons.*

*Cela me rappelle quelque chose qu'on avait fait un peu dans le même genre sur les bords de l'Odet, pas vous, mais ceux d'avant, avant nous. Vous aviez pensé, et Marc ANDRO était à la tête de ce projet, faire une espèce d'ADRIA festif à Plomelin. Je ne sais pas comment vous aviez appelé cela, c'était le Parc Astérix de la crêpe, quelque chose comme cela. »*

**M. HERRY** : « *Georges-Philippe FONTAINE, fais attention, parce que j'y étais aussi. J'ai eu la chance de faire les trois mandats. »*

**M. FONTAINE** : « *Je sais, je sais. Ce que je veux dire, c'est qu'à un moment donné, nous pouvons toujours sortir des papiers, c'est bien de faire faire des études, de faire prendre du temps aux élus dans les commissions et dans les conseils, mais je ne suis pas certain que ce soit très « crédible », « crédible » n'est pas le mot, plutôt que ce ne soit pas très réaliste et que ce ne soit pas très viable. »*

**M. LESVENAN** : « *Hervé HERRY évoquait le côté urbain. Nous ne l'avons pas abandonné en tant qu'urbanisme organisation de l'espace, mais sur l'aspect logement, qui a été évoqué à un moment. Nous nous sommes concentrés sur l'aspect économique, donc à la fois industriel et tertiaire. Je rejoins Philippe BROUDEUR et Georges-Philippe FONTAINE sur l'intérêt de l'estacade, qui s'intègre aussi à une continuité urbaine intéressante pour le chemin du Halage, une possibilité tout à fait opérationnelle, pour en avoir discuté avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) précédent qui trouvait, puisqu'une estacade a un caractère réversible, que c'était intéressant en termes de continuité. Cela a un impact potentiel sur le paysage, mais cela se fait sur des communes proches de la nôtre.*

*En ce qui concerne l'évolution du port, je suis comme les autres, j'ai pas mal d'enthousiasme en constatant aussi une évolution des ports vers des fonctions tertiaires. Nous pourrions prendre l'évolution du port de commerce de Brest, qui passe d'un statut industriel à un statut tertiaire. C'est aussi un lieu sur lequel, pour prendre l'exemple, et ce n'en est qu'un, de la Baleine déshydratée, sur des activités qui ont peu impacté par le bruit qu'elles peuvent générer ou l'enthousiasme de la jeunesse qui en profite, il y a moins de monde dans ces espaces portuaires qu'en centre-ville. Ce n'est donc pas forcément une hypothèse qui est inopérante que de dire que ce sont aussi des espaces que nous pouvons investir demain pour de l'activité tertiaire. »*

**M. MENGUY** : « Cela va être dur d'aller jusqu'au bout. »

(Intervention hors micro)

**M. MENGUY** : « Non, je ne le dirai pas.

*Je partage l'enthousiasme de votre Adjoint à l'Urbanisme, de notre collègue David LESVENAN, que j'ai également senti poindre chez Hervé HERRY. C'est rare, mais je ne suis pas d'accord avec Georges-Philippe FONTAINE, parce qu'il y a une histoire à ce projet. Comme le disait Hervé, le président de QBO de l'époque a accepté d'intégrer à notre territoire, à notre compétence, à notre Collectivité, le port du Corniguel. Un lundi matin de 2014, c'est Pierre MAILLE qui lui a téléphoné, nous étions avec lui, lui disant : « Je n'ai plus le droit de faire d'économies, j'ai un port à Quimper, est-ce que cela t'intéresse ? » Ludovic a dit : « Banco, on prend ! », parce que c'est forcément une chance extraordinaire que d'avoir un espace pas totalement libre, mais sur lequel nous pouvons faire plein de choses d'avenir, que ce soit un espace économique, un espace qui est plus en friche comme il peut y en avoir dans certaines villes, en tout cas, un espace sur lequel nous faisons du renouvellement urbain. À l'échelle d'une petite ville comme Quimper, qui tient trop dans un mouchoir de poche, avoir un tel espace est forcément une grande chance qu'il ne fallait pas manquer.*

*C'est évidemment une chance extraordinaire pour notre territoire communautaire, parce que nous avons un port à QBO, nous avons un port à Quimper, c'est la porte d'entrée maritime – nous en parlions tout à l'heure avec Ronan – de notre Agglomération, je ne sais pas si c'est la porte de sortie aussi, mais en tout cas, nous pouvons imaginer beaucoup de choses d'un point de vue de l'attractivité à cet endroit. C'est pour cela que j'ai été un peu surpris lorsqu'Hervé HERRY a dit : « Nous n'avons pas retenu l'enjeu urbain », mais j'ai compris l'abus de langage au regard des premiers comités de pilotage qui s'étaient tenus en 2019, puisqu'il y avait effectivement eu de petites perspectives en imaginant, à la place des chais NADER, quelques logements. C'est tout de même un grand projet d'urbanisme pour QBO et pour la Ville.*

*Au départ, j'ai cru qu'il n'y avait que trois pages dans le rapport, mais je me suis dit : « Ils n'ont tout de même pas osé ! Le rendu de l'étude ne peut pas être que cela. » J'ai été rassuré de voir l'étude, qui est hyper intéressante. J'ai senti la prudence du vice-président en charge de l'Économie, avec un rapport qui est très évolutif... »*

(Intervention hors micro)

**M. MENGUY** : « Je ne répèterai pas non plus, tu t'arrangeras avec lui tout à l'heure.

*C'est donc très évolutif, parce que forcément, le site en lui-même est très évolutif et les activités qu'ils portent le sont également, Hervé en a parlé. L'espace du port est très largement consommé par la présence de Sablimaris. J'ai donc été un peu étonné que cet espace demeure alors que Sablimaris a donné une perspective de départ à 10 ans, mais lors du précédent mandat, Sablimaris envisageait déjà de partir. Nous bouclerons la boucle par rapport à la Grande salle Aréna ou pas Aréna, mais Sablimaris voulait partir du port du Corniguel pour changer son transport, basculer du bateau au train, et il cherchait une parcelle connectée au fer. Il n'y en avait pas beaucoup sur l'Agglomération, il y en avait une : la parcelle connectée au fer, qui est la parcelle qui accueillera demain la Grande salle.*

*Nous nous étions dit que nous ne pouvions pas « condamner » cette parcelle avec une activité industrielle, parce qu'elle présente un intérêt colossal pour un grand projet urbain. Nous n'y avons pas mis la Grande salle, vous l'avez fait. Dans ce rapport, je suis un peu étonné de voir que Sablimaris, alors que j'imaginai qu'il avait d'autres ambitions de développement, consomme toujours ces espaces.*

*Comme David LESVENAN, je partage l'idée que même s'il faut bien évidemment maintenir les activités portuaires présentes sur le site, il faut faire de cet endroit un lieu qui vive. Au regard de l'évolution et de la mutation du port de Brest avec toutes ses activités, qui vont de l'industrie au dépôt pétrolier, mixées avec du commerce, un grand équipement comme Océanopolis, des ports de plaisance, des restaurants, des bars, des loisirs évidemment avec des bases nautiques, ce n'est effectivement pas la même ampleur ni le même périmètre, mais il y a un peu de cette ambiance à trouver au Corniguel. Je trouverais formidable que le soir, à la belle saison, les gens de Quimper, plutôt que d'aller dans le Pays Fouesnantais ou à Bénodet le vendredi pour boire un verre, prennent le chemin du Halage avec leur vélo ou à pied et aillent boire un coup au port du Corniguel, devant l'Odet, devant quelques bateaux, avec des salariés qui travailleront dans des activités qui soient des industries ou des activités artisanales qui demeurent sur le port, ou encore des activités qui viendront s'installer.*

*Je partage donc l'enthousiasme de la Collectivité, mon cher collègue Georges-Philippe FONTAINE. Cela doit faire 35 ans que les pinardiers des chais NADER sont partis, 35 ans que l'espace décrépît petit à petit. Il est tout de même dommage qu'un tel espace dans une ville avec un tel potentiel soit abandonné. Il faut maintenant y aller, il faut mettre de l'activité. Cela coûtera de l'argent à la Collectivité, oui, mais à l'échelle de ce que nous pouvons en faire, je ne crois pas que ce soit beaucoup. Cela coûtera de l'argent en termes d'aménagement, mais c'est de l'argent qui permettra à des entreprises, quelles qu'elles soient, que ce soit du tertiaire, du commercial, de la restauration ou de la plaisance, de venir s'installer, et à des activités de se maintenir.*

*Nous sommes vraiment dans le rôle de la sphère publique qui doit investir pour permettre d'autres investissements et faire exploser un site et l'attractivité de l'Agglomération et de notre Ville. »*

**Mme ASSIH :** « Effectivement, deux élus, deux ambiances. »

**Mme LE MEUR (Annaïg) :** « Je vais faire très court. J'ai deux questions. En termes de submersion, comment cela se passe-t-il sur le site ? Sur le désenvasement, quelles sont les conditions au niveau de tout ce qui est biodiversité ? »

**M. HERRY :** « Ce n'est pas moi qui vais répondre sur le risque de submersion. Mon voisin de droite répondra s'il le souhaite.

*Sur la biodiversité, il ne faut pas s'inquiéter aujourd'hui. Certains devront peut-être fermer leurs oreilles, mais avec l'expérience que j'ai, au niveau de la biodiversité, le moindre équipement que nous mettons en place ou le moindre travail que nous faisons, tout est vu, revu et « survu » par les différents services, qui dépendent directement de la Préfecture ou qui n'en dépendent plus et dépendent directement des services de l'État. Ils se chargent de cela, nous n'avons pas besoin de nous en inquiéter. C'est effectivement un sujet qu'il faudra voir, parce que nous sommes bien entendu directement en lien avec la mer, et quand je dis qu'il faudra voir, cela signifie que d'autres nous expliqueront comment faire.*

*Georges-Philippe FONTAINE, tu dis qu'il n'y a pas d'identification, mais c'est justement pour cela que nous le faisons, pour qu'il y ait une identification. Lorsque nous l'aurons fait, il y en aura une, donc ce sujet n'existera plus. Effectivement, il y a des rodéos, mais il n'y en aura plus bientôt, nous allons nous en occuper également.*

*Par ailleurs, il ne faut pas utiliser le terme d'industrie. Lafarge est là, Sablimaris est là, et pour moi, ce ne sont pas des industries : l'un fait du ciment et l'autre fait du sable. Pour répondre très rapidement, si vous avez regardé la composition du projet économique et touristique, toute la partie où il est indiqué « 1 », Sablimaris va nous la rétrocéder, soit environ un tiers. Aujourd'hui, plus de 50 % du sable qui arrive vient déjà par la terre et non par la mer.*

*Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, Sablimaris n'a pas du tout l'intention d'arrêter l'activité dans les cinq ou six années à venir. C'est ce qu'ils nous ont dit, parce que nous les avons rencontrés récemment. Effectivement, ils n'ont pas trouvé de foncier qui les intéressait sur d'autres secteurs. Ils sont également venus me voir à Ergué-Gabéric en tant que maire. Il faut être clair, ce type d'activité n'intéresse pas forcément les maires, d'autant plus qu'il n'y a pas beaucoup de communes où le train pourrait s'arrêter. Ils resteront donc là pendant encore quelques années.*

*En ce qui concerne l'estacade, j'en échangeais avec madame la présidente tout à l'heure, il faut que les gens aient envie d'y aller. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Moi, je n'aurais pas envie de me promener dans le port du Corniguel aujourd'hui. J'y vais régulièrement, mais je n'y emmènerais pas mes petits-enfants se promener. Il faut commencer par le commencement, mais il ne faudra effectivement pas rater le coche. Une fois que cet espace deviendra un espace accueillant, il faudra que l'estacade soit faite de façon concomitante.*

*Oui, Georges-Philippe FONTAINE, je suis évolutif, parce que je suis un élu de territoire. J'ai travaillé, j'ai bien travaillé et j'ai beaucoup apprécié travailler avec Bernard POIGNANT ; j'ai travaillé avec Ludovic JOLIVET et je suis heureux d'avoir travaillé avec Ludovic JOLIVET ; aujourd'hui, je travaille avec Isabelle ASSIH et je suis très, très heureux de travailler avec Isabelle ASSIH. Si c'est cela être évolutif, alors oui, je suis quelqu'un d'évolutif, puisque je travaille pour mon territoire et pas forcément pour des idées politiques de droite ou de gauche. J'ai souvent été de gauche, souvent été de droite, et moi-même, je ne sais plus très bien où j'en suis au niveau de la politique lorsqu'il s'agit de la politique nationale. C'est dit, je ne le redirai pas, mais c'est ainsi, je suis comme cela et ceci me va très bien.*

*J'ai dû oublier plusieurs choses. La liaison avec Créac'h Gwen, bien entendu, il faudra en tenir compte, il faudra regarder comment nous pouvons faire cela. Ce n'est pas d'actualité aujourd'hui, mais c'est effectivement un des points importants qu'il faudra aborder. »*

**Mme ASSIH :** *« Merci beaucoup, c'était une belle conclusion aux échanges et aux interrogations. Je partage l'idée qu'il faille déjà démarrer par quelque chose, qui sera l'aménagement du site, qui sera évolutif. Dès qu'il y aura eu un minimum d'aménagement, la question de l'estacade se posera et viendra renforcer le pôle touristique pour les visiteurs, mais évidemment pour les habitants du territoire. Le versant touristique est pour les visiteurs et pour les résidents, je crois qu'il faut l'entendre ainsi.*

*Nous avons un pôle économique qui est véritablement affirmé dans ce projet. Sera-t-il évolutif ? Je crois que l'important dans ce qui est présenté aujourd'hui, c'est d'avoir choisi ces pôles principaux : le pôle économique avec un versant touristique, parce qu'il y avait d'autres possibilités, d'autres scénarios avaient été proposés. Cela nous donne à voir le potentiel du site, et au moins, nous allons démarrer les aménagements attendus depuis la session du port du Corniguel entre le Conseil départemental et QBO.*

*C'est donc un beau projet, qui ne nécessite pas de vote, mais qu'il était important de présenter. J'entends évidemment la frustration dans le temps d'échange, mais en attendant, vous avez l'ensemble du projet pour pouvoir vous y référer autant que de besoin. Dans un an, nous referons un point d'étape pour voir où nous en sommes et avancer dans les différents échelons d'aménagement de ce secteur.*

*Je suis bien contente que cela démarre, merci pour cela et merci pour ta pointe de passion, que nous avons également perçue, c'est vrai. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Madame Forough-Léa  
DADKHAH**

**N° 17**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Proposition de Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation pour les années 2024 à 2027**

**En se dotant d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation Quimper Bretagne Occidentale affirme sa volonté d'investir pour renforcer l'attractivité de son territoire et, mettre tout en œuvre pour que l'agglomération soit identifiée comme le territoire « où il fait bon étudier ! ».**

**\*\*\***

Ce schéma est le fruit d'un travail collaboratif mené avec tous les acteurs locaux de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Vie Étudiante afin d'identifier collectivement les priorités structurantes pour les établissements d'enseignement supérieur et les étudiants dans les années à venir.

**I Diagnostic :**

**1 - Les Formations sur le campus de Quimper :**

**1.1 Les atouts :**

Les étudiants représentent **un poids démographique significatif** rapporté à la population : 5 300 étudiants, soit 5% de la population de QBO et près de 8% de la population de la ville de Quimper. Cette population a augmenté de 1,7% par an en moyenne ces 10 dernières années.

**L'offre de formation est diversifiée** avec un ancrage universitaire fort : 24 opérateurs sont présents sur l'agglomération et environ 120 formations initiales différentes sont recensées sur le territoire. L'Université de Bretagne Occidentale (IUT + Pôle Pierre Jakez Helias) pèsent pour environ la moitié de l'offre.

Les **filières académiques sont diversifiées** : agro-alimentaire, biologie, arts, lettres, langues et sciences humaines, commerce, gestion, logistique, tourisme et patrimoine, loisirs, médical et social, sciences et techniques.

Quelques formations permettent à QBO de se distinguer comme **pôle d'excellence** :

- l'agroalimentaire (ESIAB, IUT, ADRIA, LABOCEA, CEA tech, Technopole) ;
- la logistique (AFTRAL, BUT logistique) ;
- l'Art (Formations histoire de l'art, bi licence droit-histoire de l'art, l'EESAB, option art) ;
- le commerce international Asie avec la filière ISUGA de l'EMBA ;
- l'INSPE (formation des professeurs y compris en breton avec l'association Kelenn).

Quelques projets viennent soutenir la démographie étudiante pour les prochaines années : réforme des BUT, développement de formations numérique de l'ENI, projet de la CCI de doublement des effectifs de l'EMBA pour passer à 1000 étudiants, 1ère année de médecine. D'autres projets sont en cours de réalisation (école d'ingénieurs).

## **1.2 Les axes d'amélioration :**

**Il est nécessaire de faire évoluer l'offre pour mieux répondre aux besoins socio-économiques et aux métiers en tension sur le territoire :**

Il conviendrait notamment de renforcer l'offre de formation sur les filières économiques forte du territoire et sur les métiers qui ont des difficultés à recruter (numérique, santé, agroalimentaire, énergie / électronique) pour permettre aux entreprises et services publics de trouver les compétences nécessaires à leur développement sur la Cornouaille.

L'évolution des formations est également nécessaire pour accompagner la prise en compte des enjeux des grandes transitions, notamment environnementale et numérique, dans les formations et accompagner les transitions des acteurs économiques du territoire : exemple nouvelles formations techniques sur l'énergie.

**Des attentes fortes sur l'attractivité, l'accessibilité et la lisibilité de l'offre de formation :**

La plupart des acteurs auditionnés ont exprimé la nécessité de mieux faire valoir la qualité des formations et des conditions d'apprentissage par rapport à d'autres pôles académiques.

Il est également nécessaire de travailler davantage sur l'accessibilité et l'attractivité locale des études supérieures (capter davantage de néo-bacheliers quimpérois, favoriser l'inclusion et l'accessibilité sociale, féminiser certains parcours (ex : numérique))

Il est également proposé de renforcer pour cela l'articulation et le dialogue entre les établissements du secondaire et du supérieur dans une logique de continuum d'orientation et de renforcer la lisibilité générale de l'offre de formation : à la fois pour les entreprises, pour les étudiants, et pour les acteurs de l'innovation et de la recherche

**Le dialogue doit être développé entre les établissements et les entreprises afin de bien identifier et analyser les besoins de recrutement, les compétences à renforcer, et de promouvoir les formations.**

## **2 Volet recherche et innovation :**

### **2.1 Les atouts :**

**Trois pôles de compétences et une filière existent en Cornouaille :**

- **un pôle en agroalimentaire en recherche et innovation adressant à la fois les IAA et leurs équipementiers.** Ce pôle regroupe des acteurs reconnus au niveau national et international : ADRIA, ESIAB (LUBEM), Pôle Valorial et le CEA Tech et dispose d'une spécialité sur la sécurité des aliments affirmée ;
- **un pôle à la dimension internationale lié au nautisme (davantage sur le reste de la Cornouaille) :** avec la présence de chantier naval de course au large et le pôle de Port La Forêt, mais également avec des constructeurs de navires (Piriou notamment) et plus largement à la mer (pôle mer Bretagne, MNHM à Concarneau) ;
- **un pôle numérique :** notamment identifié grâce à la labellisation Capitale French tech et à la présence d'acteurs clés du numérique comme Assia, Verlingue, Interface concept, et différentes PME spécialisées ainsi que la présence du laboratoire de recherche de l'UBO Lab-STICC à l'IUT ;
- **une filière émergente qui enregistre une croissance soutenue, l'énergie :** qui se matérialise notamment par la présence de PME et groupes industriels performants dans l'énergie (Entech, Sabella, ENAG, Blue Solutions, H2 Gremm etc.). Cependant ce pôle ne dispose pas de compétences R&D / Innovation publique dédiées.

Ces 4 thématiques sont celles sur lesquelles la technopole Quimper Cornouaille accompagne les entreprises du territoire.

### **2.2 Les axes d'amélioration :**

- Quelles thématiques de recherche valoriser ?

Il convient de continuer à valoriser la thématique de la sécurité alimentaire comme socle de la recherche à Quimper, mais en la présentant davantage vers les objectifs de transitions et d'alimentation durable (travail en cours à l'ADRIA et au CEA) et en l'élargissant à l'automatisation et la numérisation des chaînes de production (projet d'usine du futur du CEA tech).

Par ailleurs la Cornouaille peut également mettre en avant les biotechnologies marines malgré une concurrence forte avec Lorient Brest sur ce sujet (MNHN de Corncarneau, laboratoire LBCM de l'UBO à Quimper...)

Enfin il convient de réfléchir à l'émergence d'un nouveau pôle académique liées aux énergies pour soutenir la filière énergie et du numérique (lié au projet d'école d'ingénieurs).

**- Une meilleure interaction des outils de soutien à l'innovation :**

Les outils de soutien à l'innovation sont bien structurés (notamment dans l'IAA), mais la dynamique collaborative est à renforcer avec le tissu économique ainsi que les collaborations entre les acteurs du soutien à l'innovation (notamment à l'ADRIA, au CEA Tech et avec la Technopole)

### **3 Volet Promotion et attractivité du territoire**

#### **3.1 Les atouts :**

QBO dispose d'atouts reconnus :

- une qualité de vie reconnue pour les étudiants et les jeunes actifs ;
- un taux d'emploi élevé avec des besoins de recrutement importants ;
- des entreprises « vitrine » dans certaines filières clés ;
- quelques démarches de transition vertueuses engagées par les acteurs de l'ESRI (ex : Rénovation énergétique IUT, Sensibilisation au numérique responsable à l'ENI, ...);
- des actions de communication pour attirer des étudiants (par exemples les vidéos QBO et le guide de l'étudiant).

#### **3.2 : Les axes d'amélioration :**

La promotion de QBO comme territoire d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation implique la mise en place d'une stratégie de spécialisation et de positionnement sur quelques domaines d'activités-clés :

- Les transitions :
  - accompagner la transition alimentaire, développer des modes de production alimentaire plus économes en énergie ;
  - accompagner le développement de nouveaux modes d'énergies et de déplacements.
- L'art et la culture :

Des efforts de communication et de valorisation sont à poursuivre et à renforcer pour mettre en valeur les formations, la recherche, l'innovation, l'identité de Campus, le site quimpérois en général, tout en précisant les objectifs et les cibles à adresser :

- acteurs ESRI du territoire (dans une logique d'animation de l'écosystème) ;
- étudiants et Entreprises (dans une logique de marketing territorial) ;
- acteurs académiques extérieurs au territoire (dans une logique de prospection).

#### **4 Volet conditions d'étude et de vie des étudiants à Quimper :**

##### **4.1 Les atouts :**

La qualité de vie reconnue à Quimper grâce :

- un environnement naturel préservé entre terre et mer, la sécurité de la ville, le coût de la vie abordable ;
- un dynamisme culturel et sportif : de nombreux événements sportifs, une programmation culturelle mêlant théâtre, danse, musique, cirque, etc ;
- des conditions d'études de qualité : petits effectifs, proximité enseignants / étudiants, qualité du suivi des étudiants ;
- un engagement associatif des étudiants.

##### **4.2 Les axes d'amélioration :**

L'ambition pour accueillir les étudiants pourrait être rehaussée : pour améliorer leurs conditions d'études durant leur parcours, et pour faciliter leur projection à Quimper en tant que jeunes actifs :

- améliorer la connaissance et l'accès à l'offre de services existante (par exemple pour la santé, la restauration) ;
- développer des rencontres et des événements dédiés aux étudiants, qui favorisent le brassage entre les étudiants, les établissements, mais aussi les entreprises. Renforcer l'esprit de campus par une coordination inter-associative étudiante à développer ;
- développer de l'offre culturelle et de son accessibilité (notamment les expositions et festivals).

L'accès au logement de étudiants doit être facilité :

Quimper est aujourd'hui dans une situation croissante et récente de saturation de l'offre de logements de petite taille ce qui induit une difficulté d'accès au logement pour les étudiants (disponibilité, coût, qualité) et pour les salariés arrivant à Quimper. Cette situation si elle perdure pourrait remettre en cause la bonne image de qualité de vie pour les étudiants à Quimper. Il convient donc de travailler sur l'accroissement de l'offre de logements destinés aux étudiants et sur le soutien dans leur recherche de logement.

Améliorer la mobilité et les transports pour une meilleure accessibilité des campus aux étudiants :

- desserte des campus depuis la gare et le centre-ville et les liaisons entre les campus encore limités ;
- accompagnement des mobilités douces (Plan mobilité durable UBO à décliner à Quimper).

## II - Propositions d'actions :

<b>Axe 1 - Développer l'excellence du site quimpérois sur quelques domaines distinctifs</b>			
<b>Priorités d'intervention</b>	<b>Propositions d'actions opérationnelles</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Acteurs</b>
<b>Communiquer davantage sur les forces distinctives du territoire ...</b>	Formuler un positionnement : - Accélération des transitions : Alimentaires, énergétiques, numériques. - Art, cultures, tourisme.	2025	QBO/QCD/UBO
<b>Renforcer la promotion du pôle biotech alimentaires</b>	Effort de valorisation / de promotion des réalisations, des compétences et de l'offre de services proposées par les acteurs de la formation, de l'innovation et du transfert de technologie aux entreprises (notamment Adria, IFRIA Ouest, Valorial, CEA Tech).	2024	QBO/technopole/ Ensemble de l'écosystème
	Relance du CMQ pour coordonner et insuffler les dynamiques collaboratives	2025	Région/IUT /Rectorat/ entreprises
<b>Préserver l'ancrage des forces de recherche académique à Quimper</b>	Participer au financemet des bourses doctorants,	2024	QBO/Région/UBO
	Encouragement au montage de projets interdisciplinaires	2025	

**Axe 1 - Développer l'excellence du site quimpérois sur quelques domaines distinctifs**

	Préparation des futures Opérations de CPER	2026	
<b>Renforcer les compétences du territoire en ingénierie / génie énergétique, et en numérique</b>	En ingénierie (notamment les compétences en génie énergétique) : Développement d'un projet d'école d'ingénieur	2025	QBO / UBO/ école ingénieur
	En numérique : nouvelles offres de formations aux métiers de l'IA et de la cyber-sécurité,	2025	ENI/école ingénieurs
	Intégration plus forte des technologies d'automatisation, de robotisation dans les industries alimentaires.	2024	CEA tech/ ADRIA
	En santé : conforter la formation PASS, développer manipulateurs radio...	2024	UBO/Région /IFPS
<b>Mieux faire connaître les résultats de la recherche au grand public, développer la culture scientifique</b>	Mettre place des Pitches de thèses et différents événements (fête de la science, nuits des chercheurs...)	2025	QBO/UBO /ADRIA/CEA
<b>Mieux valoriser la dynamique d'innovation sur le territoire</b>	Organiser un concours d'innovation sur le territoire de QBO	2024	Technopole/QBO.

**Axe 2 – Améliorer l’attractivité de Quimper comme ville étudiante : visibilité, vie étudiantes, condition de vie, capacité d’accueil**

	<b>Propositions d’actions opérationnelles</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Acteurs</b>
<b>Visibilité de Quimper comme Ville étudiante et de son offre de formation</b>	Cartographie web de l’offre de formation	2024	QBO / QCD
	Evènement annuel de présentation de l’offre de formation supérieure quimpéroise, (QBO)	2024	QBO/Région Bretagne
	Sensibilisation des lycéennes vers l’enseignement supérieur numérique (salon étudiants, Digital inspirationnel, Femmes et numérique...) agro, (IFRIA, IUT, ...),	2024	ENI, technopole, QBO, DI...
	Actions d’immersion des lycéens dans les établissements	2024	Établissements
	Organisation d’un mois d’accueil / événement de rentrée des étudiants (notamment concert, journée d’intégration),	2025	Ville/QBO/ Assos étudiantes/UBO
	Centralisation des informations et services disponibles sur un portail unique, (logement, loisirs, ...)	2024	QBO
<b>Améliorer les conditions d’accueil et de vie des étudiants</b>	Santé des étudiants : Création d’un groupe de travail pour identifier les actions prioritaires.	2024	QBO / UBO / CLS
	Création d’un groupe de travail sur le logement pour mettre en œuvre les actions permettant d’accroître le logement étudiant :	2024	QBO/Ville/Opac / bailleurs
	- Court terme : convention de réservation de logement auprès d’un bail pour de métiers en tension (santé notamment)	2025	
	- Moyen terme : développement du logement étudiant sur les secteurs AFPA et EPHAD des Magnolias et sur des systèmes alternatifs (intermédiation locative, logement intergénérationnel).	2027	
	- Long terme : étude sur les besoins supplémentaires à mettre en œuvre et éventuellement préparer le prochain CPER.	2024	
Participation à la Commission vie étudiant de l’UBO	2024	QBO	

	<b>Propositions d'actions opérationnelles</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Acteurs</b>
	<p>Faciliter les pratiques de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tarification étudiante incitative pour les transports en communs ;</li> <li>- Encouragement aux déplacements à pied ou à vélo,</li> <li>- Parcours de mobilité douce sécurisé entre le centre-ville et le campus (notamment IUT)</li> </ul> <p>Accompagner la création d' une épicerie solidaire</p>	<p>2025</p> <p>2024</p> <p>2027</p> <p>2024</p>	<p>QBO/QUB</p> <p>QBO/QUB</p> <p>QBO/QUB</p> <p>QBO/ assos étudiantes</p>
<b>Améliorer la dynamique et la cohésion du campus Quimpérois</b>	<p>Agenda partagé des évènements et des associations étudiantes</p> <p>Créer ou accompagner des évènements de convivialité : olympiades, concerts, gala de fin d'année</p> <p>Valoriser les outils de communication des associations étudiantes à destination de leur public</p>	<p>2024</p> <p>2025</p> <p>2024</p>	<p>Assos étudiantes / QBO</p> <p>Ville / QBO / Assos étudiantes</p> <p>Assos étudiantes / QBO</p>
<b>Valoriser les démarches d'exemplarité portées par les établissements ...</b>	<p>... notamment en matière de transition environnementale, de soutien aux projets étudiants, d'inclusion, d'égalité des chances ; enrichir et soutenir ces démarches (montage de formations inter-établissements, sensibilisation auprès des étudiants, ...)</p>	<p>2024</p>	<p>Etablissements</p>
<b>Accueillir davantage d'étudiants dans de bonnes conditions d'enseignement</b>	<p>Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'EESAB</p> <p>Réalisation d'un schéma stratégique immobilier pour préparer le futur CPER et plus globalement permettre aux différents établissements d'accueillir davantage d'étudiants dans de bonnes conditions</p>	<p>2026</p> <p>2026</p>	<p>QBO + EESAB</p> <p>QBO + UBO + IFPS + ENI + ENIB</p>

**Axe 3 - Favoriser la réussite de tous, du lycée jusqu'à l'entrée dans le monde professionnel**

	<b>Propositions d'actions opérationnelles</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Acteurs</b>
<b>Construire des formations passerelles entre établissements ...</b>	... notamment pour répondre aux besoins de réorientation durant les parcours de formation et lutter contre le décrochage scolaire		Région/ ENI
<b>Adapter les salons de l'emploi au public étudiant</b>	Elargir le salon de l'étudiant en intégrant un salon des métiers	2025 ou 2026	Région/Studyrama /QBO
<b>Favoriser l'adéquation de l'offre de formation aux besoins de recrutement actuels et futurs</b>	<p>Concertation entre les établissements et le tissu économique autour de l'analyse et l'anticipation des besoins en recrutement (par exemple examen des besoins en recrutement et en compétences pour la filière IAA)</p> <p>Plus généralement, référent entreprise QBO pour débloquer les difficultés de recrutement (connaissance de l'offre de formation, évolution des pratiques RH, ...)</p>	<p>2024</p> <p>2025</p>	<p>Région</p> <p>Région / QBO (chargé mission emploi)/ Rectorat</p>
<b>Encourager l'entrepreneuriat étudiant et recherche</b>	<p>Mieux valoriser les dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat (étudiant, recherche),</p> <p>Davantage de formations à l'entrepreneuriat dans les établissements (au-delà de l'offre universitaire PEPITE).</p>	<p>2024</p> <p>2024</p>	<p>Technopole</p> <p>UBO (pépité, IUT)</p>
<b>Faciliter la recherche de stage</b>	Identifier les manques permettant de centraliser les offres et demandes de stages	2025	QBO

<b>Axe 4 - Animer l'écosystème des acteurs ESRI</b>			
<b>Renforcer le réseau et le dialogue stratégique entre acteurs de l'ESRI</b>	Animation d'une conférence des établissements (par exemple 2 par an), organisation d'événements fédérateurs et de temps de réseautage inter-structures (université, écoles, entreprises, plateformes, laboratoires, ...) : colloques, conférences	2024	QBO/Tous les acteurs
<b>Piloter et animer la stratégie ESRI du territoire</b>	Mobiliser une ressource dédiée à l'animation de l'écosystème ESRI et au suivi du schéma, à hauteur d'1 ETP		

\*\*\*

Monsieur David LESVENAN étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (52 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider le Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2024-2027.

## Débats relatifs au rapport n°17 :

**Mme DADKHAH :** « Il s'agit du schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation pour les années 2024 à 2027.

*Nous pouvons nous demander pourquoi nous faisons ce schéma. Parce qu'il permet :*

- *d'identifier les besoins en termes de formation sur notre territoire ;*
- *de coordonner les actions entre les différents acteurs, les établissements secondaires, les établissements supérieurs, les centres de recherche, etc ;*
- *de jouer un rôle important dans le développement économique et social, notamment en ce qui concerne l'innovation ;*
- *de repérer les besoins des étudiants et des apprenants pour les attirer et les accueillir dans de bonnes conditions.*

*Pour ce faire, QBO s'est fait aider en 2023 d'un cabinet qui a fait une étude pour diagnostiquer et repérer les potentialités. Nous vous proposons une feuille de route avec un plan d'action.*

*Je vais être très synthétique. Ce travail a déjà révélé les atouts de Quimper et de Quimper Bretagne Occidentale, notamment un poids démographique significatif : 5 000 étudiants, 5 % de la population de QBO, 8 % de la population quimpéroise. Nous sommes au même niveau que Lorient, mais en revanche, Lorient a une tradition universitaire beaucoup plus ancienne que nous. Cette population a augmenté au fur et à mesure depuis 10 ans.*

*L'offre de formation est bien diversifiée sur notre territoire : 24 opérateurs sont présents, avec l'université qui est bien ancrée. Quelques formations de QBO sont des formations d'excellence : l'alimentation et l'agroalimentaire avec l'ESIAB (École Supérieure d'Ingénieurs en Agroalimentaire de Bretagne Atlantique), l'IUT, l'ADRIA, CEA Tech, etc. ; la logistique ; l'art avec l'EESAB, dont nous avons parlé, mais aussi la bilicence droit et marché de l'art qui est unique, et les formations histoire de l'art.*

*Nous avons encore le commerce international Asie avec la filière ISUGA et la formation des professeurs, unique pour le Finistère, y compris en breton avec l'association Kelenn.*

*Comment pouvons-nous améliorer la situation ? D'abord, d'après les projections post 2026, nous pourrions avoir une stagnation des étudiants dans les universités françaises. C'est pourquoi nous devons être encore plus proactifs pour proposer des formations qui répondent aux besoins des entreprises, mais également aux besoins des formations émergentes en lien avec les transitions.*

*C'est pourquoi, et je ne donne que quelques exemples, nous sommes désormais partie prenante du Campus de métiers de l'alimentation, pour renforcer le pôle alimentaire et l'excellence alimentaire sur notre territoire. Le projet d'école d'ingénieurs est en cours de négociation et de finalisation pour les compétences génie énergétique. La première étape devrait avoir lieu en 2025, mais nous aurons l'occasion d'en discuter avant l'été au sein de notre conseil communautaire. Il y aura de nouvelles formations en intelligence artificielle, en*

cybersécurité avec l'ENI, l'École numérique, entre autres pour l'année 2025. Enfin, nous allons évidemment conforter la formation de première année de médecine et de manipulateur radio dès la rentrée prochaine.

L'étude a également démontré que nous devons mieux faire valoir la qualité des formations et renforcer la lisibilité de l'offre. Plusieurs actions sont mentionnées dans le rapport, mais je ne prendrai qu'un seul exemple, qui est le remodelage à notre initiative du Salon de l'Enseignement supérieur, avec la participation des lycées publics et de l'Université pour la première fois dans l'histoire de Quimper. Il a eu lieu en novembre dernier et évoluera encore en novembre prochain, afin que nous ayons une manifestation encore plus performante.

En ce qui concerne les conditions de vie des étudiants à Quimper et dans notre Agglomération, nous avons de nombreux atouts : un environnement naturel préservé entre terre et mer ; la sécurité de la Ville ; le coût de la vie abordable ; un dynamisme culturel et sportif ; des conditions d'études de qualité (petit effectif, proximité) ; un engagement associatif des étudiants. Là encore, nous devons améliorer les conditions de vie des étudiants et, sans surprise, l'accès au logement. C'est pourquoi un groupe intercommunautaire s'est constitué. Nous vous ferons des propositions avec un calendrier qui est aujourd'hui à l'étude. Il s'agit également d'améliorer les mobilités et le transport afin de mieux desservir le campus et la gare, mais aussi la mobilité douce, qui est en rapport avec ce que nous faisons au niveau QBO.

Bref, l'ambition de ce schéma est que notre Agglomération soit identifiée comme le territoire où il fait bon étudier. »

**Mme ASSIH :** « Y a-t-il des demandes d'intervention ? Eh bien, non, mais cela ne veut aucunement dire qu'il n'y a pas d'intérêt pour ce schéma. Je pense que c'est plutôt la marque d'une grande adhésion à la démarche de celui-ci, qui a été bien motivée dans ton argumentation, et évidemment à la place de l'enseignement supérieur pour notre territoire, pour les jeunes et les moins jeunes qui veulent accéder à une formation universitaire. J'en suis vraiment très satisfaite. Je te remercie et je remercie également les collaborateurs des services, qui ont travaillé activement autour de ce schéma.

Je tiens à saluer la qualité des relations qui existent entre QBO et l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire. Nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons, mais il est important de pouvoir donner des perspectives d'avenir en adéquation avec les besoins, l'évolution de la société – tu en as parlé –, tout ce qui concerne l'énergie, les transitions énergétiques, mais aussi tout ce qui concerne le numérique, avec notamment la cybersécurité.

Ce soir, nous avons tout de même des rapports qui sont cohérents entre eux, c'est-à-dire que nous avons un projet global, mais qui a des passerelles entre les différents temps. Nous avons eu un budget, nous avons parlé mobilités, et c'est maintenant l'enseignement supérieur, et pourquoi pas le Corniguel pour accueillir les étudiants s'il y a un espace d'accueil et de détente.

Nous allons également parler de transition énergétique tout à l'heure, et ici, le lien avec la recherche et l'innovation est majeur. Tu as bien fait de noter l'avancée du projet d'école d'ingénieurs, parce que cette semaine, tous les partenaires potentiels étaient autour de la table, et en premier lieu, le président de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale), qui

*vient d'être réélu, que nous saluons et que nous félicitons. Le Recteur d'Académie est également prêt à nous accompagner dans cette démarche. C'est un gros pas en avant.*

*Nous parlions de l'EESAB, mais imaginez que nous ayons en plus une école d'ingénieurs sur notre territoire avec la filière dont tu parlais sur les transitions énergétiques, sur l'hydrogène et sur le low-tech. Il y a une forte attente des entreprises, et là aussi, la synergie – d'ailleurs, cela va dans la même direction et ce n'est pas un hasard – avec le monde économique est évidente. C'est Entech qui avait dit en premier : « Nous avons besoin d'ingénieurs, donc ne serait-il pas possible de lancer un projet d'école d'ingénieurs sur le territoire ? » Nous voyons que cela prend forme et j'en suis très contente.*

*Il n'y a pas eu de demande d'intervention, mais je vois que tout le monde est intéressé et en adhésion avec l'enjeu et la démarche qui nous est proposée ce soir.*

*Je vais soumettre cette proposition de validation du schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation pour les années 2024 à 2027. Merci, Forough DADKHAH, pour ce travail et cette présentation. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Madame Forough-Léa  
DADKHAH**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Soutien au Lycée du Paraquet pour l'organisation d'une biennale du design le 7 octobre 2024**

**Le lycée Le Paraquet, propose d'organiser à Quimper en octobre 2024 la seconde édition de la biennale du design pour promouvoir ses formations d'enseignement supérieur en design, les débouchés de ces filières et promouvoir le territoire de QBO en accueillant un évènement attractif et culturel. Il sollicite une subvention de 2 600 €.**

**\*\*\***

Le Lycée Le Paraquet situé à Quimper, propose différentes formations en Design et Métiers d'Art :

- 1 baccalauréat STD2A (Science du Design et des Arts Appliqués) ;
- 3 parcours en DNMADE (Diplôme National des Métiers d'Art et du Design) Option Graphisme, Événementiel et Numérique.

Ces formations permettent pour les étudiants une grande diversité d'insertions professionnelles et de poursuites d'études envisageables. Mais les métiers du design étant toujours en pleine évolution, il est parfois difficile pour les étudiants et les élèves de se projeter par méconnaissance des métiers et des nouveaux métiers à venir. Aussi des professeurs du Lycée, souhaitent mettre en place une biennale du design à Quimper le 04 octobre 2024 à Quimper, dont une journée finale ouverte au public dans la salle Dan Ar Braz.

**1 - L'objectif de cette biennale**

L'objectif est à la fois de :

- promouvoir les formations design de Quimper et surtout les métiers d'art et du design accessibles via ces formations, à travers des témoignages ;

- valoriser le territoire de QBO comme bassin créatif de l'innovation et du design, en accueillant un évènement culturel attractif et notamment par l'implication de Designers de renom originaires de la Cornouaille tels que les frères Bouroulec ;
- faire état des possibilités du territoire quant à l'enseignement supérieur et l'orientation dans ces domaines créatifs et du savoir-faire ;
- découvrir la diversification des artistes et designers bretons et leurs spécialités.

Cette manifestation permettra de mettre en avant pour les élèves et étudiants et pour le bassin quimpérois, le design dans toute sa diversité, à travers des échanges, rencontres, débats et collaborations designers / artistes et élèves étudiants.

## **2 - Le programme de cette biennale**

Le projet prévoit :

- des conférences menées par des professionnels en lien avec les métiers du Design, l'objectif étant de présenter leurs métiers respectifs ;
- des conférences des métiers connexes aux projets en design (inclusion des matières transversales) ;
- des présentations de différents professionnels au cours desquelles les étudiants et les élèves pourront découvrir plusieurs pratiques et métiers variés ;
- des retours d'anciens élèves pour venir présenter leurs poursuites d'études et leurs parcours scolaires et universitaires : l'après Paraclet ;
- des workshops et ateliers tournants inter-parcours incluant des professionnels et menés par des enseignants permettant l'échange et la collaboration ;
- des expositions des travaux d'étudiants produits pendant les workshops lors de la clôture de l'évènement (salle Dan Ar Braz : hall d'accueil) ;
- le dernier jour, des conférences de designers réputés ouvertes au public dans la salle Dan Ar Braz ;
- des moments conviviaux au restaurant d'application avec l'ensemble des professionnels et un évènement de clôture le vendredi en fin de journée, avec un cocktail.

## **3 - Budget et demande de subvention**

Pour organiser cet évènement, notamment la journée de clôture du 07 octobre ouverte au public, le lycée du Paraclet sollicite une subvention de 2 600 € (cf. budget ci-dessous)

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Salle Dan Ar Braz	800 €	Lycée du Paraclet	1 600 €
Régisseur (son et image)	3 600 €	Partenaires entreprises	350 €
Cocktail	1 000 €	Subvention région (KARTA)	1400 €
Défraiement des intervenants	300 €	QBO	2 600 €
location de matériel écran + vidéo	250 €		
<b>TOTAL</b>	<b>5 950 €</b>	<b>Total</b>	<b>5 950 €</b>

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 2 600 € au Lycée du Paraclet pour l'organisation d'une biennale du design.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Madame Forough-Léa  
DADKHAH**

**N° 19**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024  
(accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne : avenant n°3 à la convention globale de fonctionnement 2022 - 2024**

**Dans le cadre de la convention globale de fonctionnement qui lie l'École Européenne Supérieure des Arts de Bretagne et Quimper Bretagne Occidentale (EESAB), il appartient à Quimper Bretagne Occidentale d'approuver, annuellement et par avenant à la convention, le niveau de contribution de la communauté au fonctionnement de l'école.**

**\*\*\***

Dans le cadre de la préparation de son budget primitif 2024, l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne, établissement public de coopération culturelle regroupant les quatre sites de Brest, Lorient, Quimper et Rennes, a sollicité des subventions 2024 identiques aux subventions 2021 et 2022 et 2023 soit une contribution annuelle de 1 510 758 € au titre du fonctionnement et de 56 812 € au titre de l'investissement, ce qui représente une contribution globale de 1 567 570 €.

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 – d'approuver le versement d'une subvention d'1 510 758 € au titre du fonctionnement et de 56 812 € au titre de l'investissement, soit une contribution globale de 1 567 570 € au titre de l'année 2024 ;

2 – d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant numéro 3 à la convention 2022-2024.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 20**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à Mondial Pupilles Plomelin pour l'organisation du tournoi international de football U13 2024**

**Dans le cadre de sa compétence « rayonnement, promotion du territoire et de son identité régionale », Quimper Bretagne Occidentale soutient des événements à caractère sportif qui contribuent au rayonnement du territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Mondial Pupilles Plomelin pour l'organisation du tournoi international de football U13 édition 2024.**

\*\*\*

L'association sportive de Plomelin section Mondial Pupilles organise de la 36ème édition du tournoi international masculin de football U13, et la 9ème édition du tournoi féminin, du 09 au 12 mai 2024. Ces tournois réunissent chaque année des centaines d'enfants venant de plus de 25 pays. Cette année, 88 équipes sont réparties dans 11 centres d'accueil avec 64 équipes masculines et 24 équipes féminines.

Le Mondial Pupilles est une organisation à 100% bénévole qui permet chaque année, depuis 1986, de faire venir plus de 1 600 joueurs et joueuses de tous horizons.

Pendant les 4 jours, 20 000 spectateurs assistent au tournoi dont 6 000 le dimanche à Plomelin pour les phases finales.

Le Mondial Pupilles est également présent sur les réseaux sociaux : une web TV pour suivre certains matchs en direct, Facebook, Instagram, X (Twitter).

Le budget de l'événement s'élève à 173 200 €, financé pour partie par des partenaires privés à hauteur de 37 500 € et de partenaires publics (mairie de Plomelin 4 500 €, conseil départemental 5 000 €, conseil régional 2 000 €). Les dépenses couvrent notamment, pour les postes les plus importants, les frais de restauration à hauteur de 20 000 € et de déplacement des équipes (75 500 €).

\*\*\*

Au regard de la notoriété de cette manifestation et de son rayonnement, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 10 000 € à l'association Mondial Pupilles de Plomelin pour l'organisation du tournoi international de football U13 édition 2024.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à l'Association 'La Vallée Blanche' pour l'organisation du 42ème trophée Sébaco 2024 à Ergué-Gabéric**

**Dans le cadre de sa compétence « rayonnement, promotion du territoire et de son identité régionale », Quimper Bretagne Occidentale soutient des événements à caractère sportif qui contribuent au rayonnement du territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association « La Vallée Blanche » pour l'organisation du 42<sup>ème</sup> Trophée Sébaco 2024 à Ergué-Gabéric.**

**\*\*\***

L'association « La Vallée Blanche » est organisatrice du trophée Sébaco, course cycliste internationale juniors, disputée à Ergué-Gabéric, le 09 juin 2024. Créée en 1981, cette course se déroule sur une journée et propose une étape en ligne, précédée d'un contre-la-montre le matin et d'une course d'attente cadets.

Depuis plusieurs années déjà, le « Trophée SEBACO Juniors » est reconnu nationalement et très attendu d'une année à l'autre par les équipes de clubs et les sélections départementales. L'engouement s'est encore démontré par le nombre record de participants en 2023. Par ailleurs, la course accueille de plus en plus d'équipes et participants étrangers ; le vainqueur de l'épreuve 2023, le Néo-Zélandais WILSON Finn en est un bel exemple. L'équipe internationale lituanienne basée en Belgique CANNIBAL VICTORIUS devrait participer en 2024.

Le budget de la manifestation représente 31 500 €, financé par environ 40 à 50 partenaires privés à hauteur de 21 500 € et de partenaires publics (mairie d'Ergué-Gabéric 1 500 €, conseil départemental 500 €, conseil régional 1 000 €). Les dépenses couvrent notamment les différents frais de course à hauteur de 23 040 €, la restauration (5 460 €) et autres frais divers (3 000 €).

La communication est un enjeu majeur pour cet événement et l'association maintient la retransmission de la course sur écran géant et sur les réseaux sociaux, relayant ainsi les logos des partenaires, tout comme sur les différents supports en amont de la course et sur site.

\*\*\*

Au regard de la notoriété de cette manifestation, de son rayonnement à échelle nationale voire internationale, qui confère au territoire une image sportive et dynamique favorable à son attractivité, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association « La Vallée Blanche », pour l'organisation du trophée Sébaco 2024.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adhésion à l'association 'Ancre Bretagne' Réseau Jeune Public**

**Adhésion de Quimper Bretagne Occidentale à l'association « Ancre Bretagne » afin d'intégrer un réseau breton de spectacles jeune public dans le cadre de l'organisation du Festival Les Enfants sont des Princes.**

\*\*\*

Quimper Bretagne Occidentale organise chaque été « Les Enfants sont des Princes », festival de spectacles et d'animations à destination du jeune public et les familles.

Pour la dixième édition, l'agglomération souhaite intégrer le réseau breton de spectacles jeune public, afin d'optimiser la diffusion, l'organisation et le rayonnement de ce festival.

L'association ANCRE réunit des structures de diffusion, de création et des compagnies professionnelles jeune public des quatre départements bretons et a pour principaux objectifs de :

- créer du lien entre les professionnels engagés pour l'accès du jeune public au spectacle vivant ;
- soutenir la création et la mise en lumière des spectacles jeune public de Bretagne à l'échelle régionale et nationale ;
- être un espace ressources et développer des actions et des outils qui répondent aux besoins des professionnels du secteur jeune public ; porter la parole des professionnels et défendre les spécificités du secteur auprès des politiques publiques, et plus largement auprès du grand public.

L'adhésion à l'association Ancre de 40 € pour l'année civile permet de rejoindre le réseau breton de spectacle vivant jeune public en tant que structure organisatrice de festival.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider l'adhésion de Quimper Bretagne Occidentale à l'association « Ancre Bretagne », réseau de spectacles jeune public, pour un montant de 40 euros, au titre de l'année 2024.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Daniel LE BIGOT**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024  
(accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Plan Alimentaire Territorial (PAT) - Plan d'actions et poursuite du projet**

**Quimper Bretagne Occidentale (QBO) a engagé un Projet Alimentaire Territorial (PAT) labélisé « PAT émergent » en mai 2021 par le Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture. Dans le cadre de ce projet, un diagnostic a été réalisé avec les acteurs du territoire. Il a permis, à partir des principaux enjeux identifiés, d'élaborer une proposition de programme d'actions dont certaines actions sont déjà initiées sur le territoire de QBO. Le programme d'action va s'étaler sur plusieurs années et pour sa réalisation, il est proposé de poursuivre la contractualisation avec la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) en sollicitant une labélisation de niveau 2 pour le PAT.**

\*\*\*

Œuvrant pour l'accès du plus grand nombre à une alimentation de qualité et locale, Quimper Bretagne Occidentale a engagé, à l'échelle de l'agglomération, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) labélisé en 2021 par le Ministère de l'Agriculture.

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires et sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire.

L'ensemble des rencontres et des enquêtes de terrains ont permis la réalisation du diagnostic alimentaire et agricole, présenté à l'ensemble des partenaires à l'automne 2023.

À partir des enjeux identifiés un programme d'action a été élaboré (CF annexe).

Il comporte 19 actions :

- identifier et accompagner les futurs agriculteurs cédants sans repreneurs ;

- réaliser un diagnostic des friches agricoles ;
- diversifier les productions agricoles en augmentant notamment la part de la SAU en maraîchage ;
- mettre en place une pouponnière d'entreprise de maraîchage ;
- favoriser les changements des pratiques agricoles sur le territoire et limiter l'utilisation des pesticides de synthèse ;
- favoriser la création de nouveaux magasins de producteurs et/ou de marchés de producteurs ;
- réaliser une cartographie et un catalogue de producteurs ;
- accompagner les restaurants collectifs dans leurs démarches d'approvisionnement local et durable ;
- développer les jardins familiaux sur le territoire de l'agglomération ;
- mener des actions de sensibilisation ponctuelle auprès du grand public ;
- coordonner les 48h de l'Agriculture Urbaine sur le territoire ;
- faciliter un travail multi-partenarial avec les acteurs de la précarité alimentaire ;
- communiquer sur les dispositifs d'aide alimentaire ;
- aider à l'ouverture d'une épicerie solidaire étudiante ;
- aider à l'ouverture d'un restaurant solidaire ;
- aider à la mise en place d'une distribution alimentaire solidaire mobile ;
- mettre en place des actions de glanage solidaire ;
- communiquer sur les alternatives « anti-gaspi » dans l'alimentation ;
- accompagner les restaurants collectifs dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Sans attendre ce programme finalisé, un certain nombre d'actions ont été initiées sur le territoire de l'agglomération :

- la mise en place d'une ceinture maraîchère ;
- le lancement d'un projet ambitieux de transition agricole en lien avec les agriculteurs du territoire QBO et co-porté avec la ville de Briec ;
- des actions autour de la précarité alimentaire en lien avec l'association « Aux Goûts Du Jour » et les acteurs du territoire.

Le PAT de QBO est labélisé en niveau 1 « PAT émergent » depuis le 4 mai 2021. Cette labélisation a été attribuée pour une durée de 3 ans et s'est accompagnée d'une subvention de 100 000€ permettant le recrutement d'une chargée de mission. La labélisation de niveau 1 touche aujourd'hui à sa fin.

Depuis fin 2020, une nouvelle procédure de reconnaissance des PAT est en vigueur et introduit deux niveaux de reconnaissance. La DRAAF incite donc aujourd'hui les collectivités engagées dans des PAT à demander le second niveau de labélisation.

La procédure de reconnaissance de niveau 2, élaborée de manière multi-partenariale, a vocation à identifier et à valoriser les projets existants. Le niveau 2 correspond aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, pilotées par une instance de gouvernance établie. La labélisation de niveau 2 est attribuée pour une période de 5 ans, renouvelable et permet une reconnaissance du territoire dans cette démarche. Ce niveau permet également de solliciter des financements.

Les prérequis pour l'obtention de la labélisation de niveau 2 sont les suivants :

- une identification des partenaires impliqués dans le pilotage ;
- une implication de différents acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet ;
- une prise en compte de la nécessité de communiquer auprès des acteurs et des citoyens ;
- la présence d'un animateur / coordinateur ;
- la prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du PRAD (Plan Régional de l'Agriculture Durable) et du PNA (Programme National de l'Alimentation) ;
- la transversalité de la démarche.

Afin de poursuivre les actions engagées avec les nombreux acteurs du territoire en lien avec l'agriculture, les circuits de distribution, la précarité alimentaire et la sensibilisation au bien manger et afin de répondre aux enjeux y étant associés, il convient aujourd'hui de délibérer sur la suite du PAT, sa labélisation en niveau 2 et sur la mise en œuvre de ses actions.

Dans l'optique d'une éventuelle demande de labélisation de niveau 2, une demande de prolongation de la labélisation de niveau 1 a été déposée auprès de la DRAAF afin de permettre à la collectivité de délibérer sur le plan d'action et sur la poursuite du PAT en niveau 2. Si la demande de prolongation de niveau 1 est accordée, QBO devra transmettre à la DRAAF courant 2024 un dossier de candidature pour la labélisation de niveau 2.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adopter les actions du Projet Alimentaire sur le Territoire et de solliciter la demande de labélisation de niveau 2 du PAT ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à solliciter les demandes de financement et à signer l'ensemble des actes en lien avec ce dossier.

### Débats relatifs au rapport n°23 :

**M. LE BIGOT :** « En mai 2021, QBO a remporté un appel à projets sur le PAT, qui est dirigé par la Direction des Affaires Alimentation agricole. Ce plan monté depuis 2021, a été élaboré et nous a permis d'avoir une subvention de 100 000 euros et d'avoir une chargée de mission qui a travaillé sur ce plan.

*Je ne vais pas revenir sur les projets et les plans d'action à venir que vous trouverez dans les documents annexes qui suivent.*

*Le plan alimentaire territorial a pour vocation d'aider à ce que tous les habitants d'un territoire puissent bénéficier d'une nourriture de qualité et de production locale, pas exclusivement des produits bios, mais avec une priorité y est tout de même donnée. Pendant ces trois ans, il y a eu toute une réflexion sur le bio à la cantine ou au SCR (Service Commune de Restauration) de manière générale. Actuellement, 40 % des produits légumes, fruits et autres sont d'origine bio et locale au SCR, c'est-à-dire que nous faisons une différence entre du bio qui vient de l'autre bout du monde et le bio qui est produit localement. En bio et local, nous sommes donc à 40 %. Nous sommes également en conformité avec les quotas de la loi EGalim, qui demande 50 % de produits labellisés. Nous y sommes sans aucun problème.*

*Le PAT a également vocation à travailler sur la production maraîchère. À ce titre, comme vous avez eu l'occasion de le voir dans le cadre du dispositif Quartier fertile, une ferme de maraîchage a été montée à Kermoysan. Nous l'appelons « la Ferme de la Cascade ». Actuellement, deux appels à projets sont en cours pour des terrains situés pour l'un au Corniguel et pour l'autre à Kernoter. Ces terrains seront mis à disposition de producteurs, de maraîchers, qui feront leur culture sur 1,7 hectare pour l'un et 1,3 hectare pour l'autre.*

*Le plan alimentaire territorial s'inquiète aussi d'une manière très présente de la précarité alimentaire. Nous savons que c'est un gros problème aujourd'hui. Tout à l'heure, quelqu'un a parlé des étudiants. Nous avons eu dernièrement une mise à disposition de paniers alimentaires à la faculté. C'est parti très vite parce qu'il y a une demande de produits alimentaires. Les étudiants sont aujourd'hui dans des situations très sensibles, même si ce ne sont pas les seuls concernés.*

*Cette question de précarité touche les étudiants, comme je viens de l'évoquer, mais également une grande partie de la population, que ce soit sur la ville Quimper ou dans les communes de QBO. Nous avons eu l'occasion de discuter avec Valérie de l'épicerie de Briec et nous travaillons également dans cet esprit. Briec a été un peu pilote dans le cadre du PAT, en particulier sur la transmission. En effet, notre territoire est actuellement confronté à cette réalité, c'est-à-dire que bon nombre de cultivateurs et de paysans vont quitter leur exploitation parce qu'ils arrivent à l'âge de la retraite, et la question de la transmission se pose : qui va reprendre ensuite ? Est-ce que c'est le doublement d'une surface en céréales ou autres ou est-ce un autre agriculteur qui prend la suite pour en faire une exploitation ? Tout ce travail, en lien avec la Chambre d'Agriculture, est mené dans le cadre du PAT pour essayer d'aider ceux qui transmettent et ceux qui veulent recevoir à se mettre en contact. Nous savons qu'il faut à peu près deux à trois ans pour transmettre une exploitation dans de bonnes conditions, entre le temps où l'exploitant arrive à s'en dessaisir et où celui qui va la prendre arrive à la faire fonctionner.*

*J'ai donné quelques pistes de réflexion sur le PAT. Comme je vous l'ai dit, elles sont décrites dans le rapport.*

*Aujourd'hui, nous arrivons à la fin du PAT de premier niveau, ce que nous appelons le PAT n° 1, pour lequel nous avons cette subvention de 100 000 euros. Il nous est proposé par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) de faire une demande pour passer au PAT n° 2. C'est bien évidemment ce que nous souhaitons pour pouvoir poursuivre l'action. Pour l'instant, nous n'avons pas directement les engagements financiers de l'État, nous les attendons avec une certaine impatience. Nous savons qu'il y en aura, nous espérons que ces finances pourront nous permettre d'assurer le salaire de la chargée de mission (ou d'un chargé de mission si nous devons en changer) afin que le travail puisse être réalisé sur les cinq années à venir. En effet, le premier PAT était sur trois ans et le second est un engagement sur cinq ans. »*

**Mme LÉVRY-GÉRARD :** *« Je m'écarte un peu de QBO, mais c'est tout de même la Cornouaille.*

*J'ai juste une question sur le devenir de Ialys, de ce réseau. Où cela en est-il ? Que fait-il ? Comment s'intègre-t-il dans le cadre de ce PAT ? Nous en avons parlé au tout début de l'installation du PAT de QBO, parce que nous avons voulu en faire un au niveau de la Cornouaille. Y a-t-il des liens ? Comment cela se passe-t-il ? »*

**M. LE BIGOT :** *« Je n'ai pas de réponse précise à te donner. C'est vrai que c'est dans la continuité, parce que nous retrouvons le travail qui a été réalisé avec Ialys, mais c'est un autre dispositif, et aujourd'hui, le PAT ne l'intègre pas directement en tant que tel. »*

**M. ANDRO :** *« Le dispositif Ialys, qui était piloté par QCD (Quimper Cornouaille Développement) n'est plus à QCD depuis début 2023. Ce sera donc repris en direct par la Direction économique de QBO. »*

**Mme LÉVRY-GÉRARD :** *« Merci pour cette information. Ce sera repris ou c'est repris ? En effet, tu parles de début 2023. »*

**M. ANDRO :** *« C'est en cours, parce qu'il y avait une embauche qui était notamment justifiée par cette reprise, ce qui n'excluait d'ailleurs pas une redistribution des tâches à l'intérieur de la Direction économique. »*

**Mme ASSIH :** *« En gros, un recrutement vient d'être réalisé au niveau de la Direction avec une fiche de mission, dont le portage Ialys. Néanmoins, puisqu'il y a une redistribution des missions au sein de la Direction, c'est en cours. »*

**Mme LÉVRY-GÉRARD :** *« Qu'en est-il de la personne qui s'en occupait à QCD ? Y a-t-il quelqu'un qui pilotait cela à QCD ? »*

**Mme ASSIH :** *« Oui, mais elle n'est plus à QCD. »*

**Mme DADKHAH :** *« Peut-être un élément de réponse par rapport à la question. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous sommes désormais partie prenante du Campus de métiers de l'alimentation. C'est un campus soutenu par le Rectorat qu'est la Région, avec l'ensemble des entreprises, des laboratoires et autres, pour demander le label d'excellence, ce qui*

*nécessiterait un financement très important de l'État pour la conduite du Campus de métiers. C'est pour cela qu'il y a le chamboulement de Ialys et de tout l'environnement autour. »*

**Mme LÉVRY-GÉRARD :** *« Si c'est le Campus de métiers qui est porté à Quimper... J'ai avalé le nom du lycée, mais c'est ce que nous avons construit avec Ialys, c'est quelque chose qui a déjà quelques années. »*

**Mme DADKHAH :** *« C'est une étape supplémentaire. Pour que ce soit un campus de métiers d'excellence pour pouvoir bénéficier de financement PIA 4 (Programme d'investissements d'Avenir), il faudrait qu'il remplisse un certain nombre de critères, une certaine ambition qui soit affichée. En l'occurrence, l'État, la Région, QBO, l'Université, l'IUT et beaucoup d'entreprises de territoire sont associés. »*

**Mme LÉVRY-GÉRARD :** *« Oui, mais c'est quelque chose que nous avons déjà créé il y a quelques années. Nous avons déposé le dossier, c'était le Campus des métiers et des qualifications des techniques alimentaires. Qu'il se développe, j'en suis ravie, tant mieux, mais c'est quelque chose que... »*

**Mme DADKHAH :** *« QBO n'était pas dedans. Le Campus de métiers, c'est l'État et la Région. Je veux bien parler avec vous. »*

**Mme ASSIH :** *« Je vous propose d'en échanger par ailleurs. »*

**Mme LÉVRY-GÉRARD :** *« Il est dommage qu'Annie LE CAM ne soit pas là, parce que nous travaillions beaucoup ensemble et QBO y était déjà. »*

**Mme ASSIH :** *« Vous en parlerez ensemble. »*

**M. LEROY :** *« Je vais redire ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire à Daniel LE BIGOT. Le service après-vente de ce PAT, et je m'inclus dans ce que nous avons mal fait, j'ai beaucoup de mal à le vendre dans ma commune, en particulier auprès de mes agriculteurs. Ce n'est pas bien compris, il y a une grande incompréhension. Nous avons donc vraiment un travail de communication et d'explication que nous devons porter. J'ai déjà eu l'occasion de t'en parler. Je ne sais pas comment c'est perçu par mes collègues des autres communes, mais chez moi, c'est un sujet. »*

**M. LE BIGOT :** *« Oui, je partage ton point de vue, Didier. C'est vrai que cela fonctionne mieux sur Briec. Ne t'inquiète pas, ce n'est pas que la qualité du maire ! J'ai vu que Didier faisait la tête tout de suite, donc je veux le rassurer : sa qualité est au moins égale à celle de Thomas FÉREC, bien sûr. Néanmoins, il est vrai que Briec est partie un peu en avance sur ce dossier de PAT. Ils ont eu la chance ou la présence d'esprit de mettre du monde à disposition pour travailler avec le monde agricole et c'est vrai que cela a été plus facile. C'est très long d'associer le monde agricole, parce qu'il y a une défiance ou une méfiance – je ne sais pas comment nous pouvons le dire – du monde agricole par rapport aux élus, par rapport aux politiques. Ils n'apprécient pas l'impression de donneurs de leçon, donc il est difficile de créer un climat de confiance.*

*Je pense que nous l'avons créé sur Briec. Nous avons réussi à faire des réunions de travail avec la Chambre comme avec la Maison de la Bio, et les gens se sont parlé entre eux, ce qui a*

*permis d'installer une confiance. Néanmoins, il est vrai que c'est long et compliqué, et nous avons peut-être péché par rapport à d'autres communes. »*

**M. HERRY :** *« Je suis désolé, il n'y a pas de défiance du monde agricole par rapport aux élus, en règle générale. Je suis obligé de le dire, je les connais bien, et je ne suis pas le seul. Pose la question à tous les maires présents. »*

**Mme ASSIH :** *« Toujours est-il que j'entends qu'il y a quelque chose à travailler qui fonctionne plutôt bien à Briec, et peut-être qu'il serait intéressant de prendre la méthode de travail initiée au début de la démarche et d'essayer de la reproduire dans les différentes communes qui participent. Je pense que c'est imitable. »*

**M. LE GOFF :** *« Il y a deux enjeux que j'identifie et que je ne retrouve pas. Tu parlais de la nécessité des reprises d'exploitation, de l'attractivité des métiers de l'agriculture et des conditions d'exercice du travail des agriculteurs, mais pour moi, il y a également la question de l'échange parcellaire, que j'ai eu l'occasion d'évoquer avec Thomas. Elle me semble être aussi un axe sur lequel nous devrions pouvoir être force de proposition ou accompagner les agriculteurs, parce que ce sont des économies d'échelle, parce que ce sont des déplacements et que c'est également bénéfique pour nos Collectivités, avec par exemple moins de routes qui s'usent.*

*Un autre aspect, parce que j'ai été beaucoup interpellé sur un certain nombre de communes sur le côté et un certain nombre d'agriculteurs, en lien avec la question de l'élevage. Il est tard, je ne vais pas remettre une pièce dans la machine, mais c'est sur toute la question de la filière de l'abattage et de la découpe. Si nous voulons promouvoir des circuits courts au niveau local et des valorisations au niveau local des productions et des savoir-faire locaux, il faut aussi avoir des équipements et autres. »*

**Mme ASSIH :** *« Il est tard et cette question sera traitée en bureau communautaire. J'en ai reparlé hier à mon retour et ce sera évidemment présenté aux conseillers communautaires. C'est la question de l'abattoir du Faou, ou d'autres solutions. Un rapport est en cours. »*

**M. BOEDEC :** *« Je trouve qu'un point n'est pas trop abordé, c'est la partie élevage. En effet, nous voyons bien que l'élevage est en train de disparaître de notre paysage à vitesse grand V et nous ne le retrouvons pas trop dans le rapport. »*

**M. LE BIGOT :** *« Tu as raison, Paul, l'élevage est une préoccupation. Nous ne nous y prenons peut-être pas suffisamment bien dans ce dossier parce que nous ne sommes pas suffisamment implantés et que nous n'avons pas suffisamment d'échos dans le cadre du PAT avec les éleveurs. Nous n'avons pas assez d'éleveurs associés à la démarche. Ce n'est pas par manque de volonté, nous l'avons, mais nous devons trouver, là encore, le climat de confiance pour faire en sorte que les gens se parlent et que nous puissions avancer.*

*Tu as parfaitement raison, la chute de l'élevage dans notre territoire ne sera pas sans conséquence sur l'économie, mais aussi sur la diversité que nous avons dans notre territoire. C'est une vraie préoccupation que nous pouvons avoir, mais également du côté industriel, parce que nous avons des laiteries, et la chute de l'élevage risque de poser des questions par ailleurs. »*

**Mme ASSIH :** « *J'ai envie de dire qu'il n'est pas trop tard. Nous allons adopter les actions du PAT, mais nous pouvons les enrichir. Lorsque vous repérez des choses à améliorer, je pense qu'il est important d'essayer de trouver le moyen de rentrer vraiment en contact pour pouvoir les travailler et que ce soit pris en compte.* »

**M. FÉREC :** « *Les retours que nous avons pu avoir font état d'une demande totalement logique de simplicité dans ce qui était proposé, dans ce qui était à faire. C'était des choses concrètes que les agriculteurs voulaient, notamment sur les échanges parcellaires, comment éviter de faire 30 kilomètres en remorque, etc. C'était des sujets vraiment très simples et nous n'avons peut-être pas été suffisamment synthétiques au départ. Il s'agit vraiment de concret et de concret rapidement, de pratique.* »

**Mme ASSIH :** « *Il me semblait vraiment important de poursuivre la démarche de PAT, d'où la présentation du plan d'action pour les années à venir. Je ne sais pas s'il s'agit de confiance, mais peut-être plutôt d'une interconnaissance à développer. Il ne faut surtout pas hésiter à dire aux équipes d'ouvrir les portes et de dire ce qui dérange. Je crois que nous pouvons dépasser nos difficultés lorsque les choses sont exprimées. À mon avis, il n'y a pas de positionnement extrêmement éloigné. Je pense donc que cette communication est vraiment à travailler sur l'ensemble des communes.*

*Par ailleurs, suite au mouvement des agriculteurs, j'avais rencontré le président des Jeunes agriculteurs avec Hélène LE ROUX, présidente d'Agri Deiz, et nous sommes en train de monter une réunion de rencontre pour améliorer encore les coopérations et l'accompagnement sur des actions qui seront demandées par les acteurs eux-mêmes. Ce n'est effectivement pas à nous de dire ce qu'il faut et comment nous y allons, même si évidemment, à l'échelle d'une Agglomération, nous nous devons d'être extrêmement modestes, mais en attendant, il est important de pouvoir travailler ensemble et d'être au plus près des besoins. C'est vraiment mon souhait. Je crois que la date doit être arrêtée, c'est pour le mois d'avril. Nous reviendrons vers les maires concernés.* »

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Daniel LE BIGOT**

**N° 24**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Appel à projet 'Mieux manger pour tous'**

**Quimper Bretagne Occidentale, en partenariat avec l'association « Aux Goûts du Jour » et cinq autres collectivités bretonnes, a répondu et a été retenue dans le cadre d'un appel à projet de la DREETS intitulé « Mieux manger pour tous ». Le projet s'inscrit dans le plan alimentaire territorial (PAT) et vise à développer sur le territoire des actions de lutte contre la précarité alimentaire. À ce titre, 41 349€ de la subvention accordée par l'Etat au projet sont réservés aux actions qui se déroulent sur le territoire de QBO sur 3 ans. Pour sa réalisation, une convention avec l'association « Aux Goûts du Jour » doit être signée.**

\*\*\*

En partenariat avec Quimper Bretagne Occidentale et cinq autres territoires porteurs de Projets Alimentaires Territoriaux, (Quimperlé Communauté, CC Côte d'Emeraude, Lannion Trégor Communauté, Liffré Cormier Communauté et CC Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime), l'association « Aux Goûts du Jour » a répondu à l'appel à projet de la DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) « Mieux manger pour tous » fin juin 2023. Nous avons été informés en date du 25 octobre 2023 que notre candidature commune avait été retenue en tant que lauréate de l'appel à projet. Une subvention globale de 248 092€ a ainsi été accordée au projet pour les six territoires.

Le projet proposé s'inscrit dans les plans d'actions des PAT et vise à développer sur les trois ans à venir des actions innovantes redonnant de la dignité aux personnes en situation de précarité alimentaire tout en limitant le recours à l'aide alimentaire.

Les objectifs du projet comprendront notamment les axes suivants :

- comprendre les parcours des personnes en situation de précarité alimentaire et le process d'accompagnement les entourant ;

- créer plus de liens entre les travailleurs sociaux et les structures travaillant autour de la santé sur chaque territoire ;
- impliquer les personnes en situation de précarité dans le projet ;
- recueillir les idées, freins et besoins des travailleurs sociaux des différentes structures de chaque territoire et co-construire des plans d'actions avec les structures d'action sociale ;
- accompagner durant 3 ans les structures où exercent ces travailleurs sociaux à la mise en place de leurs plans d'actions ;
- former les travailleurs sociaux, lorsque cela sera nécessaire, sur les questions de précarité alimentaire, d'éducation à l'alimentation et à l'animation d'ateliers cuisine ;
- mutualiser les connaissances et permettre l'essaimage des bonnes pratiques et la création d'actions innovantes ;
- permettre des croisements d'expériences entre chaque territoire accompagné par « Aux Goûts Du Jour ».

Au niveau de Quimper Bretagne Occidentale, le projet s'inscrit dans la continuité des actions réalisées en 2023 en partenariat avec « Aux Goûts du Jour ». Dans ce cadre, de nombreux entretiens ont été menés avec les acteurs de la précarité alimentaire, un groupe de travail avec ces acteurs regroupant 35 personnes a été constitué et 22 ateliers de sensibilisation ont eu lieu sur l'agglomération.

L'accompagnement de « Aux Goûts du Jour » sur le projet consistera à poursuivre le travail initié en 2023 en partenariat avec les CCAS, les services et les élus, à rencontrer de nouvelles structures et à mettre en place de nouvelles actions avec l'ensemble des acteurs du territoire sur les 3 ans à venir. Sur l'agglomération, de nombreuses actions en direction des travailleurs sociaux, bénévoles et personnes en situation de précarité vont être menées. Il est notamment prévu, en lien avec le CCAS et l'épicerie sociale de Quimper, de mettre en place des ateliers de cuisine et de conservation des légumes frais, des paniers de légumes solidaires et de soutenir les usagers à se tourner vers une consommation raisonnée en lien avec les saisons.

Chaque territoire est indépendant dans le choix des actions à mettre en place. Afin de capitaliser sur les bonnes pratiques et innovations des uns et des autres, des temps d'échanges communs entre les territoires auront lieu à différents moments durant les 3 ans du projet.

La participation financière de chaque territoire est de 1 548€ pour les 3 ans. Elle sera versée à l'association « Aux Goûts du Jour ». Cette participation financière s'inscrit dans le budget du PAT.

Le budget global alloué à chaque territoire par « Aux Goût du Jour » est de 13 783€ de prestations sur les trois ans. Il comprend la coordination avec la collectivité, la coordination avec les structures locales et les actions de sensibilisation/formation sur les 3 ans.

Dans le cadre de cet appel à projets, une convention doit être signée avec l'association « Aux Goûts du Jour ».

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'adopter le projet ;
- 2 - d'inscrire au budget la somme de 1 548€ nécessaire à sa réalisation ;
- 3 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention établie entre QBO et l'association « Aux Goût du Jour ».

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Thomas FEREC**

**N° 25**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

---

**Détermination des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR)**

---

**La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dites ENR) prévoit des mesures visant à favoriser la production de différentes énergies alternatives. En son article 15, elle demande aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter et ce avant le 31 mars 2024. Dans le cadre de In procédure, il est demandé que l'EPCI émette un avis sur les zonages établis par les collectivités.**

\*\*\*

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dites ENR) prévoit des mesures visant à favoriser la production de différentes énergies alternatives à celle d'origine nucléaire. La loi demande aux communes dans un délai de 6 mois courant jusqu'au 31 décembre 2023 d'élaborer leurs zones d'accélération après concertation du public. Un report de la date limite a été porté au 31 mars 2024. Ces cartes de zonage ont fait l'objet d'une délibération des communes. Elles doivent être ensuite transmises au référent préfectoral EnR après consultation de Quimper Bretagne Occidentale et du Symescoto.

Les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable.

Ce ne sont pas des zones exclusives, mais indicatives. Des projets pourront donc être autorisés en dehors de ces zones.

Ces zones pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme, via des modifications simplifiées.

Des mécanismes financiers incitatifs pourront être introduits pour encourager les développeurs à se diriger vers ces terrains préférentiels pour les communes, en plus de l'avantage pour eux de savoir que leurs projets sont attendus positivement par les élus locaux :

- des bonus dans les appels d'offres pour les projets se développant sur ces zones ;
- une modulation tarifaire afin de prendre en compte le productible potentiellement plus faible sur ces zones.

Pour les projets se développant hors de ces zones, un comité de projet sera obligatoire.

Pour rappel courant juillet 2023, la préfecture a invité l'ensemble des présidents d'EPCI et les maires pour leur présenter les attentes de l'Etat dans le cadre de cette définition des zones d'accélération d'Enr sur les communes. Elle a présenté un portail cartographique sur lequel les communes devront saisir leurs zones d'accélération et qui rassemble des différentes couches qui doivent permettre aux communes d'élaborer leurs propres zones d'accélération dans leurs documents d'urbanisme.

Cet outil a connu une mise en service fastidieuse ; il n'a pas permis aux communes de l'utiliser rapidement pour la définition de leur zone d'accélération.

Devant ce constat, mi-octobre 2023, Quimper Bretagne Occidentale a organisé une réunion à laquelle l'ensemble des maires étaient invités pour faire le point sur ce dossier avec la présence des services de l'Etat. L'objectif était de définir les attentes et de permettre aux communes de respecter les délais initiaux du 31 décembre 2023.

Lors de cette réunion, il a été convenu que les communes élaborent les cartes de zones d'accélération suivantes :

- photovoltaïque toiture ;
- photovoltaïque parking ;
- photovoltaïque au sol hors zones agricoles et naturelles ;
- éolien ;
- méthanisation ;
- biomasse/réseaux de chaleur.

Pour ce faire, il a été convenu que les services de Quimper Bretagne Occidentale, (Direction de la Transition Écologique, et le service SIG) se chargent de produire l'ensemble des cartes pour les collectivités à partir de différentes couches disponibles et en particulier le cadastre solaire, les différents documents nécessaires (projet arrêté concertation, délibération...).

Les communes étaient invitées, par contre, à adresser les projets de méthanisation et les propositions de parcelles pour le développement de projets photovoltaïques au sol à Quimper Bretagne Occidentale et de faire part de leur souhait de correction sur les zones de parkings.

Des échanges ont eu lieu régulièrement avec les communes pour mettre à jour leurs propositions suite à leur discussion au sein des instances municipales, des réunions publiques.

Cette organisation a permis à une partie des collectivités de délibérer avant la fin de l'année 2023. Les autres communes ont délibéré au mois de février 2024. Seule la commune de Landrévarzec n'a pas délibéré pour l'instant. Elle le fera le 22 mars.

En termes de concertation du public, des registres étaient disponibles dans les communes avec l'ensemble des cartes de zonages. Bien souvent, les habitants avaient la possibilité de consulter en ligne et de faire part de leurs observations sur le site de la commune. Certaines communes ont organisé des réunions publiques pour présenter la démarche. En bilan de la concertation, peu de personnes se sont déplacées ou se sont connectées pour émettre des avis ou des observations sur la démarche de définition des zones d'accélération des Enr.

Sur le territoire de l'agglomération, l'esprit de construction des zones d'accélération est homogène hormis pour la méthanisation sur laquelle des positions ou opportunités étaient différentes selon les communes. Le bilan est le suivant sur les différentes zones :

### **Photovoltaïque en toiture**

La définition de ce zonage a été d'inclure toutes les zones agglomérées, les futures zones à construire et l'habitat diffus. Au total, la surface prise en compte à l'échelle de l'agglomération est de 5 701 ha. Ce chiffre ne représente pas le potentiel réel de mise en place de panneaux photovoltaïques. En recoupant avec le cadastre solaire réalisé par Quimper Bretagne Occidentale, nous avons un potentiel plus réaliste de 321 ha sous réserve que la totalité des toitures puissent supporter des panneaux photovoltaïques, et donc avec la nécessité de conduire les études de structure en amont.

### **Photovoltaïque sur les parkings**

Pour ce volet, il a été décidé de prendre en compte la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 qui a défini dans son article 40 que « les parcs de stationnement extérieurs d'une superficie supérieure à 1 500 mètres carrés sont équipés, sur au moins la moitié de cette superficie, d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables sur la totalité de leur partie supérieure assurant l'ombrage ».

De ce fait, l'ensemble des zones d'activités est pris en compte en plus des parkings publics et privés identifiés dans la base fournie au travers du portail cartographique. La surface de cette couche atteint 1 114 ha.

L'article cité s'applique aux parcs de stationnement extérieurs existants au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et à ceux dont la demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée à compter de la promulgation de la présente loi avec les dates de mise en conformité suivantes :

- le 1<sup>er</sup> juillet 2026 pour les parcs dont la superficie est égale ou supérieure à 10 000 mètres carrés ;
- le 1<sup>er</sup> juillet 2028 pour ceux dont la superficie est inférieure à 10 000 mètres carrés et supérieure à 1 500 mètres carrés.

### **Photovoltaïque au sol y compris zones agricoles et naturelles**

Sur cette couche, les collectivités ont remonté les éventuels projets sur leur territoire sachant qu'aucun développement n'a été prévu sur les zones agricoles dans l'attente des éléments que nous fournira la Chambre d'Agriculture hormis de très rares exceptions. Seule la commune de Guengat a souhaité afficher un potentiel sur la totalité de son territoire. Les projets repérés se situent sur des sites de décharges en exploitation ou non. Le projet de la Région Bretagne sur l'aéroport de Pluguffan a été pris en compte.

Sur ce zonage, il a été pris en compte des zones de périmètres de protection des captages d'eau potable appartenant à la collectivité sur lesquels il n'y a pas de production agricole hormis le produit de la fauche des prairies.

Ce zonage regroupe environ 2814 ha sur l'ensemble du territoire.

### **Eolien**

Sur le territoire, il n'y a qu'un site identifié sur la commune d'Edern.

### **Méthanisation**

Sur cette couche, les collectivités ont eu des positions un peu différentes.

Certaines n'ont affiché aucun potentiel sur leur territoire. D'autres ont identifié des projets qui ont fait l'objet d'autorisations d'urbanisme (Briec, Pluguffan).

Cinq communes ont décidé, suite à des réunions publiques avec des agriculteurs en particulier, d'intégrer la totalité des exploitations comme sites potentiels de développement d'un projet de méthanisation avec un rayon de 150 mètres autour du siège de l'exploitation commune de Ploneis et de Guengat ou une partie des exploitations pour les communes d'Edern, Landudal et Langolen.

### **Biomasse/réseaux de chaleur**

Sur cette couche, seules les communes de Briec et de Quimper ont inscrit des projets. Pour Briec, il s'agit de l'extension du réseau de chaleur existant sur la commune et,

pour Quimper, du futur réseau de chaleur sur Penhars et un éventuel réseau sur la zone de Creach Gwen.

Dans le cadre de leurs échanges, certaines collectivités (Briec, Locronan, Plogonnec et Quemeneven) ont inscrit la totalité de leur territoire pour la réalisation de projets en géothermie. La commune de Plogonnec a également intégré un projet d'hydroélectricité au niveau d'un moulin.

Ces objectifs de développement de production d'Enr seront repris dans le cadre de l'élaboration du plan d'actions du PCAET.

La visualisation cartographique de ces zones ne serait pas lisible à l'échelle du présent rapport mais est accessible à l'adresse suivante : <https://arcopole.quimper-bretagne-occidentale.bzh/portal/apps/webappviewer/index.html?id=8b3d6453036643fe890624eff026a92d>

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'émettre un avis favorable sur les zones, arrêtées par les communes, d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR).

## Débats relatifs n°25 :

**M. COZIEN :** *« Je profite de la présence de madame la Députée. Qu'y aura-t-il derrière ce chantier ? Allons-nous identifier des zones ? Des dispositifs d'accompagnement ou de stimulation étaient annoncés, mais que va-t-il réellement se passer et quand ? »*

**Mme LE MEUR (Annaïg) :** *« Actuellement, nous sommes sur des lois de programmation, notamment sur l'énergie. Plusieurs sont passées. Nous voulons que les projets se développent à partir d'un zonage, parce que cela nous permettra de déterminer des endroits où il y a une acceptabilité, une possibilité de les mettre en place, puisque nous avons bien vu dans les débats menés à l'Assemblée nationale qu'il y a toujours une opposition entre l'acceptabilité et la nécessité d'avancer sur ces énergies. Nous nous retrouvons toujours avec cette notion de conflit. Il s'agit donc de déterminer des zones qui seront possibles. Les accompagnements ou les projets seront centrés sur ces territoires déterminés. Nous en sommes là pour l'instant.*

*Les débats se poursuivent pour pouvoir avoir des lois de programmation qui soient cohérentes avec l'objectif visé. Nous avons une forte volonté sur l'ensemble du pays de décarbonation et d'aller vers les énergies vertes, mais des freins continuent de se créer, raison pour laquelle il a été sollicité non pas un plan venant de l'État, mais avec une cartographie qui soit réellement identifiée par les élus locaux pour s'appuyer dessus à l'avenir. »*

**M. FÉREC :** *« Au départ, il était éventuellement prévu des incitations financières sur les zonages, mais je n'y crois pas un instant. Je pense qu'au final, cela permettra surtout aux opérateurs de voir les zones sur lesquelles ils peuvent aller avec un intérêt des élus locaux, pour éviter de perdre du temps. Je pense aussi qu'il n'y aura plus, comme c'était prévu au départ, de finalité d'accompagnement budgétaire ou financier. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Thomas FEREC**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Création du réseau de chaleur de Penhars à Quimper- Autorisation de signature d'une convention de remboursement de frais avec l'OPAC de Quimper Cornouaille**

**Par délibération du 21 décembre 2023, le conseil communautaire a approuvé la création d'un nouveau budget annexe « réseaux de chaleur » dès le budget primitif 2024.**

\*\*\*

Ce budget concrétise le projet de création d'un réseau de chaleur urbain dans le secteur de Penhars à Quimper et la poursuite de l'exploitation du réseau de chaleur existant dans la commune de Briec ainsi que sa future extension, pour y alimenter de nouveaux bâtiments.

Afin de lier la conception, la réalisation et l'exploitation des deux réseaux dans l'objectif de garantir les performances des équipements et un équilibre financier, QBO a lancé une procédure de marché public global de performance (MPGP) dont le titulaire doit être désigné en septembre 2024.

Plusieurs entités, dont l'OPAC de Quimper Cornouaille, s'engagent dans une démarche de transition et de diversification du mix énergétique de leur patrimoine : elles ont ainsi confirmé leur souhait d'être partie prenante du réseau de chaleur de Penhars.

L'étude d'avant-projet réalisée par l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage Itherm/AEC/Pintat avocats a permis de confirmer la faisabilité du raccordement de plusieurs bâtiments propriété de l'OPAC :

- logements collectifs place d'Ecosse, rues du Limousin, de Kergestin, d'Irlande, chemin de la cascade ;
- résidence étudiante « Les cols verts » ;
- Ehpad « Le roi Gradlon ».

À cet effet, ces bâtiments seront alimentés au moyen de huit sous-stations (et éventuellement deux supplémentaires si les copropriétés sont effectivement raccordées), générant des travaux sur leurs réseaux secondaires qui, à l'inverse des investissements sur le réseau primaire, sont à supporter uniquement par le propriétaire.

Ainsi, dans un souci d'efficacité et de meilleure coordination pendant les travaux de déploiement du réseau, l'OPAC a souhaité incorporer dans le MPPG passé par QBO les travaux qu'il doit réaliser sur son patrimoine et de transférer à QBO la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux conséquents, en contrepartie d'un remboursement des frais correspondants.

Pour ce faire, une convention a été établie en concertation avec l'OPAC : elle a pour objet de détailler les travaux à exécuter pour le compte de l'OPAC et définir les modalités de remboursement des coûts inhérents à la réalisation de ces travaux sur les réseaux secondaires propres à chaque bâtiment afin de permettre leur raccordement au réseau de chaleur de Penhars.

Le projet de convention présente le détail des modalités.

Le coût prévisionnel desdits travaux à rembourser par l'OPAC de Quimper Cornouaille à QBO est actuellement estimé par l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage à 626 000 € HT.

\*\*\*

Mesdames Isabelle ASSIH, Annick PHILIPPE et messieurs Alain DECOURCHELLE, David LESVENAN, Hervé HERRY, Marc ANDRO, Christian CORROLLER étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (46 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention de remboursement de frais avec l'OPAC de Quimper-Cornouaille et tout document y afférent.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Thomas FEREC**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Exploitation du réseau de télécommunication électronique à très haut débit Herminéo :  
choix du futur délégataire et approbation du contrat de délégation de service public**

En 2006, Quimper communauté a confié au groupement Axione/Sogetrel, dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP), l'établissement et l'exploitation d'un réseau métropolitain de communications électroniques à haut débit sur l'agglomération de Quimper, pour une durée de 15 ans. Quimper Communauté Télécom s'est depuis substituée au groupement attributaire. Une prolongation de 3 ans a été négociée avec le délégataire et approuvée par le conseil communautaire du 18 mars 2021. Une nouvelle prolongation de 3 mois a été validée par le conseil communautaire du 15 février 2024.

Le conseil communautaire de QBO a décidé par délibération en date du 11 mai 2023 de recourir à nouveau à une gestion déléguée du réseau de communications électroniques à très haut débit.

La présente délibération a pour objet de rappeler le déroulement de la procédure et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec le délégataire dont le choix proposé est présenté à l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

\*\*\*

**Préambule :**

Par délibération en date du 11 mai 2023, le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale a approuvé le lancement de la procédure de délégation de service public (DSP) relative à l'exploitation de son réseau de communications électroniques à très haut débit.

La présente délibération est établie en application des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Cette délibération a donc pour objet de :

- désigner le candidat délégataire du service public relatif à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Quimper Bretagne Occidentale ;
- d'approuver la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Quimper Bretagne Occidentale.

## **I. Rappel de la procédure**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire a été établi.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a été saisie pour avis, et s'est réunie le 05 mai 2023. Après analyse, cette dernière a émis un avis favorable sur le projet de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Quimper Bretagne Occidentale.

En date du 11 mai 2023, le conseil communautaire a décidé :

- d'approuver le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Quimper Bretagne occidentale sur le périmètre délégué ;
- d'autoriser la Présidente à lancer la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Quimper Bretagne occidentale sur le périmètre délégué.

Un avis d'appel public à candidature a été publié sur les supports de publication suivants :

- Le Journal Officiel de l'Union Européenne avec une mise en ligne les 9 juin 2023 (Référence de l'avis n°342962-2023-FR) et 21 juillet 2023 (Référence de l'avis rectificatif n°445826-2023-FR) ;
- Le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics avec une mise en ligne les 8 juin 2023 (Référence de l'avis n°23-77002) et 20 juillet 2023 (Référence de l'avis rectificatif n°23-101695) ;
- Marchés Online (couplage presse avec Le Moniteur) avec une mise en ligne les 9 juin 2023 (Référence de l'avis n°AO-2324-1537) et 21 juillet 2023 (Référence de l'avis rectificatif n°AO-2330-1041) ;
- Mégalis Bretagne avec une mise en ligne le 9 juin 2023 sous la référence n° 5W23007.

La procédure retenue par QBO est une procédure de type « ouvert », les candidats se présentant seuls ou en groupement devant en conséquence remettre, dans le même temps, leur dossier de candidature et leur dossier d'offre.

La date limite de réception des candidatures et des offres, fixée initialement au vendredi 15 septembre 2023 à 16h00, a été reportée au vendredi 13 octobre 2023 à 16h00.

L'ouverture des plis reçus dans le délai imparti a été effectuée le 13 octobre 2023.

Il est rappelé que la Commission de Délégation de Service Public a constaté que les plis suivants sont parvenus par ordre d'arrivée :

- Quimper Communauté Télécom (actionnaire Axione infrastructure);
- Covage Infra Concessions.

L'analyse des candidatures a été réalisée lors de la séance de la Commission du 26 octobre 2023.

Lors de cette séance, il est ressorti de l'analyse des éléments fournis par les deux candidats dans leur dossier de candidature, que tous les deux satisfaisaient aux exigences requises pour être admis, compte tenu de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public objet de la délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales.

Au vu de l'examen des candidatures, la Commission de délégation de service public a donc retenu les candidatures des deux candidats.

Lors de cette même séance, la Commission a procédé à l'ouverture des plis contenant les offres des deux candidats admis.

La Commission a constaté la présence des éléments constitutifs de chacun des cinq dossiers (note de synthèse, dossier technique, dossier commercial, dossier financier, dossier organisationnel) d'offre.

Au vu de l'analyse conduite au regard des critères de jugement des offres, il est apparu que les offres présentées par les deux candidats comprenaient, chacune pour des motifs qui leur étaient propres, des éléments satisfaisants. Il est ressorti également de cette analyse que chacune de ces deux offres présentait des points, qui pouvaient être améliorés dans le cadre de négociations, afin de répondre au mieux aux objectifs de Quimper Bretagne Occidentale.

Sur cette base, la Présidente de QBO a décidé d'entrer en négociation avec les deux candidats.

Une réunion de négociation a eu lieu avec chacun d'entre eux le 11 décembre 2023.

Les candidats ont remis leur offre finale le 16 février 2024.

La négociation ainsi menée a permis d'obtenir :

- les réponses aux interrogations qui pouvaient subsister à l'issue de la phase d'analyse des offres initiales ;
- l'adaptation des propositions des candidats en fonction des demandes de Quimper Bretagne Occidentale ;
- des conditions plus favorables à Quimper Bretagne Occidentale en termes techniques et financiers.

Les offres finalisées ont été déposées dans l'ordre chronologique de réception des plis dématérialisés, comme suit :

1 - COVAGE INFRA (offre déposée le 16/02 à 09h49) ;

2 – QUIMPER COMMUNAUTE TELECOM (offre déposée le 15/02 à 16h22).

C'est à l'issue de cette procédure que le choix de la Présidente est proposé à l'assemblée délibérante, conformément aux dispositions des articles L. 1411-5, I et L. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales.

## **II. Rappel des dispositions du règlement de la consultation**

Les critères de jugement des offres, détaillés dans le règlement de la consultation, étaient les suivants :

### **Valeur financière de l'offre (Pondération : 35 points) :**

- flux nets entre le Délégué et QBO appréciés au regard de leur valeur actuelle nette à 3% sur la durée de la Convention : participations publiques, redevances d'affermage, redevance pour frais de contrôle, flux de fin de contrat (versement des produits constatés d'avance, indemnisation éventuelle des biens de retour), autres flux financiers le cas échéant (20 points).
- *s'agissant de la prise en compte de la redevance variable R2 dans la notation, le pourcentage proposé par le candidat sera appliqué à la moyenne des chiffres d'affaires, par année, de tous les candidats.*
- *il est précisé que QBO est fortement attachée à ce que la demande de subvention soit minimale, sinon inexistante.*
- pertinence de la clause de retour à meilleure fortune et niveaux des frais de résiliation anticipée (5 points) ;
- niveau des garanties et assurances proposées (4 points) ;
- cohérence comptable et économique du plan d'affaires prévisionnel (3 points) ;

- structuration de l'offre et solidité du plan de financement appréciées au regard des moyens financiers mobilisés, du capital social et de la stabilité de l'actionnariat de la société ad hoc (3 points).

**Capacité commerciale du Candidat (Pondération : 30 points) :**

- pertinence et cohérence de la stratégie commerciale globale proposée vis-à-vis des Usagers du Réseau (raccordements, extensions) et moyens commerciaux associés pour la mettre en œuvre (en particulier, la description de l'équipe de commercialisation, son expérience, son implantation (Annexe 12 au projet de Contrat)) (15 points) ;
- pertinence et diversité du catalogue de services (Annexe 7 au projet de Contrat) et des engagements pris en termes de qualité de service (TIA, TIM, GTR proposés, etc.). Le Candidat précisera les modalités d'association de QBO à cette stratégie commerciale (15 points).

**Valeur technique de l'offre (Pondération : 25 points) :**

- qualité de l'exploitation technique du réseau (appréciée au regard des éléments suivants : raccordements, extensions, maintenance, densification, gestion de la capacité, dévoiement et enfouissement (article 12 et articles 14 à 19 du contrat), qualité et capacité à superviser le réseau (article 16 du contrat) à maintenir le SI (article 8) et à produire les données conformes (article 31.6.1)) (15 points) ;
- qualité et pertinence des moyens techniques dédiés (personnels, implantations, outillage, etc.) (10 points).

**Aspects organisationnels (Pondération : 10 points) :**

- qualité de la note de compréhension des enjeux locaux (4 points) ;
- capacité et de l'autonomie de décision de l'équipe mise en place au niveau local pour exécuter le contrat (3 points) ;
- présentation de la société dédiée et des liens avec les sous-traitants (3 points).

### **III. Motifs du choix du candidat retenu**

En application des articles L. 1411-5, I et L. 1411-7 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation de service public, au vu en particulier du rapport de l'autorité habilitée à signer la convention (Madame la Présidente) présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat.

A l'issue des négociations et au vu de l'analyse conduite au regard des critères de jugement des offres, il apparaît que l'offre proposée par la société Quimper Communauté télécom est celle qui répond le mieux aux objectifs de QBO, et est, ainsi, la plus à même de les remplir.

La convention et ses annexes qu'il est proposé de signer avec ce candidat, définissent les conditions dans lesquelles les obligations de service public sont remplies, en particulier notamment en termes de performance technique et de pérennité du réseau, d'accès ouvert et neutre du réseau, de qualité et de continuité du service, et d'égalité de traitement des usagers.

Le conseil communautaire est invité à prendre connaissance du rapport de la Présidente sur les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat, ainsi que des projets de documents contractuels (convention et annexes), joints à la convocation tout comme le rapport de la CDSP sur l'analyse des candidatures ainsi que celui sur l'analyse des offres.

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1425-1 et ses articles L. 1411-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 3120-1 et suivants,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,

Vu la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique,

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu les statuts de Quimper Bretagne Occidentale,

Vu le budget de la Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 mai 2023, relative au lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Quimper Bretagne occidentale,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence, paru dans le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), sur Marché Online (couplage presse avec Le Moniteur) et sur la plateforme Mégalis Bretagne,

Vu le procès-verbal de la Commission de Délégation de Service Public du 26 octobre 2023, et le rapport de ladite Commission, portant analyse des candidatures et arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre,

Vu les procès-verbaux de la Commission de Délégation de Service Public des 26 octobre 2023 et 20 novembre 2023, et le rapport de ladite Commission, portant analyse des

offres et rendant un avis à l'attention de la Présidente en vue des négociations avec les candidats,

Vu le rapport établi par l'exécutif sur les motifs du choix du délégataire et l'économie générale de la convention de délégation de service public,

Vu le projet de convention de délégation de service public et ses annexes,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - de désigner la société Quimper Communauté télécom, comme délégataire du service public relatif à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Quimper Bretagne Occidentale ;

2 - d'approuver le projet de convention de délégation service public pour l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Quimper Bretagne Occidentale, et ses annexes, joints à la présente délibération ;

3 - d'autoriser madame la présidente à signer ladite convention et ses annexes, et à prendre par conséquent l'ensemble des mesures et/ou actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Thomas FEREC**

**N° 28**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Financement de l'Open de la Transition Ecologique et Energétique du 18 juin 2024 au Chapeau Rouge**

**Bretagne Compétitivité et la CCI Bretagne organisent chaque année l'Open de la Transition Écologique et Énergétique en partenariat avec l'ADEME et la Région Bretagne. En 2024, cet événement rassemblant environ 350 acteurs du monde économique, se tient au Centre des Congrès du Chapeau Rouge à Quimper le 18 juin.**

**Il est proposé de verser une subvention de 6 000 € à Bretagne Compétitivité pour l'organisation de cette journée.**

\*\*\*

L'Open de la Transition Ecologique et Energétique est un événement rassemblant, le temps d'une journée, des entreprises et des acteurs économiques qui offrent ou recherchent des solutions concrètes autour de la transition écologique et énergétique.

Cet événement s'articule autour de tables rondes, de conférences inspirantes, d'ateliers thématiques, de rendez-vous BtoB, d'un espace dédié aux solutions de la transition écologique et énergétique, et de la cérémonie de remise des prix de Crisalide Eco-Activités.

Chaque année, l'Open TEE tourne sur les départements bretons et accueille des acteurs institutionnels et économiques de toute la région Bretagne leur permettant de se rencontrer, d'échanger, de témoigner et de découvrir des solutions concrètes autour de la transition écologique et énergétique.

Véritable levier de coopération, cet événement est le témoin de l'intérêt collectif breton pour ces thématiques de transition.

Après une première édition à Lorient en 2023, la Région Bretagne a proposé Quimper comme ville d'accueil en 2024. Ce choix vient renforcer le positionnement de Quimper et de

QBO sur les thématiques de transition, en complémentarité du salon Breizh Transition qui se tient tous les deux ans au parc des expositions.

Le budget de l'opération est de l'ordre de 62 600 € qui comprend les loyers, la réception, les frais de déplacement, la communication, l'animation et les frais de personnel.

Les financements proviennent de partenaires privés (25 000 €), de l'ADEME (17 600 €), du conseil régional de Bretagne (5 000€) et de la CCI Bretagne (9 000 €).

\*\*\*

Au regard du succès de l'événement à Lorient en 2023 et de la plus-value pour Quimper de l'accueillir en 2024, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de valider le partenariat entre QBO et « Bretagne Compétitivité » ;
- 2 – d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 6 000 € pour l'organisation de l'Open TEE 2024 à « Bretagne Compétitivité » (association Loi 1901 de développement économique portée par les CCI de Bretagne) ;

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Alain  
DECOURCHELLE**

**N° 29**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Plan Local de l'Habitat  
Engagement de la procédure d'élaboration**

**Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu l'article L.302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;**

**Vu le Programme Local de l'Habitat de Quimper Bretagne Occidentale approuvé le 07 décembre 2018.**

**Le PLH est un document stratégique d'orientation, de programmation et de mise en œuvre de la politique locale de l'habitat. Il est élaboré par l'intercommunalité compétente en matière d'habitat, en associant différents partenaires publics et privés. Il décline pour une durée de 6 ans les réponses à apporter aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement, de développement ou d'adaptation de l'offre de logements.**

**Approuvé le 07 décembre 2018, le troisième Programme Local de l'Habitat (PLH) de Quimper Bretagne Occidentale portant sur la période 2019-2024 arrivera à échéance à la fin de l'année. Il convient donc d'engager dès à présent la procédure d'élaboration du PLH pour la période suivante.**

**\*\*\***

**Exposé des motifs**

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit l'ambition et le cadre d'intervention de l'agglomération en matière de politique locale de l'habitat pour la période 2019-2024 : agir pour que l'ensemble des ménages dispose d'un logement adapté à ses besoins et modes de vie. Cette ambition s'est traduite dans 6 grandes orientations : consolider QBO en tant que fédérateur et pilote de la politique de l'habitat, accentuer le développement du potentiel du parc privé dans les centralités et améliorer sa qualité, accroître la construction neuve tout en

favorisant le renouvellement du parc, poursuivre une production diversifiée d'offres d'habitat, initier une politique foncière à l'échelle de QBO, favoriser une offre de logements et d'hébergement pour les publics spécifiques. Ces orientations sont elles-mêmes déclinées en 32 actions thématiques.

Le PLH arrive à échéance fin 2024. Au terme de ces 6 ans, l'article L.302-4-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH) prévoit la possibilité de proroger sa validité pour une durée maximale de 2 ans par délibération du Conseil communautaire, après accord de l'Etat et délibération engageant l'élaboration d'un nouveau PLH.

Compte tenu des délais d'élaboration et de validation du projet, les travaux du prochain PLH auraient dû démarrer dès l'année 2022. 2022 a été consacrée notamment à la réalisation du bilan triennal qui a mis en avant un ralentissement de la production neuve au sortir de la crise sanitaire et dans un contexte géopolitique en 2022 avec de fortes conséquences sur le coût des matériaux annonciateur d'un fléchissement probable à compter de 2023.

Afin de poser la réflexion et de pouvoir analyser correctement les dynamiques structurelles à l'œuvre, il est proposé de solliciter, auprès de l'Etat, une prorogation de deux années du PLH actuel afin d'assurer la continuité des actions de la politique locale de l'habitat et le service rendu aux habitants de l'agglomération, le temps de l'élaboration du prochain PLH.

La prorogation sollicitée a pour objectif de maintenir le caractère exécutoire du PLH et ainsi de préserver ses effets, notamment en termes de pilotage de la politique de l'habitat, de délégation de compétence des aides à la pierre et de liens avec les autres documents programmatiques ou de planification (PLU, SCOT). Les actions et objectifs annuels définis dans le PLH seront prorogés sur les années 2025 et 2026.

Après avis favorable du Préfet, une délibération prorogeant l'actuel PLH devra être adoptée avant la fin de l'année 2024.

### **Elaboration du PLH 2027-2032**

Le PLH sera élaboré conformément aux articles L.302-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation qui précisent les objectifs et le contenu du PLH. Il définira, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Sur la base du bilan 2019-2024, qui sera réalisé au premier trimestre 2024 et qui permettra de mesurer les effets de la politique de l'habitat menée sur le territoire, le PLH comprendra :

- un diagnostic sur le fonctionnement des marchés locaux du foncier et du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique ;

- un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque commune et, le cas échéant, secteur géographique. Le programme d'actions du PLH évaluera les moyens financiers nécessaires à sa mise en œuvre.

Les objectifs définis dans le futur PLH devront être compatibles avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale en cours de révision (SCOT) et s'imposeront aux PLU qui devront ainsi être mis en compatibilité dans un délai de 3 ans avec les prescriptions du programme pour assurer leur traduction réglementaire.

L'élaboration de ce nouveau PLH sera l'occasion de réinterroger les ambitions de la politique de l'Habitat de l'Agglomération au regard de l'évolution du contexte territorial.

Le PLH devra être en cohérence avec documents cadres, notamment :

- Plan Climat Air Energie Territorial ;
- Plan mobilités de QBO ;
- Contrat Local de Santé ;
- le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées – en cours de renouvellement ;
- le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2020-2025 ;
- le Plan Départemental de l'Habitat (plus en vigueur depuis 2020) ;
- les Analyses des Besoins sociaux ;
- la Convention Territoriale globale de mars 2023.

Par ailleurs le PLH devra être compatible avec le SCoT révisé. Il y a un enjeu fort d'articulation entre l'élaboration du PLH et la révision du SCoT.

Les évolutions législatives intervenues depuis le précédent PLH sont également à considérer :

- La loi pour l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique dite « loi ELAN » du 23 novembre 2018 visant à faciliter la construction de nouveaux logements et à protéger les plus fragiles, avec notamment la restructuration du secteur du logement social, la simplification des procédures d'urbanisme, l'expérimentation de l'encadrement des loyers, l'élargissement des logements pris en compte dans la loi SRU, la revitalisation des centres-villes via la création de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et l'insertion de l'amélioration énergétique de l'habitat existant dans les objectifs du PLH, etc ;

- La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience » du 22 août 2021 visant à accélérer la transition écologique par l'application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050 et par la sortie progressive du marché immobilier locatif des passoires thermiques. Autre mesure ayant un impact sur le logement : la division par 2 du rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030. Le « zéro artificialisation nette » (ZAN) devra être atteint d'ici 2050. Le PLH devra prendre en compte les objectifs de réduction foncière imposés par le SRADDET. La loi rend obligatoire la mise en place d'observatoires de l'habitat et du foncier au plus tard trois ans après que le PLH ait été rendu exécutoire ;

- La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS » du 21 février 2022 qui pérennise le dispositif SRU au-delà de 2025 et apporte des évolutions au mécanisme de rattrapage pour les communes déficitaires. Elle renforce également le contenu des Contrats de Mixité Sociale qui devront être annexés au PLH ;

- La réglementation environnementale RE2020 qui s'applique à tous les bâtiments neufs depuis le 1er janvier 2022, plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction que la précédente réglementation thermique, son objectif est de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions tout en diminuant leur impact carbone.

### **Les grands enjeux :**

La politique locale de l'habitat, devra :

- répondre de manière quantitative et qualitative aux besoins en logement pour tous les ménages présents et arrivant sur le territoire ;
- favoriser une répartition équilibrée de cette offre et des ménages sur le territoire ;
- agir sur l'attractivité du parc existant pour éviter sa déqualification ;
- favoriser la qualité des opérations neuves et intensifier les réhabilitations énergétiques des logements existants en réponse aux enjeux climatiques ;
- développer une offre de logements abordables et adaptée aux capacités financières des ménages, avec la poursuite de la Politique du Logement d'Abord et la réponse aux besoins diversifiés des jeunes et des étudiants de plus en plus précaires.

Le prochain PLH aura pour défi de répondre aux enjeux climatiques et concourir à la mise en œuvre du ZAN : Face à l'urgence climatique et dans la perspective du ZAN, mais aussi face à la hausse durable des coûts de l'énergie, le défi des modes de faire pour concilier

à la fois la réponse aux besoins en logement des ménages, l'attractivité résidentielle et la sobriété foncière sera au cœur du prochain PLH. L'acceptabilité de la densification, la poursuite des réhabilitations énergétiques des logements publics et privés, la lutte contre la précarité énergétique, contre l'habitat indigne, l'accompagnement à la perte d'autonomie, l'intensification de la mobilisation des logements existants et l'accélération du renouvellement urbain sont les défis de demain.

Ces grands enjeux seront à partager avec l'ensemble des partenaires dans les différentes instances d'animation. Ils constitueront le socle du PLH pour la définition des orientations et des pistes d'actions du prochain PLH.

### **Modalités d'élaboration du PLH 2027-2032 :**

La conduite et l'élaboration du PLH se feront sous la responsabilité de la Présidente de Quimper Bretagne Occidentale.

Une mission d'assistance est confiée dès 2024 à l'Agence de développement de Quimper Cornouaille Développement dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération.

Il est proposé la mise en place d'un comité de pilotage présidé par le Vice-Président Habitat, à l'espace communautaire et aux gens du voyage, chargé du portage politique et de la validation des différentes étapes du projet de PLH (diagnostic, orientations stratégiques, programme d'actions thématique et territorialisé). Le comité de pilotage sera complété d'un comité technique préparant les différentes étapes d'élaboration du PLH et capitalisant le travail réalisé lors d'ateliers thématiques auxquels seront associés largement les représentants des acteurs locaux de l'habitat.

### **Animation partenariale :**

L'ensemble des partenaires institutionnels, communes et professionnels de l'habitat constituant les personnes morales du PLH, seront associés et consultés lors des travaux d'élaboration du PLH.

L'objectif étant d'aboutir à un projet coconstruit, partagé et approprié par l'ensemble des parties prenantes.

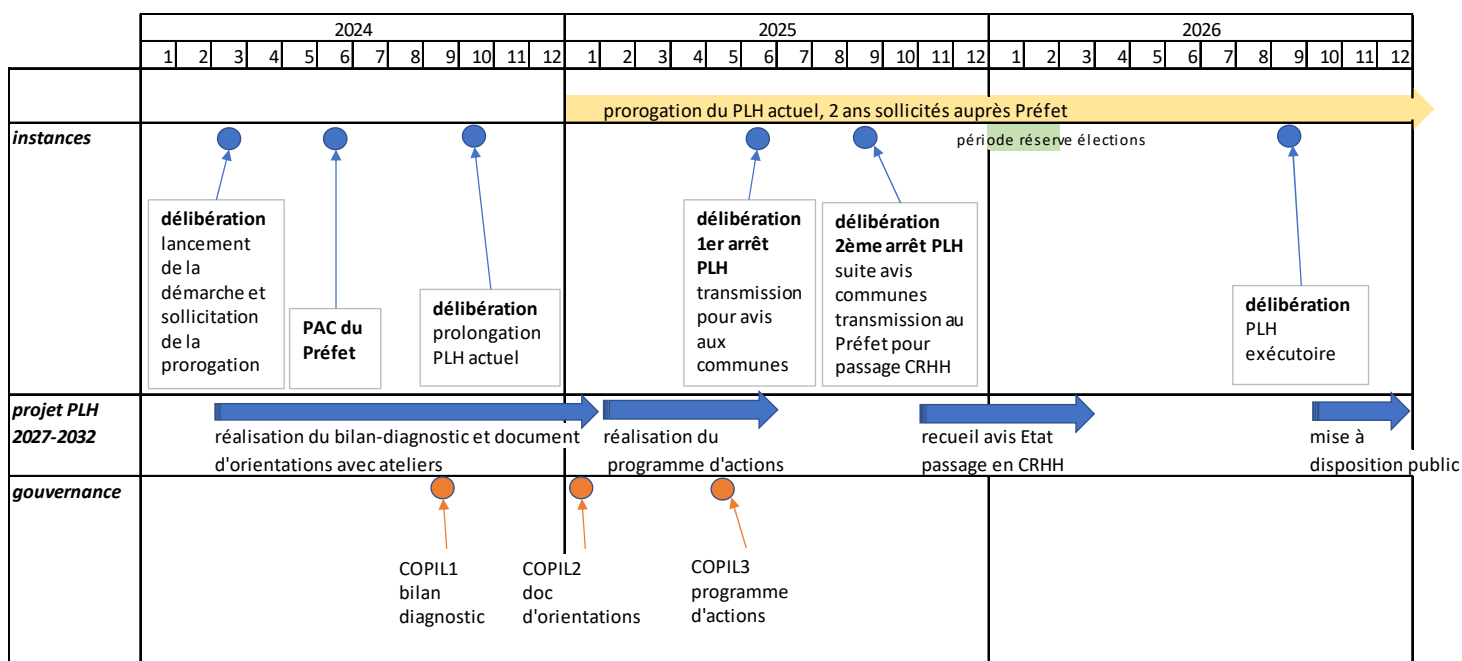
L'État sera associé tout au long de la démarche. Il produira le porter à connaissance et fera part de son avis sur le projet de PLH après présentation devant le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. L'Etablissement Public du SCOT sera également associé et émettra un avis sur le projet de PLH afin de vérifier notamment sa compatibilité avec les orientations du SCOT.

Une implication forte des communes sera recherchée tout au long du processus d'élaboration et de validation, chacune des communes ayant à formuler un avis sur le projet de PLH.

Plusieurs instances pourront ainsi être mobilisées : conférences des maires, commissions, CIL, conseils municipaux...

Les travaux de l'instance participative du Conseil de Développement pourront alimenter les réflexions. Les premiers ateliers thématiques seront organisés au deuxième semestre 2024 afin de partager le diagnostic et de construire collectivement les réponses aux défis du territoire en matière d'habitat.

### Calendrier prévisionnel



\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser madame la présidente à solliciter l'accord du Préfet pour proroger l'actuel PLH de 2 ans soit jusqu'en décembre 2026 ;
- 2 - d'engager la procédure d'élaboration du PLH 2027-2032 sur l'ensemble du territoire de Quimper Bretagne Occidentale ;
- 3 - d'autoriser madame la présidente à solliciter monsieur le Préfet pour définir conjointement les modalités d'association de l'État à l'élaboration du PLH et pour la transmission du porter à connaissance ;
- 4 - d'autoriser madame la présidente à solliciter les personnes morales, pour leur association à l'élaboration du PLH.

### **Débats relatifs au rapport n°29 :**

**Mme Postic :** « Chacun dans cette instance connaît les difficultés auxquelles sont confrontés nos concitoyens pour accéder au logement. Les attentes en matière de logement social n'ont jamais été aussi nombreuses. Pour autant, les causes de cette crise ne sont pas inconnues, elles ne sont pas nouvelles. Il y a évidemment le dispositif ZAN (Zéro Artificialisation Nette), dont le bien-fondé n'est pas à remettre en cause, mais qui est venu aggraver une situation de raréfaction du foncier disponible à la construction que nous connaissions déjà. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons que nous étonner du report de l'élaboration du PLH (Programme Local de l'Habitat), qui est le document permettant de valider des actions fortes vis-à-vis du logement. En effet, dès 2022, la crise du logement faisait déjà sentir ses effets. La situation n'est donc pas nouvelle aujourd'hui, nous ne la découvrons pas. Quant aux délais de bilan triennal et d'élaboration du nouveau PLH, ils sont aussi connus de longue date, puisqu'ils sont réglementaires.

*Dans l'intérêt des habitants actuels et futurs, ainsi que des acteurs de l'Habitat, il nous apparaît important que cette demande de prorogation soit reconsidérée, parce qu'à notre sens, ce n'est pas un objectif à long terme, mais à court terme. »*

**M. Decourchelle :** « Il faut savoir qu'un bilan vient d'être fait sur le PLH et que celui-ci vient justement d'être actualisé pour tenir compte des contraintes que nous avons aujourd'hui en matière d'habitat. Le temps nécessaire pour élaborer un nouveau PLH est d'au moins deux ans. Ainsi, pour qu'il n'y ait pas d'interruption entre les deux, nous n'avons pas d'autres solutions que de prolonger le PLH actuel, sans quoi il y aurait une période sans PLH, ce qui serait encore pire que tout.

*Je pense que nous n'avons pas d'autres solutions que de demander cette prorogation, le temps de prendre le temps, justement, d'avoir une bonne concertation pour mettre en place ce nouveau PLH. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Alain  
DECOURCHELLE**

**N° 30**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Dispositif d'aide à la primo-accession pour les ménages modestes 'Ma première pierre'**

**Inscrit dans le PLH (Programme local de l'habitat), le dispositif « Ma première pierre » est une aide financière proposée par la communauté d'agglomération aux primo-accédants modestes ou à revenus moyens sur son territoire.**

\*\*\*

Le PLH (Programme local de l'habitat) 2019-2024 de Quimper Bretagne Occidentale vise à permettre un développement du territoire et, notamment, à permettre à de jeunes ménages de s'implanter sur le territoire.

Le dispositif « Ma première pierre » d'aide aux primo-accédants prend la forme d'un prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un logement neuf ou ancien. Les intérêts sont pris en charge par la collectivité et versés directement à l'organisme bancaire partenaire (Crédit Mutuel de Bretagne ou Crédit agricole) : 5 000€ de subvention pour un ménage empruntant 28 000€ sur 15 ans ou 6 000€ de subvention pour 3 personnes et plus empruntant 35 000€ sur 15 ans.

En 2022, le dispositif a été modifié afin de prendre en compte l'augmentation des prix de l'immobilier : les plafonds maximums d'opérations ont été réévalués passant de :

- 130 000€ prix d'achat dans l'ancien à 150 000€ net vendeur (+15%) ;
- 160 000€ pour l'achat d'un logement neuf à 175 000€ (+9%) ;
- 2 100 €HT/m<sup>2</sup> de surface utile en collectif à 2 500 €HT/m<sup>2</sup> (+19%).

Malgré cette réévaluation, le nombre de dossiers depuis quelques années ne cesse de diminuer passant de 30 dossiers en 2019 à moins de 10 à compter de 2022 :

	Enveloppe QBO		Montant d'aides	Nbre de dossiers	Nbre de personnes	
	Prévisionnelle	Budgétée			2 pers	3 pers +
<b>2019</b>	340 000 €	340 000 €	165 000 €	30	15	15
<b>2020</b>	300 000 €	290 000 €	95 000 €	17	7	10
<b>2021</b>	250 000 €	250 000 €	99 000 €	18	9	9
<b>2022</b>	200 000 €	200 000 €	50 000 €	9	4	5
<b>2023</b>	100 000 €	100 000 €	34 000 €	6	2	4

Le contexte immobilier depuis la crise sanitaire s'est tendu : hausse des prix de l'immobilier, hausse des coûts de construction, hausse des taux d'intérêts avec une difficulté à obtenir des emprunts pour les ménages primo-accédants notamment.

Au trimestre 2 de l'année 2022 les prix médians (chiffres issus de l'observatoire de l'habitat de Quimper Cornouaille Développement 2022) :

- maisons anciennes : 208 000€ (+12,8% entre 2021 et 2022)
- appartements neufs : 3 520€/m<sup>2</sup>,
- appartements dans l'ancien : 1 840€/m<sup>2</sup>.

À l'occasion du bilan triennal du PLH présenté pour avis au CRHH le 13 avril 2022, les services de l'État ont souligné la nécessité de revoir le dispositif d'aide à l'accession afin de renforcer sa mobilisation par les primo-accédants en maintenant le budget alloué dans le plan d'actions du PLH (2,1M€ prévus initialement soit 350 000€/an, alors que la réalisation 2019-2021 est de 120 000€/an)

Par ailleurs, fin 2023, les banques partenaires, CMB et CA ont alerté la collectivité sur le fait que les montants de subvention de la collectivité, à la suite de la hausse des taux d'intérêt, ne permettaient plus de couvrir les intérêts des emprunts accordés aux ménages.

Afin de permettre au dispositif Ma première pierre de faire un véritable effet levier auprès des primo-accédants, des évolutions des modalités d'aides sont envisagées notamment au travers d'une simplification :

- 1- Maintien de la possibilité d'acquérir en individuel ou en collectif, ancien (plus de 15 ans) ou en neuf (moins de 15 ans) dont ceux réalisés en VEFA ; Cette

distinction entre neuf et ancien d'un logement achevé depuis plus ou moins 15 ans correspond aux critères d'aides à la rénovation du parc privé de l'Etat (ANAH) ;

2- Suppression des plafonds d'acquisition :

Les ménages éligibles étant sous conditions de ressources maximales PSLA, ils seront limités dans leur capacité à emprunter, d'où la suppression des limites de montants d'acquisition ;

3- Suppression d'exigence quant à la composition familiale :

Les personnes seules sont maintenant éligibles au dispositif. La part des personnes seules dans la population totale ne cesse d'augmenter, le souhait est donc d'offrir les mêmes conditions à tous les citoyens, les difficultés d'accès à la propriété étant exacerbée pour les personnes seules à faibles revenus ;

4- Ouverture du dispositif aux acquérant en BRS (bail réel solidaire) via un OFS (office foncier solidaire) :

Les premiers BRS sur le territoire (à Quimper) sont portés par l'OFS Procivis-Polimmo. L'acquisition sociale étant garantie sur la durée sans plus-value possible lors de la revente, il paraît judicieux d'encourager grâce au dispositif les ménages dans leur acte d'achat ;

5- Maintien de l'exclusion des produits PSLA du dispositif :

Le PSLA bénéficie par nature d'un certain nombre d'avantages permettant une acquisition déjà favorisée et aidée : les prix d'achat sont plafonnés et permettant d'acheter en moyenne entre 20 et 30 % moins cher que les tarifs du marché. La TVA s'élève à 5,5 % au lieu des 20 % habituels- et les ménages bénéficient de l'exonération de la taxe foncière pendant 15 ans, et de frais de notaires réduits

6- Suppression des typologies minimum requises du logement :

Le dispositif étant ouvert aux personnes seules, plus de nécessité de conditionner l'aide à une taille minimum de logement ;

7- Exigence pour tous les logements de l'obtention d'une étiquette DPE énergétique D minimum pour bénéficier du dispositif :

Afin d'encourager la rénovation des logements poursuivie dans le cadre de l'OPAH et l'OPAH-RU engagés par la collectivité, le renouvellement urbain, de limiter la consommation foncière dans le cadre du ZAN, l'acquisition de logements existants est encouragée : un prêt de 30 000€ à taux 0 pour l'acquisition de logements anciens (plus de 15 ans) dont l'étiquette énergétique de E à G nécessite des travaux de rénovation, un prêt de 20 000€ pour l'acquisition d'un logement ancien ou neuf ayant déjà une étiquette énergétique D minimum.

L'évolution du dispositif prend en compte l'évolution des taux d'intérêt, évalués à 4,30% pour l'année 2024 par les deux organismes bancaires partenaires du dispositif. Ce taux sera réévalué chaque année avant renouvellement des conventions entre QBO et les établissements bancaires partenaires. Une réévaluation des forfaits de QBO pour couvrir les intérêts des emprunts est appliquée : Sur une hypothèse de 30 dossiers en 2024, le budget nécessaire s'élève à 267 000€. Le budget 2024 sur ce dispositif a été calibré à 300 000€.

Les conventions avec les établissements bancaires prévoient donc que le nombre de dossiers sera limité **aux crédits annuels disponibles.**

**Les modalités et critères proposés pour bénéficier de « Ma première pierre » en 2024 sont les suivants :**

Critères d'éligibilité du ménage

- primo-accédant (non propriétaire de sa résidence principale depuis au moins 2 ans) ;
- ayant des revenus inférieurs ou égaux aux plafonds de ressources PSLA ;
- toute composition familiale, y compris les personnes seules.

*Plafonds de ressources PSLA en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour information*

L'arrêté du 11 décembre 2023 qui modifie [l'arrêté du 26 mars 2004](#) aligne les nouveaux barèmes de ressources pour le bénéfice du PSLA sur les plafonds PLS, et créé un barème pour la zone B1.

<b>Catégorie de ménages</b> (selon catégories définies par l'article 2 de l'arrêté du 29/07/1987)	<b>Zone B 1</b>	<b>Zone B2 et c</b>
1 - Une personne seule	<b>37581</b>	<b>32673</b>
2 - Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou une pers. seule en situation de handicap	<b>56169</b>	<b>43633</b>
3 - Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou deux pers. dont au moins une est en situation de handicap	<b>67 517</b>	<b>52 471</b>
4 - Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge ou trois pers. dont au moins une est en situation de handicap	<b>80 875</b>	<b>63 347</b>
5 - Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge ou quatre pers. dont au moins une est en situation de handicap	<b>95 739</b>	<b>74 518</b>
6 - Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge ou cinq pers. Dont au moins une est en situation de handicap	<b>107 738</b>	<b>83 983</b>
Personne supplémentaire	<b>12 005</b>	<b>9 368</b>

### Critères d'éligibilité du projet

#### => Critères communs aux logements neufs et anciens (logements de plus de 15 ans)

- acquisition d'un logement à usage de résidence principale, situé sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale ;
- interdiction de revendre le bien dans les 5 premières années sous peine de remboursement à la collectivité de l'aide accordée ;
- le diagnostic de performance énergétique (DPE) du logement fait état d'une étiquette énergétique A, B, C ou D ou doit l'atteindre après travaux réalisés dans le cadre du projet d'acquisition.

#### => Critères spécifiques pour l'achat d'un logement neuf :

- acquisition d'un logement individuel ou en collectif (maison individuelle ou appartement) dont la date de construction est inférieure à 15 ans à la date d'acquisition ;
- achat possible en VEFA, en BRS (bail réel solidaire), ou construction d'une maison individuelle ;
- les produits PSLA, logements en location-accession sont exclus du dispositif.

#### => Critères spécifiques pour l'achat d'un logement ancien :

- acquisition d'un logement individuel ou en collectif (maison individuelle ou appartement) dont la date de construction est supérieure à 15 ans à la date d'acquisition ;
- achat possible en BRS (bail réel solidaire) ;
- le logement n'appartient pas au parc locatif social (vente d'un organisme HLM) ;
- si le logement est de catégorie énergétique E, F ou G, il est considéré comme un logement énergivore. Pour bénéficier de l'aide « Ma première pierre », l'acquéreur doit s'engager à réaliser des travaux d'amélioration de sa performance énergétique lui permettant d'atteindre a minima l'étiquette D, ainsi qu'à fournir une copie des devis des travaux.

### Montant et nature de l'aide

L'aide de la collectivité est délivrée au ménage sous la forme d'un prêt bonifié (prêt à taux zéro) :

- un montant de prêt de 20 000€ à taux 0 est ouvert aux ménages faisant l'acquisition d'un logement neuf (moins de 15 ans), ou ancien (plus de 15 ans) ayant un DPE avec une étiquette comprise entre A et D ;

- un montant de prêt de 30 000€ à taux 0 est ouvert aux ménages faisant l'acquisition d'un logement ancien plus de 15 ans dont l'étiquette énergétique (de E à G) nécessite des travaux d'amélioration énergétique pour atteindre a minima l'étiquette D après travaux.

L'emprunt est remboursable sur 15 ans.

Les deux établissements bancaires partenaires de la collectivité accordant les emprunts à taux 0 dans le cadre du dispositif Ma Première Pierre sont le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Agricole.

Deux montants de prêts selon le projet :

<b>Composition du ménage</b>	<b>Prêt gratuit délivré au ménage</b>	<b>Equivalent subvention (versé par la collectivité à l'établissement de crédit)</b>
Logement neuf (moins de 15 ans) ou ancien (plus de 15 ans) -étiquette énergétique initiale de A à D	20 000 € sur 15 ans	7 100 €
Logement ancien (plus de 15 ans) avec étiquette énergétique initiale E, F ou G réalisant des travaux pour atteinte étiquette énergétique D minimum.	30 000€ sur 15 ans	10 700€

Le forfait délivré par QBO sera revu annuellement en fonction des taux pratiqués par les établissements bancaires dans le cadre des conventions annuelles.

### **Instruction des dossiers de demande**

Plusieurs partenaires sont mobilisés autour de Quimper Bretagne Occidentale afin de mettre en œuvre le dispositif « Ma première pierre » :

- **L'ADIL 29** (Association départementale d'information sur le logement) reçoit tous les ménages qui souhaitent bénéficier du dispositif Ma Première Pierre en rendez-vous. Lors de ce premier RDV l'ADIL présente les démarches d'accession, le dispositif Ma Première Pierre. Une première étude prévisionnelle de financement est réalisée, le document "Passeport" est remis aux candidats ;

- **Le réseau Tynéo** reçoit systématiquement lors d'un RDV, à la suite ou en même temps que le 1<sup>er</sup> RDV avec l'ADIL, les ménages dont le projet d'acquisition de logement nécessite des travaux de rénovation énergétique afin d'atteindre l'étiquette D du DPE (logements classés de E à G) : au vu de l'état du logement, des rapports diagnostic et de l'étiquette énergétique initiale du logement, le réseau Tynéo préconise les travaux nécessaires à l'atteinte a minima de l'étiquette D, une estimation du coût des travaux est approchée. Le ménage se

charge d'obtenir par la suite les devis des travaux préconisés, qu'il devra fournir pour validation de son dossier ;

- **L'ADIL 29** reçoit lors d'un second RDV les ménages une fois le dossier Ma Première Pierre complété (avec devis de travaux correspondant aux travaux préconisés par le réseau Tynéo dans le cas de logement avec étiquette de E à G) ;

L'ADIL vérifie la cohérence du dossier et la conformité du projet aux critères de « Ma première pierre » Elle informe Quimper Bretagne Occidentale en cas de validation du projet.

Le ménage transmet alors son passeport Ma Première Pierre avec le cachet de l'accord de l'ADIL à Quimper Bretagne occidentale, service habitat.

Celui-ci en cas d'accord **et dans la limite des crédits annuels disponibles**, transmet au ménage une attestation de délivrance de l'aide de la collectivité. Le ménage se rapproche, avec l'attestation délivrée par la collectivité, de l'établissement bancaire pour souscrire l'emprunt à taux 0.

Les établissements de crédit qui le souhaitent sont invités à délivrer le prêt à taux zéro aux bénéficiaires en concluant une convention avec l'EPCI selon le modèle de convention annexé à la présente délibération.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver l'évolution du dispositif « Ma première pierre », aide à la primo-accession pour les ménages modestes, sur l'ensemble du territoire de Quimper Bretagne occidentale selon les modalités précitées ;

2 - d'autoriser madame la présidente à signer les conventions de partenariat avec les établissements de crédit souhaitant être partenaires de ce dispositif, notamment le Crédit Agricole du Finistère et le Crédit Mutuel de Bretagne.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 31**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Versement mobilité (VM)**

**La présente délibération a pour objet de relever le taux du versement mobilité à 1,25% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024, dans un objectif de financer une politique de mobilité ambitieuse sur le territoire communautaire.**

\*\*\*

**1. Éléments de contexte**

Institué par la loi 73-640 du 11 juillet 1973 et codifié aux articles L.2333-64 et suivants du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), le versement mobilité constitue la principale recette affectée au financement des services de mobilité des autorités organisatrices de la mobilité (AOM).

Cette contribution est assise sur la masse salariale des établissements publics et privés employant plus de 11 salariés, et dont le lieu de travail est situé sur le périmètre de compétence de l'AOM.

L'article L2333- 67 du CGCT encadre les seuils plafonds selon le type de collectivité. Pour QBO, le taux maximum réglementaire s'élève à 1,25%.

Par délibération du 26 juin 2018, le conseil communautaire de QBO a fixé le montant du taux de versement mobilité à 1,00%. Par ailleurs, une modulation du taux sur la période 2017-2020 avait été mise en œuvre pour les employeurs situés sur les communes de l'ancienne communauté de communes du Pays Glazik.

En 2022, le produit lié au versement mobilité représentait de l'ordre de 11,60 millions d'euros.

## **2. Le versement mobilité : un levier à mobiliser pour répondre aux enjeux de déplacements du quotidien**

La communauté d'Agglomération QBO souhaite répondre aux enjeux de mobilité du quotidien, et ainsi renforcer l'attractivité du territoire. Concrètement, QBO va impulser une nouvelle dynamique autour de trois leviers : le réseau de transports collectifs QUB, le réseau cyclable d'intérêt communautaire et le réseau TER en lien avec la Région et les EPCI de Bretagne sud.

Le calendrier de mise en œuvre est le suivant :

- dès 2024, QBO soutiendra financièrement les communes de l'Agglomération pour la réalisation d'infrastructures cyclables d'intérêt communautaire ;
- dès janvier 2025, le réseau QUB sera restructuré et verra son offre renforcée pour les quartiers de Quimper, les zones d'emplois du territoire, le Pays Glazik et les zones peu denses de l'agglomération ;
- dès septembre 2025, la Gare de Quimper verra son offre améliorée en termes de desserte TER, en lien avec les gares de Bretagne sud.

Au regard de cette ambition, il s'avère nécessaire de porter le versement mobilité à hauteur de 1,25%, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2024, afin de financer ces initiatives dans un cadre budgétaire maîtrisé pour la collectivité. La recette supplémentaire pour QBO est évaluée à 2,90 millions d'euros par an.

Par ailleurs, en application de l'article L1231-5 du code des transports, QBO a consulté le « comité des partenaires mobilité » en date du 14 février 2024. Cette instance consultative créée en 2021 permet un dialogue permanent entre QBO, les usagers, les habitants et les employeurs, qui sont à la fois financeurs, à travers le versement mobilité, et bénéficiaires des services de mobilité mis en place.

Ce dernier a émis un avis favorable à la hausse du versement mobilité.

\*\*\*

Après avoir délibéré (53 suffrages exprimés, dont 4 voix contre et 49 voix pour), le conseil communautaire décide :

- 1 - de fixer le taux du versement mobilité à 1,25%, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale ;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Bernard JASSERAND**

**N° 32**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Garantie d'emprunt de la SA d'HLM Aiguillon Construction auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Acquisition en VEFA de 15 logements situés rue du Moulin de Melgven à Quimper**

La SA d'HLM Aiguillon Construction, dans le cadre du financement de l'acquisition en VEFA de 15 logements situés rue du Moulin de Melgven à Quimper, demande la garantie du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n°155998 d'un montant total de 2 349 000 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.

\*\*\*

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

Contrat n°155998							
Type	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier
Identifiant ligne du prêt	5577709	5577706	5577705	5577704	5577703	5577708	5577707
Montants	281 114 €	634 465 €	314 114 €	143 829 €	180 39€	547 374 €	247 707 €
Durée d'amortissement	40 ans	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêt (variable suivant variation de l'index)	4,11%	2,6%	2,6%	4,11%	4,11%	3,6%	3,6%
Marge fixe sur l'index	1,11%	-0,4%	-0,4%	1,11%	1,11%	0,6%	0,6%
Index	Livret A						
Périodicité	Annuelle						
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)						
Base de calcul des intérêts	30/360						
Modalité de révision	Double révisabilité						
Taux de progressivité de l'échéance	0,5%						

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignation, Quimper Bretagne Occidentale s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA d'HLM Aiguillon Construction pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

\*\*\*

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°155998 en annexe signé entre la SA d'HLM Aiguillon Construction ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Monsieur Matthieu STERVINOU étant sorti de la salle (ne prenant part ni aux délibérations, ni au vote), après avoir délibéré (52 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder à la SA d'HLM Aiguillon Construction la garantie de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt d'un montant total de 2 349 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°155998 constitué de 7 lignes du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 349 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention afférente à cette garantie d'emprunt entre Quimper Bretagne Occidentale et la SA d'HLM Aiguillon Construction.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Monsieur Bernard JASSERAND**

**N° 33**

**Garantie d'emprunt - Ferme maraichère de la Cascade - Alexis Raud**

---

**DOSSIER AJOURNÉ EN SÉANCE.**

### Débats relatifs au rapport n°33 :

**M. BOEDEC :** « *Ce n'est pas une intervention, mais davantage une précision. Ne mettons-nous pas le doigt dans l'engrenage ? En effet, n'importe quel paysan qui vient s'installer sur QBO est capable de venir nous demander de garantir ses prêts. »*

**M. LE BIGOT :** « *Tu as raison, Paul, il y a toujours le risque, mais nous l'avons pris dès le début, à partir du moment où nous avons fait l'acquisition de ces terrains pour installer un agriculteur, c'est nous qui avons payé les installations, QBO, l'ensemble, le hangar, etc. Nous avons souhaité que ce cultivateur puisse travailler les terrains, donc nous allons jusqu'au bout de la démarche.*

*Néanmoins, nous devons être extrêmement prudents et ne pas nous laisser embarquer sur une demande qui pourrait réapparaître, c'est évident. »*

**M. HERRY :** « *Il est tard, donc nous allons faire vite, mais je suis d'accord avec toi. Ici, nous garantissons des emprunts pour des privés, c'est la première chose. La deuxième chose, c'est qu'il faut savoir que l'ensemble des équipements a déjà été payé par la Collectivité. Le seul investissement qu'il peut faire pour démarrer une entreprise, c'est celui-là, et il demande d'être garanti par la Collectivité. C'est donc plutôt une question de principe. Nous avons évidemment tous envie d'aider cette personne et qu'elle réussisse, mais attention tout de même. Je m'abstiendrai. »*

**M. JASSERAND :** « *Nous sommes dans le cadre d'une convention avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Nous ne sommes pas sur un projet extérieur n'importe où sur le territoire, nous sommes vraiment dans le cadre du projet de la politique de la Ville et de l'ANRU. »*

**Mme ASSIH :** « *Oui, c'est sur un périmètre avec un projet spécifique lié à la politique de la Ville. »*

**M. MENGUY :** « *Comme le disait Hervé HERRY, il est tard, mais nous parlions tout à l'heure de confiance du monde agricole envers les élus ou des élus. Moi, je partage ce que disait Hervé, je pense que le monde agricole a majoritairement confiance en ses représentants, mais il peut parfois percevoir certains choix, certaines options comme étant dogmatiques, il peut percevoir une sorte de différence de traitement en fonction des options choisies. Là, il y a une différence de traitement entre un soutien que nous attribuons sur une exploitation, dirons-nous, et un soutien que nous n'attribuons pas à d'autres exploitations.*

*Je suis donc assez réservé également. Je comprends le souhait de la Collectivité d'implanter à un endroit « original » ou en tout cas en reconquête – je ne sais pas s'il est en reconquête parce que je ne suis pas sûr qu'il n'ait jamais été agricole – dans un quartier prioritaire politique de la Ville, une exploitation agricole et monter la chose de toute pièce. Mais lorsque nous parlons de confiance de la société envers le monde agricole, je pense qu'il faut que nous soyons très prudents et que nous visions à trouver l'équité dans la manière dont nous traitons toutes les exploitations et tous les agriculteurs, qui ont tous ce genre de besoin. »*

**M. DECOURCHELLE :** « *Cela a été dit, c'est un projet de l'ANRU, c'est un projet de la Collectivité. D'ailleurs, ce n'est pas monsieur RAUD qui demande, c'est la banque qui a dit qu'il fallait une caution et qui l'a orienté vers l'Agglomération.*

*Je comprends tout à fait la remarque, mais nous sommes dans un projet très spécifique qui a été financé par la Commune, et sans cette caution, le projet n'aboutira pas, parce que l'exploitant ne pourra pas faire son prêt. »*

**M. BOEDEC :** *« Aux autres, nous demandons des hypothèques, et c'est sûr que cela coûte moins cher qu'une hypothèque. »*

**Mme ASSIH :** *« C'est un projet spécifique Quartier fertile qui est financé par l'État. Je vous propose d'ajourner le rapport. Je pense qu'il vaut mieux que nous l'ajournions et que nous en reparlions en Bureau. Nous reviendrons vers le conseil communautaire la prochaine fois. Faisons comme cela. Parfait, je vous remercie. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Madame Anna-Vari  
CHAPALAIN**

**N° 34**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'un marché public après consultation**

**Il s'agit d'autoriser la signature d'un marché public.**

\*\*\*

Lors de sa séance du 7 mars 2024, la commission d'appel d'offres a attribué le marché public suivant :

**- *Renouvellement Solutions Logicielles Gestion Relation Client (GRC)***

La consultation a pour objet la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de solutions logicielles de gestion relation client de la Régie Eau Potable et Assainissement de la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale afin de :

- remplacer son outil GRC actuel par un outil plus puissant et disposant d'une extension « Agence en Ligne » ;
- remplacer sa solution de relève de compteurs d'eau ;
- acquérir une solution nomade de traitement des interventions courantes chez les abonnés ou sur le parc compteurs.

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lots	Désignation
01	Solution GRC et son agence en ligne
02	Solution de relève de compteurs
03	Solution nomade « interventions »

Pour le lot 1, il existe une offre de base et une variante.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Chaque lot fait l'objet d'un marché séparé.

Les prestations du marché sont réglées par application des prix renseignés dans les bordereaux de prix « Solutions » et « Prestations ».

Le contrat sera conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date d'émission de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Les lots 2 et 3 sont déclarés sans suite pour motif d'intérêt général, une redéfinition du besoin étant nécessaire.

S'agissant du lot 1, l'attributaire du marché est le suivant :

Lot	Attributaire	Montant de l'offre au regard du devis (HT)
1	<b>JVS MAIRISTEM</b> 7 espace Raymond Aron CS 80547 SAINT MARTIN SUR LE PRE 51 013 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex	149 531,02 € (Offre variante)

\*\*\*

Après avoir délibéré (2 abstentions ; 51 suffrages exprimés dont 4 voix contre et 47 voix pour), le conseil communautaire décide d'autoriser madame la présidente à signer ce marché public.

### Débats relatifs au rapport n°34 :

**M. BOEDEC :** « *Nous travaillons avec JVS, mais nous allons les quitter, parce qu'il n'y aucune réponse, ils mettent un temps fou à répondre, c'est une catastrophe. Je les ai appelés, parce que nous avons beau leur emmener des tickets, ça ne répondait pas. Comme nous étions en début de semaine et que le ticket était de la semaine précédente, je leur ai dit que JVS signifiait sans doute Jeudi Vendredi Samedi.* »

Rires de l'Assemblée.

**Mme ASSIH :** « *En attendant, c'est ce qui est proposé.* »

**Mme CHAPALAIN :** « *Effectivement. Je m'adresse au président de la Commission d'Appel d'offres, il y avait effectivement plusieurs candidats qui avaient soumis une offre, et après étude, c'était celle qui arrivait en tête, tant pour le prix que pour les prestations qui nous étaient proposées.* »

**M. LE ROUX (Dominique) :** « *Je confirme à 100 % ce que Anna-Vari CHAPALAIN vient de nous dire. L'analyse conduite par les services a été faite comme d'habitude, tous les membres de la Commission d'Appel d'offres présents ont été convaincus par la démonstration qui avait été faite par le représentant des services, tant du point de vue financier que du point de vue de la qualité du service que la société JVS prétendait être en mesure de rendre. Pour nous, il n'y avait aucune question. Il est donc dommage que Paul BOEDEC ne fasse pas partie de la CAO (Commission d'Appel d'Offres), parce que cela aurait peut-être changé la donne.* »

**Mme ASSIH :** « *C'est ainsi.* »

**M. LE ROUX (Dominique) :** « *Il faudra peut-être que nous alertions les services sur les difficultés.* »

**Mme ASSIH :** « *Nous allons tout de même alerter les services et leur faire part de ta remarque.* »

**M. FONTAINE :** « *C'est sûr qu'une Commission d'Appel d'offres a voté, le coup est parti, mais si le Conseil décide de ne pas avaliser le choix de la Commission et de la renvoyer à une étude plus approfondie, il n'y a aucune raison que le Conseil ne le fasse pas. Il s'agit tout de même d'argent public : 149 000 euros, ce ne sont pas des anciens euros, mais de nouveaux euros d'aujourd'hui. Avec 149 000 euros, nous en faisons, des choses, donc pour payer un service qui n'est pas bien rendu, à partir du moment où le Conseil en est informé par un de nos élus, qui est digne de foi et que nous connaissons bien, il n'y a pas de raison qu'il dise des âneries... Au quotidien, pour les élus et pour les employés des collectivités, c'est pénible lorsque les entreprises ne répondent pas aux prestations pour lesquelles nous les payons.* »

**Mme ASSIH :** « *Bravo, Paul !* »

**M. BOEDEC :** « *Je vais tout de même vous dire ce qu'ils m'ont répondu hier, parce que nous étions bloqués. Un ticket était parti vendredi auquel ils n'avaient pas répondu. C'était pour passer les comptes de la M14 à la M57, nous étions avec le trésorier. Ils m'ont répondu qu'ils apporteraient une réponse sous 24 heures, parce que c'est ce qui est prévu, mais les journées font 8 heures, donc c'est une réponse sous trois jours.* »

**Mme ASSIH :** « Cela n'inspire effectivement pas confiance. Ce n'est pas une question d'argent public, mais de respect des règles de la commande publique, parce que de fait, toute la procédure est à relancer. Paul propose de bien cadrer avec eux. »

**M. COZIEN :** « J'entends ce qui est dit. Sur le fond, la réponse Mairistem au niveau de la qualité du progiciel est de loin la meilleure réponse que nous ayons eue. Y en a-t-il d'autres qui sont chez Mairistem ? J'entends ce que dit Paul, mais... »

**Mme ASSIH :** « Je vais tout de même passer cette délibération au vote. Je vous explique : il y a eu une alerte, mais ce n'est pas parce que nous votons pour que nous signons le marché. Il va y avoir un lien avec l'entreprise et avec des garanties, c'est-à-dire que nous allons demander des garanties pour que la relation client soit autre, soit carrée. Si ces garanties ne sont pas obtenues, nous n'avons pas obligation de signer le marché. Je reviendrai vers vous pour vous en faire part. Est-ce que cela vous convient ? »

**M. COZIEN :** « Oui, par prudence, nous allons nous débrouiller pour trouver quatre ou cinq références, parce que nous allons trouver des collectivités qui sont chez Mairistem. Je ne suis pas dans la Commission d'Appel d'offres. »

**Mme ASSIH :** « Tout à fait, Paul n'est pas dans la Commission d'Appel d'offres. À un moment donné, il y a une commission, le travail a été fait, il y a un retour important, intéressant, mais ce n'est pas parce que c'est approuvé ce soir que le marché est signé. Nous allons apporter les garanties nécessaires.

*Nous reviendrons vers le Conseil. C'est important de redonner le message pour qu'il y ait une suite à cette proposition. Merci pour ton alerte, Paul. J'espère que ce ne sera pas à tous les rapports ! »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024  
Rapporteur :  
Madame Isabelle ASSIH**

**N° 35**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décisions de la présidente prises par délégation du conseil communautaire**

**En application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire dans les conditions fixées par la délibération n°1 en date du 23 juillet 2020.**

\*\*\*

Madame la présidente informe le conseil communautaire des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

<b>NUMÉRO D'ORDRE</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULÉ</b>
001.24.01 DDC	02/01/2024	Don de livres, manuscrits, tapuscrits, cartes postales et photographies de Youenn Drezen
002.24.02 DFCP	05/01/2024	Régie de recettes - Médiathèque Alain Gérard Décision constitutive Abroge et remplace la décision constitutive n° 137.17.03 DAFJ du 27 mars 2017
003.24.01 DGS	05/01/2024	Mise à disposition d'un emplacement sur la parcelle sise 2 rue Pierre de Mocaer à Quimper - SA INFRACOS
004.24.01 DPEL	09/01/2024	Réalisation de copies de clés pour Quimper Bretagne Occidentale - QUIMPER GRAVURE - 28 000,00 € HT maximum
05.24.01 DETI	09/01/2024	Location d'une salle de réunion à la pépinière des innovations de Quimper en faveur de la société ARMOR POLYMERES
06.24.01 DSUH	10/01/2024	Acquisition de terrains auprès de la CCI - Port du Corniguel – A titre gracieux
07.24.01 DETI	10/01/2024	PASS Commerce et Artisanat, subvention de 1 886 € à madame Julie BLANCHET à QUIMPER

08.24.01 DETI	10/01/2024	PASS Commerce et Artisanat, subvention de 4 630 € à madame Florence CABASSET à PLOMELIN
09.24.01 DETI	10/01/2024	PASS Commerce et Artisanat, subvention de 3 007 € à monsieur Hicham KOUBBA à ERGUE-GABERIC
10.24.01 DETI	16/01/2024	Location d'une salle de réunion à la pépinière des innovations de Quimper en faveur de l'I.S.S.S
11.24.01 DEE	16/01/2024	Convention entre le Quimper Bretagne Occidentale et la ville d'Ergué-Gabéric concernant la mise à disposition de locaux
12.24.01 DCSI	16/01/2024	Marché subséquent à l'accord-cadre 5I20077 - LOT 2 - Systèmes et réseau - Maintenance réseau et firewall - APIXIT - 80 412,07 € HT
13.24.01DCSI	16/01/2024	Renouvellement des souscriptions de licences PushManager pour le parc administratif - ITS IBELEM - 29 901,90 € HT
14.24.01 DCSI	16/01/2024	Acquisition de matériel informatique pour le scolaire - UGAP - 11 789.00 € H.T.
15.24.01 DPEL	16/01/2024	Fourniture et livraison d'un véhicule berline d'occasion en motorisation essence - PUBLIC LLD - 11 583,33 € HT
16.24.01 DETI	16/01/2024	Vente d'un terrain sur le parc d'activités de Penhoat Braz 4 à Plomelin à la société FRANCE FACADE
17.24.01 DETI	17/01/2024	Location de salles de réunion à la pépinière des innovations en faveur de la société OPTAVIS
18.24.01 DFCP	19/01/2024	Avenant n°1 au marché subséquent de travaux de renouvellement d'un réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales rue du Maquis à Quimper - DLE OUEST - 9 336,76 € HT
19.24.01 DFCP	19/01/2024	Avenant n°3 au marché d'acquisition et de renouvellement des droits des licences Microsoft, abonnements aux services en ligne de Microsoft et prestations associées - ECONOCOM - sans incidence financière
20.24.01 DFCP	19/01/2024	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 7 000 000 EUR
21.24.01 DFCP	19/01/2024	Optimisation des dépenses de taxe foncière - NEOPTIM CONSULTING - 39 900 HT maximum
22.24.01 DFCP	23/01/2024	Avenant n°2 à l'accord-cadre portant mission de conseil et de suivi financier, juridique et technique de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de communication électronique "Hermineo" et son évolution - Lot 1 - CAPHORNIER - augmentation du montant maximum du marché de 13 722 € HT
23.24.01 DFCP	23/01/2024	Avenant n°1 à l'accord cadre de broyage des végétaux - THEAUD - Sans incidence financière
24.24.01 DFCP	23/01/2024	Régie de recettes - Atout Sport dématérialisé Décision constitutive
25.24.01 DFCP	23/01/2024	Avenant n°3 au marché de travaux de construction d'une passerelle sur voies ferrés - projet PEM - GTM OUEST/VIRY - nouvelle répartition financière

26.24.01 DGS	23/01/2024	Autorisation d'ester en justice - Procédure d'expulsion - Immeuble d'habitation situé au 58 bis rue de la Providence à QUIMPER
27.24.01 DCSI	23/01/2024	Maintenance corrective et évolutive des progiciels de gestion des rapports et délibération GEDélibération, Eprocédure en mode client/serveur et Cartable numérique des élus-Gamme KiosK - QUALIGRAF SAS - 40 000€ HT maximum
28.24.01 DAGP	23/01/2024	Test d'étanchéité à l'air de la Grande Salle Evènementielle et contrôle des réseaux de ventilation - GREEN ECO HABITAT - 13 540,00 € HT
29.24.01 DCSI	23/01/2024	Renouvellement des licences adobe pour le parc QBO - UGAP – 13 311.80 € H.T.
30.24.01 DGS	26/01/2024	Contrat d'accueil tripartite - association COALLIA - Mme ZVELIDOVSKA - locaux 72 avenue de la providence à Quimper
31.24.01 DPEL	26/01/2024	Fourniture et livraison de deux véhicules particuliers neufs à motorisation électrique pour les services techniques de Quimper Bretagne Occidentale - ASCORIA - 59 963,92 € TTC
32.24.01 DFCP	26/01/2024	Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre en vue de la conception et réalisation de projets de réseaux humides - lot 02 missions de MOE ouvrages - SAFEGE - 60 000 euros HT
33.24.01 DETI	30/01/2024	Aide à l'installation agricole, subvention de 5 000 € à Pieter GREYJDANUS (GAEC de Kerguévenec) à PLONEIS
34.24.01 DETI	30/01/2024	Aide à l'installation agricole, subvention de 5 000 € à Gwenaël JACQ à BRIEC
35.24.01 DETI	30/01/2024	Aide à l'installation agricole, subvention de 5 000 € à Erwann LE BRETON à LOCRONAN
36.24.01 DETI	30/01/2024	Aide à l'installation agricole, subvention de 5 000 € à Natacha DEZILES (GAEC du Reuniat) à PLOMELIN
37.24.01 DETI	30/01/2024	Aide à l'installation agricole, subvention de 5 000 € à Océane PICQUETTE (GAEC de Pannaprat Nevet) à PLOGONNEC
38.24.01 DETI	30/01/2024	Aide à l'installation agricole, subvention de 5 000 € à Marie VERVEUR à LANGOLEN
39.24.01 DETI	30/01/2024	Aide à l'installation agricole, subvention de 5 000 € à Sébastien GUEDES à EDERN
40.24.01 DETI	30/01/2024	Aide à l'installation agricole, subvention de 5 000 € à Grebrich IJMA (GAEC de Kerguévenec) à PLONEIS
41.24.01 DFCP	30/01/2024	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 5E21023 - Travaux de renouvellement des canalisations eaux usées et eau pluviale Chemin des Justices à Quimper - SPAC - 219 530,00 € HT
42.24.01 DFCP	30/01/2024	Marché subséquent à l'accord-cadre n°5E21023 - Travaux de renouvellement d'un réseau d'adduction en eau potable - route de Guengat à Quimper - DLE OUEST - 594 128,00 € HT

43.24.01 DETI	30/01/2024	Dragage partiel du port depuis le quai du Corniguel à Quimper - COLAS - 21 835 € HT
44.24.01 DETI	31/01/2024	Bail commercial en faveur de la SAS BRITTANY AVIATION pour la location de bureaux sis à la pépinière des innovations à Quimper
45.24.01 DETI	31/01/2024	Avenant n°1 au bail dérogatoire en faveur de la société JOLEN pour la location d'un bureau supplémentaire à la pépinière d'entreprises de Quimper
46.24.02 DCSI	02/02/2024	Commande de firewall - marché Resah n°2021-063-002 - ORANGE CYBERDEFENSE - 196 342,29€ H.T
47.24.02 DCSI	02/02/2024	Acquisition de matériel informatique pour le parc scolaire - UGAP - 44 073,20 € H.T.
48.24.02 DCED	02/02/2024	Approvisionnement de 30 tonnes de chaux vive pour la station d'épuration de Briec - LHOIST FRANCE OUEST - 10 187,40 € HT
49.24.02 DCSI	02/02/2024	Fourniture d'un vidéoprojecteur - UGAP - 11 789,00€ H.T
50.24.02 DFCP	02/02/2024	Avenant n°1 à l'accord-cadre de fourniture et de livraison de boissons - FRANCE BOISSONS - sans incidence financière
51.24.02 DDC	06/02/2024	Adhésions au titre de 2024 pour le réseau des médiathèques - 665 €
52.24.02 DCSI	08/02/2024	Fourniture, mise en œuvre et maintenance de la solution logicielle MARCO en mode SaaS - AGYSOFT SAS - 80 000€ HT maximum
53.24.02 DFCP	08/02/2024	Avenant n°1 au marché de travaux de dépollution et gestion des déblais dans le cadre de l'aménagement du secteur de l'Eau Blanche - SARPI REMEDIATION - 534 260 euros HT
54.24.02 DFCP	08/02/2024	Régie de recettes - Médiathèque de Penhars Décision constitutive Abroge et remplace la décision constitutive n° 138.17.03 DAFJ du 27 mars 2017
55.24.02 DGS	08/02/2024	Autorisation d'ester en justice - Référé préventif - 46 rue de la Boissière 29510 BRIEC
56.24.02 DETI	08/02/2024	Adhésions numériques de QBO pour l'année 2024

\*\*\*

Le conseil communautaire en prend acte.

**Débats relatifs au rapport n°35 :**

**Mme RAINERO :** « *Je ne voudrais pas retarder la fin davantage, mais au point où nous en sommes... Il y a un nom qui m'interpelle beaucoup dans cette liste concernant la première décision. Il s'agit d'un écrivain qui a participé à des revues collaborationnistes, qui a publié des articles violemment antisémites, au point que la ville de Pont-l'Abbé, qui est sa ville de naissance, a débaptisé la rue Youenn DREZEN. Je voudrais donc savoir en quoi consiste ce don. »*

**Mme ASSIH :** « *Georges-Philippe FONTAINE, voulez-vous intervenir ? Non. Yvonne, je ne me souviens absolument pas. Je vois qu'il y a un don, j'ai dû le signer, mais je ne me souviens pas. Je ne peux pas répondre, mais nous allons regarder et nous apporterons la réponse.*

*Il n'y a pas d'autre question. C'est une prise d'acte, donc nous n'avons pas à voter. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 36**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Commissions communautaires, SYMESCOTO, SIVALODET, SYMEED 29 -  
Modification de la représentation suite à la démission d'un conseiller communautaire**

**Monsieur Jean-Claude PERINAUD ayant démissionné de son mandat de conseiller communautaire, il convient de pourvoir à son remplacement dans les commissions communautaires ainsi que dans les trois syndicats mixtes où il représentait Quimper Bretagne Occidentale.**

\*\*\*

La démission de monsieur Jean-Claude PERINAUD de son mandat de conseiller communautaire est effective depuis le 19 janvier 2024. Conformément aux dispositions de l'article L273-10 du Code électoral, il a été remplacé au sein de l'assemblée délibérante de Quimper Bretagne Occidentale par monsieur Bruno LE MEN.

Monsieur Jean-Claude PERINAUD siégeait dans les commissions et syndicats mixtes ci-après énumérés :

- membre de la commission communautaire « finances et évaluation » ;
- représentant suppléant (de M. Paul BOEDEC) de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMESCOTO ;
- représentant titulaire de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SIVALODET ;
- représentant suppléant (de M. Thomas FEREC) de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMEED 29 ;
- membre titulaire de la commission d'appel d'offres de Quimper Bretagne Occidentale ;

- membre titulaire de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de Quimper Bretagne Occidentale ;
- membre de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Dès lors, il y a lieu de se prononcer sur la nouvelle composition de ces commissions et syndicats. M. Bruno LE MEN est candidat pour remplacer M. Jean-Claude PERINAUD dans l'ensemble de ces structures (hormis la CAO qui obéit à des règles spécifiques).

\*\*\*

Par ailleurs, par délibération n°8 en date du 28 avril 2022, le conseil communautaire avait validé, comme le permet l'article L5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la possibilité pour les conseillers municipaux des communes membres – ne siégeant pas au sein de l'assemblée délibérante de QBO – de participer aux commissions communautaires, « *dans la limite d'un conseiller municipal par commune et par commission* ». Il était en outre précisé que « *lesdits conseillers municipaux pourront assister aux débats de la commission dans laquelle ils siègent et participer aux échanges mais ils ne disposeront pas de voix délibérative et ne pourront en aucun cas participer aux votes (qui seraient, le cas échéant, nécessaires pour déterminer l'avis émis par la commission sur les sujets à l'ordre du jour)* ».

M. Bruno LE MEN siégeait, à ce titre, comme conseiller municipal de Briec, au sein de la commission « territoire durable ». Étant donné qu'il est devenu conseiller communautaire, il est proposé de supprimer sa participation à cette commission en tant que simple conseiller municipal et de l'intégrer, comme membre à part entière, avec voix délibérative, au sein de la commission « finances et évaluation ».

Enfin, monsieur Jean-Claude PERINAUD, dans son courrier de démission, demande à demeurer au sein de la commission « finances et évaluation », comme simple conseiller municipal. Il se trouve que M. Jean-Claude PERROT représente déjà la commune de Briec au sein de cette commission. Afin de ne pas contrevenir au principe établi par la délibération n°8 en date du 28 avril 2022, d'une participation « *dans la limite d'un conseiller municipal par commune et par commission* », il convient que l'assemblée délibérante choisisse lequel de ces deux élus municipaux de Briec continuera à siéger dans ladite commission.

\*\*\*

Le conseil communautaire :

1 – prend acte, en ce qui concerne la commission d'appel d'offres de QBO, que, conformément aux règles édictées dans la délibération n°3 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, cette commission ne comportera plus que quatre membres suppléants, monsieur Daniel LE BIGOT, jusqu'ici suppléant, devenant titulaire. Sa composition sera désormais celle-ci :

*Président : Dominique LE ROUX*

Membres titulaires :

*1 – Jacques LE ROUX*

- 2 – *Pierre-André LE JEUNE*
- 3 – *Françoise DORVAL*
- 4 – *Anna-Vari CHAPALAIN*
- 5 – *Daniel LE BIGOT*

Membres suppléants :

- 6 – *Jean-Paul COZIEN*
- 7 – *Patrick TROGLIA*
- 8 – *Alain DECOURCHELLE*
- 9 – *Bernard JASSERAND*

2 - Une seule candidature ayant été déposée pour chacun des postes suivants à pourvoir, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l'article L.5211-1), les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la présidente. Ainsi :

- a) M. Bruno LE MEN siégera au sein de la commission communautaire « Finances et évaluation » ;
- b) M. Bruno LE MEN siégera comme membre titulaire au sein de la CCSPL de Quimper Bretagne Occidentale ;
- c) M. Bruno LE MEN siégera comme membre au sein de la CCES du PLPDMA ;

3 – renonce, à l'unanimité, au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT, puis procède, à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour), à l'élection de M. Bruno LE MEN comme délégué suppléant de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMESCOTO ;

4 – renonce, à l'unanimité, au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT, puis procède, à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour), à l'élection de M. Bruno LE MEN comme délégué titulaire de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SIVALODET ;

5 – renonce, à l'unanimité, au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du CGCT, puis procède, à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés (53 voix pour), à l'élection de M. Bruno LE MEN comme délégué suppléant de Quimper Bretagne Occidentale au comité syndical du SYMEED 29 ;

6 – décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, que M. Jean-Claude PERINAUD remplacera M. Jean-Claude PERROT, au sein de la commission « finances et évaluation », en tant que simple conseiller municipal de la commune de Briec ;

7 – décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, que M. Jean-Claude PERROT siégera au sein de la commission « territoire au quotidien » en tant que simple conseiller municipal de la commune de Briec.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Christian  
CORROLLER**

**N° 37**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024  
(accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA)**

**Il est proposé au conseil communautaire d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat au bénéfice des agents de Quimper Bretagne Occidentale selon les modalités définies ci-dessous.**

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 18 mars 2024.

\*\*\*

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale permet au conseil communautaire, d'instituer, pour certains agents publics, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire.

Cette prime peut être versée aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public des collectivités territoriales, nommés ou recrutés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023, dont la rémunération brute ne dépasse pas 39 000€ sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, déduction faite des éléments mentionnés à l'article 3 du décret susvisé.

Il appartient conseil communautaire de déterminer le montant de la prime dans la limite des plafonds fixés par le décret.

**1. Le montant de la prime forfaitaire (base temps complet) est défini comme suit :**

Rémunération brute réellement perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut de la prime du pouvoir d'achat (base temps complet)
Inférieure ou égale à 23 700 €	400,00 euros
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	300,00 euros
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	250,00 euros
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	220,00 euros
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	180,00 euros
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	140,00 euros
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	100,00 euros

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le coût de la prime s'élève à 148 000€ pour QBO. Elle sera versée à 646 agents.

**2. Les bénéficiaires :**

Cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est versée aux fonctionnaires territoriaux ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la collectivité qui remplissent les conditions cumulatives d'éligibilité suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale, un établissement public administratif ou un groupement d'intérêt public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par la collectivité à la date du 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de cette prime :

- les agents contractuels de droit privé ;
- les vacataires ;
- les apprentis ;

- les stagiaires gratifiés ;
- les personnels éligibles à la prime de partage de la valeur prévue au I de l'article 1er de la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022.

### **3. Les cas particuliers :**

Lorsque plusieurs employeurs publics ont successivement employé et rémunéré l'agent au cours de la période de référence, la rémunération prise en compte est celle versée par l'employeur qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023.

Lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent simultanément l'agent au 30 juin 2023, la rémunération prise en compte est celle versée par chaque employeur au prorata du temps de présence.

### **4. Les modalités de versement**

La collectivité proratisé le montant forfaitaire de la prime selon la quotité de temps de travail et la durée d'emploi de l'agent.

La prime sera versée en une fraction, au plus tard au 30 juin 2024.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages, d'instaurer la prime. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Christian  
CORROLLER**

**N° 38**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Détermination des taux de promotion pour 2024**

**Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion. Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.**

\*\*\*

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L522-27.

Conformément au code général de la fonction publique territoriale et aux lignes directrices de gestion, un ratio de promotion est à fixer pour chaque grade d'avancement, par l'assemblée délibérante. Concernant le calcul des ratios, il est précisé qu'il est effectué, pour chaque grade, sur l'ensemble des agents promouvables dans les collectivités du périmètre du comité social territorial, à savoir, Quimper Bretagne Occidentale, la ville de Quimper et son CCAS et le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, et non collectivité par collectivité.

Il est rappelé que l'attribution des promotions tient compte avant tout de la manière de servir de l'agent et du contenu de son entretien professionnel annuel. Ainsi, le nombre possible de promotions, déterminé à partir des taux, ne préjuge pas du nombre de promotions réalisées. Ce nombre pourra être moindre si la valeur des agents promouvables n'est pas reconnue suffisante pour bénéficier d'une promotion au grade supérieur, ou si les grades associés à l'emploi de l'agent ne rendent pas possible l'inscription sur un tableau d'avancement.

**1/ Concernant la catégorie C :**

- un ratio d'avancement de 65% de l'effectif des agents promouvables au choix, donc remplissant les conditions statutaires prévues par les différents statuts particuliers pour un avancement au deuxième grade ;

- un ratio d'avancement de 50% de l'effectif des agents promouvables au choix, donc remplissant les conditions statutaires prévues par les différents statuts particuliers pour un avancement au troisième grade ;
- par exception, un ratio d'avancement est porté à 100 % de l'effectif des agents promouvables à l'examen professionnel

Par exception, pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe, un ratio global de 55% sera appliqué sur ce grade, avec la possibilité de différencier les agents occupant un emploi de catégorie C et ceux occupant un emploi montant en catégorie B.

Il existe une échelle spécifique pour le grade **d'agent de maîtrise principal** :

Un ratio global de 70% sera appliqué sur ce grade, afin de permettre de différencier les agents occupant un emploi de catégorie C et ceux occupant un emploi de catégorie B.

En application du décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014, l'ancienneté dans le grade pourra départager les agents dont la valeur professionnelle est jugée égale au regard des critères établis dans les lignes directrices de gestion. Les services pris en compte pour l'ancienneté dans le grade des conditionnants à l'échelle C3 sont ceux effectués dans les échelles 4 et 5 avant la mise en place du PPCR.

## **2/ Concernant la catégorie B :**

### Les cadres d'emplois du Nouvel espace statutaire (NES)

L'application d'un système de répartition entre les voies d'accès de l'examen professionnel et du choix (sans examen) conditionne les possibilités de nominations.

Le nombre de promotion de l'une de ces deux voies ne peut être inférieur au quart du nombre total de promotion. Ainsi, en l'absence d'examen professionnel cette disposition législative peut conduire à l'impossibilité de promouvoir des agents.

Il est proposé les ratios suivants :

- un ratio d'avancement porté à 100 % pour tous les ratios d'avancement permettant l'accès à un grade après obtention d'un examen professionnel ;
- un ratio d'avancement spécifique à chaque grade pour un avancement au choix par rapport aux nombre d'examens professionnels sera appliqué.

### Cadres d'emplois des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture :

Un ratio de 25% sera appliqué sur les grades d'avancement à la classe supérieure.

## **3/ Concernant la catégorie A :**

Pour la catégorie A, les avancements sont fortement conditionnés par l'emploi, le niveau de responsabilité du poste ainsi que l'atteinte des objectifs prévus.

Il est proposé les ratios suivants :

- un ratio d'avancement porté à 100 % pour tous les ratios d'avancement permettant l'accès à un grade après obtention d'un examen professionnel ;
- un ratio d'avancement de 25% de l'effectif des agents promouvables au choix, donc remplissant les conditions statutaires prévues par les différents statuts particuliers pour les autres cadres d'emplois de la catégorie A pour un avancement au grade supérieur.

Seuls les résultats des examens professionnels communiqués par les agents avant le 15 mars 2024 pourront être pris en compte pour les avancements de l'année 2024.

En conséquence, les taux de promotion suivants sont soumis pour avis :

<b>Avancement au grade de :</b>	<b>Taux de promotion pour l'année 2024</b>
	<i>Filière administrative</i>
Avancement à l'échelon spécial d'administrateur général	25%
Administrateur général (graf)	limité par quota à 20% du CE
Administrateur hors classe	25%
Avancement à l'échelon spécial d'Attaché hors classe	25%
Attaché hors classe (graf)	limité par quota à 10% du CE
Attaché principal (après examen professionnel)	100%
Attaché principal	25 %
Rédacteur principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Rédacteur principal de 1ère classe	25%
Rédacteur principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Rédacteur principal de 2ème classe	25%
Adjoint administratif principal 1ère classe	55%
Adjoint administratif principal 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint administratif principal 2ème classe	65%
Adjoint administratif hospitalier principal 2ème classe	Ratio fixé par arrêté de la FPH
	<i>Filière technique</i>
Avancement à l'échelon de la classe exceptionnelle d'ingénieur général	25%
Ingénieur général (graf)	limité par quota à 20% du CE
Ingénieur en chef hors classe	25%
Avancement à l'échelon spécial d'Ingénieur hors classe	25%
Ingénieur hors classe (graf)	limité par quota à 10% du CE
Ingénieur principal	25%
Technicien principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Technicien principal de 1ère classe	45%
Technicien principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Technicien principal de 2ème classe	25%
Agent de maîtrise principal	70%

Adjoint technique principal 1ère classe	50%
Adjoint technique principal 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint technique principal 2ème classe	65%
	<i>Filière culturelle</i>
Conservateur des bibliothèques en chef	25%
Conservateur du patrimoine en chef	25%
Attaché principal de conservation du patrimoine (après examen professionnel)	100%
Attaché principal de conservation du patrimoine	25%
Bibliothécaire principal (après examen professionnel)	100 %
Bibliothécaire principal	25%
Directeur d'établissement d'enseignement artistique	25%
Professeur d'enseignement artistique hors classe	25%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe (après examen professionnel)	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe	25%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100%
Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe	25%
Assistant de conservation principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Assistant de conservation principal de 1ère classe	25%
Assistant de conservation principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Assistant de conservation principal de 2ème classe	25%
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	50%
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	65%
	<i>Filière police</i>
Chef de service de police municipale principal de 1e classe (après examen professionnel)	100%
Chef de service de police municipale principal de 1e classe	25%
Chef de service de police municipale principal de 2e classe (après examen professionnel)	100%
Chef de service de police municipale principal de 2e classe	25%
	<i>Filière sportive</i>
Conseiller principal des APS (après examen professionnel)	100%
Conseiller principal des APS	25%
Educateur des APS principal de 1ère classe (après examen professionnel)	100%
Educateur des APS principal de 1ère classe	25%
Educateur des APS principal de 2ème classe (après examen professionnel)	100%
Educateur des APS principal de 2ème classe	25%
Opérateur principal des APS	50%
Opérateur des APS qualifié	65%
	<i>Filière médico-sociale</i>
Infirmier territorial en soins généraux hors classe	25%
Puéricultrice hors classe	25%
Psychologue hors classe	25%
Cadre supérieur de santé paramédicaux (après examen professionnel)	25%
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens	25%
Auxiliaire territorial de puériculture de classe supérieure	25%
Aide-soignant de classe supérieure	25%
Auxiliaire de soins principal de 1ere classe	50%

	<i>Filière sociale</i>
Conseiller socio-éducatif hors classe	25%
Conseiller supérieur socio-éducatif	25%
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (après examen professionnel)	100 %
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	25 %
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle (après examen professionnel)	100%
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	25%
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal (après examen professionnel)	100%
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	25%
Agent spécialisé territorial des écoles maternelles principale de 1ere classe	50%
Agent social territorial principal de 1ere classe	50%
Agent social territorial principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100%
Agent social territorial principal de 2eme classe	65%
	<i>Filière animation</i>
Animateur territorial principal de 1ere classe (après examen professionnel)	100%
Animateur territorial principal de 1ere classe	25%
Animateur territorial principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100%
Animateur territorial principal de 2eme classe	50%
Adjoint d'animation principal de 1ere classe	50%
Adjoint d'animation principal de 2eme classe (après examen professionnel)	100%
Adjoint d'animation principal de 2eme classe	65%
	<i>Filière socio-éducatif (FPH)</i>
Moniteur Educateur principal hospitalier	Ratio fixé par arrêté de la FPH

Une règle d'arrondi à l'entier supérieur est prévue.

Concernant l'égalité femme-homme, les règles de répartition sont fixées par les lignes directrices de gestion.

\*\*\*

Après avis du comité social territorial en date du 12 février 2024, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les taux de promotion pour 2024 à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade, dans les conditions précisées ci-dessus.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Christian  
CORROLLER**

**N° 39**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Modification du tableau des emplois**

**Il est proposé au conseil communautaire d'adopter une modification du tableau des emplois.**

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permettant le bon fonctionnement des services.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à une modification du tableau des emplois suite à des réorganisations de services présentées au comité social territorial du 12 février 2024 et du comité social territorial du 11 mars 2024.

***Créations d'emploi permanent (1) :***

<b>EMPLOIS</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>GRADE MINIMUM</b>	<b>GRADE MAXIMUM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>Service commun</b>				
Directeur de projets techniques (Poste n°705)	DIMEP	Ingénieur	Ingénieur principal	Création

(1) *Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique*

**Suppression d'emploi permanent (1) :**

<b>EMPLOIS</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>GRADE MINIMUM</b>	<b>GRADE MAXIMUM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>Service commun</b>				
Directeur général adjoint des services (Poste n°671)	DGAPCUA	Attaché Ingénieur Ingénieur en chef	Administrateur général Ingénieur hors classe Ingénieur général	Suppression
Directeur de projets techniques (Poste n°105)	DPPTI	Ingénieur	Ingénieur principal	Suppression
Collaborateur administratif (Poste N°280)	DGS	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Suppression (création à la Ville)

(1) *Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique*

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la modification du tableau des emplois ci-dessus exposée.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 mars 2024**

**Rapporteur :  
Monsieur Christian  
CORROLLER**

**N° 40**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/04/2024  
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/04/2024 (accusé de réception du 04/04/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Restauration collective: augmentation de l'indice majoré pour la participation  
supplémentaire indiciaire de l'employeur**

**Augmentation de l'indice majoré pour la participation supplémentaire indiciaire  
de l'employeur versée aux agents déjeunant au restaurant inter-administratif**

\*\*\*

Les agents ont accès pour se restaurer à deux restaurants inter-administratifs, l'un rue Jean Jaurès et l'autre à Ty Nay, gérés par l'Association de Gestion du Restaurant Inter Administratif de Quimper (AGRIAQ). Ils bénéficient d'une participation « employeur ».

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, afin d'attirer de nouveaux publics, et de favoriser l'accès aux restaurants des agents ayant les plus bas salaires, une participation supplémentaire indiciaire a été attribuée aux agents dont l'indice majoré est équivalent à celui du 3<sup>ème</sup> échelon de rédacteur.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'indice majoré pour un 3<sup>ème</sup> échelon de rédacteur est passé de 370 à 375. Il convient donc d'en tenir compte. Toute évolution ultérieure de l'indice afférent au troisième échelon de la grille de rédacteur sera prise en compte de façon automatique.

Au regard de la fréquentation de l'année 2023, le coût annuel pour 2024 est estimé à 2 000 €.

\*\*\*

Après avis du comité social territorial du 12 février 2024, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de revaloriser l'indice majoré à 375 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

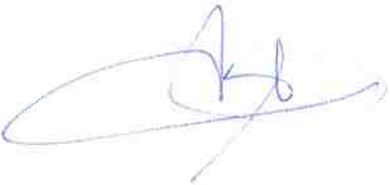
Quimper Bretagne Occidentale

Procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 28 mars 2024

**Signature de la présidente et du ou des secrétaires de séance :**

*(article L.2121-15 du CGCT)*

L'ordre du jour étant épuisé, madame la présidente clôt la séance.

<p><b>La présidente de Quimper Bretagne Occidentale,  Isabelle ASSIH :</b></p>	<p><b>Le ou les secrétaires de séance :</b></p>	
<p><i>Signature :</i></p> 	<p><i>Noms :</i></p>	<p><i>Prénoms :</i></p>
	<p>QUERE</p>	<p>Christelle</p>
	<p><i>Signature(s) :</i></p> 